



HAL
open science

**PLACE DE L'ATTITUDE NORMATIVE DANS LE
DISCOURS EPILINGUISTIQUE. LE LOCUTEUR
NON-SPECIALISTE FACE A LA REPRESENTATION
DE SES PROPRES PRATIQUES LINGUISTIQUES**

Hélène Favreau

► **To cite this version:**

Hélène Favreau. PLACE DE L'ATTITUDE NORMATIVE DANS LE DISCOURS EPILINGUISTIQUE. LE LOCUTEUR NON-SPECIALISTE FACE A LA REPRESENTATION DE SES PROPRES PRATIQUES LINGUISTIQUES. Linguistique. Université d'Angers, 2011. Français. NNT: . tel-00666210

HAL Id: tel-00666210

<https://theses.hal.science/tel-00666210>

Submitted on 3 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**PLACE DE L'ATTITUDE NORMATIVE DANS LE DISCOURS EPILINGUISTIQUE.
LE LOCUTEUR NON-SPECIALISTE FACE A LA REPRESENTATION DE SES
PROPRES PRATIQUES LINGUISTIQUES.**

THESE DE DOCTORAT

Discipline / Spécialité : Sciences du langage
ECOLE DOCTORALE Cognition, Education, Interactions

Présentée et soutenue publiquement

le : 20 janvier 2011

à : Angers

par : Hélène FAVREAU

Devant le jury ci-dessous :

Jean-Marie KLINKENBERG (*examineur*)

Professeur, Université de Liège

Yannick LE BOULICAUT (*examineur*)

Professeur, Université Catholique de l'Ouest, Angers

Abdelouahad MABROUR (*rapporteur*)

Professeur, Université Chouaïb-Doukkali, El Jadida

Béatrice POTHIER (*examinatrice*)

Professeure Université Catholique de l'Ouest, Angers

Gilles SIOUFFI (*rapporteur*)

Professeur, Université Paul-Valéry, Montpellier III

Directrice de thèse : Béatrice POTHIER

Laboratoires :

Processus de Pensée et Interventions

Maison des Sciences Humaines

5 bis boulevard Lavoisier

49045 Angers Cedex 01

Centre Interdisciplinaire de Recherche en Histoire, Langues et Littératures

U.C.O.

3 place André Leroy

B.P. 10808

49008 Angers Cedex 01

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, mes plus vifs remerciements vont à madame Béatrice Pothier qui a accepté de diriger cette thèse dans la continuité de mon travail de Master. Tout au long de ces années d'études, elle a su orienter mes recherches aux bons moments grâce à son aide précieuse et à sa rigueur scientifique qui m'ont été indispensables. Au travers de nos intenses discussions, elle m'a apporté, par son aide sur le plan technique, une compréhension plus approfondie des divers aspects du sujet. Mais je salue avant tout ses grandes qualités humaines, sa disponibilité et son soutien sans faille qui se sont avérés déterminants pour mener ce travail à terme. La confiance et la sympathie qu'elle m'a témoignées au cours de ces cinq années de travail ensemble ont été particulièrement appréciées. Qu'elle trouve dans cette recherche une marque de ma reconnaissance pour son travail d'accompagnement.

Je remercie aussi vivement les collègues de l'IPLV, du LaLIC et du CIRHiLL et, plus particulièrement, monsieur Yannick Le Boulicaut qui m'a accueillie au sein du laboratoire en début de doctorat et qui me fait l'honneur de participer à mon jury de thèse. Sans son soutien, je n'aurais probablement pas pu assister aux manifestations scientifiques auxquelles j'ai pris part durant ces trois années et développer ainsi mon réseau dans la communauté scientifique. Je le remercie également de m'avoir initiée à la recherche et d'avoir su guider de ses questions et conseils avisés ma progression au fil de ces années de séminaires.

Les données présentées ici sont le fruit d'un travail d'équipe sur le terrain. J'ai pour cela pleinement profité de la présence et de l'efficacité de mes collègues doctorants et des étudiants de Master. Qu'ils trouvent dans

ce travail ma reconnaissance pour leur contribution sur le terrain et lors des séminaires de recherche. Je n'oublie pas non plus les personnes qui ont bien voulu accorder quelques instants de leur temps pour répondre au questionnaire. Mes plus sincères remerciements vont en particulier à monsieur Philippe Pothier pour sa collaboration précieuse dans l'analyse statistique de ces données.

Je remercie messieurs les membres du jury Jean-Marie Klinkenberg, Abdelouahad Mabrouh et Gilles Siouffi pour l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche en acceptant de lire ce travail et de le soumettre à leur expertise.

Par leur affection, leurs encouragements constants et leur accompagnement aussi bien matériel que moral, mes parents, ma sœur Emmanuelle et Thomas, ainsi que le reste de ma famille m'ont permis de réaliser cette thèse dans de bonnes conditions. Je les en remercie très chaleureusement.

Et parce que l'aboutissement de cette thèse leur doit aussi beaucoup, je clos enfin ces remerciements en évoquant les ami(e)s qui, par leur présence et leur accompagnement au quotidien, ont participé à la réussite de cette entreprise : *Adrien, Anne-Claire, Albin, Ayana, Ben, Caroline, Cécile, Christelle, Élise, Élodie, Émilie, Isabelle, Jean, Lucie, Magali, Maria, María, Matthieu, Maud, Nicolas, Samantha, Sidonie, Wendy*. Merci à vous tous pour votre soutien, vos encouragements si précieux et pour tous ces très beaux moments entre paren-thèse !

SOMMAIRE

Introduction	p.9
<u>CHAPITRE 1</u> : LA NORME LINGUISTIQUE ENTRE TRADITION ET ACTUALITE : FONDEMENTS THEORIQUES.....	p.15
A. Le phénomène normatif en langue : contexte historique et grands principes	p.15
I – Les étapes de l'unification linguistique de la France.....	p.16
1. De la suprématie du latin à sa dialectalisation (Antiquité – IX ^e siècle) p.16	
2. L'émergence d'une « langue française » (IX ^e siècle – XVI ^e siècle)	p.20
3. La normalisation du français (XVII ^e siècle)	p.28
II – La tradition du « bon usage »	p.36
1. La doctrine de Malherbe ou le retour à la discipline de la langue	p.36
2. Vaugelas, l'arbitre de la langue	p.39
B. Du « normal » au « normatif » : vers une définition du concept de norme linguistique	p.43
I – Le concept de norme	p.43
1. La norme : entre « habitude » et « idéal »	p.43
2. La frontière entre norme et usage.....	p.47
3. La norme à l'aune de la distinction saussurienne langue / parole	p.50
II – Le mythe de la « pureté linguistique »	p.55
1. L'hétérogénéité linguistique	p.56
2. Les variations de normes	p.72
3. De la norme aux normes.....	p.77
<u>CHAPITRE 2</u> : LA NORME LINGUISTIQUE COMME FANTASME DE L'UNITE : ENJEUX SOCIETAUX D'UNE NOTION.....	p.83
A. De la communication à la non-communication : les « dérives » du phénomène normatif	p.84
I – De la « langue de la norme » à la standardisation : une récupération politique	p.84
1. La norme comme facteur de stabilité	p.84
2. La langue standard et les niveaux de langue.....	p.86
3. Les agents de la standardisation.....	p.90
4. L'arbitraire des fondements de la norme linguistique aujourd'hui	p.95
II – Les objectifs non annoncés de la norme linguistique.....	p.99

1. Approche socioculturelle de la norme.....	p.100
2. Le déterminisme sociolinguistique	p.105
3. L'insécurité linguistique	p.110
4. Le « fascisme » de la langue.....	p.119
B. La notion de représentation et ses implications.....	p.124
I – Définition de la notion de représentation	p.124
1. Les représentations sociales	p.124
2. La notion de représentation dans le paradigme sociolinguistique.....	p.128
II – L'accès aux représentations linguistiques via les attitudes et pratiques linguistiques	p.131
1. La notion d'attitudes linguistiques	p.131
2. Activités épilinguistiques et positionnements métalinguistiques ordinaires.....	p.137
CHAPITRE 3 : LA NORME LINGUISTIQUE ET LE LOCUTEUR NON-SPECIALISTE :	
APERÇU DES REPRESENTATIONS ACTUELLES.....	p.141
A. Méthodologie de l'enquête	p.144
I – Objectifs.....	p.144
II – Présentation du protocole d'enquête.....	p.146
1. Questionnaire proposé.....	p.146
2. Données retenues	p.158
3. Outils statistiques	p.163
B. Résultats et analyses.....	p.165
I – Résultats sur la population testée.....	p.165
II – Résultats par critères.....	p.187
1. Sexe.....	p.187
2. Âge.....	p.207
3. Population urbaine vs. population rurale	p.228
III – Conclusions, prolongements et limites.....	p.246
Conclusion	p.251
Annexes	p.259
Annexe 1 : La Gaule au temps de César	p.259
Annexe 2 : Exemples de termes provenant du substrat gaulois et du superstrat germanique	p.260

Annexe 3 : Carte des toponymes d'origine gauloise p.262
Annexe 4 : Premier texte écrit en proto-français : *Les Serments de Strasbourg* (842) p.263
Annexe 5 : Les 56 pays membres de l'O.I.F..... p.264
Annexe 6 : Exemples d'ouvrages à caractère normatif p.265
Annexe 7 : Caractéristiques du langage formel et du langage commun chez Basil Bernstein..... p.266
Annexe 8 : Extrait de *La place*, d'Annie Ernaux p.268
Annexe 9 : Captures d'écran du logiciel *Lecture*..... p.269
Annexe 10 : Tableaux des indices Kruskal-Wallis p.271

Bibliographie p.273

INTRODUCTION

Avec un peu plus de 200 millions de locuteurs francophones répartis sur les cinq continents du globe terrestre¹, le français est une langue très répandue, qui occupe ainsi le huitième rang mondial (en termes de nombre de locuteurs de langue maternelle) derrière le mandarin, l'hindi, l'espagnol, l'anglais, le malais-indonésien, l'arabe et le portugais. Dans une pareille situation, il semble important, voire même nécessaire, de rapprocher deux positions qui *a priori* peuvent paraître incompatibles : d'une part, l'atout certain qu'il y a à préserver les possibilités de communication à l'intérieur de l'ensemble du monde francophone ; et d'autre part, l'exigence réelle de tenir compte des immanquables particularismes linguistiques qui peuvent coexister parmi les membres d'une communauté si nombreuse et si étendue.

À partir de là, il semble opportun de s'interroger sur la question de la norme linguistique, constituant le sujet de la présente recherche, qui s'appuie en partie sur celle menée dans le cadre du Master. Cependant, il faut noter que nous nous questionnerons moins sur les différentes variables linguistiques existant au niveau de la communauté francophone que sur les représentations que les locuteurs « non-spécialistes »² ont de ces variables. Parmi les éléments qui ont motivé le choix de notre sujet, outre l'intérêt que nous portons à cette discipline des sciences humaines, c'est le décalage entre la place que semble avoir en langue cette notion de

¹ Source : Rapport biennal de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.) : *La Francophonie dans le monde 2006-2007*, 13^e éd., Paris : Nathan, 2007, 328 p.

² Si tant est que l'on puisse réellement ne pas être « spécialiste » de sa propre langue...

norme linguistique et celle qu'on peut bien lui accorder en sciences du langage qui a suscité notre curiosité et notre envie de nous intéresser à cette question. Pour mettre en évidence l'importance de ce sujet ainsi que son ancrage dans l'actualité, il suffit de voir quel intérêt il a soulevé et suscite encore chez bien des auteurs spécialistes du sujet ainsi que l'attachement que lui portent les non-spécialistes¹. En effet, nombreux sont ceux qui, linguistes ou non, ont étudié, ou tout du moins se sont préoccupés de la question de la norme linguistique. L'abondance des définitions qu'ils ont pu avancer témoigne de la complexité à donner un statut à ce concept. De plus, dans l'état actuel des recherches, la difficulté à s'accorder sur une définition univoque laisse penser qu'il reste des points à approfondir dans ce domaine, ce qui justifie sans doute que l'on s'y attarde.

À ce stade, il est d'ailleurs bon de préciser qu'« *après une période où les sciences du langage ont paru proscrire tout travail sur la norme, la description des formes d'imposition des usages normés semble devenue un objet de travail légitime* »². En effet, si la question de la norme s'inscrit bien dans le champ de la linguistique, elle n'est cependant pas affaire de linguistes. Le linguiste, de par sa posture scientifique, n'a en effet pas vocation à prescrire ni à proscrire. Ainsi, alors que la linguistique en tant que discipline peut être amenée à tenir compte d'éventuels jugements qui lui permettent de délimiter les contours des différentes variétés qu'elle se

¹ Comme en attestent les diverses chroniques relatives à la langue française qui font l'objet de rubriques régulières dans certains quotidiens et magazines, ou encore le courrier des lecteurs de ces mêmes périodiques. Nous aurons également l'occasion de revenir sur l'existence d'une littérature normative abondante. Cf. *infra*, note n°1, p.92.

² S. BRANCA-ROSOFF, « Les normes du français en situation publique. Les ambiguïtés d'une notion », in SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne : Peter Lang, 2007, p.21.

propose de décrire, aucun linguiste ne saurait néanmoins « rejeter » une de ces variétés pour des questions de norme. Aussi nous efforcerons-nous d'adopter cette démarche au cours de notre étude.

L'être humain vit dans un monde dominé par les normes. En tant que concept, la norme, qui n'existe que virtuellement, est en réalité actualisée en codes, lois et autres règlements qui sont autant de prescriptions qui s'imposent à l'individu. Qu'il s'agisse du code de la route ou du travail, de la loi anti-tabac, ou encore des règlements sportifs, ces préceptes ont tous pour but de régir les comportements des individus dans leurs rapports sociaux¹. Parmi ces interactions humaines, il en est une qui tient une place particulièrement importante : l'activité de communication. Cette fonction, entre autres², peut être assurée par la langue. Mais la condition pour que la langue soit un outil – efficace – de communication est qu'elle soit partagée par tous les membres se réclamant d'une même communauté linguistique. De plus, comme tous les faits sociaux, la langue est, elle aussi, régie par des codes, sortes de conventions qui devraient permettre à ses utilisateurs de se comprendre mutuellement. L'existence d'une norme linguistique serait alors une aide à la communication.

¹ « Les normes orientent les conduites humaines et facilitent en quelque sorte la vie du groupe social ; elles servent d'"outils de conduite" à usage rapide. » (J.-P. CHANGEUX et P. RICOEUR, *Ce qui nous fait penser. La nature et la règle*, Paris : Éd. Odile Jacob, 1998, p.245).

² L'école fonctionnaliste, dont Roman Jakobson et André Martinet ont été les chefs de file, a en effet montré que la langue ne se réduisait pas à la seule fonction de communication et a distingué six autres fonctions selon que l'acte d'énonciation est centré sur l'un ou l'autre des éléments qui composent la situation de communication : référentielle, émotive, conative, phatique, métalinguistique et poétique. (Cf. R. JAKOBSON, *Essais de linguistique générale*, Paris : Éd. de Minuit, 2003).

Pourtant, force est de constater que, dans bien des situations, la fonction de communication n'est pas toujours satisfaite, les locuteurs en présence semblant parfois éprouver des difficultés à se comprendre. Ainsi, qui ne s'est jamais fait interrompre par un véhément « Ça ne se dit pas ! » au cours d'une conversation ? Ou pire encore : le « Ce n'est pas français ! » sentencieux qui, une fois prononcé, engage les locuteurs en présence sur la voie d'un débat interminable ou, au contraire, clôt de façon prématurée et définitive toute discussion. À ce propos, il est intéressant de remarquer, à l'instar d'Alain Rey, que :

« Lorsqu'on dit « ce n'est pas du français » et, de manière nationaliste, « ce n'est pas français », ce n'est jamais pour désigner du chinois, du russe ou de l'anglais, mais du français, justement, du français refusé, rejeté, écarté, au nom d'une décision obscure, historique et collective – de cette collectivité puissante, oligarchique, qui s'appelle le pouvoir. »¹

De ce fait, on peut se demander si la norme linguistique doit être considérée comme un outil servant uniquement la fonction de communication de la langue. À partir de là s'esquisse un des axes de notre travail qui consiste à poser que l'existence d'une norme linguistique impliquerait l'apparition d'autres phénomènes, dont l'enjeu dépasserait le cadre strictement linguistique. La question est alors de repérer quelles sont ces implications sociétales non pressenties et en comprendre l'origine et le fonctionnement.

¹ A. REY, *L'amour du français. Contre les puristes et autres censeurs de la langue*, Paris : Denoël, 2007, pp.243-244.

En outre, la langue étant un bien commun partagé par tous les membres d'une communauté linguistique, chaque sujet parlant a une certaine idée de la langue, se fait son idée de sa propre pratique, à l'aune d'une variété standard, normée, dite « de référence ». Ces idées se manifestent le plus souvent au travers du discours tenu par la langue (métalinguistique) sur la langue (épilinguistique) puisque ce dernier véhicule un certain nombre de jugements de valeur¹ que le linguiste, en tant que spécialiste et scientifique habité par un souci d'objectivité et de neutralité, est amené à, sinon les rejeter, au moins les qualifier d'idées reçues, de préjugés, voire d'idéologies puisque, selon Françoise Gadet, « ces jugements s'organisent dans des représentations et des attitudes idéologiques, qui comportent des hiérarchies et des discriminations »². Quelle place occupe alors aujourd'hui l'attitude normative dans le discours épilinguistique ?

Si d'un point de vue strictement communicationnel, la nécessité du concept de norme linguistique ne semble plus être à démontrer, sa pertinence pourra néanmoins être questionnée en se plaçant d'un point de vue sociolinguistique, perspective à partir de laquelle on est à même de constater que ce concept véhicule également l'idée d'exclusion. Ainsi, cette recherche tentera donc de cerner dans un premier temps au niveau historique, la genèse de la norme linguistique, ainsi que son objectif initial, en décrivant notamment le contexte qui a présidé à l'émergence de cette idée ; avant d'examiner les notions de variété et de variation, intrinsèquement liées à celle de norme et qui permettent sinon de définir

¹ Nous définirons ce terme dans le ch.2, p.83.

² F. GADET, *La variation sociale en français*, coll. « L'essentiel français », Paris : Ophrys, 2007, p.22.

« la » norme linguistique, au moins de déterminer les critères sur lesquels repose cette idée.

De plus, il semble que l'attitude normative traduise également une idéalisation de l'objet-langue chez le locuteur lambda. Il sera donc également question, dans un deuxième temps, des représentations sociolinguistiques – et attitudes qui en découlent – qui concernent la langue et ses usages au sein de la communauté linguistique, en insistant particulièrement sur les dimensions de « pouvoir » et, partant, d'exclusion sociale, sur lesquelles s'articule également cette notion.

Enfin, une enquête menée sur le terrain permettra de mettre à jour certaines représentations actuelles des locuteurs non-spécialistes par rapport à leurs pratiques linguistiques ainsi que de s'interroger quant à la dynamique de la relation unissant facteurs sociaux et attitudes vis-à-vis de la norme dans un premier temps et, plus globalement, de la langue.

CHAPITRE 1: LA NORME LINGUISTIQUE ENTRE TRADITION ET ACTUALITE : FONDEMENTS THEORIQUES

A. Le phénomène normatif en langue : contexte historique et grands principes

Pour tenter de comprendre pourquoi la question de la norme linguistique semble avoir acquis de nos jours une si grande importance en France, il importe de se tourner vers le passé pour se référer à l'histoire de la langue française et à ses lois. Celles-ci renseignent, en effet, sur les modes de pensée et de fonctionnement du peuple français face à sa langue au cours des siècles. D'où vient cette langue qu'on appelle aujourd'hui « français » ? Comment s'est-elle construite ? Depuis quand peut-on parler de « français » pour désigner la langue du peuple français¹ ? Un bref aperçu historique, que nous avons organisé en trois périodes fondamentales, permet de mettre en évidence les faits linguistiques marquants qui se sont succédé depuis la naissance et l'évolution du français jusqu'à ses premières tentatives de codification.

¹ Entre autres, car les frontières linguistiques ne se bornent pas aux seules frontières géographiques, comme nous aurons l'occasion de le rappeler. Il y a, en effet, en dehors de l'Hexagone des peuples qui parlent la même langue que le peuple « de France », de la même façon qu'il y a des personnes « de France » qui ne parlent pas le français « normatif »..., sans oublier ceux qui ne parlent pas français du tout. Aussi, il n'est pas toujours possible de mettre en parallèle *peuple(s)* et *langue*.

I – Les étapes de l'unification linguistique de la France

1. De la suprématie du latin à sa dialectalisation (Antiquité – IX^e siècle)

Les premières civilisations à avoir eu une influence notable sur ce que l'on appellera quelques siècles plus tard « la langue française », sont celles qui ont peuplé le territoire de la France dans la période de l'Antiquité¹ : les Gaulois, les Romains, puis les Germains.

Vers le milieu du I^{er} siècle avant notre ère, la conquête de la Gaule² par les Romains constitue l'un des faits importants de l'histoire de la langue française puisqu'elle marque l'apparition du latin – langue du peuple dominant – comme langue officielle³ sur le territoire français. Il est à noter toutefois que le latin s'est diffusé sans que les Romains ne l'imposent, comme le souligne R. Anthony Lodge :

« Ils ne tentèrent d'ailleurs absolument pas d'assimiler les Gaulois par la contrainte, ce que la faiblesse de leurs effectifs dans certaines

¹ Période qui commence avec la naissance du monde grec vers 2000 avant Jésus-Christ (âge du bronze), et s'achève à la fin de l'Empire romain d'Occident en 476 après Jésus-Christ (*Encyclopédie Microsoft Encarta*, 2002, article « Antiquité »).

² La première mention de la Gaule (*Gallia*, nom donné par les Romains) remonte à 600 avant Jésus-Christ environ, lorsque des Grecs phocéens fondèrent une colonie sur la côte méridionale, à Massalia (l'actuelle Marseille). Par la suite, le terme « gaulois » désigna les populations celtiques qui résidaient en Gaule, c'est-à-dire approximativement sur les territoires actuels de la France, le sud de la Belgique, et de l'Italie du Nord, probablement à partir du premier âge de fer (vers -800). (*Encyclopédie Microsoft Encarta*, 2002, article « Gaule »). Se reporter à la carte jointe en annexe 1, p.259.

³ C'est-à-dire comme langue de l'administration, de la religion et de l'enseignement. Nous nous référons ici aux distinctions terminologiques opérées par Michèle Perret qui définit la langue officielle comme « *langue de l'administration. Parfois aussi langue de la transmission du savoir (enseignement et livres didactiques ou de fiction), langue de la religion* » (*In M. PERRET, Introduction à l'histoire de la langue française, 2^e éd., Paris : SEDES, 1999, p.186*).

régions ne leur aurait de toute façon pas permis. Ils se préoccupaient bien plus d'exploiter les ressources naturelles des territoires de leur empire que d'imposer aux habitants une uniformité culturelle. »¹

Cela montre ainsi que **l'attitude normative** est venue du peuple lui-même, qui, au contact de la culture dominante, a éprouvé le besoin d'être **assimilé**². Il faut néanmoins observer que la langue gauloise a subsisté après la colonisation romaine. Manifestement, ce phénomène d'acculturation³ ne s'est pas produit instantanément mais s'est déroulé sur une période de quatre siècles, caractérisée par la coexistence des deux langues : le latin (considéré par Michèle Perret comme "*la langue mère du français*"⁴) étant utilisé comme langue de l'écrit, de l'administration, de l'enseignement et du culte, et le gaulois étant réservé aux échanges de la vie courante.

Sur un plan linguistique, le gaulois est une langue d'origine celtique dont il reste encore quelques traces actuellement, notamment dans le lexique (*bouleau, char, chemin, druide, gosier, tunnel*, et bien d'autres termes

¹ R. A. LODGE, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris : Fayard, 1997, p.66.

² On retrouve un phénomène assez semblable quelques siècles plus tard, avec l'anglo-américain en Europe. En effet, les locuteurs de l'anglo-américain sont assez indifférents au fait que la langue française « emprunte » certains termes de leur langue. Ils n'ont jamais imposé quoi que ce soit ; ce sont plutôt les locuteurs français qui se sont « emparés » de tels ou tels termes. Cette multitude d'emprunts à des langues diverses montre que l'attitude possessive du locuteur français par rapport à sa langue n'a pas lieu d'être. Cf. C. BAYLON, *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, 2^e éd., Paris : Nathan, 1996, pp.166-168.

³ L'emploi de ce terme est légitime si l'on assimile culture et langue puisque par acculturation, on entend « *tous les phénomènes socioculturels qui relèvent de l'acquisition, du maintien ou de la modification d'une culture, en particulier l'adaptation d'un individu ou d'un groupe social à un nouveau contexte socioculturel ou sociolinguistique* » (J. DUBOIS (et al.), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, coll. « Expression », Paris : Larousse-Bordas, 1999).

⁴ M. PERRET, *op. cit.*, p.32.

sont présumés d'origine gauloise¹) ainsi que dans le domaine de l'onomastique puisque de très nombreux toponymes français sont issus de cette langue. C'est le cas par exemple de Lyon, Paris, Rennes, Bordeaux, pour ne citer que les plus célèbres². On peut donc dire que le gaulois a constitué un substrat³ sur lequel est venu s'appuyer le latin. Une telle situation de bilinguisme a abouti progressivement à la formation d'une langue gallo-romane. C'est cette langue qui, au cours de l'histoire et au contact d'autres peuples, a évolué vers le français, tout en se différenciant des autres langues romanes que sont l'espagnol, l'italien, le roumain, le portugais, l'occitan, le catalan, le sarde, ainsi que les langues rhéto-romanes (romanche, ladin, frioulan). Par la suite, la langue française a, au gré de l'établissement des grands empires coloniaux, étendu sa sphère d'influence au-delà des frontières strictement européennes pour être actuellement parlée sur les cinq continents, et se différencier alors au contact de nouvelles langues.

À partir du V^e siècle de notre ère, les invasions germaniques qui ont suivi la chute de l'Empire romain (476) ont, elles aussi, eu des conséquences linguistiques importantes. En effet, sous l'influence des migrations barbares⁴ (Francs, Burgondes et Wisigoths, entre autres) la langue gallo-romane s'est trouvée en contact avec des langues

¹ Des précisions étymologiques quant aux origines et étapes successives de ces termes sont données dans l'annexe 2, pp.260-261, Exemples de termes provenant du substrat gaulois et du superstrat germanique.

² Cf. Annexe 3, p.262.

³ « Toute langue parlée à laquelle, dans une région déterminée, une autre langue s'est substituée pour diverses raisons, quand on considère l'influence que la langue antérieure a pu avoir sur la langue qui lui a succédé : les parlers celtiques utilisés en Gaule avant la conquête romaine sont les substrats du gallo-roman, où ils ont laissé des traces. » (J. DUBOIS (et al.), *op. cit.*).

⁴ Ce terme fera l'objet d'un examen plus détaillé dans le chapitre suivant. Cf. note n°1, p.114.

germaniques qui ont à leur tour eu une incidence sur cette langue vernaculaire¹. Même s'il est à noter que le latin a conservé son prestige comme langue officielle et comme langue de l'écrit, l'impact de ces invasions sur la langue parlée en Gaule romaine a été inégal, suivant l'origine de l'occupant et aussi la région concernée. Le gallo-roman a en effet évolué, essentiellement dans les zones septentrionale et orientale du territoire, sous l'influence d'un superstrat² francique dont un certain nombre de lexèmes se retrouvent encore aujourd'hui en français (*bleu, déchirer, grésil, troupeau* ne sont que quelques exemples³).

L'amorce de ce morcellement dialectal dans l'espace gallo-roman a constitué l'origine de la rupture qui allait peu à peu se produire par la suite et s'accroître à la période médiévale entre domaine d'oc, au Sud, et domaine d'oïl au Nord. On peut dès lors se demander comment le « français » est passé du stade de dialectes romans à celui de langue, abandonnant son statut de simple langue vernaculaire pour acquérir celui de langue officielle ?

¹ « langue maternelle utilisée pour la communication courante à l'intérieur d'une communauté linguistique restreinte ; elle varie souvent beaucoup d'une petite communauté (un village, une famille même) à une autre » (In M. PERRET. *op. cit.*, p.187.).

Précisons par ailleurs que par opposition à langue véhiculaire, « une langue vernaculaire est un système linguistique spécifique, employé dans la région et la communauté d'origine. Comme le dioula en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali, le vernaculaire d'une région peut devenir véhiculaire dans d'autres pays mais il n'est vernaculaire que là où il est langue maternelle » (J. DUBOIS (et al.), *op. cit.*, article « vernaculaire »).

² « Toute langue qui s'introduit largement sur l'aire d'une autre langue, mais sans s'y substituer, et qui peut disparaître finalement tout en laissant quelques traces. Après les grandes invasions, les langues germaniques ont fini par disparaître, mais elles ont exercé sur le roman une influence lexicale et syntaxique qui n'est pas négligeable : la présence de l'aspiration ancienne de haut, issue du latin *altus*, est due à l'existence du terme germanique *hoch*. » (J. DUBOIS (et al.), *op. cit.*).

³ Cf. Annexe 2, pp.260-261.

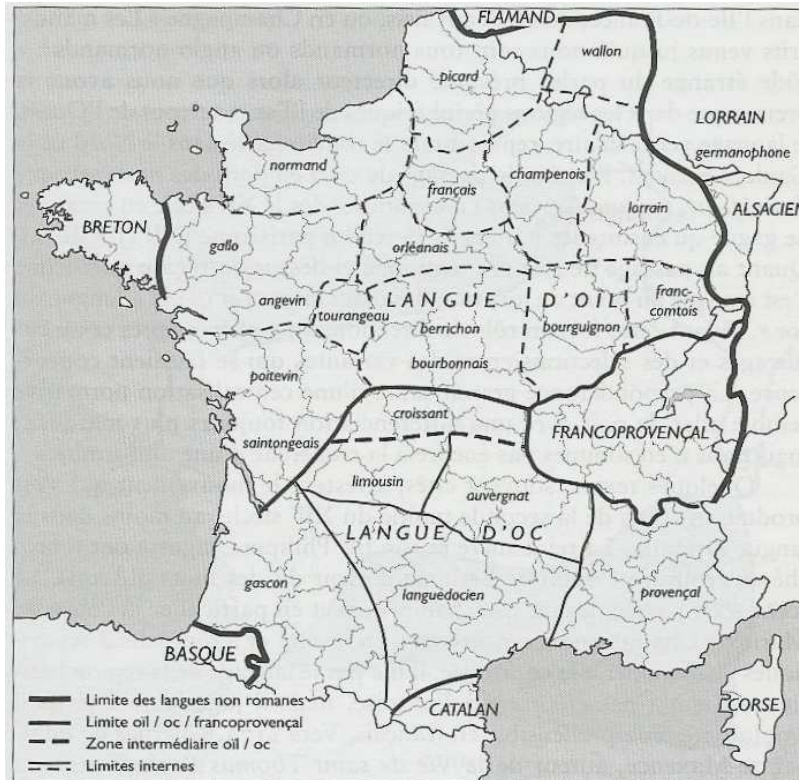


Figure 3 : Carte des dialectes romans des domaines d'oc et d'oïl

2. L'émergence d'une « langue française » (IX^e siècle – XVI^e siècle)

a) Le francien (IX^e siècle – XIII^e siècle)

Au cours du IX^e siècle, sous la dynastie carolingienne, la conscience qu'une nouvelle langue, différente du latin, est en train de naître, est de plus en plus évidente. Cette période voit en effet le premier recul du latin¹ au profit d'une langue dite « vulgaire »². Néanmoins, comme l'affirme R. Anthony Lodge, il serait hasardeux de vouloir dater avec précision la fin

¹ Sans doute conjointement avec la première avancée du français, selon le point de vue adopté...

² Ici, l'expression « langue vulgaire » est à prendre dans le sens « langue du peuple », c'est-à-dire, une langue qui sert la communication dans les situations de la vie quotidienne, par opposition à l'expression « langue officielle ». Et ce, conformément au sens du terme latin « vulgus » qui signifie « peuple » et dont elle est dérivée.

du latin et le commencement du français ; mieux vaut parler d'une inversion progressive de tendance dans la situation de diglossie déjà existante. Les fonctions « hautes » jusqu'alors dévolues au latin « de l'écrit » (langue de culture utilisée par les intellectuels dans l'administration, le culte, et l'enseignement) ont été petit à petit occupées par la langue vernaculaire.

Cependant, si l'on ne peut pas dater précisément l'avènement du français ni la disparition du latin, on peut toutefois retenir la date marquant le premier recul significatif de ce dernier. Le texte des *Serments de Strasbourg*¹ (14 février 842), est en effet très important, tant sur le fond car il s'agit d'un acte qui, en signant la fin de l'unité de l'empire de Charlemagne, fonde le socle de la nation française, que sur la forme puisque c'est le premier document officiel entièrement rédigé non plus en latin mais dans une langue comportant des particularités morphologiques et une syntaxe propres, que nous appellerons, à l'instar de R. Anthony Lodge et Michèle Perret, « **proto-français** »². À titre d'exemple, on peut mentionner le changement opéré dans la formation du futur. L'apparition de formes synthétiques (*salvarai, prindrai*) issues de la construction périphrastique « infinitif + verbe avoir »³ est une caractéristique typique de cette nouvelle langue puisque celles-ci se démarquent nettement des formes latines originelles en *-bo*. On peut noter également la présence nouvelle de la forme archaïque de ce qui deviendra par la suite le pronom personnel sujet indéfini « on » : *om*, forme altérée du latin *homo, hominis*.

¹ Cf. Annexe 4, p.263, Premier texte écrit en proto-français : *Les Serments de Strasbourg* (842).

² « la langue des plus anciens textes en langue vernaculaire, langue qui n'est plus du latin mais qui n'est pas encore de l'ancien français » (In M. PERRET, *op. cit.*, p.188).

³ Mutation morphologique après amalgame des constructions périphrastiques *salvar(e)h)a(b)eo* et *prehender(e h)a(b)eo*.

Parmi les changements majeurs constatés par rapport au latin, il en est un autre qu'il convient de citer puisqu'il caractérise fondamentalement cette période de l'ancien français : c'est le passage d'une déclinaison à six cas pour le latin à une déclinaison à deux cas seulement pour l'ancien français (cas sujet et cas régime, pour marquer respectivement la fonction sujet d'une part et tout ce qui a une fonction différente d'autre part¹). Cette mutation entraîne conjointement un renversement dans l'ordre syntaxique de la phrase et une augmentation de la fréquence d'emploi des prépositions. En effet, les fonctions grammaticales étant inscrites dans le mot lui-même en latin, ce dernier pouvait occuper presque n'importe quelle place dans la phrase, cette plus grande souplesse syntaxique ne nuisant pas à la compréhension. À partir du moment où la fonction n'est plus marquée dans le mot, elle est alors indiquée par la place de celui-ci dans la phrase.

À la fois acte de naissance de la France et de la langue française, ce texte capital fait donc apparaître de façon assez nette le parallèle existant entre identité linguistique et identité politique puisque dans ce cas, « *la naissance du français, c'est celle de la France* »².

Cette langue a, au cours des années qui ont suivi, évolué et donné naissance à ce qu'il est convenu d'appeler l'**ancien français classique**, qui s'est étendu comme langue administrative et que l'on peut retrouver dans des écrits littéraires comme la *Chanson de Roland* (fin du XI^e siècle) ou les œuvres de Chrétien de Troyes (fin du XII^e siècle). En outre, il est à noter que le XIII^e siècle voit le début de la première traduction française de la

¹ On trouve dans le texte des *Serments de Strasbourg* joint en annexe (p.263) la déclinaison du terme « Dieu » à ces deux cas : « Deus », et « pro Deo ».

² C. HAGEGE, *Le français, histoire d'un combat*, Boulogne-Billancourt : Éd. Michel Hagege, 2003, p.21.

Bible par Jean le Bon¹. La fin de la période médiévale est, elle, marquée par un considérable enrichissement lexical, sous l'influence encore assez nettement perceptible du latin.

b) Le moyen français (XIV^e siècle – XV^e siècle)

Il s'agit là de l'étape de transition entre deux états de la langue française : le français médiéval et le français moderne. Cette période durera plus de deux siècles au cours desquels l'emploi du français s'étend non seulement au niveau géographique, même si son usage reste plutôt circonscrit au domaine royal, c'est-à-dire la ville de Paris et ses alentours ; mais aussi au niveau culturel puisqu'il commence à pénétrer petit à petit les domaines de la politique, de l'histoire et du droit. C'est à cette époque que se fixent les traits du français moderne. Dès la seconde moitié du XIII^e siècle, le système de la déclinaison à deux cas est en pleine décomposition et finit par disparaître totalement :

« Quand, au milieu du 15^e siècle, le poète François Villon écrit une Ballade en vieil langage françoys, il écrit pour le sujet : ly roy tres nobles ; il emploie très justement la forme ly et le –s final pour nobles ; mais il "oublie" ce –s final dans roy : il aurait dû écrire roys ; c'est bien une preuve qu'alors la déclinaison est hors d'usage. »²

¹ Il faut attendre 1532 et la traduction en français du Nouveau Testament par Jacques Lefèvre d'Étaples pour obtenir une première traduction intégrale des écritures hébraïques en français.

² C. MARCHELLO-NIZIA, « Le français dans l'histoire », in M. YAGUELLO, *Le grand livre de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 2003, p.39.

De plus, le schéma syntaxique devient très proche de celui que nous connaissons actuellement. En d'autres termes, la langue acquiert de nouvelles formes et structures qui la rapprochent progressivement du français d'aujourd'hui. Pourtant, la langue française est encore loin de jouir de la reconnaissance et du prestige dont elle bénéficiera par la suite. Et il lui faudra compter, à partir du XVI^e siècle, sur l'appui du gouvernement royal et l'application des humanistes¹, pour en assurer la promotion et qu'elle finisse par s'imposer au détriment du latin.

c) Le français moderne (XVI^e siècle)

Il faut attendre le XVI^e siècle et le soutien de la monarchie avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts du 15 août 1539 pour que, sous le règne de François I^{er}, le français devienne **langue officielle** de l'État français. En effet, lorsque François I^{er} arrive au pouvoir en 1515, il ne tarde pas à manifester son attachement pour les arts et les lettres. Et en 1530, il fonde le futur Collège de France où des lecteurs royaux se partagent six chaires d'enseignement dans le domaine des mathématiques, de l'hébreu et du grec ; ceci en opposition à la Sorbonne, où les ecclésiastiques étaient alors encore très fidèles au latin. Mais l'ordonnance de Villers-Cotterêts ne laisse plus le choix entre le français, le latin et les différents parlers locaux, du moins pour ce qui est de l'usage linguistique dans le cadre juridique :

*« Et afin qu'il n'y ait cause de doubter sur l'intelligence desd. arrestz,
nous voullons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si*

¹ Cf. *infra*, note n°1, p.26.

clerement, qu'il n'y ayt ne puisse avoir aucune ambiguité ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.

Et pour ce que de telles choses sont souventesfois advenues sur l'intelligence des motz latins contenuz esd. arrestz, nous voulons que doresnavant tous arrestz, ensemble toutes autres procedures, soient de noz courtz souveraines ou autres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commissions, sentences, testamens et autres quelzconques actes et exploictz de justice ou qui en deppendent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel françois et non autrement. »¹

Il s'agit là d'un texte capital qui marque un nouveau tournant dans l'histoire de la langue française. En prévoyant en effet l'utilisation du français dans l'administration, ce texte prend expressément le latin pour cible. En venant trancher ainsi en faveur de la langue française, l'usage de cette langue se voit dès lors privilégié dans tous les actes de justice de l'existence quotidienne : actes notariaux, juridiques, registres de baptêmes et de décès et autres écrits administratifs. Mais le texte va plus loin car, contrairement aux ordonnances précédentes, il n'admet pas, et ce, au nom de la « clarté », le maintien d'une alternative possible entre langue française et idiomes dialectaux comme l'indique la locution finale « *en langaige maternel françois et non autrement* »². En d'autres termes, l'objectif serait, « [...] sous prétexte d'une amélioration des conditions d'exercice de la justice et sous couvert d'éliminer le latin, d'imposer insidieusement la langue du pouvoir et de faire reculer les parlars locaux »³. La langue française, en tant que

¹ Articles 110 et 111 de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), cités par G. CLERICO, dans « Le Français au XVI^e siècle », in J. CHAURAND (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 1999, p.149.

² C'est nous qui soulignons.

³ G. CLÉRICO, *op. cit.*, p.150.

langue de l'autorité royale, devient ainsi peu à peu le ciment de l'unité nationale, en attendant de devenir également progressivement la langue utilisée dans tous les domaines de la vie quotidienne.

D'autre part, l'importante innovation lexicale qui a eu lieu dans de nombreux secteurs permet au français de s'étendre progressivement aux sciences et techniques, à l'enseignement, au culte, domaines jusqu'alors strictement réservés au latin... Et c'est bientôt au tour du monde des lettres, jusque-là encore sous une forte influence du latin, de s'engager lui aussi en se positionnant en faveur du français, suivant ainsi la voie tracée par l'autorité royale. En effet, dans le contexte de la Renaissance, plusieurs événements viennent révolutionner la sphère culturelle de l'Europe du XVI^e siècle. L'invention de l'imprimerie par Gutenberg et l'essor de la pensée occidentale encouragent le développement du mouvement humaniste¹ et donnent naissance à une république des lettres. Dès lors, la langue française se développe considérablement, notamment à l'initiative des humanistes du XVI^e siècle, et plus particulièrement des poètes de la Pléiade² dont Du Bellay, qui publie en 1549 – soit dix ans seulement après

¹ L'Humanisme est un courant de pensée qui a pris naissance en Italie dans la seconde moitié du XIV^e siècle avec des auteurs comme Pétrarque et Boccace, et qui a ensuite culminé dans toute l'Europe au XVI^e siècle. Ce mouvement d'idées est caractérisé par son désir de replacer l'Homme au centre de son univers, c'est-à-dire de toutes les préoccupations, qu'elles soient d'ordre philosophique, esthétique, culturel ou religieux. Ce courant part du principe que l'Homme est doué d'un potentiel intellectuel dont la mise en valeur passe par une quête de savoir et la maîtrise de ces différentes disciplines. S'inspirant des textes antiques, dont il tire ses méthodes et sa philosophie, cet humanisme prône la vulgarisation de tous les savoirs, même religieux, en même temps que la liberté de l'individu. (Définition inspirée d'après *l'Encyclopédie Microsoft Encarta*, 2002, article « Humanisme » et de *l'Encyclopaedia Universalis*).

² Groupe littéraire français créé par Pierre de Ronsard, qui a rassemblé autour de lui six poètes français en hommage à la Pléiade antique, qui désignait sept illustres poètes grecs. Les poètes du mouvement français étaient : Joachim Du Bellay, Pontus de Tyard, Rémi Belleau, Jean Antoine de Baïf, Étienne Jodelle et Jacques Peletier du Mans.

la promulgation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts – un plaidoyer en faveur de l'excellence du français dans sa *Deffence et Illustration de la langue françoise*, ouvrage dans lequel il consigne les idées du groupe auquel il appartient. Ce manifeste repose principalement sur un désir de délivrer la langue de son carcan médiéval et préconise, à cet effet, le rejet de l'héritage du Moyen-Âge et la recreation d'une langue poétique inspirée directement des auteurs de l'Antiquité et de l'école italienne. L'enrichissement du lexique de la langue est une étape essentielle qui passe, selon Du Bellay, par le recours aux archaïsmes bien évidemment, mais aussi aux emprunts de termes étrangers (notamment un fort mouvement d'emprunts à l'italien, particulièrement dans les domaines artistiques, ainsi qu'au grec et au latin pour les termes techniques) et à la re-création, à partir d'affixes, de néologismes. C'est pourquoi Henriette Walter parle du français comme d'une « *langue doublement latine : une fois directement, par évolution naturelle, et une seconde fois, de façon artificielle, par injection ultérieure de formes savantes non altérées* »¹.

Ce siècle de foisonnement linguistique permet à la langue française à la fois de s'imposer comme langue littéraire et de progressivement supplanter le latin dans différentes disciplines, particulièrement en médecine, en histoire, en mathématiques et en philosophie². La vie universitaire française s'affranchit elle aussi peu à peu de l'emprise du latin puisque « *la Sorbonne, en 1624, autorise finalement que des thèses soient*

¹ H. WALTER, *Le français d'ici, de là, de là-bas*, Paris : Éd. Jean-Claude Lattès, 1998, pp.73-74.

² Le premier texte philosophique écrit en français est le *Discours de la méthode* (René Descartes, 1637). Il faut toutefois savoir qu'afin de ne pas subir la censure de la thèse de l'héliocentrisme qu'il défend et dont il avait été victime lors de la publication de ses *Méditations métaphysiques*, il fait d'abord paraître son ouvrage en Hollande (à Leyde), avant d'être traduit en latin quelques années plus tard.

soutenues en français, et non en latin »¹. La langue française, par le nouveau prestige dont elle jouit alors, devient également, pour la première fois de son histoire, un sujet digne d'une attention métalinguistique, comme l'attestent les parutions successives des premières grammaires du français². Ainsi, cette période, caractérisée par sa véritable effervescence linguistique, marque aussi les prémices d'une élaboration consciente de la langue française qui allait véritablement se concrétiser au cours du siècle suivant.

3. La normalisation du français (XVII^e siècle)

Cette réflexion sur la langue française s'est ainsi poursuivie de façon très normative, jusqu'à atteindre son apogée au XVII^e siècle. En effet, selon R. Anthony Lodge :

¹ G. SIOUFFI, « De la Renaissance à la Révolution », in REY, A., DUVAL, F. et G. SIOUFFI, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris : Perrin, 2007, p.710.

² Toutefois, dans ces ouvrages, la langue française n'est jamais véritablement envisagée et analysée pour elle-même, mais toujours en fonction d'une autre langue placée en parallèle. Ces grammaires utilisent généralement les cadres des grammaires du latin, du grec ou de l'hébreu pour décrire les faits de langue française, et sont, dans la plupart des cas, rédigées en latin. De plus, il est d'ailleurs intéressant de constater que c'est l'œuvre de l'anglais John Palsgrave, prêtre à la Cour d'Henry VIII d'Angleterre, qui publia en 1530, à Londres, *Lesclaircissement de la langue françoïse*, qui est considérée comme la toute première grammaire du français, initialement destinée aux Anglais désireux d'apprendre la langue française. On peut également citer les ouvrages suivants :

-Jacques Dubois : *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire* (1531), texte latin.

-Louis Meigret : *Tretté de la grammère françoèze* (1550).

-Robert Estienne : *Traicté de la grammaire françoise* (1557), *La manière de tourner en langue françoise les verbes actifs, passifs, gerundifs, supins, & participes : aussi les verbes impersonnels, avec le verbe substantif nommé Sum & le verbe Habeo* (1606).

-Pierre de la Ramée : *Grammaire Française* (1562).

-Henri Estienne : *Traité de la conformité du langage françois avec le grec* (1565), *Précurrence du langage françois* (1579).

« Ce fut le XVII^e siècle qui vit se déployer l'activité la plus intense dans le but de codifier la norme linguistique. »¹

Cette période voit l'avènement du français dit « classique ». Effectivement, elle est marquée, entre autres, par la création de l'Académie française en 1635, ainsi que la parution des premiers dictionnaires du français². La codification ainsi amorcée allait faciliter la diffusion, en Europe, du français et des idées qu'il véhicule – et ce, essentiellement à compter du XVIII^e siècle – notamment par le biais des écrits scientifiques et littéraires en langue française. Cela permettrait à cet idiome d'acquérir par la suite un statut de langue véhiculaire internationale.

Suite au « désordre » linguistique laissé par les auteurs de la Renaissance et leurs audaces et autres fantaisies en matière de langue, le pouvoir royal, qui tient à se faire comprendre de ses sujets et de son armée, pense que l'heure est venue d'homogénéiser le français. En effet, si le XVI^e siècle s'accommodait parfaitement des flottements d'une langue en pleine évolution – prononciation variable, morphologie et conjugaison fluctuantes (par exemple, jusqu'au XVI^e siècle, on a assisté à la coexistence des termes « hirondelle », « erondelle » et « arondelle »³ ; ou encore à

¹ Cf. R. A. LODGE, *op. cit.*, p.228.

² Les premiers dictionnaires du français paraissent dans un premier temps en Suisse et en Belgique car l'Académie française, voulant éditer le premier dictionnaire du français, a établi et pratiqué une censure à l'égard des autres dictionnaires afin de se garantir « l'exclusivité » de la parution de son dictionnaire.

³ D'après le *Dictionnaire étymologique et historique du français* (A. DAUZAT, Paris : Larousse, 1993), il faut attendre 1546 pour voir la première apparition du terme « hirondelle », qui proviendrait de l'ancien provençal *ironдела*, elle-même issue du latin populaire **hirunda*, forme altérée du latin classique *hirundo*, *-onis*. Parmi les trois réalisations, le succès de la forme en [i] tient sans doute au fait qu'il s'agit-là de la forme la plus économique linguistiquement parlant puisqu'elle demande un effort d'aperture minimal. Quant à la réintroduction du « h » graphique, elle s'expliquerait par un désir d'imiter l'orthographe latine puisque « la relatinisation des mots devient systématique au XIV^e, au XV^e et au XVI^e

l'alternance d'une conjugaison à l'autre pour le doublet recouvrer/recouvrir¹) – la tendance au XVII^e siècle est davantage à l'unification de cette langue afin qu'elle puisse être comprise de tous les Français. En 1585, la mort de Ronsard marque le déclin de la Pléiade et le retour de la maîtrise du pouvoir politique sur la langue. Les critiques qui commençaient à se faire sentir à l'égard des idéaux linguistiques (notamment au niveau lexical) prônés par ce mouvement se multiplient et s'intensifient. Les détracteurs militent pour un retour à la simplicité, en même temps qu'ils avancent l'argument selon lequel le degré d'aliénation du français (aux autres langues d'une part, et au pouvoir royal d'autre part) s'est amplifié. Certes, le foisonnement lexical produit a contribué au développement de la langue française mais celle-ci se trouve finalement encore (plus) dépendante des langues anciennes, à partir desquelles elle forme sa multitude de néologismes. Toutefois, il est une chose qui demeure incontestable, même chez les plus farouches opposants à ce mouvement : la langue française est sortie de cette période profondément évoluée.

La priorité n'est donc plus à l'exubérance du siècle précédent mais au besoin de fixer des normes à cette langue naissante. Vers 1625, plusieurs personnalités des milieux mondains et littéraires ont coutume de se retrouver régulièrement au 135, rue Saint-Martin à Paris, chez Valentin

siècles, en même temps que l'on emprunte force mots au latin » (GREVISSE, M. et GOOSE, A. *Le Bon Usage*, 14^e éd., Bruxelles : De Boeck Université, 2007, p.81, voir aussi, pp.55, 71 et 89).

¹ Là encore, le *Dictionnaire étymologique et historique du français* (A. DAUZAT, *op. cit.*) signale que la première occurrence du verbe « recouvrer » remonte à 1050 et celle de « recouvrir » à 1130, avec des significations différentes. Dans le premier cas, le terme est issu du latin *recupare* (récupérer) et dans le second, il provient du latin *cooperire* (couvrir entièrement) qui a pris dès le début le sens de « protéger ». Toutefois, il souligne le fait qu'entre le XV^e et le XVIII^e siècles les deux verbes étaient souvent confondus.

Conrart, alors conseiller du roi de France Louis XIII, afin de s'entretenir sur les belles-lettres. L'influence de ces salons littéraires¹ sur l'évolution des usages et des goûts littéraires au XVII^e siècle est considérable et fondamentalement décisive puisque l'idée d'une académie pour les lettres françaises, est émise dans le salon de Conrart. Le cardinal de Richelieu, alors Premier ministre de Louis XIII, est informé de ces réunions par son secrétaire le Seigneur de Boisrobert. Richelieu est d'abord intrigué, mais il manifeste de l'intérêt pour cette assemblée. En effet, en tant que fervent défenseur de la langue française, il projetait, à cette époque, de placer celle-ci sous le joug d'une loi officielle. Ainsi, ayant appris que ces intellectuels étaient à la recherche d'une forme exemplaire de français, il décide de s'attacher à ce cénacle de gens de lettres et leur propose alors de les prendre sous sa protection afin de rendre officielles ces réunions et constituer, à partir de cette société, une institution d'État. L'intérêt est évident : les activités de chacun de ces érudits aboutiraient à autant de travaux susceptibles d'affirmer le prestige non seulement de la langue française, mais également de l'État, de la monarchie, et probablement aussi de lui-même... Chez les intellectuels concernés, la réticence initiale à se trouver sous la contrainte de l'autorité publique cède bien vite la place à un engouement certain pour la possibilité d'exercer leurs aspirations puristes².

¹ La tradition des salons littéraires remonte au règne de Charles IX (1560-1574) et se développe de façon importante au cours du XVII^e siècle. Hommes de lettres et beaux esprits se rassemblent lors de réunions dans les milieux mondains et forment alors de petites sociétés vouées à débattre sur la langue et la littérature françaises. Le film *Ridicule*, de P. LÉCONTE (1995), retranscrit fidèlement l'ambiance de ces joutes oratoires.

² Si l'on considère le purisme comme le « *comportement de certains locuteurs vis-à-vis de leur langue, caractérisé par le désir de fixer celle-ci à un stade de son évolution, considéré comme une norme idéale et intangible à laquelle tous les écarts doivent être réduits. Le purisme cherche à justifier ses jugements linguistiques par des considérations morales (préservation de la pureté de la langue* » (J. DUBOIS (et al.), *op. cit.*, article « purisme »).

Des neuf membres d'origine, le nombre d'érudits passe à vingt-sept lorsque se tient la première séance, le 13 mars 1634. Au bout d'une semaine, la compagnie se donne le nom d'Académie française. Richelieu, en signant le 29 janvier 1635 les lettres patentes, officialise l'une des plus anciennes institutions de la France : l'Académie française, qui devient alors un corps à part entière de l'État monarchique. Ce texte porte définitivement à quarante le nombre de membres composant cette assemblée et stipule que ces académiciens seront nommés à vie¹ par leurs pairs en fonction de leur talent, et ce, afin de **légiférer** sur la langue française. Car avec l'Académie, la codification du français devient un processus qui s'inscrit de plus en plus dans une logique de rationalisation, souvent au détriment des locuteurs eux-mêmes qui fonctionnent davantage à l'instinct. Ainsi, les règles deviennent des lois, que les exceptions viennent, selon l'expression inexacte, confirmer² ; elles-mêmes parfois nuancées voire contredites par des sous-exceptions. L'article 24 des statuts de l'Académie française précise quelles sont les missions confiées à cette organisation :

« La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. »³

¹ Ce qui leur vaut le surnom, aujourd'hui encore, d'« Immortels », conformément au sceau que le Cardinal avait créé pour son Académie dont la devise est « À l'immortalité ».

² En réalité, l'exception infirme la règle, davantage qu'elle ne la confirme !

³ Article 24 des statuts de l'Académie, [<http://www.academie-francaise.fr/role/index.htm>] (dernière consultation : le 13/12/08).

En d'autres termes, l'Académie poursuit un véritable travail de réglementation de la langue, son but principal étant de rendre cette dernière compréhensible par tous en veillant tout particulièrement à sa « pureté ». D'où l'idée de norme. Dans cet esprit, l'Académie se voit alors confier la rédaction de quatre ouvrages afin de fixer les premières normes de la langue française : un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. Les premiers temps, les séances de la compagnie nouvellement établie ont lieu tour à tour chez les différents membres du groupe d'intellectuels. À partir de 1639, elles se tiennent chez le chancelier Séguier et aujourd'hui, au Collège des Quatre Nations, à Paris. En définitive, seul le *Dictionnaire* a été édité par l'Académie Française. En effet, la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), communément appelée *Grammaire de Port-Royal*, est l'œuvre d'Antoine Arnauld et Claude Lancelot. *La Rhétorique ou l'Art de parler* (1675) est l'œuvre de Bernard Lamy. Ces travaux faisaient alors figure de références dans leurs domaines respectifs, au même titre que le *Dictionnaire de l'Académie* constituait la référence en matière de lexique et d'orthographe. Cette première édition unilingue, qui a vu le jour en 1694 – soit près de 60 ans après la création de l'institution – et qui suit en général les idées de Malherbe et de Vaugelas sur le « bon usage »¹, se caractérise notamment par son classement des mots par familles (et non par ordre alphabétique²) et sa mise en situation des mots grâce aux exemples inventés (et non puisés chez les auteurs).

¹ Cf. *infra*, pp.36-42.

² Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, tous les mots n'apparaissent pas systématiquement dans l'ordre alphabétique. Ils sont classés par racines, ce qui fait qu'un même article faisait l'objet de plusieurs définitions : celle de la racine, puis celles correspondant aux différents dérivés de cette racine et/ou composés contenant cette racine. Il faut attendre la 2^e édition, en 1718, pour voir l'adoption d'un plan strictement alphabétique.

L'influence des décisions adoptées par les académiciens revêt une telle importance qu'elle conduit l'institution à se positionner en arbitre, c'est-à-dire à prendre parti, dans la querelle opposant les Anciens aux Modernes, controverse qui a agité le monde littéraire français des XVII^e et XVIII^e siècles en opposant les adeptes qui se réclamaient d'une tradition inspirée du classicisme d'une part et les partisans de la modernité d'autre part. En tant que fervente défenseuse de la langue française, l'Académie se place résolument du côté des Modernes. Même les plus illustres auteurs de l'époque s'en remettent à ses règles, qu'ils suivent scrupuleusement, quitte à retravailler leur prose. C'est en particulier le cas de Corneille, qui est amené à réécrire des passages de sa fameuse tragi-comédie *Le Cid* (1637), afin de se conformer à la façon de dire en vigueur ; ce qui donne lieu à une polémique connue sous le nom de « querelle du *Cid* »¹. Cette tradition selon laquelle l'Académie est considérée comme l'une des instances emblématiques de la vie culturelle francophone est encore vivace aujourd'hui. Il est en effet intéressant de constater que l'Académie française a su, au fil du temps, conserver ses statuts et ce, malgré une interruption pendant la période de la Révolution Française². De nos jours, la publication d'une neuvième édition³ de son *Dictionnaire* atteste du fait qu'elle continue son œuvre de « fixation » de la langue.

¹ Corneille, vexé par les différentes critiques, procède à des corrections de détail en tenant compte des remarques grammaticales et stylistiques formulées par l'académicien Georges de Scudéry dans ses *Observations sur le Cid* (1637). L'œuvre connaît ainsi plusieurs remaniements et le texte évolue entre 1637 et 1682.

² En effet, sur plus de trois siècles et demi d'existence, sa mission n'a été interrompue que sur une période de dix ans : entre 1793 et 1803.

³ Les années de publication des différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie* sont les suivantes : 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-35, 1992.

Cette tendance à l'unification linguistique, si caractéristique du XVII^e siècle, et dont l'objectif principal était de « *fixer la langue, pour en faire un patrimoine commun à tous les Français et à tous ceux qui pratiquent notre langue* »¹ témoigne d'un désir certain d'intercompréhension. Mais il est aisé de constater que l'Académie n'a pas été créée dans le seul but d'intercompréhension et de valorisation du prestige de la langue française. Richelieu y a probablement vu là aussi un instrument à mettre au service de sa politique d'unification à l'intérieur du pays et de son expansion bien au-delà des limites du royaume français. À ce titre, il est intéressant de voir sur quel principe s'est appuyé le processus de codification du français qui devait non seulement permettre la *communication* au sein de la *communauté* française mais également en faciliter le rayonnement diplomatique à l'étranger au cours des siècles à venir.

¹ [<http://www.academie-francaise.fr/role/index.htm>], (dernière consultation : le 13/12/08).

II – La tradition du « bon usage »¹

1. La doctrine de Malherbe ou le retour à la discipline de la langue

Avec Malherbe s'ouvre le règne de la grammaire, qui, en France plus qu'ailleurs sera long et autoritaire. Une fois la langue populaire affranchie du modèle latin et l'ayant supplanté dans tous les domaines d'activité humaine à l'exception du domaine religieux, les observateurs du français ont dû chercher dans cette langue émancipée un usage exemplaire pour constituer la base de ce qui devait devenir la grammaire. Pourtant, lorsqu'au début du XVII^e siècle, en France, les grammairiens s'intéressent à la façon dont s'expriment les locuteurs français², il leur apparaît difficile de définir « le » français tant ils se heurtent alors à un amalgame de dialectes régionaux et de patois³. En effet, même si sur un plan géographique, la supériorité de l'usage de la région parisienne est déjà assurée depuis la fin du XII^e siècle⁴ sous l'effet de la centralisation politique, reléguant ainsi les autres dialectes au rang de patois, il reste

¹ La présence des guillemets est ici de rigueur à double titre. Ils permettent tout d'abord l'utilisation d'une expression qui, sans leur présence, s'avérerait être une formulation beaucoup trop normative, position que nous nous devons d'éviter. Ils signalent également l'allusion à l'ouvrage de M. GREVISSE et A. GOOSE, *op.cit.*

² Déjà au XVI^e siècle, des grammaires du français avaient vu le jour. Cf. *supra*, note n°2, p.28.

³ Les dialectes régionaux s'opposent à la langue, dans le sens où ce sont "*des systèmes de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé*". Précisons toutefois que ce « statut » dont il est question est donné principalement par l'opinion commune, sur la base des *représentations* qu'elle se fait des pratiques linguistiques. Ce concept sera défini dans le chapitre 2 et fera l'objet du chapitre 3 de la présente recherche.

Quant aux patois, ce sont des formes dialectales "*utilisées seulement sur une aire réduite, et dans une communauté déterminée, rurale généralement*" (Cf. J. DUBOIS (*et al.*), *op. cit.*).

⁴ Cf. R. A. LODGE, *op. cit.*, p.142.

encore à déterminer le groupe social dont l'usage pourrait être érigé comme modèle.

Entré à la Cour d'Henri IV en 1605, le poète et grammairien François de Malherbe (1555-1628) devient rapidement – et à mesure que se rétablit le pouvoir royal – une autorité en matière de langue française. Outre le fait de vouloir édicter de nouvelles règles en matière de poésie, il est l'un des premiers à vouloir réglementer la langue en se basant uniquement sur l'usage, et non plus sur les modèles inspirés par les grammaires grecques ou latines. Il définit l'usage en fonction de la « pureté » et de la « clarté ». C'est au « perfectionnement » de cette langue que va être consacré tout le travail de Malherbe. Il entend donc bannir de la langue française tout ce qui est susceptible de nuire à l'intercompréhension générale. À travers son *Commentaire sur Desportes* (1606), il formule des proscriptions qui visent aussi bien les archaïsmes et usages provinciaux que les termes techniques et autres néologismes. En condamnant les emprunts d'éléments étrangers (notamment les italianismes), en écartant les termes techniques et les dérivations savantes, en rejetant le recours aux mots dialectaux et en réprouvant les innovations lexicales, il revendique un vocabulaire purement français et entend ainsi « dégasconner »¹ la langue. Une telle attitude normative remettait bien évidemment en cause le travail réalisé par la Pléiade puisqu'elle allait à l'encontre des fantaisies individuelles prônées par les auteurs de la Renaissance qui acceptaient et encourageaient au contraire tout ce qui pouvait contribuer à l'enrichissement de la langue ; l'invention étant à leurs yeux une qualité essentielle. Toujours dans un souci de clarté et de compréhension par la majorité des locuteurs, Malherbe va même jusqu'à

¹ En référence aux origines du roi de l'époque, Henri IV, qui, né à Pau, avait passé toute sa jeunesse dans le Béarn.

préconiser la réduction du nombre des synonymes, quitte à alourdir le style de l'expression. La phrase – la langue même – se trouve alors totalement épurée, dénuée de toute fantaisie. Comme le souligne Claude Hagège, « [...] après avoir subi les inconvénients de l'anarchie, la langue connaît ceux d'un pouvoir qui la régente »¹. Se décrivant d'ailleurs lui-même comme un « tyran des mots et des syllabes », Malherbe consacre, à travers ce travail d'épuration de la langue, le règne de la clarté et de la simplicité qui allaient devenir les principales valeurs de la littérature classique. L'éloge qu'en a fait Boileau est, à cet égard, éloquent :

*« Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir
Et réduisit la Muse aux règles du devoir.
Par ce sage Écrivain la Langue réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée. »*²

En outre, en faisant montre de sa préférence pour l'usage de la partie « dégasconisée » de la cour, Malherbe reconnaît comme exemplaire l'usage de la partie la plus élevée de l'échelle sociale tout en impliquant que plus on descend dans l'échelle sociale, plus on s'éloigne de ce qu'il appelle le « bon usage ». Selon lui, en effet, la « bonne » langue est celle qui est issue de l'aristocratie. Avec une telle hiérarchisation sociolinguistique, Malherbe inaugure ainsi cette tradition d'une activité normative qui établit un lien étroit entre prestige social d'une part et

¹ C. HAGÈGE, *op. cit.*, p.61.

² N. BOILEAU, *L'art poétique*, Paris : Bordas, 1966, Chant premier, vv.131-136.

prestige linguistique d'autre part, principe qui allait être explicitement repris par Vaugelas quelques années plus tard.

2. Vaugelas, l'arbitre de la langue

La recherche de la norme linguistique passe par le « bon usage », consacré au XVII^e siècle par les Remarqueurs, c'est-à-dire tous les nouveaux observateurs de la langue qu'ils soient grammairiens, linguistes ou lexicographes et qui, à l'instar de Vaugelas, commencent à critiquer l'emploi de certaines tournures qu'ils ne jugent pas conformes à l'usage. Ce dernier a, en effet, publié en 1647 ses *Remarques sur la langue française*¹, un ouvrage qui rassemble les commentaires linguistiques qu'il a pu faire lors de ses scrupuleuses observations des conversations des « honnêtes gens »² ainsi qu'une préface contenant une réflexion sur l'usage. Sans toutefois vraiment continuer le travail d'épuration entrepris par Malherbe, il définit la notion d'usage de façon bien plus précise que cela ne l'avait été fait jusqu'alors. De plus, le cadre propice de l'Académie française, à laquelle il est admis dès novembre 1634, lui permet d'affirmer ses idées

¹ Titre complet de l'ouvrage : *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, imprimé à Paris, chez la veuve Jean Camusat et Pierre Lepetit.

² Au XVII^e siècle, l'expression « honnête homme », du latin *honestus*, honorable (déjà attestée dès 1538) désigne l'idéal de la bonne société. L'honnête homme est en effet celui qui possède de l'instruction, le lettré, c'est-à-dire un homme cultivé, qui se doit toutefois de se montrer humble et faire preuve d'une certaine capacité à s'adapter à son entourage. Refusant tout excès et sachant dominer ses émotions, il est modéré en tout, possède des qualités sociales et excelle dans l'art de plaire. L'idéal de l'honnête homme peut s'avérer équivoque puisque la vie sociale apparaît comme un théâtre où les personnages jouent des rôles convenus, et où l'intelligence consiste à déchiffrer les apparences. Sur ce théâtre, la maîtrise de la parole est centrale : raffinement des formules, goût des jeux de mots (qualité de *l'esprit*), art de la conversation. (Définition inspirée de [<http://www2.unil.ch/fra/HistLitt/Cours/XVI-XVII/16-10.Honnetehomme.htm>], dernière consultation : le 13/01/08, et *Encyclopaedia Universalis*).

sur la langue française en légitimant son autorité de grammairien. Il innove sur deux points :

- Sa première idée fondamentale est de s'intéresser plus à l'usage de son époque qu'à l'usage passé car il considère que la langue est constamment soumise au changement.
- Ensuite, il fait prévaloir la langue parlée sur la langue écrite dans sa description du « bon usage », devançant en quelque sorte les méthodes de la linguistique moderne.

Tout ceci lui permet de définir ce qu'il appelle le « bon usage » :

« Voicy donc comme definit le bon Usage [...] c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément a la façon d'escrire de la plus saine partie des Autheurs du temps. »¹

Tout comme Malherbe, Vaugelas base sa distinction du bon et du mauvais usage sur une restriction sociolinguistique puisqu'il établit la norme en fonction de la hiérarchie sociopolitique de l'époque. Selon lui, le « bon usage » n'est pas l'apanage de la majorité des locuteurs, mais bien de l'élite sociale de la communauté linguistique. Puis, il précise explicitement à quelle classe sociale il attribue le plus haut prestige linguistique :

« Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville ou le Prince reside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse. »²

¹ C. (Favre de) VAUGELAS, *Remarques sur la langue françoise*, 1647, cité par R. A. LODGE, *op. cit.*, p.234.

² *Idem.*

Cependant, il faut toutefois nuancer ce point de vue car, comme le fait remarquer Jean-Pierre Seguin, il « *n'a jamais prétendu fixer et immobiliser un Usage, dont il savait et disait qu'il ne serait plus le même trente ans plus tard ; c'est abusivement qu'on a vu dans son ouvrage l'image idéale et générale de la langue française* »¹. À ce propos, on peut reprendre l'exemple avancé par Claude Hagège² pour illustrer cette idée. Le mot « naviguer », prononcé /navige/, est en effet utilisé à l'époque de Vaugelas par les marins alors que l'aristocratie et les auteurs de la Cour emploient le verbe « naviger », prononcé /navize/. En accord avec sa définition du « bon usage », Vaugelas préconise donc l'usage préférentiel de cette dernière prononciation. Cependant, on remarquera qu'aujourd'hui, l'usage a consacré /navige/, montrant de cette manière que « [...] *la langue a son propre dynamisme, quelles que soient les contraintes dans lesquelles entend l'enserrer une politique grammairienne* »³.

Nous avons pu constater que ce siècle a été imprégné d'un fort désir d'*unification* et par là même de codification. Nous avons notamment remarqué que le choix de la promotion du français a souvent constitué un choix politique de la part des souverains pour unifier le territoire de France⁴. Plus tard, la distinction bon/mauvais usage a peu à peu défini des limites au français et l'a systématisé, le rapprochant ainsi d'une définition saussurienne de la langue, ce qui fera l'objet d'un paragraphe de la partie

¹ J.-P. SEGUIN, « La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles », in J. CHAURAND (dir.), *op.cit.*, p.237.

² C. HAGÈGE, *op. cit.*, p.62.

³ *Idem.*

⁴ Et d'ailleurs...! Cf. *supra*, note n°1, p.15.

suivante¹. L'idée qu'il existait *une* langue française s'est donc essentiellement construite par la notion de norme.

¹ Cf. *infra*, pp.50-54.

B. Du « normal » au « normatif » : vers une définition du concept de norme linguistique

L'objectif de cette partie est de tenter de montrer qu'il n'existe pas *une* norme linguistique mais *des* normes linguistiques puisque cette notion est le résultat de deux concepts eux-mêmes très hétérogènes : la norme d'une part, la langue d'autre part. Dans cette optique, nous nous interrogerons d'abord sur le statut ambigu du concept de norme et les distinctions qu'il amène à réaliser. Puis, nous nous attacherons à souligner le phénomène de variation linguistique dans le cas du français, et les différents schémas qu'il permet d'établir quant à la définition de norme linguistique.

I – Le concept de norme

1. La norme : entre « habitude » et « idéal »

Dans un premier temps, il convient de déterminer ce que l'on entend par norme. Et ce n'est pas chose aisée si l'on en croit la définition donnée par le *Dictionnaire culturel en langue française*¹. En effet, la polysémie du terme montre combien il s'avère difficile d'expliquer de façon univoque ce concept.

NORME [nɔʁm] n.f. – v. 1165 dans l'anc. expr. *mettre norme à* "régler une affaire" ; rare av. le XIX^e s. ; empr. au lat. *norma*

¹ A. REY (dir.), *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 2005, tome III, pp.1003-1007.

"équerre", puis au fig. "règle, loi". Le mot latin, qui correspond pour le sens au grec *orthos*, est un calque probable du grec *gnômôn* "ce qui sert de règle".

1. DIDACT. ou LITTER. Type concret ou formule abstraite de ce qui doit être, en tout ce qui admet un jugement de valeur : idéal, règle, but, modèle suivant les cas. => **canon, loi, principe, règle**. *La norme juridique, sociale.*

2. (1867). État habituel, ordinaire, régulier, conforme à la majorité des cas (=> la moyenne, la normale). *Être dans la norme. S'écarter de la norme.*

On le voit, avant même son acception linguistique, le terme « norme » oscille déjà entre deux valeurs que l'on ne peut mettre en évidence que grâce aux adjectifs qui en dérivent¹. Dans la seconde définition, la norme se rapproche du terme « habitude ». La norme « **normale** » serait donc un reflet de la réalité puisque basée sur des faits observés. Ce sens du mot « norme » représente de façon objective *ce qui est* ; par opposition à la première acception, plus subjective, selon laquelle la notion de norme renvoie à *ce qui doit être*. En effet, dans la première définition donnée par le dictionnaire, celle qui intéressera notre recherche, la norme est considérée comme un modèle à suivre, un idéal à atteindre. C'est précisément ce sens qui a donné les adjectifs dérivés « normé » et « normatif ». Le caractère prescriptif de cette norme « **normative** » veut qu'elle exerce certaines contraintes sur le corps social tout en sanctionnant les transgressions éventuelles.

¹ En effet, comme le fait remarquer A.-M. HOUEBINE, "[...] *en face de norme il n'existe ni contraire, ni contradictoire (non-norme, *a-norme). Seules s'entendent norme et normalité et alors peut être générée anormalité équivalente de non-normal voire anormal*". (texte intégral de la communication : [http://labo.dynalang.free.fr/article.php3?id_article=105#nh4]), dernière consultation : le 11/03/09).

À partir de ces premières considérations, la norme dite linguistique peut, selon le point de vue adopté, renvoyer d'une part à la moyenne des productions linguistiques ou bien, revient à énoncer qu'une certaine façon de parler est préférable à une autre, voire, selon certaines opinions, obligatoire. Ainsi, le *Dictionnaire culturel* propose une définition pour l'acception linguistique, qui tient compte de la distinction entre ces deux signifiés :

4. LING. Ce qui, dans la parole, le discours, correspond à l'usage général dominant et est considéré comme le meilleur (opposé d'une part à *système*, d'autre part à *discours*). Syn. : *usage*.¹

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà remarquer que les définitions avancées par certains dictionnaires – pour l'acception linguistique du terme – divergent, ou, en tous cas semblent prendre position pour l'une ou l'autre des deux possibilités. Ainsi, le *Trésor de la Langue Française informatisé*² semble – par les exemples qu'il propose en illustration – mettre plus particulièrement en avant le sens « normatif » du terme :

GRAMM., LING. Règles définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue, ce à quoi doit se conformer la communauté linguistique au nom d'un certain idéal esthétique ou socio-culturel, et qui fournit son objet à la grammaire normative ou à la grammaire au sens courant du terme (d'apr.

¹ On notera qu'en ce qui concerne l'acception linguistique du terme par le *Dictionnaire culturel*, il est considéré comme synonyme d'*usage*. Cependant, nous verrons de façon plus précise par la suite que l'association n'est pas aussi évidente.

² Site du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) : [<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>] (dernière consultation : le 19/03/09).

Ling. 1972 et GREIMAS-COURTÉS 1979); tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique et correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue (d'apr. *Ling.* 1972). *Norme d'usage. La norme se confond avec la correction quand les sujets parlants considèrent la norme comme obligatoire* (MAR. *Lex.* 1933). *Un argument fréquent évoqué est celui de l'«autorité» des «bons» auteurs, argument qui débouche souvent sur un cercle vicieux : on cherche la norme chez les «bons» auteurs, mais on définit aussi le «bon» auteur comme celui qui respecte la norme !* (*Lang.* 1973). *La norme sociale peut contrarier la norme linguistique en considérant certains signes comme hors code (purisme) ou en imposant des signes qui n'ont pas cours (néologie officielle de commissions)* (REY *Sémiot.* 1979).

Il est également intéressant de constater que dans les deux cas cités, la définition donnée pour l'acception linguistique du mot reprend la distinction établie par la définition générale du concept mais à l'inverse. Dans le *Dictionnaire culturel*, ce qui n'était que le deuxième sens, ouvre la définition linguistique. Inversement, dans le *TLFi*, la norme « habituelle » qui était première dans la définition du concept, passe au second plan dans la définition linguistique.

Nous sommes alors à même de constater que l'ambiguïté et l'imprécision règnent autour de cette notion. Cependant, nous pouvons au moins nous accorder sur le fait que, dans le discours général sur la norme en matière de langue, et cela sans doute en raison de la confusion générée par ses deux effets de sens, le terme *norme* renvoie, comme le fait

remarquer Henri Boyer¹, davantage à l'aspect normatif – et prescriptif (voire proscriptif, et partant, répressif) – qu'au fonctionnement habituel et régulier du système de la langue.

2. La frontière entre norme et usage

Si dans le domaine des sciences du langage, norme et usage appartiennent au même paradigme, il s'agit cependant de préciser le rapport que ces deux notions entretiennent entre elles. Il convient de noter que le concept de norme acquiert un sens particulier chez certains linguistes du XX^e siècle.

En effet, pour le linguiste danois Louis Trolle Hjelmslev², comme pour son collègue roumain Eugenio Coseriu³ par la suite, la norme et l'usage sont deux concepts qui se définissent par rapport au « système » de la langue.

« D'un certain point de vue la langue est au langage ce qu'est la parole à la langue et l'usage à la norme : c'est la réalisation d'un réalisable. Le système du langage est un système de réalisables généraux, et non un système de réalisés universels. »⁴

¹ Cf. H. BOYER, *Éléments de sociolinguistique*, Paris : Dunod, 1991, pp.13-14.

² Louis Trolle Hjelmslev (1899-1965), maître du Cercle linguistique de Copenhague, est notamment connu pour avoir prolongé les réflexions de Ferdinand de Saussure en proposant la glossématique.

³ Pour Eugenio Coseriu (1921-2002), la dichotomie langue/parole mise en avant par Saussure n'est pas suffisante pour appréhender toute la réalité de la langue.

⁴ L. HJELMSLEV, *Essais linguistiques*, Paris : Éd. de Minuit, 1997, p.140.

Dans ses *Essais linguistiques*, Hjelmslev considère la norme comme un trait, ou un ensemble de traits qui permet de distinguer un élément de tous les autres éléments du système¹. Il prend alors l'exemple du [R] français. C'est le seul phonème consonantique du français à posséder le trait vibrant. Pour Hjelmslev, le caractère vibrant de ce phonème, qui suffit à le distinguer d'autres phonèmes de la langue tels que [l] constitue la norme de [R]. Les autres traits de [R] qui ne sont pas distinctifs (trait consonantique, trait uvulaire, trait voisé...) constituent ce que Hjelmslev appelle l'usage, qui correspond à l'ensemble des réalisations linguistiques possibles de ce même phonème dans une communauté linguistique donnée².

Chez Coseriu, la norme correspond « à une partie de ce que Hjelmslev englobe dans la rubrique "usage". Il s'agit de tout ce qui est socialement obligatoire dans l'utilisation du code linguistique. L'aspect **normatif** du phonème, c'est alors l'ensemble de contraintes imposées, dans une société donnée, pour sa réalisation effective »³. Dans le cas du phonème [R], par exemple, nous pouvons dire qu'il en existe des réalisations qui, même si elles n'aident pas à différencier ce phonème des autres, sont néanmoins plus ou moins imposées par la société⁴. C'est ce que Coseriu appelle la norme.

S'agissant de la norme linguistique, l'existence de ces deux théories ne pouvait être occultée. Mais telle qu'elle est ici proposée par Hjelmslev

¹ *Ibid.*, pp.76-89.

² Par exemple, en français, il existe au moins trois possibilités de réaliser le phonème [R] : [r], [ʀ], [ʁ].

³ O. DUCROT et T. TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, coll. « Points », Paris : Éd. du Seuil, 1972, pp.164-165.

⁴ Ainsi, le [ʀ] est-il déprécié en France alors qu'il est « de rigueur » - normal - en Polynésie.

et Coseriu, la norme constitue une question qui passe à côté de celle que nous voudrions traiter dans la présente recherche car elle s'éloigne quelque peu de la description du phénomène normatif au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire dans un paradigme sociolinguistique, nécessairement plus large que celui strictement phonologique.

Néanmoins, il reste que la difficulté à établir une limite précise entre ces deux notions (c'est-à-dire, où finit la norme ? où commence l'usage ?) apparaît comme le réel cœur du problème dans la description d'une langue... En effet, le principe même sur lequel reposent la description et la théorisation linguistiques est le dépassement de toute référence à la norme. Or, la difficulté qui se pose aux linguistes, c'est d'être en mesure de prendre en considération absolument tous les usages, ce sans quoi il devient ardu d'établir des généralités. En effet, si avant le XX^e siècle, l'étude de la langue passait généralement par une accumulation des usages dont les chercheurs essayaient de déduire des « modèles » de fonctionnement, il faut attendre Ferdinand de Saussure pour s'opposer à cette démarche hypothético-déductive avec la création d'un « cadre » dans lequel il a fait rentrer et classé les différents usages (approche inductive qui caractérise, entre autres, le développement de la linguistique moderne, c'est-à-dire comme science à part entière)¹.

Le couple norme/usage semble donc former une opposition nécessaire et, d'après la théorie énoncée par Catherine Kerbrat-Orecchioni qui établit un parallèle entre normes esthétiques et normes langagières :

« [...] la norme (normative) ne peut en rien être assimilée à une moyenne des usages, c'est une variante parmi d'autres, mais qui se

¹ D'après le cours de linguistique générale de Master 1^e année (2005-2006) de B. POTHIER.

trouve érigée en "canon" de la beauté langagière. Entre la norme (en principe singulière) et les usages, existe donc une relation d'inclusion (l'usage normatif est un usage parmi d'autres), doublée d'une relation de hiérarchie (c'est un usage privilegié, promu comme seul légitime et linguistiquement correct). »¹

3. La norme à l'aune de la distinction saussurienne langue / parole

Ferdinand de Saussure (1857-1913) a formulé dans son *Cours de linguistique générale* (1916)² des théories fondamentales sur le langage qui font toujours école, au rang desquelles figure la dichotomie entre langue et parole³. L'étude du langage comporte, selon lui, deux parties dont l'une a pour objet la langue, c'est-à-dire un code linguistique, et l'autre la parole, ou encore les utilisations de ce code⁴.

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, « La norme linguistique », présentation dans le cadre du séminaire « Norme, règles, régularités », 24 octobre 2003, Université Lumière, Lyon 2. C'est nous qui soulignons.

² Ouvrage rédigé non par Saussure lui-même mais par deux de ses étudiants, Albert Sechehaye et Charles Bailly, à partir de leurs notes de cours, et publié après sa mort.

³ Il est à noter que *parole* est ici à prendre au sens saussurien du terme, c'est-à-dire pouvant renvoyer aussi bien à une exécution orale qu'écrite.

⁴ Depuis Ferdinand de Saussure, plusieurs linguistes ont repris et précisé cette distinction. Nous avons évoqué plus haut Hjelmslev et Coseriu, chez qui *norme* et *usage* correspondent plus ou moins à la dichotomie saussurienne langue/parole. Nous pouvons également citer Jean Gagnepain (1923-2006), chef de file de la linguistique clinique et expérimentale, qui parle d'*idiome* et d'*entretien* puis de *pouvoir-dire* et de *vouloir-dire* ; ainsi que Noam Chomsky (1928-...) qui oppose *compétence* (c'est-à-dire la connaissance intuitive des règles de la langue) et *performance* (à savoir la formation des énoncés particuliers), ce qui permet à ce dernier de fonder la grammaire générative, capable de rendre compte de façon théorique de tous les énoncés possibles en langue.

Pour ce qui est de la présente recherche, nous nous en tiendrons aux dénominations *langue* et *parole*.

a) Dimension sociale : le système de la langue

Ferdinand de Saussure a décrit la langue comme un système complexe de signes¹ utilisés par une communauté donnée pour répondre à ses besoins de communication linguistique. Elle comprend, non seulement les signes eux-mêmes, mais aussi tous les mécanismes abstraits de combinaison de ces signes entre eux nécessaires à la construction d'énoncés « acceptables » et intelligibles, c'est-à-dire un lexique et une grammaire². C'est ce mécanisme que Saussure appelle la langue.

Néanmoins, le système de toute langue vivante, précise Saussure, n'existe que dans et par la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble de ses locuteurs, doués de parole, car :

« C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. »³

La langue constitue donc un instrument de communication⁴, fixé une fois pour toutes – même s'il évolue –, d'une communauté donnée. Elle repose

¹ À prendre ici au sens saussurien du terme de « signe linguistique », c'est-à-dire comme une entité à deux faces distinctes mais indissociables, qui est le produit d'une convention et qui se caractérise par sa nature arbitraire, sa linéarité ainsi que sa mutabilité dans le temps.

² Il existe de nombreuses définitions de la grammaire. Dans sa définition la plus large, c'est l'ensemble des « principes d'organisation de la langue ». Elle comprend notamment une phonologie (étude des phonèmes et de leurs règles de combinaison), une syntaxe (règles de combinaison des morphèmes et des syntagmes entre eux pour former des phrases), une lexicologie (étude du lexique) et une sémantique (étude du sens des morphèmes). (J. DUBOIS (*et al.*), *op. cit.*).

³ F. de SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot, 1972, p.25.

⁴ Entre autres, car la langue possède d'autres fonctions (vision du monde, esthétique...). Cf. *supra*, note n°2, p.11.

en effet sur un consensus social, indépendant de l'individu car c'est un « produit que l'individu enregistre passivement »¹ et qu'il « ne peut ni [...] créer ni [...] modifier »², au risque de ne pas être compris. Ceci à la nuance près que toute modification, tout enrichissement de la langue (création d'un mot nouveau, par exemple) est le fait d'un individu lors d'un acte de parole.

b) Dimension individuelle : la parole

Face à la langue, il y a la parole, déterminée par Saussure comme « un acte individuel de volonté et d'intelligence »³. Ainsi, langue et parole se supposent et se complètent. Elles ne peuvent exister l'une sans l'autre puisque la parole est la manifestation concrète de la langue, elle-même faite de paroles. La parole est en quelque sorte le résultat d'un réinvestissement, d'une réappropriation de sa langue par le locuteur. En effet, il s'agit d'un acte individuel de communication qui consiste en une sélection et une actualisation des éléments existant dans le virtuel de la langue. C'est, pour reprendre Béatrice Pothier, la « capacité spécifiquement humaine de créer des énoncés originaux à partir d'énoncés initiaux »⁴. C'est donc un acte qui s'inscrit dans une démarche libre et créatrice dans la mesure où l'individu façonne les éléments dont il dispose pour créer des énoncés parfois inédits en situation de communication.

¹ F. de SAUSSURE, *op. cit.*, p.30.

² *Ibid.*, p.31.

³ *Idem.*

⁴ D'après le cours de linguistique générale de Master 1^e année (2005-2006) de B. POTHIER.

La dichotomie saussurienne langue/parole ainsi décrite permet d'établir une distinction entre linguistique de la langue dont l'objet est la langue « envisagée en elle-même et pour elle-même »¹, et linguistique de la parole dont l'objet est la langue dans sa dimension concrète et pratique et qui relève de l'interaction et de la communication entre individus. C'est sur cette linguistique de la parole que se fondent notamment la psycholinguistique, la géolinguistique, la neurolinguistique, l'ethnolinguistique, et plus particulièrement la sociolinguistique, perspective que nous aurons tendance à privilégier dans notre étude du phénomène normatif.

Or, le terme *communication* appelle celui de communauté. À ce propos, il semble pertinent de préciser que la notion de langue unique partagée par un groupe de locuteurs ne suffit pas à définir une communauté linguistique car une société, même monolingue, ne peut être qualifiée de linguistiquement uniforme. En effet, la langue étant de nature virtuelle, elle ne se manifeste qu'au travers d'actes de parole, plus ou moins différents les uns des autres, selon les besoins de communication mais également selon les individus qui l'utilisent, car la langue – française en ce qui nous concerne – n'existe pas en tant que telle, de sorte que sa connaissance n'est accessible que par l'examen de la parole, ou plus exactement *des* paroles². En revanche, ce qui existe réellement, ce sont des locuteurs français, dont les actes de parole témoignent de l'existence de plusieurs performances concurrentes. Ainsi, il semble plus approprié,

¹ F. de SAUSSURE, *op. cit.*, p.317.

² Principe sur lequel s'est développée la linguistique dite variationniste (branche de la sociolinguistique) et dont la théorie de la langue « ne considère pas les faits de parole comme des scories à exclure de la description mais comme des faits réguliers » (J. BOUTET, *Langage et société*, coll. « Mémo », Paris : Éd. du Seuil, 1997, p. 42).

selon la théorie de John Gumperz¹, de définir la communauté linguistique comme un ensemble de variétés linguistiques superposées dont une, au moins, est reconnue par l'ensemble des locuteurs comme langue de référence. Ce qui fait que la question de la norme est ici intrinsèquement liée au phénomène de la variation linguistique. Car, il est bien évident que l'entreprise normative ne présenterait aucune raison d'être si la variabilité du système ne permettait pas plusieurs réalisations possibles d'une même forme linguistique et si tous les individus utilisaient une même variété de langue.

¹ « Toute communauté linguistique réelle se définit non par une langue, mais par la pratique du même ensemble de variétés ou de langues selon des règles similaires d'usage. Les variétés ou les langues sont organisées comme une sorte de répertoire et c'est la manière dont on les fait alterner ou dont on les conçoit qui constitue la communauté sociolinguistique. » (cité par J. DUBOIS (*et al.*), *op. cit.*). Il n'est qu'à voir toutes les variétés constitutives du français pour s'en convaincre, ce qui fait l'objet de la partie suivante.

II – Le mythe de la « pureté linguistique »

La variation linguistique au sein d'une langue est, selon le sociolinguiste américain William Labov, un phénomène inévitable puisqu'elle est elle-même liée au phénomène de la variation culturelle :

*« L'existence de **variations et de structures hétérogènes** dans les communautés linguistiques étudiées est une réalité bien établie. C'est plutôt l'existence d'un autre type de communauté linguistique qu'il convient de mettre en doute. [...] Mais, depuis quelques années, nous en sommes venus à reconnaître qu'une telle situation est **normale**, que non seulement l'hétérogénéité est courante, mais qu'elle constitue le résultat naturel des facteurs linguistiques fondamentaux. Nous soutenons que c'est l'absence de permutations stylistiques et de systèmes de communication stratifiés qui se révélerait dysfonctionnelle. »¹*

En d'autres termes, la variation linguistique ne constitue pas l'exception mais bel et bien la règle de l'usage linguistique. Il existe toujours des différences entre les façons de parler une « même langue ». Ceci est valable pour l'ensemble des langues dites naturelles². En effet, toutes ces langues, y compris celles dont les aires de diffusion restent géographiquement limitées, présentent inmanquablement des réalisations divergentes (au moins partiellement) entre elles. De plus, nous avons pu

¹ W. LABOV, *Sociolinguistique*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris : Éd. de Minuit, 1976, pp.282-283. Les termes sont soulignés par lui.

² Par opposition aux langues dites artificielles, qui elles, sont construites intentionnellement par un groupe humain pour remplir un besoin précis. C'est le cas notamment de l'espéranto, de l'informatique, ou encore des langues fictives comme le novlangue (Cf. chapitre suivant, pp.119-122).

voir précédemment que la langue se manifeste différemment en fonction de l'individu qui l'utilise¹ (dimension psycholinguistique), mais aussi, nous le verrons, en fonction des circonstances dans lesquelles un même individu a à l'utiliser. Par conséquent, une telle situation permet d'établir de multiples classifications linguistiques. Parmi les indices du changement linguistique, il est généralement convenu de distinguer entre facteurs externes, c'est-à-dire tout ce qui relève de l'environnement, et facteurs internes, c'est-à-dire tout ce qui relève du système propre à la langue. Nous verrons ainsi que la langue peut varier contextuellement, c'est-à-dire en fonction de différentes variables² caractérisant la situation de communication (géographique, sociologique, situationnelle, temporelle, mais aussi forme du code : oral/écrit), sans oublier toutefois de préciser que toutes les composantes du système de la langue sont également susceptibles de varier, qu'il s'agisse du lexique, de la phonétique ou encore de la morphosyntaxe.

1. L'hétérogénéité linguistique

Les facteurs externes sont ceux qui apparaissent comme les plus évidents pour apporter une (ou des) explication(s) à la variation linguistique. Nous nous proposons de les examiner ici, en soulignant les différentes dimensions à travers lesquelles se manifeste le phénomène de la diversité des usages linguistiques au sein d'une langue.

¹ Cf. *supra*, pp.52-54.

² D'un point de vue terminologique, nous adopterons dans cette partie les termes *variable* et *variante*, en accord avec la définition donnée par L.-J. CALVET : « Une variable est un champ de dispersion, l'ensemble des possibilités de réalisation d'une forme linguistique, d'une structure, d'un son. Et chacune de ces réalisations est une variante. », in *L'argot*, coll. « Que sais-je ? », Paris : PUF, 1994, p.113.

a) Variable géographique

Encore qualifiée de diatopique¹, la différenciation des usages en fonction de l'espace est l'un des indices les plus révélateurs de la disparité linguistique. C'est d'ailleurs ce que souligne Ferdinand de Saussure lorsqu'il écrit que :

« Ce qui frappe tout d'abord dans l'étude des langues, c'est leur diversité, les différences linguistiques qui apparaissent dès qu'on passe d'un pays à un autre, ou même d'un district à un autre. Si les divergences dans le temps échappent souvent à l'observateur, les divergences dans l'espace sautent tout de suite aux yeux ; les sauvages eux-mêmes (sic) les saisissent, grâce aux contacts avec d'autres tribus parlant une autre langue. C'est même par ces comparaisons qu'un peuple prend conscience de son idiome. »²

Ainsi, le fait d'envisager la géographie comme variable de la langue française permet de rendre compte des différents « modèles » de français qui existent selon la localisation des locuteurs. Il est clair que le français parlé par un Français est sans doute différent de celui parlé par un Québécois, un Africain francophone, ou encore un Suisse ou un Belge... Nous nous trouvons là face à un premier niveau de différenciation : l'opposition entre les français de France et les français de la francophonie. Ce dernier ensemble suppose en effet une réalité intégrée

¹ Signalons l'existence des adjectifs *diatopique*, *diachronique*, *diastatique* et *diaphasique*, qui sont utilisés, notamment par des auteurs comme L.-J. CALVET ou F. GADET, pour signifier respectivement les variations aux niveaux suivants : spatial, temporel, social et situationnel.

² F. de SAUSSURE, *op. cit.*, p.261.

par 56 modalités linguistiques nationales, correspondant aux 56 pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.)¹.

De plus, nous pouvons constater assez naturellement qu'une modalité linguistique nationale est elle-même à son tour intégrée par une gamme plus ou moins diversifiée de variantes régionales. En effet, même à l'intérieur de l'Hexagone, il semble difficile de concevoir un modèle de français unique. Le locuteur marseillais utilise un lexique et des réalisations phonétiques² qui lui sont propres et qui, par conséquent, ne correspondent pas exactement à ceux de son homologue lillois ; de même que les Bretons et les Alsaciens peuvent parfois éprouver quelques difficultés à se comprendre³. Par exemple, doit-on *tourner, touiller, mélanger, fatiguer* la salade ? Henriette Walter a relevé une vingtaine de termes pour décrire cette même action, selon la région d'origine du locuteur⁴. Il convient de préciser qu'il ne s'agit là que d'usages régionaux d'une même langue, à ne pas confondre avec les langues régionales qui, elles, sont des langues différentes du français⁵.

¹ Cf. Annexe 5, p.264.

² Ces variations de normes seront reprises dans la partie suivante. Cf. *infra*, pp.72-77.

³ Ceci vaut pour toutes les modalités nationales de la langue française. Il existe ainsi des variétés régionales propres au français du Bénin, du Québec, etc.

⁴ H. WALTER, *Le français dans tous les sens*, coll. « Le Livre de Poche », Paris : Éditions Robert Laffont, 1988, p. 179. Elle a ainsi relevé également plus de 80 termes pour désigner le pain...

⁵ En plus des créoles à base française parlés dans les territoires d'outre-mer, sur le territoire de la métropole, les variantes régionales se divisent entre langues romanes et langues non romanes. Les langues régionales d'origine romane sont le catalan, le corse (lui-même étant apparenté à l'italien, dont il est une forme dialectale) et l'occitan. En ce qui concerne les langues régionales non romanes, on peut identifier au nord et à l'est, des langues germaniques (le flamand, l'alsacien et le lorrain) ; au sud-ouest, une langue non indo-européenne (le basque) et à l'ouest, une langue celtique (le breton).

De même, chacune des modalités linguistiques régionales ainsi établies est également elle-même constituée par différents particularismes locaux, que l'on peut qualifier de patois¹. Et plus l'on circonscrit ainsi la zone géographique envisagée, plus l'on s'achemine vers le parler propre à *un* individu (idiolecte), qui constituerait alors la différenciation linguistique ultime, où l'on rejoindrait l'idée évoquée par Joseph Vendryes, selon laquelle il y a autant de façons de parler le français qu'il n'y a de locuteurs du français² :

« Le langage est à la fois un et multiple ; il est le même chez tous les peuples et pourtant il se diversifie à l'infini dans les êtres qui parlent. Il est manifeste que deux individus ne parlent jamais exactement de la même façon [...]. Il n'est donc pas si faux de prétendre qu'il y a autant de langages différents que d'individus... »³

En se basant uniquement sur l'aspect géolinguistique, la langue est, nous le voyons, très hétérogène. Il faut en outre ajouter à cela un autre niveau de variation qui vient affiner ces premières distinctions : l'aspect sociolinguistique.

b) Variable sociale

D'un point de vue sociolinguistique, les variétés du français sont elles aussi nombreuses. En effet, la langue, parce qu'elle est un produit

¹ Cf. définition donnée *supra*, note n°3, p.36.

² On peut, à l'instar de B. POTHIER, utiliser la comparaison avec les poupées russes, image qui figure cette imbrication des diverses modalités linguistiques les unes dans les autres.

³ Cité par C. NORMAND, in *Saussure*, coll. « Figures du savoir », Paris : Les Belles Lettres, 2000, p.49.

social, est soumise aux variations sociales. Plusieurs critères peuvent motiver l'apparition de différents usages sociaux de la langue française. Cependant, il faut préciser que :

« Les différences que l'on constate sur le plan d'âge, du milieu social, du niveau de scolarisation ou de la situation de communication apparaissent toujours comme un renforcement ou une atténuation des caractéristiques d'abord bien identifiées sur le plan régional. »¹

*Âge

Les locuteurs du français ne s'expriment pas non plus tout à fait de la même manière en fonction des différentes classes d'âge auxquelles ils appartiennent². Françoise Gadet fait remarquer que des attitudes dites « relâchées » (tant au niveau du vocabulaire que de la prononciation) sont plus fréquemment remarquables chez les locuteurs jeunes³. Ceci s'expliquerait par la volonté de ces derniers de marquer une différence, linguistiquement parlant, avec leur passé d'enfant d'une part, et le stade adulte d'autre part. Cette dimension sociale (et identitaire) de la langue se retrouve notamment au travers de l'utilisation du verlan, par exemple, aux côtés d'une dimension ludique⁴.

¹ H. WALTER, *op. cit.*, 1988, p.169.

² J'en veux pour preuve cette conversation téléphonique récente avec ma grand-mère qui a ponctué la fin de notre échange par un « À plus ! » auquel je ne m'attendais pas de la part de quelqu'un de sa génération, génération chez qui, par ailleurs, la publicité est toujours volontiers désignée par le terme « réclame », preuve s'il en est que le lexique vieillit avec ses utilisateurs...

³ F. GADET, « La variation : le français dans l'espace social, régional et international », in M. YAGUELLO (dir.), *op. cit.*, p.122.

⁴ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans le chapitre suivant. Cf. *infra*, pp.101-103.

*Sexe

Un autre facteur qui semble avoir une influence sur la diversité linguistique est celui du sexe du locuteur. Il ne s'agit pas d'un trait suffisamment pertinent pour expliquer l'hétérogénéité du français¹, mais il faut toutefois signaler que dans certaines sociétés, la langue parlée par les femmes diffère de celle parlée par les hommes². S'il n'y a donc pas de langue française spécifiquement masculine ni féminine, Françoise Gadet fait en revanche remarquer que les attitudes vis-à-vis de la norme sont différentes et que les femmes se montrent en principe moins réticentes au(x) changement(s) linguistique(s) que les hommes, plus conservateurs³. De plus, il est souvent moins bien accepté chez une femme que chez un homme l'utilisation de certains termes à connotation vulgaire, ou sexuelle.

*Catégorie socioprofessionnelle

Une autre variable sociale qui détermine la façon qu'a un individu de parler est celle de la position socioéconomique qu'il occupe, c'est-à-dire

¹ Cf. D. ARMOGATHE. « Les femmes et le langage », entretien avec V. AEBISCHER, qui arrive à la conclusion selon laquelle il n'existerait pas de langage spécifiquement féminin, in *Analyses et réflexions sur le langage. 1. Littérature et linguistique*, Paris : Ellipses, 1986, pp.61-67.

On pourra toutefois se référer aux travaux de certaines linguistes qui ont notamment traité de la féminisation des noms de métier. Cf. M. YAGUELLO et A.-M. HOUDEBINE, entre autres.

² C'est le cas du yana, une langue qui s'est éteinte en 1916 et qui était à l'origine parlée par les membres d'une tribu indienne de la Californie du Nord. Les caractéristiques de cette langue ont été décrites par le linguiste Edward Sapir qui a observé que de nombreux morphèmes yanas possédaient deux formes : l'une réservée à la communication des hommes entre eux, et l'autre employée dès que l'un des interlocuteurs était une femme. Il a notamment constaté que les termes « mâles » sont des formes pleines par rapport à leurs équivalents « femelles » qui sont des formes réduites. On pourra citer comme exemple : *mô'i/mô'i* (« manger »), *daha/dax^a* (« rivière »), *'i-na/'i^c* (« arbre, bâton »). Selon Sapir, cette différenciation au niveau des signifiants pour se référer à un même signifié reflète le faible degré d'importance qui était accordé à la place des femmes dans cette communauté. (Cf. E. SAPIR, *Linguistique*, traduit de l'anglais par Jean-Élie Boltanski et Nicole Soulé-Susbielle, coll. « Le sens commun », Paris : Éd. de Minuit, 1984, pp.273-282.).

³ F. GADET, *op. cit.*, 2003, p.116, 123.

le milieu professionnel dans lequel il évolue. Des études réalisées en sociologie et sociolinguistique montrent que l'on ne s'exprime pas avec le même français selon que l'on est P.D.G., cadre, ouvrier ou agriculteur¹ et qu'il existerait une corrélation entre le niveau d'étude ou la catégorie socioprofessionnelle et une façon de s'exprimer. Le registre employé peut, dès lors, donner des indications quant à l'origine sociale du locuteur². Cependant, en interaction, le locuteur, quel que soit le milieu socioéconomique dont il est originaire, peut être amené à choisir, parmi différents registres, celui qui lui paraît le plus approprié pour atteindre ses objectifs dans l'échange ; ce qui nous amène à considérer la variable situationnelle.

c) Variable situationnelle

En dehors du niveau socioculturel de l'individu, la situation qui entoure l'acte de communication a elle-même une influence sur la forme du message produit par le locuteur. En effet, la situation de parole peut être appréhendée comme un système dans lequel chaque paramètre a un rôle à jouer dans l'échange verbal comme le souligne Joseph Donato qui définit ainsi la situation de communication :

« L'ensemble des conditions physiques, ethniques, historiques, sociales, psychologiques, culturelles, etc., directement observables ou pas – linguistiquement repérables ou pas – qui, à un moment donné,

¹ Cf. *infra*, pp.107-109, sur la notion d'*habitus de classe* chez Pierre Bourdieu.

² Ce qui fera l'objet d'un paragraphe plus détaillé dans le chapitre suivant, pp.86-90.

en un lieu et en un milieu, déterminent et définissent l'échange verbal. »¹

Il suffit qu'une seule des composantes de ce système varie pour que cela entraîne une réalisation linguistique différente chez le locuteur. Chaque contexte situationnel requiert alors l'utilisation d'une langue (d'une norme ?) différente. Ainsi, Henri Boyer² distingue, parmi les variables susceptibles d'influencer le discours d'un locuteur :

- le rapport que ce dernier entretient avec l'interlocuteur : la forme du discours n'obéira pas à la même norme si le locuteur rencontre son interlocuteur pour la première fois ou s'il a déjà des liens de connivence avec lui, et même dans ce cas, le registre utilisé ne sera pas le même selon qu'il s'agit d'une relation familiale, amicale ou hiérarchique. Par exemple, avec ses collègues, un employé utilisera peut-être le tutoiement ; avec son employeur, le vouvoiement ;
- le lieu de l'énonciation : un locuteur ne s'exprimera pas non plus de la même façon dans son cercle familial qu'au restaurant ou dans son milieu professionnel ;
- la nature du discours : un locuteur peut s'adresser différemment à son interlocuteur selon qu'il se trouve dans le cadre d'une communication spontanée ou institutionnalisée, et selon l'objectif visé (ordre, demande, démonstration, séduction, etc.).

La nature du sujet traité peut également amener le locuteur à avoir recours à un registre précis : il ne s'exprimera pas de la même façon

¹ J. DONATO, « La variation linguistique ou la langue dans l'espace, le temps, la société et les situations de communication », in *Linguistique*, Paris : PUF, 1980, pp.281-362.

² H. BOYER, *op. cit.*, pp.16-18.

lorsqu'il racontera une histoire à ses enfants et lorsqu'il traitera du réchauffement climatique avec ses amis ou devant une assemblée de spécialistes (dans ce dernier cas, en plus, se superpose généralement le paramètre hiérarchique). De la même façon, une épreuve scolaire oblige celui ou celle qui la subit à une performance linguistique très particulière. Le plus difficile semble de s'ajuster à la tâche linguistique imposée dans un contexte situationnel donné.

Bien sûr, ceci implique l'existence de divers registres de langue correspondant aux nombreuses situations de communication différentes dans lesquelles un locuteur peut se trouver, et d'une certaine capacité de discernement de la part de ce dernier¹. Ainsi, pour obtenir de son interlocuteur que celui-ci répète un énoncé qu'il n'a pas bien entendu ou compris, par exemple, un locuteur lambda a le choix entre de multiples signifiants selon la situation de communication dans laquelle il se trouve². Les formes *Comment ?* et *Pardon ?* sont parfaitement adaptées à une situation neutre, de la vie courante. Mais il est tout aussi bien permis, dans d'autres circonstances, d'avoir recours à d'autres variantes qualitatives dont la gamme s'étend du *Hein ?* ou *Quoi ?* aux plus distingués *Plaît-il ?* ou *Vous dites ?* dès lors que la distance³ avec l'interlocuteur augmente, que

¹ Ce qui peut parfois s'avérer difficile, notamment pour les apprenants de la langue, qu'il s'agisse d'enfants ou d'étrangers. Ces derniers peuvent en effet tout à fait « bien » parler français mais ne sont pas nécessairement en mesure d'adapter leur discours. Par exemple, un enfant ne différencie pas les situations qui imposent l'emploi du tutoiement de celles qui exigent le vouvoiement. De la même façon, les apprenants étrangers ont parfois des difficultés à opter pour le « bon » registre dans une situation donnée, ce qui peut donner lieu à des situations parfois cocasses, voire à des malentendus d'ordre culturel.

² Pour plus de précisions sur cette question, l'on pourra se reporter à la thèse d'A. WAGENER, *Le désaccord conversationnel : enjeux d'un processus interactionnel et applications interculturelles*, Thèse doctorale, Université Catholique de l'Ouest, Angers, 2008.

³ « *Par certains mots, consciemment ou non, un locuteur peut laisser voir qu'il n'appartient pas, ou ne veut pas appartenir, ou n'a rien de commun avec le groupe ou les personnes dont il parle.*

le ton devient plus formel, ou que le dialogue est plus institutionnalisé. Nous sommes alors en droit de supposer que les locuteurs possèdent divers registres (ou du moins en connaissent l'existence) et qu'ils sont en mesure d'adapter leur discours lorsque les circonstances l'exigent.

d) Variable temporelle

En plus de varier selon la situation sociale, situationnelle, ou géographique, la norme linguistique évolue aussi en fonction du temps. Une fois établie, elle ne reste pas figée définitivement. En effet, il n'est de langue vivante qui ne soit soumise au changement au fil du temps, comme le souligne Saussure pour qui « *la langue apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente* »¹ et « *Un état de langue donné est toujours le produit de facteurs historiques* »². Cette notion de continuité de la langue a des répercussions sur la question de la norme. Effectivement, au fur et à mesure que la langue évolue, la norme linguistique est, elle aussi, capable d'évolution, comme le fait remarquer Claude Hagege lorsqu'il affirme que :

*« La faute d'hier devient la norme aujourd'hui ; la faute d'aujourd'hui sera la norme demain. C'est l'histoire des langues. »*³

Ces mots sont des marques de distance ; ainsi monsieur peut devenir une marque de distance dans le discours. » (J. DUBOIS (et al.), op. cit.).

¹ F. de SAUSSURE, *op. cit.*, p.105.

² *Idem.*

³ C. HAGEGE, « Le Plurilinguisme, éthique d'avenir », in *Assises de l'enseignement du français et en français*, Montréal : Agence Universitaire de la Francophonie, 1998, p.58.

Ce propos peut être illustré par l'exemple de la construction *se rappeler de quelque chose* qui, si elle est aujourd'hui de plus en plus répandue, était encore considérée comme fautive au début du siècle dernier. Quelques objections à la pensée d'Hagège peuvent toutefois être formulées. Est-ce que, sous prétexte qu'une forme est répandue, elle n'est plus fautive ? Les contre-exemples sont aujourd'hui nombreux : ainsi, un grand nombre de personnes utilisent l'expression **un espèce de...* lorsque le terme qu'elle introduit est masculin. S'ils sont effectivement dans ce que nous avons défini plus haut comme la norme « normale » – quantitativement parlant – ces locuteurs respectent-ils pour autant la norme « normative » ? Et à partir de combien de cas pouvons-nous considérer cet emploi comme « non fautif » ? Est-il possible d'avancer un chiffre ? Ce sont là autant de questions auxquelles il semble encore difficile d'apporter une réponse satisfaisante...

Par ailleurs, plus on remonte dans les états successifs de la langue française, plus l'écart entre les formes d'un même terme est perceptible. Ainsi, la prononciation de ce que l'on a plus tard fixé graphiquement par le digramme *-oi* (comme dans *foi, loi, moi, roi, toi...*) est aujourd'hui bien différente de celle(s) des siècles précédents. Si l'on prend le terme *roi* par exemple, issu du latin *rex/regis*, on observe qu'il passe tour à tour par les stades suivants¹ :

/r e g e/ > /r e j e/ (fin du VII^e siècle) > /r e j/ (VIII^e siècle) > /r e i/ (X^e siècle) > /r o i/ (début du XII^e siècle) > /r o e/ (fin du XII^e siècle) > /r u e/ (vers 1200) > /r w e/ (XIII^e siècle) > /r w a/ (fin du XIII^e siècle)

¹ D'après G. JOLY, *Fiches de phonétique*, Paris : Armand Colin, 1999, pp.237-239.

Mais il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour que se généralise la prononciation populaire que les locuteurs du français connaissent actuellement : /rwa/. Pourtant, deux prononciations étaient alors en concurrence : l'usage de la cour /rwe/qui, jouissant de son statut de « bon » usage¹, constituait la norme, face à celui du peuple /rwa/. Si ce dernier l'a finalement emporté, c'est parce que la bourgeoisie a réussi à accéder au pouvoir, ce qui a joué en faveur de cette réalisation phonétique². Ainsi, ce qui était considéré à l'époque comme contraire à la norme est paradoxalement devenu la norme. En réalité, il ne faut pas voir dans ce caractère évolutif de la norme un phénomène exceptionnel mais plutôt une évolution logique en accord avec la dynamique de la langue³.

e) Forme du code linguistique : langue écrite / langue parlée

La langue, par sa nature virtuelle, ne peut être envisagée qu'en s'appuyant sur le code qui permet de l'actualiser. Il peut s'agir d'un code écrit ou oral (voire gestuel⁴). La langue française, comme beaucoup d'autres langues, possède une forme orale et une forme écrite, qui, dans certains cas, peuvent sembler proches par la syntaxe mais assez éloignées

¹ Comme en atteste la remarque suivante, formulée par le grammairien Jean Hindret dans *L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise* (1687) : « La plupart des parisiens prononcent ces mots comme roa, boa. Cette prononciation est fort irrégulière et elle n'est pas bonne à imiter ; car elle sent son homme grossier et paresseux qui ne daigne se contraindre en rien ni s'assujettir à la moindre règle. » Cité par A. COPPEL, « La norme », in MARCHAND, F. (dir.), *La norme linguistique*, coll. « Éducation et Pédagogie », Paris : Delagrave, 1975, p.35.

Sur la notion de « bon usage », Cf. *supra*, pp.36-42.

² F. GADET souligne d'ailleurs que « les langues changent plus vite en des périodes troublées, comme la Révolution française ». Cf. « La Variation : le français dans l'espace social, régional et international », in YAGUELLO, M. (dir.), *op. cit.*, p. 112.

³ En effet, « une langue qui cesse d'être dynamique devient une langue morte » (cours de linguistique comparée de Master 1^e année (2005-2006) de B. POTHIER).

⁴ Cf. la Langue des Signes.

par le lexique. Cette distinction notoire n'en est pas moins fondamentale lorsque l'on s'intéresse au domaine linguistique. En effet, on peut constater assez aisément que les locuteurs ne s'expriment pas de la même façon à l'écrit et à l'oral (sauf si l'on fait exception du domaine de la publicité ainsi que de la mode des textos...) comme le rappelle Claude Duneton lorsqu'il dit que « *Le Français moyen d'aujourd'hui se trouve dans une situation hautement bizarre : il n'écrit pas la langue qu'il parle et il ne parle pas la langue qu'il écrit* »¹. Parmi les oppositions écrit/oral, nous pouvons relever par exemple la propension à utiliser le pronom « on » en lieu et place de « nous », la tendance à employer davantage le passé composé ou le présent simple comme temps de la narration (par opposition avec le passé simple), ou encore l'omission de l'adverbe « ne » de la construction adverbiale « ne... pas » pour signaler la négation, ces phénomènes étant tous trois caractéristiques de la langue orale, même si nous les retrouvons désormais de plus en plus fréquemment à l'écrit. La dissymétrie existant entre le registre écrit et le registre oral s'explique par le fait que « *le contexte situationnel de l'oral est différent de celui de l'écrit et qu'il ne répond pas aux mêmes besoins* »².

La langue parlée relève en effet directement de la dimension pragmatique de la situation d'énonciation. En conversation, la langue orale, dite spontanée³, se manifeste généralement sous forme de dialogue

¹ C. DUNETON, *Parler croquant*, Paris : Stock, 1973, p.179.

² J. LECLERC, *Langue et société*, coll. « Synthèse », Laval (Canada) : Mondia Éditeurs, 1986, p.352.

³ À distinguer de l'oral médiatisé qui caractérise les émissions radiophoniques et télévisuelles et, plus généralement, tous les enregistrements stockés sur divers supports ; et de l'écrit oralisé utilisé notamment lors de discours prononcés à partir de notes ainsi que lors de l'énonciation de textes écrits mémorisés (ex : rôles de cinéma ou de théâtre).

selon le principe d'alternance des tours de parole. Une grande part est donc accordée à l'improvisation, le locuteur planifiant ses énoncés au fur et à mesure qu'il les produit. Dans ce contexte, la possibilité d'un retour en arrière est inexistante, d'où la fréquence des hésitations, des phrases courtes voire inachevées, des répétitions. En revanche, le locuteur dispose de moyens de communication extralinguistiques que sont par exemple l'intonation, les mimiques, le regard et les gestes, pour l'aider à l'élaboration du sens.

Au contraire, dans la langue écrite, le locuteur n'est plus dans un processus spontané mais bien réfléchi. Il bénéficie de temps pour construire ses énoncés et peut même avoir recours à de la documentation. Bien sûr, les hésitations et autres répétitions ne sont pas absentes, mais, à la différence de ce qui se passe dans le cadre de la langue orale, l'écrit rend possible les ratures, les retours en arrière, si bien que le message apparaît comme un produit fini, le locuteur ne transmettant alors au destinataire que l'ultime version de son énoncé (les étapes successives conduisant au message final sont occultées). Ces conditions font que l'interlocuteur se montre souvent plus exigeant envers la forme écrite que la forme orale.

*l'influence de l'écrit dans l'entreprise normative

L'un des grands fondements méthodologiques sur lesquels se base la linguistique moderne est d'accorder la priorité à la langue orale¹. Toutefois, il faut souligner que ce principe n'est apparu que relativement

¹ Ferdinand de Saussure distingue en effet trois stades antérieurs à cette discipline : la grammaire, la philologie et la philologie comparative (ou grammaire comparée). D'après F. de SAUSSURE, *op. cit.*, pp.13-19.

tard. En effet, avant Saussure, l'accent était mis sur l'écrit puisqu'une grande importance était accordée à la description des langues anciennes (hébreu, grec, latin...) à partir de textes transmis exclusivement sous forme écrite. À partir de là, l'étude de l'évolution et de la filiation des langues ainsi menée a constitué l'objet principal de la linguistique du XIX^e siècle, qui a vu se développer notamment le courant comparatiste qui marque le début de l'intérêt de la science linguistique pour les différents aspects du phénomène variationnel.

Ainsi que le souligne André Martinet¹, le prestige accordé à la langue écrite, dû principalement à son immuabilité, a sans doute, durant cette période, occulté l'idée selon laquelle les signes des langues humaines sont d'abord de nature orale. Le processus d'écriture, c'est-à-dire d'encodage du signe oral en signe graphique, est second et non l'inverse. Jusqu'à l'invention de machines capables d'enregistrer et restituer le son, les signes vocaux étaient perçus en même temps qu'ils étaient émis et souvent déformés, voire perdus aussitôt (« *verba volant...* »). Au contraire, les signes écrits pouvaient se conserver tant que demeurait leur trace sur l'écorce, l'argile ou le papier (et plus tard, l'écran d'ordinateur). C'est cette propriété durable et tangible de la langue écrite (« ... *scripta manent* ») qui lui a conféré son prestige. De plus, la transmission et la diffusion écrites des acquis culturels majeurs ainsi que des grandes doctrines religieuses² n'ont fait que renforcer ce caractère prestigieux et donner l'illusion que le signe écrit primait. Or, pendant des centaines de milliers d'années – en

¹ Cf. A. MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, 4^e éd., Paris : Armand Colin, pp. 7-8.

² Cours de linguistique comparée de Master 1^e année (2005-2006) de B. POTHIER.

fait, jusqu'à l'apparition de l'écriture¹ – les signes linguistiques humains ont été exclusivement oraux² et encore aujourd'hui, nombre de patois, de dialectes³ et même de langues n'ont pas de forme écrite⁴.

Cependant, on l'a vu, les deux registres fonctionnent de manière extrêmement différente. Il n'y a donc pas lieu, d'un point de vue strictement linguistique, d'opposer langue écrite et langue orale en essayant, par quelque démarche normative que ce soit, d'instaurer une hiérarchie entre ces deux modalités d'expression. Aussi, quoi qu'on en dise :

« [...] *il n'existe pas un français normatif et prescriptif en ce qui concerne la langue orale [...] et l'on doit admettre qu'il existe autant de langues françaises orales que d'individus francophones [...]. En revanche, la norme réside dans la langue écrite, ce qui permet aux francophones de se comprendre.* »⁵

¹ La plus ancienne écriture connue date approximativement d'un peu avant 3300 av. J.-C. Les tablettes en écriture pictographique retrouvées à Uruk (basse Mésopotamie) ont permis d'attribuer cette écriture aux Sumériens de Mésopotamie. (Sources : *Encyclopédie Microsoft Encarta*, 2002, article « écriture » et site Internet de la Bibliothèque nationale de France sur l'aventure des écritures : [<http://classes.bnf.fr/dossiecr/>], dernière consultation : le 16/03/09).

² D'ailleurs, l'enfant ne sait-il pas parler avant de savoir lire et écrire ?

³ Les définitions pour ces termes ont déjà été données. Cf. *supra*, note n°3, p.36.

⁴ Ce sont d'ailleurs ces langues qui ont tendance à disparaître, ce qui est notamment le cas de bon nombre de langues aborigènes, par exemple. Parmi elles, on peut citer la langue amérindienne zápara, du peuple du même nom, dont la situation est critique. Il ne reste en effet aujourd'hui que très peu d'individus de culture zápara (environ 250 en Équateur, et une centaine au Pérou), dont moins de 5 (tous âgés de plus de 70 ans) parlent encore cette langue. Ceci lui a valu d'être inscrite, depuis 2001, sur la liste du « Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité » de l'U.N.E.S.C.O.

Le problème se pose aussi avec la Langue des Signes, dont la difficulté d'apprentissage et d'assimilation tient, entre autres, au fait qu'elle ne soit pas « fixée » sur un support écrit.

⁵ B. POTHIER, *De la possible contribution de la linguistique à la formation des enseignants*, Habilitation à Diriger des Recherches, Pau, mars 2002, p.164.

Ainsi, si la langue orale est synonyme de variation et d'évolution, la langue de l'écrit quant à elle est, à quelques exceptions près, synonyme de stabilité et continuité puisque c'est sur elle que s'exerce avant tout la norme. C'est elle, bien sûr, qui garantit l'intercompréhension et facilite la communication entre locuteurs mais c'est elle aussi qui est utilisée comme point de référence dans l'approche normative, avec tout le « risque » que cela suppose. En effet, les formes orales sont souvent jugées sur la base des règles de la langue écrite. Dès lors, nous pourrions penser qu'enfreindre le code écrit se réduit à « mal » parler car nul n'est censé ignorer... la norme.

2. Les variations de normes

Le phénomène de la variation se manifeste aussi bien au niveau du vocabulaire que sur les plans phonétique – ce qui donne lieu à la notion d'accent¹ – et, dans une moindre mesure, morphosyntaxique. Les différents niveaux de variations qui viennent d'être mentionnés (géolinguistique, sociolinguistique, situationnel, temporel, écrit/oral/gestuel) et qui constituent ce que l'on a pu appeler les facteurs externes à la langue, sont à mettre en relation avec chacune des composantes internes de la langue française, à savoir son lexique, sa morphosyntaxe et sa phonétique. Dans ces domaines non plus la norme n'est pas uniforme.

¹ Au sens courant du terme (et non acoustique), c'est-à-dire renvoyant à une prononciation, une intonation et un rythme propres à l'élocution dans une région ou un milieu (accent étranger, accent du Midi, etc.).

Tout d'abord, l'influence des variables géographique et sociologique est à prendre en compte dans le phénomène de variation lexicale. Ces deux dimensions donnent respectivement :

- les variantes régionales d'une part (*serpiller, sincer, passer la toile, passer la wassingue* sont quelques-uns des signifiants différents locaux pour un même signifié) ;
- et d'autre part ce qu'il est convenu d'appeler les registres de langue (*voiture, caisse, bagnole, auto(mobile)* sont des variantes, dont nous aurons l'occasion de reparler de manière plus détaillée dans le chapitre suivant¹).

Concernant l'exemple de la serpillière, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une enquête géolinguistique par Henriette Walter², nous ne pouvons nous empêcher de formuler, à partir d'une expérience personnelle, deux remarques. Tout d'abord concernant la graphie employée par l'auteure pour le terme *cinse*. Il est amusant de constater que nous l'aurions d'emblée écrit *since* (ce que nous avons d'ailleurs fait plus haut) et que le fait de le voir ainsi orthographié nous a paru quelque peu déstabilisant. Mais s'agissant d'un terme exclusivement oral, il n'existe pas à proprement parler d'orthographe établie pour ce mot que nous n'avons d'ailleurs rencontré dans aucun dictionnaire. Ensuite, si l'on revient sur le commentaire qu'Henriette Walter fait des résultats de l'enquête, voici ses propos : « [...] on a recensé 21 termes différents, mais il y a un grand gagnant, la serpillière, qui est nettement majoritaire »³. Certes, la carte établie est à ce sujet éloquente. Mais il est intéressant d'observer que chez les locuteurs pour

¹ Cf. *infra*, pp.86-90.

² H. WALTER, *op. cit.*, 1988, pp.178-181.

³ *Ibid.*, p.180.

qui ce terme ne constitue pas l'usage prépondérant – la norme donc –, une telle affirmation ne semble pas aussi évidente¹. Tout ceci pour souligner le fait qu'en fin de compte, chacun croit détenir la norme tant qu'il n'a pas été confronté à d'autres réalisations linguistiques.

La dimension phonétique de la langue subit, elle aussi, l'influence de ces variables. Si le système consonantique du français est relativement stable², on ne peut pas en dire autant du système vocalique qui lui, présente des variations selon que l'on prend en compte l'un ou l'autre des traits qui caractérisent la réalisation des phonèmes vocaliques : la labialisation, l'antériorité, le degré d'aperture ou la nasalisation. Ainsi, si l'on se réfère à l'antériorité, on peut observer que tous les locuteurs du français ne distinguent pas par exemple l'opposition entre certaines paires de phonèmes comme [a] [ɑ], c'est-à-dire que pour un certain nombre de personnes, les termes *mal* et *mâle* sont prononcés à l'identique. De la même façon, et concernant le degré d'aperture, l'opposition [e] [ɛ] se révèle être plus ou moins marquée selon les régions d'origine. Ainsi, certains mangent du /pule/ et boivent du /le/ quand leurs voisins mangent du /pulɛ/ et boivent du /lɛ/. Enfin, le système vocalique du français a cette particularité d'avoir un certain nombre de phonèmes vocaliques qui comportent le trait de nasalité. Un certain nombre, car à en croire Henriette Walter, tous les locuteurs du français ne partagent précisément pas le même nombre de voyelles nasales³. Le chiffre varie de trois à six.

¹ Ainsi, et pour avoir vécu cette situation, nous ne pensons pas beaucoup nous tromper en disant que bon nombre de locuteurs de la zone vendéo-poitevine emploient le terme /sɛs/ tout en étant intimement persuadés que c'est là le seul terme existant pour désigner cet objet.

² À l'exception du phonème consonantique [ʀ] qui permet, on l'a vu, une grande gamme de réalisations. Cf. *supra*, note n°2, p.48.

³ H. WALTER, *op. cit.*, 1988, pp.186-192.

Les phonèmes vocaliques nasalisés [ɛ̃], [ɑ̃] et [ɔ̃] sont ceux que l'on retrouve respectivement dans les termes *cinq*, *cent* et *onze* et sont possédés par tous les locuteurs du français de l'Hexagone¹. Certains locuteurs possèdent en outre un quatrième phonème : [œ̃], prononciation arrondie qui apparaît notamment dans *un*. Enfin, en jouant sur la longueur des phonèmes cités, une minorité de locuteurs parvient à distinguer cinq, voire six phonèmes. Une autre zone soumise à la variation dans le système phonétique français est la prononciation des E caducs ([ə])², dont les locuteurs de la France septentrionale ont tendance à faire l'économie alors que les locuteurs des régions méridionales ont tendance à en exagérer la fréquence. Le Parisien va ainsi se faire couper les /ʃ f ə/ quand son homologue marseillais a des problèmes de /p ə n ə/.

Nous n'avons évoqué jusqu'ici que les morphèmes³, mais il faut toutefois préciser qu'en se plaçant du côté de la chaîne parlée, d'autres dimensions de variation font leur apparition telles que la liaison, le rythme et l'intonation. Ces traits prosodiques⁴ sont également caractéristiques de la diversité linguistique et se révèlent bien souvent être d'aussi bons – voire

¹ Il en va différemment au Québec où « [...] les réalisations phonétiques des quatre voyelles nasalisées sont très distinctes de celles du français standard ». Notre traduction de : « [...] the phonetic realizations of the four nasalized vowels are significantly distinct from those of Standard French » (D. C. WALKER, *The Pronunciation of Canadian French*, Ottawa : University of Ottawa Press, 1984, pp.92-93.).

² C'est-à-dire « qui peuvent ou non être prononcés ». L. WARNANT, *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*, Paris : Duculot, 1987, p.LXXXIII.

Ce phonème est encore appelé *schwa*, en référence à la transcription d'un terme hébreu signifiant « néant ».

³ Pour rappel, le morphème est « le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l'on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique » (J. DUBOIS (*et al.*), *op. cit.*), ce qui correspond au monème de Martinet, dans la terminologie fonctionnaliste.

⁴ On entend par traits prosodiques l'ensemble des phénomènes acoustiques déterminés par les paramètres principaux suivants: l'accent, le ton, la quantité, la jointure, la mélodie, l'intonation, l'emphase, le débit, le rythme, la métrique, etc. (D'après J. DUBOIS (*et al.*), *op. cit.*).

de meilleurs – indices de la provenance (géographique ou sociale) d'un locuteur que le lexique lui-même.

D'un point de vue syntaxique, on peut dire que l'utilisation de certaines formes dépend également des variables précédemment citées. Par exemple, la construction « ne...pas » employée pour marquer la négation relève aujourd'hui – il nous semble cependant que cela se vérifie de moins en moins – davantage d'un usage écrit. En effet, si l'on considère la langue orale, force est de constater que l'adverbe « ne » est la plupart du temps sous-entendu et il est fréquent d'obtenir des énoncés du type : /ʒəʃεpa/, voire /ʃεpa/. Le cas des énoncés interrogatifs, construction sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre suivant¹ et dont les différentes formes sont en général assez stigmatisées, constitue un autre exemple de la variation syntaxique. Il en va de même pour ce qui est des phénomènes morphologiques pour lesquels l'alternance de formes admises fait néanmoins l'objet de jugements sociolinguistiques. Tel est le cas notamment du domaine de la conjugaison, où certains verbes admettent plusieurs variantes pour une même forme. Parmi les nombreux exemples, on pourra citer les cas d'alternance suivants : /aswatwa/ /asjetwa/, /pεj/ /pε/. Dans les deux cas, le signifié est le même, seul le signifiant diffère.

Au vu de ce qui vient d'être énoncé, croire à la « pureté » de LA langue relèverait alors de la fiction. L'hétérogénéité linguistique en est la preuve et montre que la langue est constamment soumise à l'évolution qui repose aussi bien sur des critères externes qu'internes à la langue. Toute

¹ Cf. *infra*, p.88.

langue rassemble des influences diverses. Il n'y a donc pas une langue française mais des langues françaises, ou plutôt des usages de la langue française. Ainsi, de la même façon, ne doit-on pas s'attendre à ce qu'il n'y ait pas une norme unique mais une pluralité de normes linguistiques ?

3. De la norme aux normes

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction de ce travail, la norme ne s'inscrit pas au rang des préoccupations majeures des linguistes. Pourtant, force est de constater qu'il s'agit bien d'un sujet en rapport avec la linguistique, et que la question de la norme se pose forcément lorsque coexistent, comme nous avons pu le souligner jusqu'ici, plusieurs variétés de langue. La linguistique est donc paradoxalement amenée, d'une manière ou d'une autre, à prendre en compte cette notion. Aussi, nous allons, dans la partie que nous nous proposons de développer maintenant, tenter de montrer comment s'articulent ces deux éléments que sont la norme et la variation, en dressant un panorama des différentes définitions de la norme linguistique qui peuvent être avancées. Effectivement, « *il y a autant de normes que d'usages, donc que de registres de discours, de langues de spécialités* »¹. Cette pluralité de normes linguistiques peut être appréhendée selon trois optiques qui constituent globalement les tendances actuelles en matière de norme linguistique : descriptive, prescriptive ou fonctionnelle².

¹ C. BAYLON, *op. cit.*, p.163.

² Nous nous appuyons ici sur les distinctions établies par J. LECLERC, *op. cit.*, pp.364-369.

a) Norme descriptive

Lors de leurs analyses et définitions de la langue, les linguistes sont censés s'appuyer sur cette **norme descriptive** qui regroupe les usages effectifs, rendant compte des pratiques linguistiques habituelles. Au sujet de la norme descriptive, Jacques Leclerc précise qu'il s'agit-là d'une norme active, c'est-à-dire qui se base sur ce qu'il appelle les fréquences observables (ou usage statistique)¹. De ce point de vue, un énoncé est jugé comme recevable dès lors qu'il est utilisé par un nombre important de locuteurs². La difficulté qui se pose alors – nous avons déjà eu l'occasion de le souligner – est de savoir quel est ce seuil, si tant est qu'il soit possible d'en définir un, à partir duquel un énoncé peut être considéré comme relevant de la « norme active »...

b) Norme prescriptive

Face à elle, la **norme prescriptive**, voire proscriptive, tient davantage du point de vue sociopolitique et représente le modèle à imiter. Cela rejoint la définition première du terme « norme »³ dans son acception « normative ». D'ailleurs, d'après le *Dictionnaire culturel en langue française*, les sciences normatives sont celles « dont l'objet est constitué par des jugements de valeur et qui donnent des règles, des préceptes »⁴. La norme prescriptive est alors un phénomène social qui s'appuie sur un jugement d'inégalité entre productions linguistiques, faisant intervenir des

¹ J. LECLERC, *Qu'est-ce que la langue ?*, Laval (Canada) : Mondia Éditeurs, 1979, pp.38-47.

² Nous renvoyons ici le lecteur à la citation de C. HAGEGE. Cf. *supra*, p.65.

³ Cf. *supra*, pp.43-47.

⁴ A. REY (dir.), *op. cit.*, 2005.

appréciations à valeur esthétique, sociale ou morale¹. C'est ce qui a donné naissance à la grammaire normative, qui « *rejette des constructions considérées comme incorrectes, tout en admettant qu'elles appartiennent à l'usage* »².

Cette opposition entre deux conceptions, l'une descriptive, l'autre prescriptive, permet en outre de distinguer d'une part la grammaire, qui se rapporte à la défense d'une norme, et d'autre part la linguistique, qui s'attache à l'analyse descriptive d'une langue. Néanmoins, entre ces deux positions opposées, il faut signaler la présence de la norme dite fonctionnelle.

c) Norme fonctionnelle

Nous empruntons ce terme à Jacques Leclerc mais il faut préciser qu'il est rejoint sur cette différenciation par Bodo Muller³ qui préfère à l'expression **norme fonctionnelle** celle de norme situationnelle, par opposition à la norme esthétique, ce qui revient à peu près à la dichotomie « bon » usage/« bel » usage où sont considérés comme corrects les énoncés les plus efficaces, c'est-à-dire ceux qui sont facilement énonçables et compréhensibles dans une situation donnée, aux dépens de l'utilisation de « belles » tournures. Cette idée n'est pas sans rappeler les célèbres vers du

¹ S. Auroux signale en effet que « *le vocabulaire des évaluations linguistiques est largement emprunté au vocabulaire moral (bien parler, mal parler, une faute, bon / mauvais usage, etc.), et des pratiques prescriptives (il ne faut pas dire.../ il faut dire...)* » (S. AUROUX, *La raison, le langage et les normes*, coll. « Sciences, modernités, philosophies », Paris : PUF, 1998, p.227).

² A. REY, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », in *Langue française*, n°16, 1972, pp.4-28.

³ Cité par C. BAYLON, *op. cit.*, p.163.

poète Nicolas Boileau : « *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement/ Et les mots pour le dire arrivent aisément.* »¹ Cette perspective met non seulement l'accent sur le contenu du message plutôt que sur sa forme, mais surtout sur son adéquation avec le contexte de l'énonciation. Ainsi, selon les tenants de cette perspective fonctionnelle, la « bonne » prononciation, le « bon » mot, la « bonne » tournure, en d'autres termes, la « bonne » norme, sont également ceux qui permettent d'assurer la communication sans difficultés, autrement dit ceux qui ne dénotent pas dans une situation donnée et finissent par passer inaperçus. Aussi, même s'il existe une multiplicité de normes, il faut préciser qu'elles ne sont pas nécessairement toutes valables ensemble en toutes circonstances² et que la norme, dans ce cas précis, c'est-à-dire abordée d'un point de vue strictement communicationnel, ferait montre d'une capacité d'adaptabilité des sujets parlants. C'est d'ailleurs ce que semblent souligner André Martinet et Henriette Walter lorsqu'ils indiquent que :

« [...] ceux qui ont à vivre dans différents milieux devraient, dans ce cas, apprendre à changer de norme d'un instant à l'autre. »³

Enfin, Josiane Boutet⁴ propose une représentation schématique du système des langues qui semble tout à fait appropriée pour reprendre de façon synthétique les points développés dans cette partie concernant la situation de la norme linguistique au regard de la variation.

¹ N. BOILEAU, *op. cit.*, Chant premier, vv.153-154.

² Cf. *supra*, p.62.

³ A. MARTINET et H. WALTER, *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris : France-Expansion, 1973, p.16.

⁴ J. BOUTET, *op. cit.*, p.38.

Elle y pose que toute langue comporte une zone invariable d'une part ; et une zone avec variation d'autre part, cette dernière pouvant être ou non assortie d'un jugement sociolinguistique ; catégories que l'on suppose régies respectivement par la norme descriptive et la norme prescriptive.

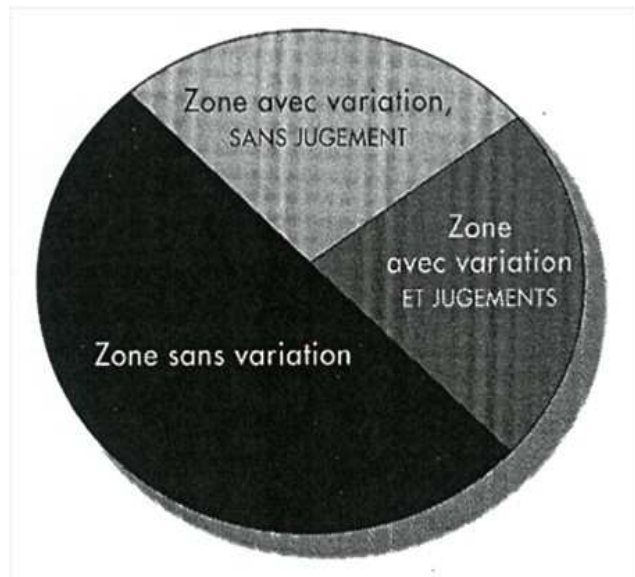


Figure 6 : Représentation du système des langues

En effet, la variation ne s'accompagne pas automatiquement d'une évaluation à caractère normatif. Plusieurs façons de dire peuvent être admises par la norme et donc coexister. Cela ne donne alors lieu à aucun jugement, ni à aucune sanction. S'inscrivent dans cette catégorie des énoncés du genre « Monsieur Untel *a* divorcé » face à « Monsieur Untel *est* divorcé » qui ne s'excluent pas mutuellement (même si les sens sont légèrement différents, les deux formulations restent acceptables), pas plus que « Attendre m'ennuie » n'empêche la réalisation « D'attendre m'ennuie ».

Parallèlement, il se peut que la variation soit soumise à un classement social à partir duquel certaines réalisations seront assorties de qualificatifs comme « correctes », « bonnes », « normées », « standard »... en opposition alors avec les formes dites « fautives », « non standard », « déviantes »... Ainsi, et pour reprendre l'exemple donné par Françoise Gadet, la construction « *J'ai* descendu », pourtant fréquente dans certains milieux, sera socialement stigmatisée, et on lui préférera la forme « *Je suis*

descendu » et ce, malgré l'existence d'une comptine connue de tous les enfants (*J'ai descendu dans mon jardin*)¹.

Cette approche de la variation avec jugements sociolinguistiques fera l'objet de notre chapitre suivant au cours duquel nous envisagerons les conséquences et enjeux sociaux que peut représenter l'adoption d'une norme « normative ».

¹ F. GADET, *op. cit.*, 2003, p.99.

CHAPITRE 2 : LA NORME LINGUISTIQUE COMME FANTASME DE L'UNITE : ENJEUX SOCIETAUX D'UNE NOTION

La première partie de notre travail, articulée principalement autour d'une problématique que l'on pourrait qualifier de « variationniste » a impliqué un questionnement sur les divers usages – géolinguistiques et sociolinguistiques – de la langue, en d'autres termes, sur les différentes normes linguistiques en vigueur. La perspective adoptée étant plutôt de nature sociolinguistique, l'étude de certains phénomènes complémentaires de la variété des usages devrait à présent permettre de mettre en exergue (au travers notamment de l'insécurité linguistique, ou du phénomène de légitimation) les *valeurs*¹ attachées à certains usages au sein d'une communauté linguistique. En effet, s'il est utile d'étudier la réalité lexicale, grammaticale, phonétique de ces séries de variations, il ne faut pas oublier que ces variables sont souvent assorties de représentations (de type évaluatif, voire prescriptif) qui intéressent le sociolinguiste tout autant que la variation elle-même. Cette prise en compte est fondamentale pour une compréhension en profondeur des usages et des comportements sociolinguistiques, du poids des *représentations sociolinguistiques* sur ces usages et ces comportements.

¹ Le terme est à prendre ici dans le sens de « *qualité estimée par un jugement qui affirme qu'un objet (chose ou personne) [ici, une production linguistique] est plus ou moins digne d'estime, d'intérêt, est plus ou moins important* » et ce, conformément à son caractère intrinsèque « *qui répond aux normes reconnues de son espèce, de son type, qui a de la qualité, est objectivement digne d'estime (à l'intérieur d'une norme d'évaluation sociale)* ». (D'après A. REY, *op. cit.*, 2005, pp.1724-1734).

A. De la communication à la non-communication : les « dérives » du phénomène normatif

Dans cette partie, nous nous attacherons à développer l'idée de norme linguistique en relation avec les enjeux sociétaux qu'elle implique. En choisissant d'imiter Claude Lévi-Strauss qui, en son temps, examinait le rapport langue/culture¹, nous pourrions ainsi nous interroger sur le lien de causalité qui unit norme, ou plus exactement « langue de la norme », et société : à savoir, est-ce la norme (« langue de la norme ») qui exerce une action sur la société ? Ou la société sur la norme (« ou langue de la norme ») ? À partir de ces considérations, nous essaierons de montrer quelles peuvent être, au sein de la communauté linguistique, les conséquences de l'établissement d'une norme et de l'attitude normative qui en découle.

I – De la « langue de la norme » à la standardisation : une récupération politique

1. La norme comme facteur de stabilité

Même si elle ne constitue pas la seule fonction de la langue², la fonction de communication apparaît bien souvent comme primordiale aux

¹ « [...] nous avons fait comme si le dialogue se déroulait entre deux protagonistes seulement : d'un côté la langue, de l'autre la culture ; et, comme si notre problème pouvait être intégralement défini en termes de causalité : est-ce la langue qui exerce une action sur la culture ? Ou la culture sur la langue ? » C. LEVI-STRAUSS. *Anthropologie structurale*, Paris : Plon, 1958 (et 1974), p.81.

² Concernant les autres fonctions de la langue, cf. *supra*, note n°2, p.11.

utilisateurs de la langue¹. Ainsi, en admettant que parler, c'est communiquer, la langue tient alors un rôle prépondérant dans la vie sociale. Aussi, afin que soit préservée cette fonction instrumentale de la langue, la norme linguistique s'avère être un outil **nécessaire**. Nous imaginons en effet assez mal une langue où les sujets parlants seraient libres de modifier les règles de fonctionnement à leur guise.

L'argument de la communication comme justification de la norme est d'autant plus pertinent que l'intercompréhension est, dans certains cas extrêmes, vitale. Il suffit de penser à une situation de communication entre un pilote d'avion et un contrôleur aérien par exemple. Dans ce type de discours, les échanges verbaux répondent à des schémas de communication très précisément codifiés et normés (phraséologie spécifique liée à l'utilisation d'une langue de spécialité, temps restreint pour délivrer le message, etc.). Ainsi, la moindre parole s'écartant de ces schémas peut s'avérer fatale, à la communication dans un premier temps, voire à la survie ! D'où le caractère nécessaire d'une norme, garantissant l'existence de schémas linguistiques communs.

Mais là où la question de la norme linguistique se fait plus interrogante, c'est lorsqu'elle devient, selon la formulation de Françoise Gadet, un « *processus négatif et répressif* »², c'est-à-dire lorsque s'y ajoutent les notions de hiérarchie et/ou réduction de la diversité, et que les arguments avancés pour la justifier s'éloignent du domaine linguistique. En effet, comment décider de ce qui doit (ou pas) se dire ? Qui décide ? Sur quels critères ? Ce sont là autant de questions qui se posent lorsque l'on s'interroge sur l'existence d'une « langue de la norme ».

¹ Cette affirmation ne vaut pas obligatoirement pour les linguistes.

² F. GADET, *op. cit.*, 2003, p.108.

2. La langue standard¹ et les niveaux de langue

En repartant de ce qui a été dit à la fin de notre premier chapitre, à savoir qu'il existe dans toute langue une zone soumise à la variation **et** aux jugements sociolinguistiques, nous pouvons nous demander de quelle façon sont qualifiées les différentes variétés lorsqu'elles sont soumises à de tels jugements. Le discours épilinguistique, fondé la plupart du temps – il est important de le rappeler – sur de simples intuitions, offre un éventail d'expressions assez large afin d'identifier ces pratiques « déviantes ». Cet extrait de *La guerre des langues et les politiques linguistiques* de Louis-Jean Calvet nous permet d'en juger :

« L'histoire est remplie d'expressions qui montrent que l'on n'apprécie guère la langue de l'autre : "barbare", "speak white", "arrête de baragouiner", "qu'est-ce que c'est que ce charabia, ce petit nègre ?" ... »²

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons encore ajouter d'autres termes ou expressions comme : « *c'est du chinois* », « *c'est de l'hébreu* »³, *patois*, *jargon*, *galimatias*, ou le plus rare *embrouillamini*, dont les

¹ Des précisions d'ordre étymologique nous renseignent sur ce terme. Il s'agit d'un emprunt à l'anglais *standard*, lui-même issu de l'ancien français *estandard*, (ou *estandard*), peut-être du francique **standhard* (de **standan*, être debout et **hard*, ferme) pour désigner des enseignes fichées en terre à un endroit d'où elles pouvaient être vues de toute l'armée. À l'origine, le terme désignait alors une sorte d'emblème, un symbole de ralliement. Aujourd'hui, l'adjectif *standard* s'emploie pour qualifier un état socialement dominant et « normal » et est synonyme de *neutre* et *non marqué*. (D'après A. DAUZAT (*et al.*), *op. cit.*).

² L.-J. CALVET. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris : Payot, 1987, p.35.

³ À ce sujet, il est intéressant de remarquer quelques-unes des traductions de cette expression idiomatique : en anglais « *it's Greek/double-Dutch* », en espagnol « *eso es chino/indio* », preuve que la langue peut être plus qu'un outil de communication et peut également « faire voir » le monde d'une certaine façon.

connotations péjoratives dans la bouche du non-linguiste¹ ne sont que la traduction d'une tendance au rejet de l'altérité, c'est-à-dire de ce qui n'est pas considéré comme une pratique « normale » (dans le sens *habituel*) au sein d'une communauté linguistique. Quel comportement linguistique est alors censé représenter cette norme ?

La langue standard (langue commune) est une variété linguistique qui, pour des raisons historiques, politiques, socioculturelles, s'est vu accorder une importance toute particulière au sein d'une communauté donnée², ce qui lui a permis par la suite de s'imposer comme « langue de la norme », au détriment des autres variétés qui, par les séries de différences partielles qu'elles présentent vis-à-vis de cette dernière, se définissent et se retrouvent alors jugées par rapport à elle. Ceci entraîne ainsi l'apparition d'une hiérarchisation des différentes variétés de la langue en ce qu'il est convenu d'appeler des « niveaux ». Selon les individus, le nombre de ces niveaux varie mais il faut toutefois rappeler qu'ils sont quasiment toujours présentés selon une classification « verticale », c'est-à-dire du plus « élevé » dans la hiérarchie au plus « bas », à savoir :

- niveau **soutenu**, recherché, élaboré, littéraire, soigné, académique, cultivé, châtié, distingué ;
- niveau **standard**, courant, moyen, non marqué, correct, parlé, commun ;
- niveau **familier**, relâché, populaire ;

¹ Car nous avons déjà eu l'occasion, à maintes reprises, de signaler qu'en tant que scientifique, le linguiste doit se garder de tout jugement de valeur.

² Pour reprendre l'exemple du français et illustrer cette idée selon laquelle le français ne serait finalement « *qu'un dialecte qui a réussi* », il suffit de reprendre le titre de l'ouvrage d'Anthony Lodge cité dans le premier chapitre : *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*.

- niveau **vulgaire**, très familier¹.

Nous remarquerons que l'appellation même – « niveaux » de langue – reste très normative. Il faut toutefois préciser que ce terme a été délaissé pour celui de « registres », terme recommandé afin d'éviter précisément la hiérarchisation et la stigmatisation. Mais dans le propos qui est le nôtre, nous avons préféré conserver l'appellation « niveaux » qui nous semble mieux mettre en évidence l'aspect normatif que nous cherchons à décrire. Précisément, d'un point de vue normatif, les formes linguistiques sont évaluées et classées selon ce schéma systématique. La notion de hiérarchie apparaît ainsi au niveau du lexique. Revenons à l'exemple évoqué dans notre premier chapitre : le terme *voiture* relève du niveau standard, quand ses équivalents sémantiques *bagnole*, *caisse*, *tire* et *automobile* relèvent respectivement de niveaux familier, vulgaire, argotique et soutenu. De la même façon, les différentes variétés morphosyntaxiques de la tournure interrogative, pour reprendre un exemple fréquemment cité, vont être échelonnées et mesurées par rapport à la construction dite « standard », qui consiste en l'introduction par *Est-ce que...* (*Est-ce que tu l'as vu ?*). La forme par inversion sujet-verbe : *L'as-tu vu ?* sera alors qualifiée de soutenue quand la phrase interrogative par intonation ascendante sera dite relâchée : *Tu l'as vu ?*. Nous pouvons, en outre, observer que la notion de hiérarchie, comme le fait remarquer Roland Barthes, est également inscrite dans les termes métalinguistiques eux-mêmes puisque : « *La*

¹ À ces différentes catégories vient s'ajouter la langue argotique, qui ne constitue pas vraiment un niveau/registre de langue à proprement parler, mais qui est plutôt considérée comme une langue à part entière. En effet, à l'inverse des différents niveaux de langue, l'argot cesse d'être de l'argot dès lors que des étrangers au microcosme où il est parlé le comprennent. (Cf. L.-J. CALVET, *op.cit.*, 1994).

grammaire elle-même ne décrit-elle pas la phrase en termes de pouvoir, de hiérarchie : sujet, subordonnée, complément, rection, etc. ? »¹

Les appellations utilisées pour désigner les différents « niveaux » de langue ainsi que leur nombre important² appellent deux remarques.

- Premièrement, il semble difficile de définir avec exactitude tel ou tel « niveau » de langue tant les nuances sont proches, ce qui fait qu'une même forme linguistique peut, selon les milieux, renvoyer à des « niveaux » différents³. C'est pourquoi, le point de vue linguistique préconise de considérer davantage l'ensemble des formes linguistiques comme faisant partie d'un continuum, ce qui peut rendre l'apprentissage de la langue difficile, notamment dans le cas où un même signifiant peut renvoyer à des signifiés différents, eux-mêmes appartenant également à des registres différents. Ainsi, dans son emploi courant, *péniche* désigne un type d'embarcation fluviale alors qu'en argot, ce terme fait référence aux pieds.
- Deuxièmement, on est amené à constater que la notion de « niveaux » de langue est basée sur une différenciation sociale puisque, selon les termes d'Henri Boyer :

¹ R. BARTHES, *Essais critiques IV. Le bruissement de la langue*, Paris : Éd. du Seuil, 1984, p.130.

² Il est à noter toutefois que, d'une manière assez curieuse, plus on « descend » dans la « hiérarchie linguistique », moins les termes servant à qualifier les « niveaux » sont nombreux.

³ Par exemple, l'emploi des interjections *merde*, *putain*, *con* est assez mal vu en France où elles sont qualifiées de « familières » et/ou « vulgaires », par rapport au Québec où l'on rattache au fait de jurer en français « hexagonal » une certaine forme de prestige et où il est, en revanche, bien plus mal vu de « sacrer » : *câlisse*, *tabernak*, etc. Ce propos est d'ailleurs à nuancer car, même en France, si les jurons précédemment cités sont connotés « vulgairement », ils ne le sont pas (« vulgaires ») dans le sud de la France où ils serviraient presque de ponctuation ! C'est sans doute leur fréquence d'emploi dans ces régions qui les fait en quelque sorte se vider de cette portée vulgaire.

« Un mot, une tournure, ne sont pas en eux-mêmes "vulgaires" ou "populaires", c'est, à travers eux, le locuteur qui est jugé et le groupe dont il partage les normes sociales et linguistiques. »¹

Ce que Roland Barthes justifie par le fait que « [...] toute langue est un classement, et que tout classement est oppressif [...] »². Ainsi, les mentions « populaire », « familier », « argotique », « vulgaire » que l'on trouve dans les dictionnaires ou certaines grammaires font moins référence à une observation de la part des ouvrages en question qu'à une condamnation relevant de la convention sociale et des institutions. Quelles sont alors ces institutions qui, en décidant de l'acceptabilité ou de la proscription d'une tournure linguistique, peuvent se permettre d'intervenir sur la norme linguistique ?

3. Les agents de la standardisation

a) Organismes

Qui établit la norme linguistique ? Si nous avons suffisamment mis en évidence, au cours du premier chapitre, le rôle prépondérant de l'Académie française dans la mise en place d'une norme, aujourd'hui, son travail sur la langue consiste surtout à « en maintenir les qualités et en suivre les évolutions nécessaires. Elle en définit le bon usage. Elle le fait en élaborant son dictionnaire qui fixe l'usage de la langue, mais aussi par ses recommandations et

¹ H. BOYER, *op. cit.*, p.18.

² R. BARTHES, *Leçon*, coll. « Points », Paris : Éd. du Seuil, 1978, p.12.

par sa participation aux différentes commissions de terminologie »¹. En effet, dans son rôle de « garant » de la norme, elle est aujourd'hui relayée par d'autres organismes officiels comme le Conseil international de la langue française, l'Association Défense de la langue française..., composés de « spécialistes » du français – grammairiens ou lexicographes – chargés de codifier, puis normaliser la langue, de manière plus ou moins prescriptive. C'est d'ailleurs de cette façon que l'on distinguera deux tendances en matière d'attitude normative : le purisme et le laxisme. La réalité n'est toutefois pas aussi manichéenne et bon nombre de spécialistes de la langue occupent une position intermédiaire et modérée. Enfin, l'État joue lui aussi un rôle dans le processus de normalisation linguistique, par la promulgation de lois qui recommandent d'employer ou d'éviter certains termes qui pourraient « nuire » au français. L'exemple de la loi Toubon du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française et visant à remplacer les emprunts anglais par des équivalents français, est cependant loin d'avoir eu l'effet escompté puisqu'elle n'a, pour ainsi dire, eu qu'une portée minime sur le peuple qui continue, dans sa grande majorité, à avoir recours aux termes empruntés². Tout ceci pour montrer que ce n'est pas par des lois qu'on peut avoir une influence réelle sur l'usage, ce dernier restant maître au bout du compte...

Ces organismes sont en quelque sorte la « face cachée » de la norme. En effet, dans la pratique, ils n'entrent pour ainsi dire jamais en contact direct avec les locuteurs. Quels sont alors les moyens dont disposent ces organismes pour répandre leurs décisions ?

¹ [<http://www.academie-française.fr/role/index.htm>] (dernière consultation : le 13/12/08).

² En revanche, un changement d'attitude a eu lieu de façon plus systématique au niveau des institutions, ce qui s'explique sans doute par le fait que ces dernières sont taxées lorsqu'elles utilisent un emprunt au lieu de son équivalent français lorsque celui-ci existe (ex : perchman/preneur de son) alors que l'utilisateur lambda ne l'est pas.

b) Moyens de diffusion

La langue normalisée se retrouve tout d'abord dans une littérature abondante¹ constituée de dictionnaires, grammaires, manuels, revues linguistiques et autres ouvrages de référence qui s'attachent à énoncer des règles et principes en tous genres (lexicaux, grammaticaux, orthographiques, etc.) afin de perpétuer le « bon usage »², pour reprendre le titre du célèbre ouvrage de Maurice Grevisse (puis André Goose), régulièrement réédité³. À ce propos, il faut insister sur le fait que même si toutes les langues naturelles n'ont pas de « grammaire écrite » (c'est-à-dire de *livres* de grammaire à proprement parler), elles portent néanmoins toutes en elles une grammaire intrinsèque, sans quoi,

¹ À titre d'illustration, voici une liste – loin d'être exhaustive (!) – des ouvrages à caractère normatif que l'on peut trouver, ce qui, dans une certaine mesure, montre l'attachement des Français à leur langue :

AMBROGI, P.-R. *Particularités et finesses de la langue française*, Paris : Chiflet et Cie, 2005, 268 p.

BENARD, P. *Le petit manuel du français maltraité*, Paris : Éd. du Seuil, 2002, 192 p.

BERGOUNIOUX, P. *Aimer la grammaire*, Paris : Nathan Pédagogie, 2004, 64 p.

BERTHIER, P.-V. et J.-P. COLIGNON. *Ce français qu'on malmène*, Paris : Belin, 1991, 254 p.

BORROT, A. et M. DIDIER. *Bodico : Dictionnaire du français sans faute. Bien dire et bien écrire le français d'aujourd'hui*, Paris : Bordas, 1970, 352 p.

CAPELOVICI, J. *Le français sans fautes*, Paris : Acropole, 1992, 315 p.

COLIGNON, J.-P. et J. DECOURT. *Accords parfaits*, Paris : Éd. Victoires, 1993, 87 p.

DRUON, M. *"Le bon français"*, Paris : Éd. du Rocher, 1999, 257 p.

DUTOURD, J. *À la recherche du français perdu*, Paris : Omnibus, 1999, 232 p.

GILDER, A. *En vrai français dans le texte*, Paris : Le Cherche-Midi, 1999, 376 p.

JULAUD, J.-J. *Le petit livre du français correct*, Paris : First, 2002, 160 p.

JULAUD, J.-J. *Le français correct pour les Nuls. Le guide du français tel qu'on le parle et l'écrit aujourd'hui*, Paris : First, 2001, 435 p.

LAROCHE-CLAIRE, Y. *Évitez le franglais, parlez français*, coll. "Les Dicos d'or" (B. PIVOT), Paris : Albin Michel, 2004, 296 p.

LAYGUES, B. *Évitez de dire... Dites plutôt...*, coll. "Les Dicos d'or" (B. PIVOT), Paris : Albin Michel, 2003, 212 p.

On remarquera que la plupart des titres de ces ouvrages sont plutôt suggestifs. Se reporter à l'annexe 6, p.264. Exemples d'ouvrage à caractère normatif.

² Cf. *supra*, Ch.1, pp.36-42.

³ La dernière réédition en date est celle de 2007 (14^e éd.).

l'intercompréhension entre locuteurs et la stabilité du système linguistique seraient remises en cause.

De plus, il faut préciser que la norme est au service des locuteurs et Christian Baylon n'oublie pas de souligner le rôle primordial, à travers l'École, mass-medium de choix dans cette tâche de diffusion du modèle linguistique¹, des « *milliers de citoyens auxquels on a inculqué la conscience de la langue et pour qui le "bien parler" est un mot d'ordre impératif* »². En effet, il rejoint sur ce point Cécile Canut qui nous rappelle que :

*« L'école est déterminante dans l'institution de l'activité réflexive de type métalinguistique. Cette activité porte à la fois sur le fonctionnement du langage mais aussi sur la valorisation d'un « mieux » dire, conformément à une idéologie de la hiérarchie des formes sur le modèle de la norme prescriptive. Si, en France, ces deux activités sont souvent indissociables ou volontairement confondues, c'est qu'elles résultent du même processus réflexif : normes et règles circonscrivent l'homogénéité de la langue. Le non respect de ces règles place le locuteur sous le signe de la faute et de la culpabilité. »*³

Enfin, le développement des médias à partir du XX^e siècle (années 20 pour la radio, années 50 pour la télévision, années 90 pour les nouvelles technologies) a tout naturellement placé ceux-ci dans un rôle de substitut des instances officielles et c'est par eux que passe maintenant le français

¹ À ce titre, il pourrait être intéressant, dans un développement futur, de voir comment est enseigné le Français Langue Étrangère (F.L.E.) et si, pour cet enseignement, la diffusion d'une certaine norme donne une certaine idée de la langue française, et plus globalement du peuple français.

² C. BAYLON, *op. cit.*, p.169. Les termes soulignés le sont par nous.

³ C. CANUT, « L'épilinguistique en question », in SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.), *op. cit.*, Berne : Peter Lang, 2007, p.65.

Nous aurons l'occasion de revenir aux notions de « faute » et de « culpabilité » plus loin. Cf. *infra*, pp.112-115.

standard¹. Ils semblent d'ailleurs avoir une plus grande influence normative sur les réalisations linguistiques des locuteurs que le reste de l'appareil normatif. En témoigne l'exemple, relevé par Béatrice Pothier², du changement de prononciation, chez les locuteurs d'une certaine catégorie sociale, des termes se terminant par *-isme*, et ce, sous l'influence d'une présentatrice de journal télévisé qui les prononçait [izm]. On parlait alors de /ʒurnalizm/, de /turizm/, ou d'imobilizm/ et non plus de /ʒurnalism/, /turism/ ou /imobilism/. Cette modification s'explique sans doute par le prestige social qui se rattache à l'application d'une prononciation « à l'anglaise » pour des termes français.

De la même façon, l'importance de la publicité n'est pas à négliger dans le processus de diffusion de la langue normalisée. Thierry Wellhoff décrit en effet l'univers publicitaire comme « *un monde entièrement nouveau où la marque crée, ici aussi, son propre code. [...] On peut créer de nouvelles expressions [...] On peut transformer les mots [...] Ou même en créer de nouveaux* »³. Il s'agit là d'un domaine où les néologismes sont fréquents. Ceux-ci consistent en l'utilisation de nouvelles formes, non-conformes à la norme « normative », mais qui passent cependant dans l'usage. Nous pouvons ainsi relever la stratégie publicitaire parfaitement réussie d'une célèbre enseigne de supermarchés qui, pour les besoins de sa cause, a lancé en 1988, un slogan encore gravé dans les mémoires et basé sur une mutation morphologique consistant en une dérivation (adjectif > verbe) qui a entraîné une innovation lexicale. Le sens intransitif du verbe

¹ Le cas de l'anglais au Royaume-Uni est également tout particulièrement révélateur puisque l'« anglais britannique standard » est défini comme *BBC English* (« anglais de la BBC »), soit la variété d'anglais utilisée par les professionnels (journalistes, présentateurs) du groupe médiatique BBC, qui comprend des chaînes de télévision et de radio.

² Cf. B. POTHIER, *op. cit.*, 2002, p.136.

³ T. WELLHOFF, *15 ans de signatures publicitaires. Quand le slogan devient devise*, Paris : Dunod, 1991, p.19.

« positiver » dont il est question, est non seulement passé dans l'usage linguistique mais a aussi été attesté dans certains dictionnaires¹. Plus récemment, et s'agissant d'Internet, autre type de média, on peut s'attendre à ce que le déjà très en vogue « googler », verbe issu du nom du célèbre moteur de recherche, subisse la même destinée...

« Bien parler », « bon usage », « français standard »... On le voit, l'objectif historique de communication mis en avant lors de la normalisation du français est quelque peu dépassé. Il serait intéressant de voir sur quoi se fondent les institutions pour aboutir à une « langue modèle » à partir de multiples usages.

4. *L'arbitraire des fondements de la norme linguistique aujourd'hui*

On s'aperçoit que l'idée de « bon usage » encore si présente aujourd'hui dans la langue française remonte en fait au XVII^e siècle. En effet, nous avons pu voir que lorsque Claude Favre de Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647), fonde la norme sur « *la façon de parler de la plus saine partie de la cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps* »², il se base premièrement sur des critères appréciatifs d'ordre « socioculturel » et, du même coup, discriminatoires puisque la « *plus saine partie de la cour et des auteurs* » fait référence à l'élite, loin de représenter la majorité parlante de l'époque, constituée, il convient de le rappeler, de locuteurs de dialectes régionaux et patois. De plus, il

¹ À la réserve près qu'il est, le cas échéant, assorti de la mention « critiqué ». (Cf. A. REY, (dir.). *op. cit.*, 2005).

² C. (Favre de) VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, 1647, cité par R. A. LODGE, *op. cit.*, p.234.

définit une relation entre norme et patrimoine culturel qui, si elle peut paraître pertinente pour l'époque, est loin d'être aussi évidente aujourd'hui. En effet, si jusqu'au XX^e siècle les décisions normatives ont trouvé leur fondement dans le français littéraire et l'usage linguistique d'une élite culturelle (et sociale), cela est moins vrai par la suite.

« Depuis 1945, période où la littérature en "français littéraire" a commencé à faire place à des textes dont le style va du français cultivé au "style canaille", on en vient à se demander quels auteurs choisir comme autorités et selon quels critères »¹

Cette question amène également à considérer les critères « esthétiques », non moins arbitraires. Ces critères se manifestent par les jugements de valeur à l'égard de certaines tournures, induits par les goûts de l'individu. Il s'agit donc de critères on ne peut plus subjectifs qui peuvent aller jusqu'à soulever des interrogations d'ordre plus philosophique. En effet, qu'est-ce que le Beau ?² En matière d'art pictural, par exemple, la peinture de Goya peut-elle être qualifiée de « belle » ? Cela dépend des goûts personnels de chacun et, plus globalement, du milieu culturel, si l'on considère que les goûts sont une question d'éducation. Ce qui fait qu'il n'y a pas de réponse univoque à cette question. Au niveau de la langue, il en va de même. Tous les locuteurs ne s'accordent pas sur la définition de « beauté » d'une forme linguistique, notion loin d'être universelle³. Ainsi, une même forme linguistique peut être jugée « belle » (et donc acceptable) par un locuteur alors qu'elle sera rejetée par un autre.

¹ B. MÜLLER, *op. cit.*, p.293 (cité par C. BAYLON, *op.cit.*, p.170).

² Il serait bien prétentieux de vouloir répondre à cette question en l'espace d'un paragraphe. Aussi nous en tiendrons-nous à quelques considérations sur le sujet.

³ Quoi qu'en disent certains puristes, à l'image d'Antoine de Rivarol qui, en 1784, avait publié son *Discours sur l'universalité de la langue française*.

Nous pouvons ainsi donner l'exemple du débat sur la féminisation des noms de métier, qui donne matière à réflexion sur la question. Récemment, lors d'un séminaire de recherche, en nous interrogeant sur la forme féminine du terme « défenseur », les réactions à l'encontre de la forme « défenseure » ne se sont pas fait attendre : du « c'est pas beau » au « ça sonne pas bien » en passant par le « ça fait lourd », les condamnations sur critères esthétiques ont été nombreuses. C'est la réticence au changement qui est alors mise en cause ici car bien qu'elle soit attestée dans la langue normative, cette forme ne l'est pas encore vraiment (du moins, pas pour tout le monde) dans la langue normale (habituelle).

Qu'ils soient d'ordre socioculturel, esthétique, logique ou encore sociolinguistique, les différents critères mis en avant comme étant censés apporter des justifications à la norme ne sont jamais neutres mais toujours arbitraires et empreints d'une idéologie qui fait que l'on sélectionne, pour des raisons n'ayant rien de linguistique, une variété au détriment d'autres. Dès lors, l'Académie française « *interviendra désormais pour fixer le bon (critère moral : c'est bien) ou le bel usage (critère esthétique : c'est beau), avec pour aval le fait d'être une institution officielle* »¹. Ce sont donc cette confusion entre les différents critères et l'amalgame entre bon/bel usage qui sont à l'origine du détournement de l'objectif initial de communication de la norme linguistique.

Ainsi, depuis le XVII^e siècle (essentiellement), la norme et le « bon usage » sont des idées qui ont trouvé leur place et se sont imposées jusqu'à être aujourd'hui passées dans l'inconscient collectif puisque le souci de

¹ H. BOYER, *op. cit.*, p.34.

bien parler résulte principalement de la recherche d'une certaine forme de prestige social. Nous pouvons alors en conclure que le parallélisme entre hiérarchie sociale et hiérarchie linguistique a toujours été – et reste encore aujourd'hui – fondamental en France, et laisse entrevoir l'existence de phénomènes dérivés d'une attitude normative tels que l'exclusion sociale, l'insécurité linguistique et l'hypercorrection, pour ne mentionner que les grandes lignes que nous allons développer dans la partie suivante.

II – Les objectifs non annoncés de la norme linguistique

Jusqu'ici nous venons de voir comment la « langue de la norme » pouvait avoir une influence sur la stratification sociale : en effet, d'un point de vue sociolinguistique, l'utilisation d'une langue dite « normative » joue un rôle social évident puisqu'elle aboutit à l'établissement d'une hiérarchie par le biais des « niveaux » de langue. À présent, nous allons nous interroger pour tenter de voir dans quelle mesure on peut dire que la norme linguistique sert davantage à exclure qu'à inclure et quels sont les enjeux sociétaux qui en découlent. En effet, la « langue de la norme » est également investie d'un rôle de sélection et de promotion. Si nous prenons l'exemple de la réussite scolaire, et par suite, de l'ascension sociale, elles sont conditionnées par la maîtrise de la langue normalisée car, selon Jean-Marie Klinkenberg :

« [...] Dans un monde où communiquer est capital, régner sur les usages et les normes linguistiques représente en effet un enjeu de taille. Car qui maîtrise la parole a la maîtrise des choses et des relations. [...] contrôler le verbe, c'est régner sur l'univers. Mais si la langue assure le pouvoir, c'est aussi par elle, corrélativement, que le pouvoir se refuse ; c'est à travers elle que s'opèrent les exclusions sociales. »¹

Afin de bien comprendre comment on arrive à parler de la norme linguistique comme outil d'exclusion, il nous a paru important de nous

¹ J.-M. KLINKENBERG, *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, coll. « La politique éclatée », Paris : PUF, p.28.

appuyer, dans un premier temps, sur la place que tiennent les normes (linguistiques ou pas) dans le fonctionnement de la société.

1. Approche socioculturelle de la norme

a) La norme comme produit social

La norme s'affirme alors ici comme un concept sociologique en ce sens qu'elle va s'imposer aux acteurs sociaux afin d'influencer leur comportement. En effet, la vie en société exige un certain nombre de repères favorisant l'harmonie de la communauté. Pour l'individu, ces repères sont des codes de référence supposés réguler ses rapports avec autrui. L'établissement de normes a donc pour but d'organiser la vie au sein d'une société, en créant un cadre de référence. Le problème qui se pose alors est de savoir qui décide de l'usage de référence, et sur quoi se fonde la formation de ce modèle¹. Erving Goffman fait appel aux « *cadres primaires* »² pour identifier et classer un événement par rapport à un autre. Il distingue les « *cadres naturels* » des « *cadres sociaux* ». Dans le cas des cadres sociaux, il dit que l'évènement est alors soumis « à des "normes" et l'action à une évaluation sociale fondée sur les valeurs d'honnêteté, d'efficacité, d'économie, de sûreté, d'élégance, de tact, de bon goût, etc. »³. L'attitude normative est alors déterminée par les jugements de valeur qu'elle entraîne à l'égard des différents faits sociaux ou styles de vie que représentent, par exemple, le travail, les loisirs, les médias, la langue,

¹ Cf. *supra*, pp.90-95.

² E. GOFFMAN. *Les cadres de l'expérience*, traduit de l'anglais par Isaac Joseph, Paris : Éd. de Minuit, 1974, pp.30-48.

³ *Ibid.*, p.31.

l'habillement¹... Ces jugements de valeur s'appuient en principe sur un écart entre la réalité observée et l'idéal prôné par le groupe d'individus s'enorgueillissant d'être les détenteurs de la norme. Nous retrouvons à ce stade la dichotomie normal/normatif.

Le principe de norme repose en grande partie sur une organisation sociale mettant en place des groupes aux idéologies différentes. Nous sommes alors en droit de supposer que ces idéologies peuvent avoir une influence sur la conception du modèle de référence. De plus, dans un contexte où la vie sociale est encadrée par des schémas de comportement, la norme va se définir par opposition à un ensemble de possibles et l'on dira d'une attitude ou d'un comportement qu'ils sont « normaux » seulement par rapport à d'autres. Ainsi, bien que cela ne soit, la plupart du temps, pas conscientisé mais implicite, l'adoption d'une norme (qu'elle soit linguistique ou pas) par un individu signe son appartenance à un groupe social donné. De plus, l'inverse est également vrai. En effet, l'individu tâche aussi de se différencier en n'obéissant pas aux normes.

b) Fonction identitaire de la norme linguistique

Nous venons d'établir que la vie sociale n'est qu'interactions permanentes entre les individus qui la composent. Or, le comportement linguistique figure parmi ces interactions sociales. Dès lors, l'utilisation de certains mots, de certaines tournures, c'est-à-dire d'un certain registre, et,

¹ À ce sujet, cf. R. BARTHES, *Système de la mode*, Paris : Éd. du Seuil, 1967. Dans cet ouvrage, l'auteur montre dans quelle mesure tout signe (qu'il soit linguistique ou encore vestimentaire) porte en lui une signification sociale.

pourquoi pas, de certains accents¹, classe l'individu. Ce sont en effet autant d'indicateurs pouvant servir à le situer socialement, à l'identifier en tant que membre d'un groupe. Ainsi, et nous rejoignons Pierre Bourdieu sur ce point, en fonctionnant à la manière de symboles, la langue, et plus particulièrement ici, la norme, préside à la définition des identités collectives :

« Autrement dit, les traits et les critères que recensent les ethnologues ou les sociologues objectivistes, dès qu'ils sont perçus et appréciés comme ils le sont dans la pratique, fonctionnent comme des signes, des emblèmes ou des stigmates, et aussi comme des pouvoirs. »²

Les termes « emblèmes » et « stigmates » permettent de mettre en évidence le paradoxe sous-entendu par la notion de norme. Il s'agit dans les deux cas de marques caractéristiques mais qui fonctionnent selon des modalités différentes. Dans le premier cas, l'utilisation de la « langue de la norme » signifie l'inclusion, dans le second l'exclusion.

En principe, le choix d'une langue ou d'une variété de langue par un locuteur relève de l'implicite car le comportement linguistique est la plupart du temps culturel. En revanche, dans certains cas, notamment en ce qui concerne les langues de spécialité ou encore le verlan, la fonction identitaire relative à la « langue de la norme » est tout à fait délibérée. Elle marque alors une revendication de la part du locuteur qui signale ainsi son appartenance – volontaire ou non – à tel groupe linguistique et manifeste en même temps son désir de se démarquer de tel autre groupe

¹ Cf. *supra*, note n°1, p.72.

² P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard, 1982, pp.135-136. C'est nous qui soulignons ces termes.

linguistique et ce, de deux façons : en s'excluant dudit groupe mais surtout en excluant également de son propre groupe ceux qui n'en partagent pas la norme commune. Langues de spécialité (encore appelées *jargons techniques*) et verlan sont ce que l'on peut appeler des formes particulières d'argot « *utilisées dans une communauté généralement marginale qui éprouve le besoin de ne pas être comprise des non-initiés ou de se distinguer du commun* »¹. Rares sont ceux, par exemple, à avoir entendu les termes *œil au beurre noir, bleu, saignement de nez*, dans la bouche des médecins. Ces derniers leur préfèrent *hématome pérorbital, ecchymose, epistaxis...* Chaque profession, chaque discipline sportive ou artistique possède son jargon, impénétrable pour le néophyte. Quant au verlan, largement implanté chez les adolescents et dans les cités, il témoigne de cette volonté de ne pas être compris des adultes² et est tout aussi inaccessible pour celui qui ne le pratique pas. La « langue de la norme », prise dans sa fonction instrumentale de langue qui distingue, participe donc au renforcement des divisions existant au sein d'une société.

c) Norme et contre-normes

Cette fonction identitaire de la norme est néanmoins transgressée lorsque plusieurs attitudes coexistent et entrent en concurrence. Pourtant,

¹ J. DUBOIS (*et al.*), *op. cit.*

² Le cas du verlan est assez intéressant dans la mesure où il fait intervenir, au-delà de sa fonction cryptique, une fonction ludique, qui permet à ses utilisateurs de mettre en avant leurs capacités créatrices. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment ce jeune de banlieue explique à une journaliste la genèse de l'expression « *On s'barry !* » : « *Quand on s'en va, on se barre. Barre-toi, en verlan, c'est barre-oi'. Et ça ressemble à Barry White ! Alors tu dis "On s'barry white", et pour raccourcir : "On s'barry !"* » (M. SCHÖNWASSER, « De la jactance à la tchatche », in *Le Monde de l'Éducation*, avril 2004, pp.44-47).

c'est ce processus qui donne tout son sens à la notion de norme. En effet, la norme n'existe que s'il existe des contre-normes. C'est en tous cas l'hypothèse formulée par Salah Mejri :

« [...] une norme ne prend forme et ne se justifie que si elle se détermine par rapport à d'autres normes, qu'elles fassent partie du même espace ou de la même synchronie ou non, qui lui servent de contre-normes et qui en déterminent la configuration. »¹

Ainsi, lorsque diverses normes coexistent, l'une d'entre elles va évoluer en norme dominante, et c'est par rapport à celle-ci que vont se définir les autres normes qui se verront alors reléguées au rang de normes dites dominées. La question qui se pose alors est la suivante : comment telle norme est-elle valorisée par rapport à telle autre et acquiert-elle son statut de norme dominante dans un groupe donné ?

Il convient en effet de préciser que tous les membres d'une communauté donnée ne vont pas se reconnaître dans la norme dominante et que celle-ci va nécessairement dépendre du cadre de référence adopté par l'individu (ou le groupe auquel il appartient). Mais de toutes les façons, la forme dominante sera celle qui s'imposera comme le modèle à suivre, l'idéal à atteindre. D'où le sentiment que la maîtrise du modèle s'accompagne d'un certain prestige. Dans le cas de la langue, nous l'avons vu, certains prendront par exemple comme code de référence la langue employée par les auteurs qui parlent le « bon français » et l'écart entre

¹ S. MEJRI, « Normes et contre-normes : fonction identitaire et renouvellement du système », in *Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ?* (colloque organisé dans le cadre du IX^e sommet de la Francophonie, Beyrouth, 2001), Montréal : Agence Universitaire de la Francophonie, pp.69-76.

cette langue et toute autre variété de cette langue scindera la société entre locuteurs qui parlent « bien » et locuteurs qui parlent « mal » la langue proprement dite, renforçant de cette manière le processus manichéen de dualisation – ou, tout au moins, de stratification – de la société, même s’il ne faut toutefois pas négliger le fait que :

« [...] ce ne sont pas les langues qui sont dominantes ou dominées. Le prétendu choc entre langues n’est que le choc entre groupes ayant partiellement ou principalement fondé leur identité sur elles et s’étant construits grâce à elles. Car les langues, n’étant point choses vivantes, ne peuvent s’affronter : ce sont les groupes sociaux et les blocs économiques qui s’affrontent. »¹

Du reste, certains sociologues et/ou sociolinguistes se sont intéressés à cette question et ont fait porter leurs travaux sur la corrélation entre domination linguistique et domination sociale.

2. Le déterminisme² sociolinguistique

a) Basil Bernstein et la théorie du déficit linguistique

Dans la gamme des variétés existant en langue, nous avons vu que plusieurs choix s’offrent au locuteur pour satisfaire ses besoins de communication. La question est de savoir si l’on peut réellement parler de

¹ J.-M. KLINKENBERG, *op. cit.*, p.27.

² Doctrine suivant laquelle les événements, et en particulier les actions humaines sont le fruit de facteurs sociaux, biologiques, historiques ou culturels. (D’après J.-F. DORTIER (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris : Éd. Sciences humaines, 2004).

choix (en tant qu'action délibérée de la volonté¹) ou si certains éléments, comme la position sociale d'un locuteur, ne prédisposent pas les choix linguistiques.

Le sociologue anglais Basil Bernstein, à qui l'on doit la théorie de « handicap linguistique » part de l'hypothèse selon laquelle l'ascension sociale d'un individu dépendrait de ses pratiques et de sa compétence linguistiques. Dans *Langage et classes sociales*², il étudie les comportements et les pratiques linguistiques dans différents environnements sociaux. Il en conclut que l'appartenance à tel ou tel groupe social entraîne des « *styles de socialisation* » distincts qui, à leur tour, déterminent l'apparition de pratiques linguistiques différentes. Il pose alors l'existence de deux types de discours :

- le « *langage commun* »,
- le « *langage formel* ».

Ces deux formes sont régies par deux codes distincts : le « *code restreint* » et le « *code élaboré* », qui correspondent plus ou moins aux utilisations linguistiques respectives des classes sociales populaires et supérieures³ ; ce dernier étant la variété la plus standardisée de la langue. Cependant, cette analyse implique un paradoxe. En effet, dans ces conditions, il apparaît qu'il ne peut y avoir de réussite sociale sans une maîtrise du *code élaboré* mais, en même temps, il n'y a pas d'accès au *code élaboré* sans un environnement social favorable, voire favorisé... Autrement dit, la

¹ Et l'on voit que cette question pose le problème du déterminisme et dès lors, de la liberté de l'individu.

² B. BERNSTEIN, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, traduit de l'anglais par Jean-Claude Chamboredon, coll. « Le sens commun », Paris : Éd. de Minuit, 1975, 347 p.

³ Pour des compléments d'information à propos des caractéristiques respectives de ces deux codes, se reporter à l'annexe 7, pp.266-267.

stratification sociale serait déterminée par les choix linguistiques, ceux-ci étant eux-mêmes déterminés socialement. On voit donc que le rapport « langue de la norme »/classe sociale est enfermé dans une sorte de cercle vicieux dont il paraît difficile de pouvoir se libérer...

b) Pierre Bourdieu et la notion d'*habitus*

Pierre Bourdieu repart de cette théorie du conditionnement sociolinguistique mais en y apportant une nuance par la notion d'« *habitus* », un ensemble de perceptions et d'actions sociales durablement intériorisées. En d'autres termes, un sujet social a en lui des dispositions incorporées qui déterminent autant les goûts culturels que les façons de parler, ce qui fait dire à l'auteur que tout locuteur est, entre autres, caractérisé par un *habitus* linguistique. Car l'apprentissage de la langue (comme de n'importe quelle autre pratique sociale) s'effectue par mimétisme :

« Nous n'avons pas appris à parler seulement en entendant parler un certain parler mais aussi en parlant, donc en offrant un parler déterminé sur un marché déterminé, c'est-à-dire dans les échanges au sein d'une famille occupant une position particulière dans l'espace social et proposant de ce fait à la mimesis pratique du nouvel entrant des modèles et des sanctions plus ou moins éloignés de l'usage légitime. »¹

¹ P. BOURDIEU, *op. cit.*, p.83.

En d'autres termes, l'identité linguistique se forgerait à partir des premières expériences familiales. On peut d'ailleurs supposer que dans le cas des enfants de parents étrangers, par exemple, l'identité linguistique se forge à partir d'expériences extrafamiliales, notamment scolaires. Grâce à cette notion, on peut comprendre comment fonctionnent les pressions des institutions sur les individus. Ces pressions ont pour but d'interagir dans le jeu social en structurant aussi bien l'individu que le champ social.

Toutefois, le comportement social n'est pas « programmé » de façon aussi immuable car il y a dans la notion d'*habitus* une certaine place accordée au changement, qui fait que cela ne doit pas être vécu comme une fatalité¹. En effet, Pierre Bourdieu rappelle que :

« L'habitus fournit aussi aux individus un sens de l'action et du comportement opportuns au cours de leur existence quotidienne. Il 'oriente' leurs actions et leurs inclinations sans pour autant les déterminer strictement. Il leur donne le 'sens du jeu', un sens de ce qui est ou non approprié dans certaines circonstances, un 'sens pratique' »²

Ainsi on peut supposer que, de la même façon, la langue change à mesure que l'environnement social change (entourage familial, scolaire, professionnel...). À partir de là, elle devient un savoir-faire qui ne peut être appréhendé par le seul biais de l'appareil normatif que constituent les

¹ L'argument du déterminisme a d'ailleurs été avancé par certains détracteurs de Bourdieu, qui n'avaient pas compris qu'il dit en réalité tout le contraire...

² P. BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, coll. « Points », Paris : Éd. du Seuil, 2001, p.25.

dictionnaires et autres ouvrages de référence que nous avons mentionnés plus haut :

« La compétence suffisante pour produire des phrases susceptibles d'être comprises peut être tout à fait insuffisante pour produire des phrases susceptibles d'être écoutées, des phrases propres à être reconnues comme recevables dans toutes les situations où il y a lieu de parler. »¹

D'où l'idée, développée plus haut², de la nécessité d'une norme fonctionnelle, sorte d'intermédiaire entre norme descriptive et prescriptive, qui tienne compte des différents paramètres du contexte d'énonciation.

Cependant, il est clair que l'idée de déterminisme mise en évidence par la sociolinguistique joue un rôle assez fondamental dans la construction des images qu'ont les locuteurs non seulement de la variété de langue qu'ils utilisent mais aussi de leur propre personne. Ainsi, la valorisation d'une variété implique nécessairement la dévalorisation des autres, ce qui conditionne l'apparition d'attitudes linguistiques particulières en contexte d'insécurité linguistique.

¹ P. BOURDIEU, *op. cit.*, 1982, p.42. Les termes soulignés le sont par lui.

² Cf. *supra*, ch1, pp.79-80.

3. L'insécurité linguistique

L'idée de la « langue de la norme » comme instrument de stratification sociale peut entraîner un phénomène d'insécurité linguistique qui se manifeste de différentes manières.

a) Définition et implications

C'est à William Labov que l'on doit la notion d'insécurité linguistique¹. Celle-ci apparaît dans un contexte précis. Cependant, il semble nécessaire de définir premièrement ce que l'on entend par « sécurité » linguistique. En effet, en repartant de ce que nous avons montré dans le chapitre précédent, à savoir que la langue française accepte différents « modèles », différentes normes, en fonction de la situation de communication, on peut en déduire qu'il y a sécurité linguistique lorsque le locuteur a le sentiment d'utiliser une variété conforme à la norme qu'exige la situation de communication dans laquelle il se trouve. À l'inverse, l'insécurité linguistique se manifeste lorsque, dans tel contexte communicationnel, le locuteur a conscience du fait que l'échange va être soumis à une norme (au sens « idéal à atteindre ») spécifique, mais que, simultanément, il a conscience de ne pas posséder cette variété légitime. C'est alors cette tension entre des formes linguistiques jugées prestigieuses

¹ Cf. W. LABOV, *op. cit.*, où apparaissent les analyses des résultats des différentes enquêtes effectuées par lui et ses équipes sur l'anglo-américain en milieu urbain. Ainsi, dans son travail sur la stratification sociale de l'anglais parlé à New York, l'analyse de certains marqueurs linguistiques (prononciation des diphtongues, du [θ]/[ð], ou encore du [r] en position finale) lui a non seulement permis de mettre en évidence et démontrer statistiquement la corrélation entre variables linguistiques et facteurs socioéconomiques (niveau d'éducation, lieu d'habitat, lieu de travail...) mais aussi d'évaluer la perception qu'ont les locuteurs de la langue qu'ils utilisent.

et la non-maîtrise (ou maîtrise insuffisante) de ces formes qui concourt à l'apparition du phénomène d'insécurité linguistique.

À la lueur de cette définition de l'insécurité linguistique, Jean-Marie Klinkenberg met en évidence les deux implications qu'elle sous-tend. Premièrement, il fait remarquer que :

« [...] *l'insécurité est maximale dans les groupes qui ont à la fois des pratiques faiblement conformes en même temps qu'une conscience aiguë de la norme, et pour qui la maîtrise de la langue est un important facteur de promotion sociale* »¹

Mais surtout il met en avant l'impact d'un tel phénomène en soulignant le fait que « *le phénomène est par définition étroitement lié aux représentations que l'on a de ses propres pratiques* »². En effet, l'insécurité linguistique entraîne chez le locuteur qui se trouve dans cette situation un certain mal-être, voire une image négative de lui-même. Ce qui fait que dans les milieux populaires par exemple, le sentiment d'insécurité linguistique entraîne chez ces personnes un jugement de valeur dépréciatif à l'égard de leur propre langue. Ainsi, bien qu'elles utilisent cette variété de langue dans les situations familières, il n'en reste pas moins qu'elle sera toujours perçue par eux (et par les autres catégories sociales) comme une forme linguistique illégitime, stigmatisée. La question qu'on peut alors se poser est : que fait l'individu qui n'a pas accès à la « langue de la norme » ? Ceci

¹ J.-M. KLINKENBERG, *op. cit.*, p.36.

² *Ibid.*, p.37.

va nous amener à considérer les phénomènes linguistiques¹ par lesquels se manifeste ce sentiment d'insécurité linguistique.

b) De l'insécurité à la culpabilité linguistique

Porté à son paroxysme, le sentiment d'insécurité linguistique peut conduire dans certains cas au silence, la raison principale étant la peur de la faute.

Or, le terme français se révèle être assez significatif². En effet, Béatrice Pothier nous rappelle qu'« *une faute ça s'expie, une erreur ça s'exploite* »³, ce qui revient à placer sur le même plan faute linguistique et faute morale, en référence à La Faute : péché originel commis par Adam et Ève, qui les fit chasser du paradis terrestre. Dès lors, la faute a été associée à la notion de culpabilité⁴. De l'insécurité à la culpabilité linguistique il n'y a donc qu'un pas. Mais si l'idée de faute a un sens en grammaire normative, il faut toutefois préciser qu'elle n'en a pas nécessairement en linguistique, ce qui constitue précisément l'objectif du livre de Danielle

¹ Nous ne nous intéresserons dans ce travail qu'aux manifestations « verbales » du phénomène d'insécurité linguistique. Mais il faut savoir que d'autres formes langagières peuvent intervenir en réaction à ce sentiment. L'exemple nous en a été donné récemment. On a pu constater en novembre 2005, dans le cadre de la crise des banlieues, que le recours à une autre forme de d'expression, en l'occurrence la violence, peut servir de substitut pour exprimer un malaise social qui ne peut l'être par la langue car « *Le problème de ces jeunes est en partie, un problème de linguistique. Ils souffrent d'un manque de langage d'où une traduction de leurs revendications en voitures brûlées* » ([<http://www.marianne-en-ligne.fr/>], dernière consultation : le 17/04/07).

² Il est intéressant de voir que ce que le français appelle « faute » (dans le sens linguistique), l'anglais le nomme « spelling mistake » (erreur). En outre, dans le domaine scolaire, on préconise l'utilisation du terme « erreur ».

³ B. et P. POTHIER. *Pour un apprentissage raisonné de l'orthographe syntaxique*, Paris : Retz, 2008, introduction.

⁴ Le nom *faute* vient du latin populaire **fallita* qui aurait donné *faillie*. Quant au terme *culpa*, il a laissé en français *culpabilité* et *coupable*.

Leeman-Bouix *Les fautes de français existent-elles ?* dans lequel elle se propose de reconsidérer cette notion afin de « déterminer s'il n'y a pas à ces fautes des explications qui tiennent davantage au fonctionnement linguistique lui-même qu'au laisser-aller [à l'ignorance ?] des usagers »¹. D'un point de vue linguistique, et elle rejoint la position du linguiste genevois Henri Frei sur ce point², la faute ne constitue non plus une déviance mais bel et bien une manifestation régulière du système de la langue et répond au besoin de combler une « faille » dudit système. Ce que l'on peut parfaitement illustrer en se plaçant d'un point de vue psycholinguistique. En effet, le locuteur en situation d'apprentissage de la langue (qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un étranger) ne connaît pas la norme *a priori* : il se débrouille avec ce qu'il a et fait donc fonctionner le système de la langue par rapport à sa propre **logique**. D'où l'apparition de fautes « par analogie ». Sont ainsi créés des mots par régularisation des irrégularités. Par exemple, sur le modèle de *il a rendu*, on obtient **il a rendu* ; de même pour *nous faisons*/**vous faites* qui, si d'un point de vue normatif sont jugés comme des déviances par rapport à la norme et donc à exclure, témoignent en revanche, d'un point de vue linguistique, de l'appropriation du système par les apprenants. En effet, « l'erreur fait parfois montre d'apprentissage »³. Pour reprendre un exemple évoqué par Danielle Leeman-Bouix :

« [...] l'élève qui écrit [dit] "il disa" ressent peut-être le besoin d'employer une forme clairement marquée pour compenser une ambiguïté dans la langue »⁴

¹ D. LEEMAN-BOUIX, *Les fautes de français existent-elles ?*, Paris : Éd. du Seuil, 1994, p.17.

² Cf. H. FREI, *Grammaire des fautes*, Paris : Éd. Geuthner, 1929.

³ B. et P. POTHIER. *op. cit.*

⁴ D. LEEMAN-BOUIX, *op. cit.*, p.125.

Dans une perspective normative, sont alors considérés comme fautifs tous les écarts par rapport à la norme. Or, nous venons de voir que les critères qui président à l'établissement de la norme n'ont, pour la plupart, rien de linguistique. Il ne semble donc pas totalement absurde d'envisager l'idée de faute comme une notion tout aussi subjective, qui entraîne un jugement de valeur sur une production linguistique. De plus, il faut préciser que si la faute n'appelle pas nécessairement la sanction, certains tendent néanmoins à rapprocher assez facilement les deux notions. Ainsi, dans le cas d'une faute de langue, la sanction consiste alors en une dépréciation et une stigmatisation non seulement de la forme déviante qui se voit alors qualifiée, dans le cas d'une erreur portant sur la morphologie, de « barbarisme »¹, mais aussi, et surtout, du locuteur qui la commet, et par là même, de la communauté linguistique à laquelle il appartient.

Faute, barbarisme, sanction : autant de termes qui sont loin d'encourager le locuteur en situation d'insécurité linguistique à faire montre de ses compétences linguistiques, ou alors en usant de stratégies

¹ Terme dont l'étymologie est assez significative : < du latin *barbarismus* « expression vicieuse » < du grec *barbarismos*, de *barbarizein* « se conduire comme un barbare », de *barbaros* « étranger », mot d'origine onomatopéique évoquant le bredouillement pour désigner les non-Grecs. Ce qui donne les deux premiers sens du mot barbare : 1. Étranger 2. Qui n'est pas civilisé. Cette « représentation dépréciative de l'altérité » est en outre soulignée par un article de Claude Yvon dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1765) :

« C'est le nom que les Grecs donnoient par mépris à **toutes les nations qui ne parloient pas leur langue, ou du moins qui ne la parloient pas aussi bien qu'eux** [avant de ne s'en servir que] pour marquer l'extrême opposition qui se trouvoit entr'eux et les autres nations, qui ne s'étoient point dépouillées de la rudesse des premiers siècles, tandis qu'eux-mêmes [...] avoient perfectionné leur goût, et contribué beaucoup aux progrès de l'esprit humain. Ainsi toutes les nations étoient réputées barbares, parce qu'elles **n'avoient ni la politesse des Grecs, ni une langue aussi pure, aussi feconde, aussi harmonieuse** [...]. » (A. REY, *op. cit.*, 2005, pp.772-780. Les termes mis en gras le sont par nos soins.).

On voit donc que l'idée de jugement d'autrui par rapport à la langue utilisée, et par là même l'idée de norme, n'est pas nouvelle...

visant à essayer de réduire l'écart entre sa propre utilisation de la langue et la « langue de la norme ».

c) Hypercorrection et hypocorrection

Une autre manifestation révélatrice du sentiment d'insécurité linguistique réside dans la tendance, chez certains locuteurs, à l'hypercorrection. Il s'agit là en quelque sorte d'un mécanisme de défense face à l'insécurité linguistique. Dans *Ce que parler veut dire*, Pierre Bourdieu en donne la définition suivante :

« L'hypercorrection s'inscrit, on l'a vu, dans la logique de la prétention qui porte les petits-bourgeois à tenter de s'approprier avant l'heure, au prix d'une tension constante, les propriétés des dominants [...] »¹

En d'autres termes, il s'agit pour ces locuteurs d'atteindre ce que lui appelle la "*langue légitime*". En effet, pour Bourdieu, qu'elle soit manifeste ou sous-jacente, il y a, dans chaque situation de communication, une hiérarchie qui fait que celui qui utilise la variété de langue la plus éloignée de la « langue légitime » va essayer de s'en approcher le plus possible. Pour ce faire, le locuteur en situation d'insécurité linguistique use d'une stratégie qui consiste à appliquer de manière excessive – et bien souvent maladroite – des règles académiques (l'hypercorrection touche en effet aussi bien la prononciation que la syntaxe et/ou le lexique) avec lesquelles il n'est pas nécessairement familier et qu'il ne maîtrise donc pas

¹ P. BOURDIEU, *op. cit.*, 1982, p.85.

parfaitement. Les liaisons inadéquates (d'aucuns diraient mal-t-à-propos !) sont un exemple d'hypercorrection. En effet, le phénomène de la réalisation des liaisons est l'une des marques du registre soutenu car celle-ci fait montre de la connaissance non seulement de langue soignée mais également de l'orthographe, plaçant ainsi le locuteur qui la pratique en position de « supériorité linguistique » par rapport à celui qui ne la pratique pas. Ce qui fait que là où il y a en principe « relâchement » (c'est-à-dire non-réalisation des liaisons dites facultatives) chez un locuteur lambda, le locuteur qui se sent en situation d'infériorité linguistique, va avoir tendance à réaliser les liaisons de façon à tenter de masquer l'écart entre son registre et la variété légitime, quitte parfois à en faire trop et en faire même là où il n'y a pas lieu¹. Ainsi, le fameux « moi-z-aussi », ou encore le « il n'est point-z-arrivé »²...

L'exemple du terme « aréopage » est également intéressant car il permet d'illustrer à la fois l'hypercorrection et le mécanisme inverse : l'hypocorrection. D'une part, il éclaire sur le phénomène d'hypercorrection dans la mesure où, au lieu d'employer un terme appartenant au registre dit courant ou familier, le locuteur en situation d'insécurité linguistique va vouloir employer un terme du registre soutenu, donc hypercorrection, mais qui va le conduire à la « faute » car c'est un registre qu'il ne maîtrise pas, ce qui va donner « aéropage » (dans

¹ Jacques Chirac « excellait » dans ce genre d'exercice qui consiste à prononcer les liaisons inutiles, ce qui l'a rendu très facilement imitable et lui a valu un certain nombre de railleries.

² L'introduction des phonèmes [s] ou [z] là où on ne les attend pas produit une liaison abusive appelée « velours ». En cela, elle s'oppose au « cuir », qui consiste, lui, en l'introduction du son [t], comme dans « mal-t-à-propos » ou dans le titre de la chanson « Malbrough s'en va-t-en guerre », par exemple.

ce cas, l'erreur est sans doute imputable à l'analogie existant avec le terme « aéroport »).

D'autre part, concernant l'hypocorrection, elle est caractérisée par Pierre Bourdieu de la façon suivante :

« [...] *l'hypocorrection contrôlée* [...] *associe le relâchement assuré et l'ignorance souveraine des règles pointilleuses à l'exhibition d'aisance sur les terrains les plus périlleux.* »¹

Il s'agit d'une nouvelle stratégie langagière de démarcation, mise en place et utilisée cette fois-ci par les détenteurs des formes linguistiques dites « distinguées » et qui consiste à feindre d'ignorer la forme correcte afin de se mettre à la portée des locuteurs en situation d'infériorité linguistique, et par voie de conséquence, accentuer l'écart entre un groupe dit « linguistiquement inférieur » et un groupe « linguistiquement supérieur ». Ainsi, pour reprendre le cas d'« aréopage », la personne occupant une position de locuteur dominant (appelons-la comme cela) va, bien que consciente de la forme correcte du mot², dire « aéropage », par anticipation en quelque sorte d'une possible réaction de la part du locuteur dominé.

Dans son roman *La place*, Annie Ernaux décrit, à partir de ses souvenirs d'enfance, la vie de son père après la mort de celui-ci. D'une façon plus générale, ce livre a aussi une portée sociologique dans la

¹ P. BOURDIEU, *op. cit.*, 1982, p.55.

² Précisons que l'hypocorrection n'est possible et n'apparaît que dans les groupes sociaux où les locuteurs possèdent et maîtrisent les formes « soutenues » et qui peuvent, par conséquent, se permettre un certain relâchement.

mesure où elle y évoque les conditions de vie de la classe populaire, milieu dont elle est issue. Le passage qui suit témoigne du sentiment d'insécurité linguistique et des deux attitudes que nous venons de mettre en évidence en réponse à ce phénomène, que sont le silence ou l'hypercorrection :

« Bavard au café, en famille, devant les gens qui parlaient bien il se taisait, ou s'arrêtait au milieu d'une phrase, disant "n'est-ce pas" ou simplement "pas" avec un geste de la main pour inviter la personne à comprendre et à poursuivre à sa place. Toujours parler avec précaution, peur indicible du mot de travers, d'aussi mauvais effet que de lâcher un pet.

Mais il détestait aussi les grandes phrases et les expressions nouvelles qui ne "voulaient rien dire". Tout le monde à un moment disait : "Sûrement pas" à tout bout de champ, il ne comprenait pas qu'on dise deux mots se contredisant. À l'inverse de ma mère, soucieuse de faire évoluer, qui osait expérimenter, avec un rien d'incertitude, ce qu'elle venait d'entendre ou de lire, il se refusait à employer un vocabulaire qui n'était pas le sien. »¹

Qu'il s'agisse de l'hyper- ou de l'hypocorrection, ces deux phénomènes sont des manifestations concrètes témoignant d'un sentiment d'insécurité linguistique, et fonctionnent donc comme autant d'indicateurs des pressions normatives auxquelles sont soumis les locuteurs à la recherche de leur prestige social.

¹ A. ERNAUX, *La place*, coll. « Folio Plus », Paris : Éd. Gallimard, 1983, pp.56-57. L'annexe 8, p.268, présente le passage dans son intégralité.

4. Le « fascisme » de la langue¹

Il est même possible de poursuivre des buts politiques par l'intermédiaire d'une **norme absolue**. En effet, dans certains cas, l'unité politique des États passe par leur unité linguistique puisque le choix d'une langue nationale va constituer la norme, excluant du même coup les autres langues (qu'elles soient elles aussi nationales ou régionales) ou variétés de langue. Ce phénomène va de pair avec ce que Roland Barthes appelle le « fascisme » de la langue² :

« Parler, et à plus forte raison discourir, ce n'est pas communiquer, comme on le répète trop souvent, c'est assujettir : toute langue est une réaction généralisée. [...] Mais la langue, comme performance de tout langage, n'est ni réactionnaire, ni progressiste ; elle est tout simplement : fasciste ; car le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger à dire. »³

Obliger à dire, c'est également obliger à faire voir le monde d'une certaine manière. C'est imposer, de façon parfois despotique – comme le suggère le terme « fascisme » lui-même –, un autre système de pensée, voire empêcher tout simplement le processus même de pensée.

Cette conception totalitaire de la langue n'échappe pas à George Orwell qui, en 1948⁴, publie *1984*, un roman d'anticipation dans lequel il

¹ Expression empruntée à R. BARTHES, in *Leçon, op. cit.*, pp.13-14.

² Expression qui sera reprise ensuite par certains auteurs, dont H. MERLIN-KAJMAN qui articule son ouvrage autour de cette conception de la relation entre langue et norme. Cf. *La langue est-elle fasciste ?*, Paris : Éd. du Seuil, 2003, 413 p.

³ R. BARTHES, *Leçon, op. cit.*, pp.13-14.

⁴ 1950 pour la première publication en France.

décrit un monde sans liberté où les hommes sont instrumentalisés, manipulés, neutralisés, surveillés en permanence par *Big Brother*. Le tout couvert par un discours d'amour et de paix. L'intérêt réside en ce que ce discours est rendu possible grâce à la création du « novlangue »¹ qui permet de dire tout et son contraire et d'aboutir à des énoncés du genre « *La guerre, c'est la paix* », « *La liberté, c'est l'esclavage* », « *L'ignorance, c'est la force* »².

En effet, cette langue fictive, puisque créée par les membres du Parti dans le but de manipuler les classes subalternes, est censée rendre « *littéralement impossible le crime par la pensée car il n'y aura plus de mots pour l'exprimer* »³. Pour ce faire, le régime en place, à travers son Ministère de la Vérité, procède à une simplification et un appauvrissement planifiés de la langue courante (« ancilangue ») qui passent par la suppression des termes exprimant des idées en contradiction avec ses aspirations : « *Nous détruisons chaque jour des mots, des vingtaines de mots, des centaines de mots. Nous taillons le langage jusqu'à l'os* »⁴. « *Chaque réduction était un gain puisque, moins le choix est étendu, moindre est la tentation de réfléchir* »⁵.

Ainsi, au niveau lexical, ne sont maintenus dans le novlangue que les termes de l'ancilangue dont le sens est dépourvu de toute ambiguïté et de toute nuance. Le vocabulaire est alors « classé » en trois catégories : vocabulaire A, B et C, correspondant respectivement au

¹ Suivant les traductions, le terme français, de l'anglais « newspeak », se trouve aussi bien à la forme masculine que féminine.

² G. ORWELL, 1984, traduit de l'anglais par Amélie Audiberti, coll. « Folio », Paris : Éd. Gallimard, 1976, p.30.

³ *Ibid.*, p.79.

⁴ *Ibid.*, p.78.

⁵ *Ibid.*, p.434.

vocabulaire de la vie quotidienne, de la vie politique, et au vocabulaire scientifique et technique. Et pour porter le processus d'épuration linguistique à son paroxysme, la grammaire du novlangue obéit elle aussi à des règles très précises. Pour donner un exemple, chaque mot n'admet qu'une seule forme qui fait alors office à la fois de nom, d'adjectif, de verbe ou d'adverbe¹.

Cette langue hyper-normée, voire dictatoriale, trouve son fondement dans ce qui semble être une interprétation détournée de l'hypothèse de Sapir-Whorf, du nom des deux linguistes qui l'ont formulée. En effet, si, comme ils le pensent, « *la langue n'est pas un moyen d'expression mais un instrument de conditionnement de la pensée* », alors le fait de nier l'existence d'un signifiant linguistique annihilerait du même coup le signifié qui lui correspond. Dans cette perspective, si l'on ne peut *dire* « liberté », c'est que l'idée même de liberté est récusée... À travers le novlangue, ses locuteurs se voient ainsi « offrir » une vision déformée et incomplète de la réalité, ce qui vient corroborer l'aphorisme énoncé par le philosophe autrichien Ludwig Wittgenstein selon lequel « *les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde* »².

Certes, le cas du novlangue décrit par Orwell relève d'une vision purement fictionnelle mais il a toutefois le mérite de mettre en évidence les conséquences extrêmes auxquelles pourrait aboutir une entreprise normative absolue : une société dans laquelle l'uniformité de la langue

¹ La description du novlangue n'étant pas le propos de notre étude, pour plus de précisions, se reporter à l'appendice du roman de G. ORWELL (*op. cit.*) : « Les principes du novlangue », pp.421-439.

² L. WITTGENSTEIN. *Tractatus logico-philosophicus* [suivi de] *Investigations philosophiques*, traduit de l'allemand par Pierre Klossowski, Paris : Gallimard, 1961, p.86.

présiderait à l'uniformité des esprits. C'est pourquoi un tel formatage conduit Gérard Larnac à parler du novlangue comme d'une « *grammaire de la soumission* »¹.

Hiérarchie, dualisation de la société, exclusion d'une part, et identité, uniformisation, formatage d'autre part : encore une fois, c'est toute l'ambivalence portée par la notion de norme qui s'exprime au travers de ses conséquences sur la société, pour le moins antinomiques. Aussi, réduire la fonction de la norme linguistique à un simple élément facilitateur de la communication serait trop simpliste et ne constitue pas réellement une issue suffisante ni définitive à la question de son existence. Alain Rey avait déjà bien vu ce point lorsqu'il décrivait la norme linguistique comme un « *secteur de la pratique sociale moins innocent qu'il n'y paraît* »².

À ce stade de notre recherche, il semble donc opportun de nous interroger dans un premier temps sur la question des représentations tant il apparaît que ces dernières semblent faire partie intégrante du fonctionnement d'une société ou d'un groupe donné, et pas seulement sur le plan linguistique³. Une définition de cette notion nous permettra de replacer tout d'abord cette notion dans le champ des études en sciences sociales avant de l'envisager plus particulièrement dans le paradigme sociolinguistique et nous invitera également à établir une connexion avec le domaine de l'imaginaire et des croyances pour situer ensuite les

¹ G. LARNAC, *La Police de la pensée*, coll. « Questions contemporaines », Paris : L'Harmattan, 2003, 141 p.

² A. REY, *op. cit.*, 1972, p.26.

³ Les représentations peuvent en effet aussi bien être d'ordre culturel, artistique, social, etc.

représentations, qu'elles soient linguistiques ou non, comme « idéal », soulignant du même coup la difficulté qu'il y a à les appréhender pour tout scientifique travaillant dans le champ du social. En outre, ce caractère difficilement saisissable en fait une notion tout à fait arbitraire et *subjective*, mais néanmoins très efficace, socialement parlant. C'est d'ailleurs cette articulation entre les représentations et les sujets qui en sont à l'origine que nous nous proposerons d'explorer en fin de sous-partie avant d'envisager les manifestations tangibles par lesquelles s'exprime cette conscience métalinguistique des locuteurs. Cette notion de *représentation* dont la paternité revient à Émile Durkheim doit largement son développement au domaine de la psychologie sociale et, en particulier, aux travaux de Serge Moscovici et à toute une mouvance de cette branche de la psychologie qui étudie, précisément, les *représentations sociales*. Plus particulièrement, au sein des sciences du langage, un certain nombre de chercheurs ont tenté de donner un statut théorique et méthodologique à cette notion, sous diverses appellations que nous nous proposerons également de définir : *imaginaire linguistique, attitudes linguistiques, représentations sociolinguistiques, idéologies linguistiques...* et ses associés dans le paradigme : *préjugés, mythes, stéréotypes...* (concernant l'une ou l'autre des langues en présence au sein d'une même communauté).

B. La notion de représentation et ses implications

I – Définition de la notion de représentation

1. Les représentations sociales

La question des représentations est à la fois une propriété naturelle et une fonction essentielle, propre au monde du vivant. En effet, pour Jean-Paul Bronckart, la survie de tout être vivant – qu’il soit animal, végétal ou encore être humain – passe par son adaptation au milieu dans lequel il évolue. Il définit ainsi les représentations comme des « *traces internes des interactions des êtres humains avec le monde environnant* »¹.

a) Le paradigme représentationnel

La notion de *représentation*, issue pour l’essentiel de la sociologie et de la psychologie sociale, est désormais devenue un concept transversal, que l’on retrouve dans plusieurs domaines des sciences de l’homme et de la société qui le tiennent elles-mêmes du vocabulaire de la philosophie où il désigne une forme courante (par opposition à savante) de connaissance, socialement partagée, qui contribue à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels² et qui a acquis, en particulier en

¹ J.-P. BRONCKART, « Langage et représentations », in DORTIER, J.-F. (coord.). *Le langage. Nature, histoire et usage*, Auxerre : Éd. Sciences Humaines, 2001, p. 303.

² D’après D. JODELET, « Les Représentations : images trompeuses de la réalité », in *Sciences Humaines*, n°27, 1993, pp.14-31. Pour reprendre l’exemple évoqué par D. Jodelet dans son article, la représentation de la mort dans les sociétés occidentales a tendance à occulter la réalité de celle-ci (abrègement du deuil, éloignement des cimetières...), alors que la société malgache la place au contraire au centre de la vie sociale. Il en va de même dans le

(socio)linguistique, nous aurons l'occasion d'y revenir, un statut théorique de première importance. Le nombre d'ouvrages, de revues ou encore de colloques qui lui ont été consacrés ces dernières années, sous diverses entrées notionnelles (*représentation, image, imaginaire, stéréotype...*), dans le champ disciplinaire en question, en témoigne clairement¹.

b) Les représentations du monde

La fonction de représentation telle qu'elle est définie par Jean-Paul Bronckart² fait intervenir en chaque individu à la fois :

- des « *unités représentatives délimitées* »³, que sont les sensations, les perceptions, les émotions, les images mentales, les sentiments ;
- et un « *système de pensée* »⁴, c'est-à-dire l'ensemble des mécanismes d'agencement de ces images entre elles.

Cette dimension individuelle de la notion de représentation est toutefois à mettre en opposition avec le pendant collectif de ce concept. En effet, il apparaît que la transmission des représentations qu'un individu a du

domaine linguistique où les représentations majoritairement conservatrices des Français relatives à la graphie de leur langue les conduisent à refuser, par exemple, contrairement à leurs voisins italiens ou espagnols, toute idée de réforme, alors que des études conceptuelles, argumentées rationnellement, permettent d'envisager des corrections qui la perfectionneraient sans la dénaturer.

¹ Voir par exemple :

BOYER, H. et J. PEYTARD (éds.). « Les représentations de la langue : approches sociolinguistiques », *Langue française*, n°85, 1990, pp.102-124.

MATHEY, M. *Les langues et leurs images*, Lausanne : LEP, Neuchâtel : IRDP, 1997.

PY, B. « La construction interactive de la norme comme pratique et comme représentation », in *AILE*, n°12, 2000, pp.79-95.

² Cf. *supra*, p.124.

³ J.-P. BRONCKART, *op. cit.*, p.303.

⁴ *Idem*.

monde qui l'entoure s'effectue à ses descendants, proches d'abord, lointains ensuite. Ce caractère persistant et intemporel des représentations individuelles a notamment amené Émile Durkheim à introduire dès 1898 l'existence de représentations collectives. Il établit ainsi les bases de la sociologie française dont l'une des tâches principales est d'étudier et de rendre compte des représentations sociales¹. Pour Jean-Paul Bronckart, « *celles-ci non seulement auraient leur siège au-dehors de l'organisme (en une conscience collective), mais en outre elles s'organiseraient selon des modalités différentes de celles des représentations individuelles, et exerceraient sur ces dernières une contrainte (au moins partielle)* »². En effet, les représentations sociales consistent en des images de la réalité collective suggérées fortement à l'individu par la société. L'ensemble de ces images constitue le socle des connaissances humaines, celles-ci pouvant être appréhendées, modifiées, transmises, entre autres par langue qui se veut « *un sanctuaire de la pensée collective* »³.

c) Les représentations collectives

En soulignant le fait que « *la vie sociale [est] tout entière faite de représentations* »⁴ et que la « *vie collective, comme la vie mentale de l'individu, est faite de représentations* »⁵, Émile Durkheim et les sociologues qui l'ont suivi dans l'analyse des phénomènes représentationnels ont tout naturellement placé le concept de représentation collective comme une

¹ Cf. DURKHEIM, É. *Les règles de la méthode sociologique*, coll. « Champs », Paris : Flammarion, 1988.

² J.-P. BRONCKART, *op. cit.*, p.304.

³ D'après le cours de linguistique générale de Master 1^e année (2005-2006) de B. POTHIER.

⁴ É. DURKHEIM, *op. cit.*, préface.

⁵ É. DURKHEIM, *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1951, p.2.

« *notion carrefour* » pour Willem Doise¹, au « *statut transversal* » selon Denise Jodelet², et ont mis en évidence l'existence d'un lien entre l'individu et la société, l'un et l'autre s'alimentant mutuellement³. À partir de là, Jean-Claude Filloux qualifie le modèle élaboré par Durkheim d'*interactionniste* :

« *Sous la poussée des représentations collectives, les institutions évoluent et se transforment, et inversement.* » Si bien que « *des conflits entre institutions, insuffisamment plastiques pour s'adapter, et représentations collectives à évolution plus rapide peuvent donc se produire, sur la base d'une disparité dans le rythme de transformation des unes et des autres* »⁴.

Cette perspective interactionniste stipule par ailleurs que « *toutes les représentations proprement humaines sont sociales en essence* »⁵. C'est ce qui conduit d'ailleurs Serge Moscovici à opérer une distinction terminologique en opposant au concept de *représentations collectives* celui de *représentations sociales*. En effet, et il rejoint ainsi Michel-Louis Rouquette et Patrick Rateau, « *l'individu n'est rien sans la société qui l'invente et lui offre un champ balisé pour son action, ses illusions et son destin* »⁶. Une

¹ W DOISE, « Les représentations sociales : définition d'un concept », in *Connexions*, n°45, 1985, p.81.

² D. JODELET, « Représentations sociales : un domaine en expansion », in D. JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, Paris : PUF, 2003, p.41.

³ Ce que l'on pourrait d'ailleurs rapprocher du rapport existant entre *langue* et *parole* en linguistique.

⁴ J.-C. FILLOUX. « Introduction », in É. DURKHEIM, *La science sociale et l'action*, Paris : PUF, 1970, pp.49-50.

⁵ J.-P. BRONCKART, *op. cit.*, p.306.

⁶ M.-L. ROUQUETTE et P. RATEAU, *Introduction à l'étude des représentations sociales*, coll. « La psychologie en plus », Grenoble : PUG, 1998, p.28.

telle affirmation peut toutefois poser problème, notamment dans le cas de personnes vivant dans un pays avec une culture différente.

« C'est [la représentation] *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* »¹. Cette définition du concept avancée par Denise Jodelet met en évidence deux propriétés intrinsèques des représentations :

- leur caractère pratique puisqu'elles servent « à agir sur le monde et autrui »². Pierre Bourdieu avait d'ailleurs déjà évoqué cette articulation entre les représentations et le monde environnant en décrivant ces dernières comme des « énoncés performatifs qui prétendent à faire advenir ce qu'ils énoncent »³ ;
- leur caractère consensuel à l'intérieur d'un groupe ou d'une communauté donnée, à la nuance près que les représentations « peuvent établir des consensus ou construire des clivages au sein d'une société donnée, à un moment donné de son histoire »⁴.

2. La notion de représentation dans le paradigme sociolinguistique

De la même façon qu'une société se divise en différentes communautés, les représentations collectives se scindent elles aussi en plusieurs catégories. Ainsi, les membres d'une communauté linguistique

¹ D. JODELET, *op. cit.*, 2003, p.36. C'est nous qui soulignons.

² *Ibid.*, pp.43-44.

³ P. BOURDIEU, « L'identité et la représentation », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°35, 1980, p.67.

⁴ H. BOYER, *De l'autre côté du discours. Recherches sur le fonctionnement des représentations communautaires*, coll. « Langue & Parole », Paris : L'Harmattan, 2003, p.14.

partagent-ils des représentations d'ordre sociolinguistique, fondées sur des « *représentations mentales* »¹ de productions linguistiques « *c'est-à-dire [des] actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents montrent leurs intérêts et leurs présupposés* »². À ce sujet, Henri Boyer formule cette affirmation à laquelle nous ne pouvons que souscrire :

« *toute représentation implique une évaluation, donc un contenu normatif qui oriente cette représentation soit dans le sens d'une valorisation, soit dans le sens d'une stigmatisation, d'un rejet et, s'agissant d'un individu ou d'un groupe, en fin de compte d'une discrimination* »³

En sociolinguistique, deux courants se distinguent dans leur façon d'aborder la question des représentations linguistiques :

- une tendance variationniste qui met l'accent sur l'étude des représentations en fonction des différents contextes linguistiques : en situation de contacts entre langues différentes d'une part⁴, ou bien au sein d'une même langue d'autre part⁵ ;
- une tendance interactionniste qui centre l'étude des représentations sur la « *valorisation de l'individu, de ses croyances, des ses attitudes, au sein de l'interaction* »⁶ ainsi que sur « *le rôle que*

¹ P. BOURDIEU, *op. cit.*, 1982, p.135.

² *Idem.*

³ H. BOYER, *op. cit.*, 2003, p.42.

Sur les notions d'*emblèmes*, de *stigmates*, de *discrimination* et d'*exclusion* sociales mises en avant par Pierre Bourdieu (entre autres), voir *supra*, pp.101-103.

⁴ Cf. W. MACKEY, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris : Klincksieck, 1976.

⁵ Cf. N. GUEUNIER, article « Représentations linguistiques », in M.-L. MOREAU (éds.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles : Mardaga, 1997, p.247.

⁶ D. LAFONTAINE, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles : Pierre Mardaga, 1986, pp.23-24.

jouent le langage et les attitudes individuelles dans la construction de la réalité sociale »¹.

Quoi qu'il en soit, l'on peut voir que dans les deux cas, les attitudes mentionnées dépendent à la fois de paramètres psychologiques individuels et de facteurs sociaux. Aussi, comme semble le préconiser Nicole Gueunier, il paraît difficilement concevable de pouvoir dissocier l'étude des représentations linguistiques de celle des attitudes linguistiques. Le chercheur aura donc intérêt à prendre en compte « *l'analyse du contenu et des formes du discours épilinguistique, où le locuteur exprime plus ou moins directement des sentiments et des opinions sur le langage, la langue et les contacts de langues »².*

¹ *Idem.*

² N. GUEUNIER, article « Représentations linguistiques », in M.-L. MOREAU (éds.), *op. cit.*, Bruxelles : Mardaga, 1997, p.249.

II – L'accès aux représentations linguistiques via les attitudes et pratiques linguistiques

Le domaine de la psychologie sociale distingue plusieurs notions qui viennent se greffer autour du concept de *représentation*. Voir quelles sont ces notions et comment elles s'articulent dans le paradigme représentationnel constitue l'objet de cette partie. En sociolinguistique, les *représentations* sont en effet souvent associées aux *attitudes linguistiques*, la question étant de savoir s'il existe une influence réciproque d'un concept sur l'autre.

1. La notion d'attitudes linguistiques

L'étymologie du terme *attitude* nous renseigne sur l'origine de son sens actuel. En effet, au départ (1637), ce terme est issu du domaine artistique où il désignait une posture physique, une pose, notamment dans le domaine pictural ou chorégraphique, comme en atteste la définition donnée par le *Dictionnaire étymologique et historique du français*¹ :

attitude 1637, N. Poussin, en peinture « posture » ; ital. *attitudine*, du bas lat. *aptitudo*, aptitude, XVIII^e s., « comportement »

Il faut attendre le XVIII^e siècle pour qu'apparaisse une connotation plus psychologique qui renvoie à l'idée de comportement. En effet, le

¹ A. DAUZAT (*et al.*), *op. cit.*

Dictionnaire culturel en langue française, après le sens artistique/chorégraphique, et le sens courant, nous donne :

3. Manière de se tenir, comportement qui correspond à une disposition psychologique.

Cependant, les attitudes au sens où nous l'entendons se rapprochent davantage de la définition qui suit cette dernière :

4. Fig. (déb. XIX^e s., *Mémoires de Napoléon*). Disposition, état d'esprit (à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose) ; ensemble de jugements et de tendances qui pousse à un comportement.

Ainsi, dans un souci de clarté terminologique, nous restreindrons l'emploi du terme « attitude » à celui de jugement positif ou négatif. En d'autres termes, nous choisissons de considérer cette notion comme ne comportant qu'une dimension évaluative. Nous suivons ainsi Icek Ajzen qui définit la notion d'attitude comme une « *disposition à répondre de manière favorable ou défavorable au regard d'un objet, d'une personne, d'une institution, d'un évènement* »¹.

Tout comme les représentations, les attitudes constituent non seulement un miroir de la façon dont est perçu le monde par les individus, mais elles sont également difficilement saisissables et ce, de par leur

¹ I. AJZEN, *Attitudes, Personality and Behaviour*. Milton Keynes : Open University Press, 1988, cité par D. LASAGABASTER, « Les attitudes linguistiques : un état des lieux », in *ÉLA*, n°144, 2006, p.393.

nature abstraite, virtuelle, qui empêche la mesure ainsi que l'observation directe et objective.

David Lasagabaster insiste sur le fait que « *les attitudes sont directement influencées par des facteurs aussi puissants que la famille, le travail, la religion, les amis ou l'éducation, au point que les personnes ont tendance à ajuster leurs attitudes pour qu'elles coïncident avec celles qui sont caractéristiques du groupe social auquel elles appartiennent* »¹. Cela montre que la dimension sociale a une influence sur le comportement individuel des locuteurs. Les représentations collectives d'une communauté donnée infléchiraient donc l'apparition de certaines attitudes, fait sans doute lié à la perception qu'ont les individus d'appartenir à un groupe. La norme linguistique est dans ce cas investie d'une forte valeur identitaire, ce qui peut, à terme, déboucher sur un certain nombre de phénomènes d'ordre sociétal². Ainsi Jack C. Richards, John et Heidi Platt définissent les attitudes linguistiques de la manière suivante :

*« Attitudes que les locuteurs de différentes langues ou de variétés linguistiques différentes ont à l'égard des langues des autres ou de leurs propres langues. L'expression de sentiments positifs ou négatifs concernant une langue peut être le reflet d'impressions sur la difficulté ou la simplicité linguistique, la facilité ou difficulté de l'apprentissage, le degré d'importance, l'élégance, le statut social, etc. Les attitudes à l'égard d'une langue peuvent aussi refléter ce que les gens pensent des locuteurs de cette langue »*³

¹ D. LASAGABASTER, *op. cit.*, p.393.

² Cf. sous-partie précédente, pp.84-123.

³ J. C. RICHARDS, J. et H. PLATT, *Diccionario de lingüística aplicada y enseñanza de lenguas*, Barcelona : Ariel, 1997, p.6. Cités par D. LASAGABASTER, *op. cit.*, p.394.

Malgré tout, il faut tout de même insister sur le caractère dynamique des attitudes linguistiques. En effet, la variété des situations, des individus et de leurs expériences propres sont susceptibles de les faire varier. David Lasagabaster souligne le caractère acquis, et non inné, des attitudes qui, selon lui, s'apprennent, se transforment et mûrissent :

« Les attitudes s'apprennent, c'est pourquoi les parents et les éducateurs jouent un rôle très important dans leur formation, au point que les attitudes constituées sous leur empire sont spécialement résistantes. D'autres facteurs sociaux qui interviennent ce sont les amis (sic), les camarades et les médias, notamment la télévision. Pour faire montre d'une attitude envers un objet il est indispensable d'avoir une certaine expérience et information concernant l'objet en question. Naturellement, l'expérience personnelle directe est le facteur le plus significatif dans la formation d'attitudes. »¹

Cela étant posé, nous pouvons affirmer que l'origine et le changement d'attitudes sont un domaine très sensible qui peut être influencé par des agents divers, parmi lesquels en premier lieu les institutions, car le développement de chaque personne a lieu dans un cadre social² où les attitudes prolifèrent. Il est donc important de rappeler que les attitudes sont fondamentalement sociales, nous les acquérons dans

Cette idée rejoint celle d'Henri Boyer qui écrit que l'attitude péjorative à l'égard d'une forme linguistique est également destinée au locuteur qui l'utilise. Cf. *supra*, p.90.

¹ D. LASAGABASTER, *op. cit*, p.394.

² Sur la notion de *cadres* (définis par Erving Goffman), se reporter à la partie précédente, pp.100-101.

l'interaction sociale¹ qui peut être directe ou indirecte. Cependant, il est des exemples où, à l'inverse, les enfants devenus adultes rejettent radicalement et consciemment les attitudes parentales. Au niveau linguistique, nous pouvons illustrer ce point avec le cas des langues « de démarcation », ou quand l'adoption d'une norme sert également à se différencier – du monde des adultes dans le cas de la langue des cités par exemple –².

L'étude des représentations (souvent assimilées à des croyances, c'est-à-dire ce qui est considéré comme vrai sans l'avoir vérifié) passe nécessairement par l'étude des attitudes à l'égard de la langue, pour ce qui nous concerne. En effet, « *les nombreuses études sur les attitudes réalisées jusqu'à nos jours ont confirmé leur puissance explicative quand il est question de rendre compte d'un certain nombre de processus, aussi bien dans la dimension strictement linguistique que sur le plan sociolinguistique* »³. Si nous sommes d'accord pour dire avec David Lasagabaster que « *les attitudes sont un facteur clé dans la sociolinguistique et dans l'apprentissage des langues* », nous formulons tout de même une réserve quant à la mise sur le même plan de ces deux domaines. En effet, nous voyons ici une distinction entre l'apprentissage des langues, volontaire, et la sociolinguistique, qui relève davantage de l'ordre du « *subi* ».

Ainsi, on peut d'ores et déjà dire que deux conceptions s'opposent quant à l'articulation entre les concepts de *représentation* et d'*attitude*. Pour

¹ En effet, « *si les attitudes ont un caractère social, c'est d'une part parce qu'elles se fondent sur l'identité sociale des locuteurs ; c'est aussi parce qu'elles contribuent, en retour, à asseoir l'identité sociale de celui qui exprime de telles attitudes.* » (D. LAFONTAINE, *op. cit.*, p.15).

² Cf. *supra*, pp.101-103.

³ M. ALMEIDA, *Sociolingüística*, Santa Cruz de Tenerife : Universidad de la Laguna, 1999, p.13. Cité par D. LASAGABASTER, *op. cit.*, p.403.

Michel-Louis Rouquette et Patrick Rateau, l'attitude est une manifestation concrète de la représentation, « *une forme spécifique d'occurrence d'une représentation sociale ou d'une combinaison de représentations* »¹. En revanche, pour Bernard Py, l'attitude précède la représentation en ce sens qu'il tend à donner aux attitudes le statut de « *précurseurs de représentations* »².

Le secteur de la psychologie sociale du langage s'est fortement développé dans les années soixante, en se basant principalement sur l'examen des attitudes linguistiques. Dans ce domaine de la sociolinguistique, la notion fait en effet référence aux « *travaux expérimentaux portant sur la manière dont des sujets évaluent soit des langues, des variétés ou des variables linguistiques soit, plus souvent, des locuteurs s'exprimant dans des langues ou variétés linguistiques particulières* »³. Dominique Lafontaine observe que les études portant sur les attitudes linguistiques depuis les travaux fondateurs de Wallace Lambert⁴ sont sous-tendues par un double-objectif :

- permettre, d'une part, de mieux appréhender les représentations linguistiques propres à chaque communauté linguistique, ou à chaque catégorie d'individus, à propos de telle ou telle langue (ou variété de langue), ce qu'il nomme la fonction de « *débroussaillage* »⁵ ;
- d'autre part, dégager « *un certain nombre de lois générales dont l'importance est largement reconnue* »⁶.

¹ M.-L. ROUQUETTE et P. RATEAU, *op. cit.*, pp.23-24.

² B. PY, *op. cit.*, p.88.

³ D. LAFONTAINE, article « attitudes linguistiques », in M.-L. MOREAU, *op. cit.*, p. 57.

⁴ Voir notamment W. LAMBERT, *Language, psychology and culture*, Stanford : Stanford University Press, 1972.

⁵ D. LAFONTAINE, article « attitudes linguistiques », in M.-L. MOREAU, *op. cit.*, p.57.

⁶ *Idem.*

Ces recherches ont ainsi permis de mettre en évidence l'existence d'un certain nombre de phénomènes d'ordre épilinguistique, que nous nous proposons d'examiner dans les parties suivantes.

2. Activités épilinguistiques et positionnements métalinguistiques ordinaires

a) Manifestations

Parmi les traits ou manifestations typiques des représentations linguistiques, nous pouvons distinguer diverses formes que peuvent revêtir les positionnements métalinguistiques ordinaires¹ :

- ceux qui sont « classants », c'est-à-dire qui font appel à des « opérations de catégorisation »². Tel est le cas des désignations et autres dénominations des différents parlars³. Ces positionnements sont en général à mettre en relation avec les notions de *légitimation*, *illégitimation* et *stigmatisation*, mises en évidence précédemment ;
- ceux qui sont évaluatifs et qui font intervenir dans un premier temps les représentations (voire les auto-représentations ou les auto-évaluations⁴), et qui peuvent aboutir à une auto-dépréciation pouvant aller jusqu'à la culpabilité, l'auto-dénigrement ou encore la

¹ Concernant cette question, voir également C. CANUT, *op. cit.*, pp.49-72.

² Cf. A. TABOURET-KELLER, « Les représentations métalinguistiques ordinaires face à la nomination, l'institution et la normalisation des langues. Un micro-sondage », in *Langages*, n°154 (Représentations métalinguistiques ordinaires et discours), juin 2004, pp.20-33.

³ Cf. *supra*, p.86.

⁴ En effet, « *De même qu'un locuteur se fait une certaine opinion du langage et des productions linguistiques d'autrui, il a conscience de pratiquer certaines formes linguistiques, plus ou moins conformes à ce qu'il estime être le modèle à suivre, et à se montrer, par conséquent, plus ou moins satisfait de son « image » linguistique.* » (D. LAFONTAINE, *op. cit.*, p.15).

haine de soi. Ces phénomènes sont quant à eux constitutifs du sentiment d'insécurité linguistique (mis en place par William Labov)¹.

b) Origines

La question que l'on peut se poser au vu de cette gamme d'activités épilinguistiques est de savoir si elles sont le fruit d'une activité consciente ou inconsciente de la part des locuteurs, ce qui laisserait supposer l'existence d'une conscience linguistique. Quoi qu'il en soit, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'elles sont de toute façon sous-tendues par des notions qui dépassent le « réel ». Il en va ainsi d'*idéalisation*, de *sublimation*, de *fantasme* de langue. Et Jean-Marie Prieur d'ajouter que « *c'est à ce « réel » que la linguistique et la grammaire s'affrontent pour en construire une « représentation », pour en dégager les « propriétés » qui le font représentable : régularités, constantes, récurrences* »². Ces « normes fictives » sont peut-être à rapprocher de ce que Hans Robert Jauss nomme « *horizon d'attente* »³ dans le domaine de l'analyse littéraire. La notion de « *fétichisme de la langue* »⁴ s'applique également à la description des perceptions qu'ont les locuteurs de leur langue et de leurs pratiques. À ce stade de notre recherche, nous sommes donc à même de constater que deux « niveaux » se dégagent dans l'étude du phénomène normatif. L'articulation entre le

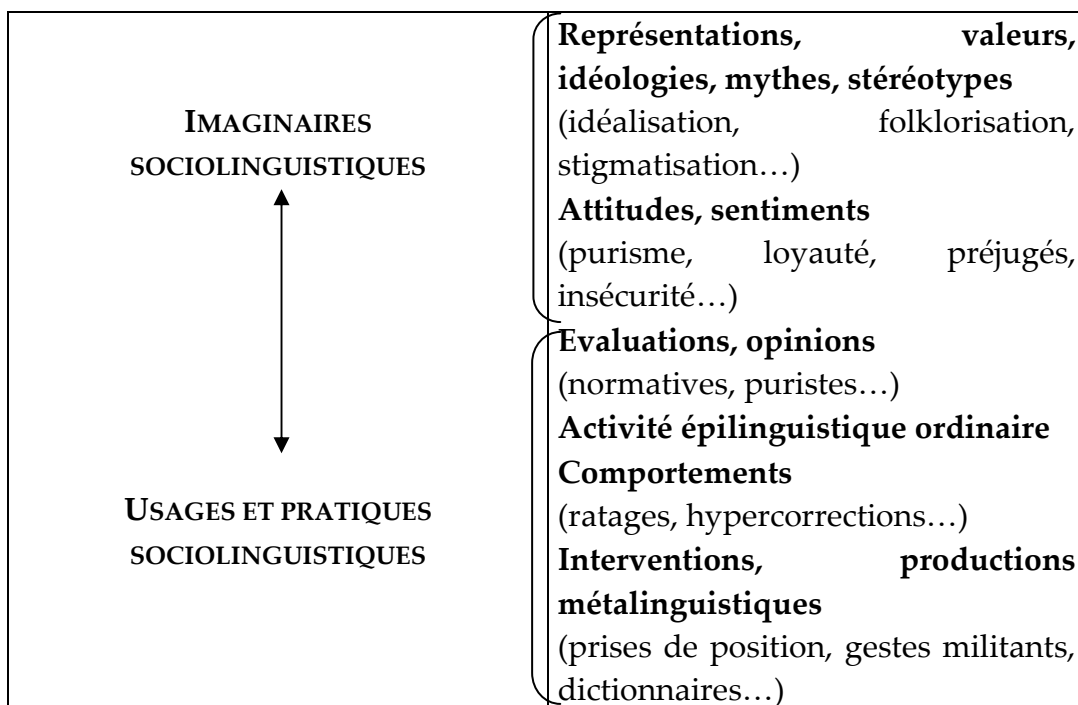
¹ Cf. *supra*, pp.110-112.

² J.-M. PRIEUR, « Linguistique et littérature face à la langue maternelle. Réel, symbolique et imaginaire », in *ÉLA*, n°147, 2007, p.291.

³ H. R. JAUSS, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, coll. « Bibliothèque des idées », Paris : Gallimard, 1978 (pour la traduction française).

⁴ P. BOURDIEU et L. BOLTANSKI, « Le fétichisme de la langue », in *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°4, 1975, pp.2-32.

plan des usages et des pratiques linguistiques et celui des « *imaginaires* »¹ (socio)linguistiques est très synthétiquement repris par le tableau suivant, proposé par Henri Boyer² :



Ainsi, le phénomène normatif oscille entre deux dimensions : l'une, d'une nature concrète, accessible, dont l'analyse révèle l'autre, plus abstraite. S'interroger sur les perceptions que se fait un locuteur de sa langue revient alors à se demander quel rapport il entretient avec la norme et quelle place il accorde à celle-ci dans sa pratique linguistique. Ce sont là autant de questions qui restent ouvertes en préalable à une observation de terrain. En effet, l'exploration des représentations mentales générées, chez

¹ En référence au concept défini par Anne-Marie Houdebine-Gravaud (Cf. A.-M. HOUDEBINE-GRAVAUD, « L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique », in A.-M. HOUDEBINE-GRAVAUD (dir.), *L'Imaginaire linguistique*, Paris : L'Harmattan, 2003, pp.9-21).

² H. BOYER (dir.), *Sociolinguistique : territoire et objets*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1996, p.16.

les locuteurs, par l'existence du phénomène normatif en langue, permettrait de mesurer l'attachement actuel du Français à son idiome et à la norme, même si nous avons déjà esquissé, au cours de ce travail, l'hypothèse selon laquelle il aurait pour cette dernière un engouement certain.

CHAPITRE 3 : LA NORME LINGUISTIQUE ET LE LOCUTEUR

NON-SPECIALISTE : APERÇU DES REPRESENTATIONS ACTUELLES

Quelle(s) idée(s) le locuteur « lambda » se fait-il de sa langue, et plus particulièrement, quelle(s) représentation(s) se fait-il de la norme ? Deux hypothèses ont déjà été esquissées dans les parties précédentes afin de répondre à cette question :

- le caractère fluctuant de la norme et le fait qu'elle varie selon certains paramètres font de ce concept un objet difficile à saisir si ce n'est à travers les jugements de nature épilinguistique. Ceux-ci se fonderaient sur des représentations, a priori, stéréotypes et autres clichés, eux-mêmes mis à l'œuvre dans la pratique sociale et ce, conformément à la double polarité que véhicule le concept de norme dont la valeur sémantique va de l'habitude à l'idéal ;
- il y aurait ainsi, chez le locuteur, une idéalisation plus ou moins conscientisée de l'objet-langue (« le français n'est parlé qu'en France », « le français est la plus belle langue », « on ne dit pas 'je vais au docteur' »¹) dans la lignée des grammairiens et autres censeurs de la langue.

Pour le chercheur, la difficulté de pouvoir appréhender les représentations réside précisément dans leur caractère immatériel. Comment faire pour s'en saisir et les mesurer si ce n'est par le biais d'un travail de terrain sur

¹ Ces quelques exemples permettent de saisir les différents ordres d'*a priori* linguistiques existant tant sur la place et le rayonnement de la langue française que sur son aspect purement (le terme n'est pas innocent) grammatical.

les perceptions et attitudes des locuteurs face à la langue ? En effet, le locuteur qui s'exprime le fait, le plus souvent, de la façon la plus spontanée et autonome qui soit, sans avoir nécessairement connaissance de la manière dont les normes linguistiques peuvent gouverner son usage de tel terme, de telle structure ou de tel phonème. C'est précisément là l'un des objectifs des recherches menées en sociolinguistique : tenter d'apporter un éclairage sur l'influence des situations de communication en lien avec les différentes variables linguistiques sans oublier d'examiner l'influence exercée par les divisions sociales sur ces situations. Ce sont là deux axes d'étude de la sociolinguistique directement inspirés de l'ethnographie de la parole et de l'ethnolinguistique d'une part¹, et des travaux de la « branche variationniste » d'autre part². Dans de nombreux cas, ces recherches s'appuient sur les réalisations linguistiques effectives d'une catégorie sociale donnée pour trouver ou non des points de convergence avec une autre catégorie. Ajouter à ces résultats un examen de l'idée que les locuteurs interrogés se font de leur(s) propre(s) pratique(s) linguistique(s) permet au chercheur de recueillir des informations précieuses quant à la relation liant ces sujets à leurs normes linguistiques respectives et, de façon plus globale, à leur langue³.

Ceci nous conduit à envisager la phase expérimentale de ce travail qui s'appuie sur un certain nombre de bases théoriques développées en

¹ Cf. travaux de J. GUMPERZ et D. HYMES, entre autres.

² Cf. travaux de W. LABOV et P. TRUDGILL, entre autres.

³ L'école labovienne, au travers de multiples enquêtes sur les populations de milieu urbain, a ainsi participé à l'identification de certaines attitudes linguistiques caractéristiques des classes moyennes. Une typologie sommaire de ces attitudes donne la tendance à l'hypercorrection (qui révèle en outre un fort degré d'exigence de conformité à la norme linguistique), le sentiment marqué d'une infériorité linguistique, ainsi qu'une propension à résister aux évolutions de la langue, comme marqueurs explicites d'un processus beaucoup plus intériorisé. (Cf. W. LABOV, *op. cit.*)

amont, notamment les rapports norme/variation, sécurité/insécurité linguistiques, représentations/attitudes¹. Ainsi, l'approche linguistique, couplée à une dimension sociologique, et donc empirique, donne une perspective sociolinguistique qui laisse le champ pour la production de données au travers de la réalisation d'une enquête de terrain. Celle-ci a été effectuée sous la forme d'un questionnaire dont les résultats doivent permettre de dégager un certain nombre de tendances en matière de réflexivité sur l'objet-langue.

Après une présentation détaillée des objectifs de l'enquête et de considérations méthodologiques concernant les modalités de mise en œuvre (questionnaire utilisé, échantillon retenu, outils statistiques adoptés), nous présenterons et analyserons les différents résultats de manière globale dans un premier temps, puis selon certains critères dans un second temps, avant de nous livrer à des remarques conclusives et critiques.

¹ Cf. *supra*.

A. Méthodologie de l'enquête

I – Objectifs

Nous avons voulu réfléchir en conduisant une enquête sur les attitudes de divers locuteurs français par rapport à l'usage oral de leur langue maternelle, ainsi que sur les représentations du concept de norme linguistique dans ses différentes manifestations. Le choix d'une étude sur la dimension orale de la langue excluant tout rapport aux normes de l'écrit, il ne s'agira donc pas d'évoquer ici le rapport à la norme dans sa dimension écrite ni toutes les considérations orthographiques sur lesquelles l'information linguistique ne manque pas, sans doute en raison d'un facteur culturel non négligeable qui érige souvent l'écrit en garant de la norme puisque c'est lui qui impose ses normes et qui sert même de modèle à l'évaluation du degré de normativité de certaines formes orales¹.

Si le caractère fondamental de la langue dans les interactions sociales et son usage le plus souvent inconscient ne sont plus à démontrer, il nous paraît en revanche légitime, dans une perspective cognitive voire à des fins éducatives, de se poser la question de savoir quelles sont les attitudes des locuteurs vis-à-vis de l'une des structures les plus importantes de leur vie sociale. Ainsi, c'est essentiellement l'espoir de recueillir un certain nombre de renseignements quant à la façon dont une population donnée vit et définit son rapport à la langue et à la norme qui a guidé ce travail de terrain avec éventuellement la perspective de pouvoir comparer les résultats obtenus à d'autres études empiriques déjà menées dans ce secteur de la recherche en sociolinguistique. En ce qui concerne les

¹ Cf. *supra*, p.72.

dimensions « rapport à la norme » et « sentiment d'insécurité linguistique », domaines que nous avons choisi de privilégier pour cette enquête, il convient de mentionner que ces problématiques ont déjà fait l'objet de travaux, notamment ceux de Nicole Gueunier (*et al.*) desquels nous nous sommes inspirée pour construire notre questionnaire¹.

Nous n'avons trouvé aucune enquête similaire qui soit plus récente². Nous avons alors imaginé nous inspirer de la deuxième partie de l'enquête de Gueunier (*et al.*) pour construire un questionnaire exploitable par rapport à notre propre recherche, avec ce souci de répondre au double-objectif suivant :

- permettre de dégager les grandes tendances (approche plutôt quantitative) en matière de réflexivité sur la langue, constituant ainsi un point permettant d'affiner la réponse à notre problématique de recherche ;
- voir si les perceptions, notamment concernant le concept d'insécurité linguistique, ont évolué par rapport à l'enquête de 1974 et ce, en s'accroissant ou en s'estompant.

¹ Avec leur monographie *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé* (Paris : Champion, 1978), Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khamsi ont ainsi été les premiers à exploiter la notion d'insécurité linguistique dans le domaine francophone. Leur enquête se divise en trois parties : 1) une étude des réalisations effectives de la paire phonologique /e/ - /ɛ/ en milieu tourangeau urbain, qui leur ont permis de mettre en évidence une distinction entre « norme réelle » et « norme fictive ». 2) les attitudes devant la norme en milieu de sécurité linguistique : Tours 3) les attitudes devant la norme en milieu d'insécurité linguistique : sondages à Lille, Limoges, Saint-Denis-de-la-Réunion. L'enquête en question a été menée en 1974 auprès de 75 informateurs à Tours, 21 à Lille, 18 à Limoges et 28 à Saint-Denis-de-la-Réunion.

² Nous pouvons néanmoins citer les travaux de Gudrun Ledegen (*Le bon français : les étudiants et la norme linguistique*, Paris : L'Harmattan, 2000) et d'Aude Bretegnier (*Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langue : la Réunion*. Thèse de doctorat, Université de la Réunion, Université de Provence, 1999). Cependant, ces travaux retiennent des populations très spécifiques et ne correspondent pas, en cela, à l'étude que nous souhaitons mener.

II – Présentation du protocole d'enquête

1. Questionnaire proposé

Avant d'apporter les précisions et justifications nécessaires relatives au questionnaire proposé et de commenter les choix opérés quant à la chronologie des questions et les modalités de passation, nous fournissons dès à présent un exemplaire du questionnaire auquel ont été soumis les enquêtés, et qui permettra au lecteur d'entrer dans le détail des explications qui suivront.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre de la recherche que je mène pour mon doctorat en sciences du langage, je me permets de vous solliciter pour répondre au questionnaire suivant. Je vous remercie d'avance de bien vouloir participer à cette enquête, qui ne vous prendra que quelques instants.

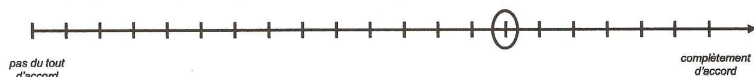
Le questionnaire est anonyme et doit être rempli de façon individuelle. Merci de répondre à toutes les questions, et ce, le plus spontanément possible.

N.B. : Afin de pouvoir exploiter les données recueillies, il est indispensable que le cadre suivant soit soigneusement rempli.

INFORMATIONS PRÉALABLES	
Sexe : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Niveau d'études :
Âge : <input type="checkbox"/> < 25 ans <input type="checkbox"/> 25-45 ans <input type="checkbox"/> 46-70 ans <input type="checkbox"/> > 70 ans	<input type="checkbox"/> CAP / BEP <input type="checkbox"/> BAC <input type="checkbox"/> BAC + _____ <input type="checkbox"/> Autre : _____
Ville de résidence :	Catégorie socioprofessionnelle :
<input type="checkbox"/> < 10 000 habitants <input type="checkbox"/> 10 000 – 100 000 habitants <input type="checkbox"/> > 100 000 habitants	<input type="checkbox"/> agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> artisans, commerçants et chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> cadres, professions intellectuelles supérieures <input type="checkbox"/> professions intermédiaires <input type="checkbox"/> employés <input type="checkbox"/> ouvriers <input type="checkbox"/> retraités <input type="checkbox"/> sans activité professionnelle
Indicatif téléphonique :	
<input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 04 <input type="checkbox"/> 02 <input type="checkbox"/> 05 <input type="checkbox"/> 03	

Pour chacune des affirmations proposées, vous indiquerez où vous vous situez, comme dans l'exemple suivant :

EXEMPLE : La langue française est une belle langue.



T.S.V.P

1. Vous parlez français.



2. Vous estimez que vous parlez un français :



3. Il est important de bien parler le français.



4. Il est important de bien parler une autre langue.



5. Bien parler dépend de la prononciation.



6. Bien parler dépend du vocabulaire.



7. Bien parler dépend de la grammaire.



8. Bien parler dépend de l'accent.



9. Vous parlez français avec un accent.



10. Vous estimez votre accent de façon :



11. Vous estimez l'accent parisien de façon :



12. Vous estimez l'accent toulousain de façon :



13. Vous estimez l'accent alsacien de façon :



14. Vous estimez l'accent rural de façon :



15. On parle un meilleur français à Paris qu'ailleurs.



16. On parle un meilleur français en Touraine qu'ailleurs.



17. La langue française perd de sa qualité au fil des années.



Les deux pages présentées ci-dessus n'ont, dans la réalité, formé qu'une seule et même feuille A4 recto-verso pliée en deux, de façon à constituer un document simple d'utilisation avec en première page la présentation de l'enquête et les consignes de passation ainsi que le cadre indispensable d'informations préalables ; et sur les trois pages suivantes, l'enquête à proprement parler.

La simplicité d'utilisation du questionnaire tant au niveau de sa forme (présentation, brièveté) que de son fond (libellé des questions) était un aspect primordial dans la mesure où nous souhaitions minimiser autant que possible la présence de l'enquêteur. Une telle exigence n'a sans doute pas été totalement respectée puisque nous avons pu observer que de nombreux enquêtés commentaient à voix haute leurs réponses, parfois dans l'attente d'un commentaire ou d'une discussion sur tel ou tel item du questionnaire. Cependant, la recherche de cette facilité a contribué à une passation de l'enquête en autonomie quasi-totale de la part des enquêtés. En outre, si nous pouvons affirmer que la situation de communication dans laquelle se trouvaient les locuteurs observés était assez éloignée de l'interview de type formel où le paradoxe de l'observateur est beaucoup plus prégnant (en partie à cause du matériel technique requis pour procéder à un enregistrement et de la présence d'une ou de plusieurs tierce(s) personne(s)), la méthodologie retenue, de par sa forme, renvoyait tout de même à une situation de test qui aura probablement conduit certaines personnes enquêtées à modifier plus ou moins consciemment leurs réponses ou à prendre un temps de réflexion susceptible de fausser le caractère spontané que nous souhaitions pour les réponses. En effet, en plus de son côté fonctionnel, le questionnaire a été calibré de manière à pouvoir être rempli assez rapidement : l'enquête préliminaire auprès

d'une vingtaine de personnes avait révélé une moyenne de deux minutes quarante-quatre secondes. Dans la mesure où nous voulions mesurer chez nos témoins leurs attitudes par rapport à leur propre pratique et leur sentiment face à la norme, il nous a semblé que la perception première serait, à ce titre, la plus révélatrice.

Dans le processus de conception du questionnaire, la démarche adoptée pour notre travail diffère assez largement de celle retenue par Gueunier (*et al.*) dans sa méthodologie mais relativement peu dans son orientation. Les travaux de Gueunier (*et al.*), à visée qualitative, se basent sur des entretiens semi-directifs, voire des conversations libres pour appréhender les attitudes des locuteurs à l'égard de leur langue. Nous avons, quant à nous, opté pour une série d'affirmations pour lesquelles l'enquêté(e) devait positionner un curseur sur une échelle graduée en fonction de son degré d'accord avec l'assertion. Dans la version préliminaire du questionnaire où les graduations étaient explicitement notées, nous avons pu constater que les personnes enquêtées marquaient plus d'hésitations en se posant la question de savoir si, par exemple, elles attribuaient plutôt un 13 ou un 14 à telle ou telle affirmation. Il ne nous a donc pas semblé nécessaire de faire apparaître la numérotation pour chaque trait de graduation. Au contraire, nous souhaitons, toujours dans la logique de notre démarche, éviter de trop influencer le témoin et conserver le caractère spontané de sa réponse. En effet, ce qui nous importe, à travers cette enquête, est moins d'obtenir une valeur absolue pour chaque item que d'avoir une donnée relative. Car si les réponses n'étaient pas explicitement chiffrées lors de la passation du test, elles ont été en revanche converties en données numériques à l'issue de l'enquête,

lors de la phase de dépouillement et d'exploitation. Même si l'intérêt du codage de 0 à 20 n'est pas à négliger pour son côté pratique dans un traitement quantitatif de l'ensemble des données, nous ne focaliserons pas notre attention, dans l'examen des résultats, seulement sur la valeur brute de telle réponse mais nous envisagerons également, dans le cas de certaines affirmations, la distribution globale des autres réponses à la même question. Ainsi, nous verrons qu'une réponse codée 14 pour telle affirmation n'a pas toujours de valeur intrinsèque mais se définit davantage par opposition à une autre réponse à la même question, codée 8 par exemple.

Notre hypothèse de départ – comme celle de Gueunier (*et al.*) – est qu'il existe effectivement une corrélation entre les dimensions sociale et langagière. Mais à la différence de Gueunier (*et al.*) qui ne retient que la variable « stratification sociale », notre hypothèse est que la position sociale dans son ensemble, c'est-à-dire les différents critères qui la définissent (âge, sexe, origine géographique), sont également déterminants dans la formation de ces attitudes que nous nous proposons d'observer. La population interrogée a alors été échantillonnée en fonction d'un certain nombre de critères sociaux. En outre, les points abordés dans notre enquête correspondent aux orientations suggérées par Gueunier (*et al.*). Nous retrouvons ainsi au fil de notre questionnaire, bien que traitées selon des modalités différentes, les quatre thématiques principales abordées afin d'obtenir des informations sur les attitudes de la population enquêtée :

- la conscience de l'existence d'une norme orale
- les facteurs de la norme
- l'attachement à la norme

- la sécurité ou l'insécurité linguistique¹

La formulation de nos affirmations peut paraître caricaturale dans certains cas, mais elle répond en réalité à une double exigence :

- celle de prendre pour point de départ un certain nombre d'idées reçues et autres poncifs entendus à maintes reprises et ainsi susciter la curiosité et l'intérêt de l'enquêté(e) sans toutefois éveiller outre mesure sa méfiance et risquer de biaiser un tant soit peu ses réponses ;
- celle de se faire comprendre sans difficultés majeures par des personnes non familiarisées avec la terminologie linguistique.

C'est pourquoi nous avons opté, par exemple, pour les termes *prononciation*, *vocabulaire*, *grammaire* là où le spécialiste s'attendrait à trouver respectivement *phonétique*, *lexique*, *syntaxe*. De même, concernant les différentes questions portant sur l'accent, il faudra prendre en compte le fait que ce dernier terme a une résonance spécifique dans le champ disciplinaire qui nous occupe mais il sera à prendre, ici, dans son sens global et non au sens que lui donnent les phonéticiens/acousticiens². Pour ces mêmes raisons, nous n'avons également pas hésité à user du jugement de valeur dans la formulation des affirmations : *français imparfait* vs. *français excellent*, *bien parler*, *favorable* vs. *défavorable*, *meilleur français qu'ailleurs*, *la langue perd de sa qualité...* Bien que nous nous gardions de défendre cette posture controversée, il n'en reste pas moins qu'elle reste l'objet de toutes les attentions de la part des puristes et, sans aller jusque là, d'une bonne partie de l'opinion publique, c'est du moins une hypothèse que nous émettons à ce stade du travail.

¹ Cf. N. GUEUNIER, *op. cit.*, pp.73-75.

² Cf. *supra*, p.72.

Si nous cherchons à présent à commenter de façon plus précise les différents choix ayant conduit à l'élaboration des affirmations, une présentation question par question s'impose.

1. Vous parlez français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

Cette question ne présente pas d'intérêt majeur dans l'appréciation du rapport à la norme linguistique chez nos enquêtés. En revanche, elle trouve son utilité puisqu'elle nous permet à la fois d'éliminer de potentiels locuteurs non-francophones (nous verrons par la suite que très peu d'enquêtés ont répondu en deçà de la valeur 15) et aussi de nous assurer de la compréhension de la consigne donnée en première page (beaucoup de questionnaires ont dû être exclus du dépouillement de l'enquête car considérés comme inexploitable dans la mesure où les témoins avaient coché entre les graduations, ou avaient entouré deux ou trois graduations pour une même réponse...).

2. Vous estimez que vous parlez un français (imparfait > excellent)

Cette question permet de mesurer l'existence d'une conscience de la norme chez les sujets enquêtés puisque ces derniers ne peuvent se situer sur le continuum qui va du français imparfait au français excellent que par rapport à une référence déjà intériorisée. En outre, de par la position du curseur plutôt à gauche ou plutôt à droite du segment, l'on peut déjà mesurer la façon dont les enquêtés se situent par rapport à la norme, ce qui donne une première idée quant au degré de sécurité ou insécurité linguistique chez un sujet.

3. Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

Cette question insiste davantage non plus sur la conscience de la norme chez les enquêtés mais sur leur degré d'attachement à cette norme. Elle permet, en outre, d'affiner la précédente assertion dans la mesure où c'est l'écart entre sa propre pratique linguistique (question 2) et son degré d'idéalisation de la norme (question 3) qui va permettre d'évaluer le degré de sécurité ou insécurité linguistique chez un locuteur. Ces deux questions sont donc étroitement corrélées et il conviendra de prendre en compte cette donnée lors de l'analyse des résultats.

4. Il est important de bien parler une autre langue (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

Cette affirmation n'est en soi pas en lien direct avec l'objectif annoncé de l'enquête sauf à la mettre en relation avec la question précédente. En effet, ici il s'agit d'observer si la perception et/ou l'attachement à la norme du français est aussi valable pour une langue étrangère et, le cas échéant, dans quelle mesure¹. Nous faisons l'hypothèse que ce sentiment est exacerbé dans le cas de la langue maternelle qui se verrait alors attribuer un indice d'attachement – nettement ? – supérieur à celui que l'on pourrait observer pour la langue étrangère.

5. 6. 7. Bien parler dépend de la prononciation / du vocabulaire / de la grammaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

¹ Nous sommes cependant consciente du fait qu'il y a sans doute bien d'autres éléments qui « se cachent » derrière les réponses à cette question. Le goût des voyages, la mondialisation, le développement des entreprises multinationales sont autant de facteurs susceptibles d'influencer les réponses à cet item du questionnaire. Les réponses seront également différentes pour les Français d'origine étrangère ou les immigrés.

Par ces trois affirmations, nous cherchons à savoir si des critères linguistiques entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit pour les enquêtés de donner, sans en être vraiment conscients, une définition de la norme. Et si oui, quel est, de la prononciation, de la grammaire ou du vocabulaire l'élément-clé qui préside à l'identification d'un français correct ? Une fois de plus, la confrontation entre les données obtenues pour ces trois items sera sans doute révélatrice quant aux critères de détermination d'une norme du français oral.

8. Bien parler dépend de l'accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

À travers cette question qui est en quelque sorte un prolongement des trois précédentes, c'est le critère régional que nous cherchons à mettre en évidence comme facteur constitutif ou non de la norme, et ce, conformément à la définition de l'accent adoptée dans le chapitre précédent¹. À ce stade du processus de recherche, nous sommes en droit d'émettre l'hypothèse d'une corrélation entre le crédit accordé à ce critère extralinguistique et la conscience d'avoir un accent. En d'autres termes, les enquêtés se déclarant comme ayant un accent (question suivante) seraient plus enclins à comptabiliser ce facteur comme pertinent pour définir la norme même si cet accent est jugé par eux de manière défavorable (question 10).

9. Vous parlez français avec un accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

Cette question est une façon d'illustrer la déclaration fréquemment entendue selon laquelle « l'accent est toujours dans l'oreille de l'autre ». En

¹ Cf. *supra*, p.72.

effet, les personnes se croyant dépourvues d'accent ne se rendent pas compte, et bien souvent n'acceptent pas, que d'autres interlocuteurs puissent avancer le contraire à leur égard. Il sera alors intéressant d'observer ici la part d'individus enquêtés répondant en désaccord avec l'affirmation si l'on part du principe que chacun parle avec un accent.

10. Vous estimez votre accent de façon (défavorable > favorable)

Comme pour la deuxième question de ce questionnaire, celle-ci renvoie à la perception par le locuteur de sa propre pratique, nécessairement à l'aune d'une norme ou d'un idéal plus ou moins conscientisé. Ainsi se traduit aussi le phénomène de sécurité ou d'insécurité linguistique de type régional.

11. 12. 13. Vous estimez l'accent parisien / l'accent toulousain / l'accent alsacien de façon (défavorable > favorable)

Une fois examinée la représentation de sa propre pratique, le but des ces trois questions est de faire réagir les enquêtés sur différents accents. Le choix des accents régionaux retenus relève en partie de l'arbitraire. Loin d'une exhaustivité à laquelle nous ne pouvions prétendre (compte tenu de l'importante variété des accents qui aurait conduit à une litanie fastidieuse de questions pour les enquêtés¹), nous souhaitons avant toute chose obtenir quelques représentations – sous forme de jugements de valeur – sur les autres accents. Des autres accents à l'accent de l'Autre, il n'y a qu'un pas qui pourra être franchi en contrastant les différentes questions

¹ Il serait bien difficile d'avancer un chiffre précis tant les travaux consacrés à la description des accents régionaux du français sont nombreux. Du reste, ils opèrent chacun un découpage différent et n'utilisent pas la même méthodologie. Cf. C. WOEHLING, « Accents régionaux en français : perception, analyse et modélisation à partir de grands corpus », Thèse doctorale sous la direction de P. BOULA DE MAREÛIL, M. ADDA-DECKER et L. LAMEL, Université Paris-Sud, 2009, p.16.

entre elles, mais aussi en les comparant à la question 10. Si nous devions tout de même justifier du choix des accents retenus, ils correspondent à ceux qui sont considérés comme faisant partie des plus emblématiques sur le territoire de la métropole. L'accent parisien est souvent celui invoqué comme proche de la norme. Nous pouvons alors supposer qu'il sera affecté de connotations plutôt favorables. Nous voulions aussi recueillir des réactions par rapport à un accent méridional dont nous supposons également que les représentations seront plutôt positives si nous nous conformons aux idées reçues. C'est l'accent toulousain qui a été retenu. Les motifs de ce choix restent arbitraires puisque nous aurions pu tout aussi bien envisager l'accent marseillais, ou d'autres. Nous avons également retenu l'accent alsacien, notre hypothèse étant que ce dernier soit le véhicule, au contraire, de jugements plutôt négatifs de la part des locuteurs non-spécialistes. Ce type de jugements s'explique peut-être par une assimilation, de par la proximité géographique, à la langue allemande elle-même sujette à un certain nombre de stéréotypes liés à son histoire.

14. Vous estimez l'accent rural de façon (défavorable > favorable)

Il nous a semblé pertinent de nous interroger sur la perception de l'accent rural qui est, dans l'inconscient collectif, lourdement stigmatisé, socialement parlant. La question est de savoir si ce lieu commun trouve son origine dans des facteurs géographiques (est-on, par exemple, plus enclin à sous-estimer l'accent rural si l'on est citadin ?) ou si cela s'explique par d'autres facteurs sociétaux tels que l'âge, le sexe ou le niveau d'études.

15. 16. *On parle un meilleur français à Paris / en Touraine qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*

Étant donné la réputation de « bien parler » faite aussi bien à la capitale française¹ qu'à la région de la Touraine en raison de facteurs historiques², nous avons souhaité examiner le degré de constance au fil du temps de ces représentations au niveau de nos enquêtés. Cette dimension diachronique nous laisse penser que la variable « âge » sera sans doute à privilégier pour l'analyse du caractère pérenne de cette situation. En effet, nous pouvons raisonnablement émettre l'hypothèse qu'une telle perception s'estompe à mesure que l'âge diminue.

17. *La langue française perd de sa qualité au fil des années (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*

Nous terminons avec un autre poncif linguistique qui veut que la langue française se détériore avec le temps. Il s'agit là d'un argument souvent mis en avant par la tradition puriste, par l'École, par les médias, voire certains spécialistes. De la même manière que pour les deux questions précédentes, nous aurions tendance à dire que ce genre d'affirmation se retrouve davantage dans le discours des locuteurs plus âgés. Les résultats confirmeront ou non cette hypothèse. Plus largement que l'adhésion à une norme, c'est ici tout l'attachement à la langue qui est aussi évoqué. Le

¹ En effet, « C'est [le français standard] le français véhiculé par les médias. Bien que sans référence géographique, il est souvent défini comme le français des Parisiens de milieux « bourgeois » ou intellectuels. ». (C. WOEHRLING, *op. cit.*, p.17).

² L'action conjointe du séjour des Rois de France en Touraine (au sens large du terme, c'est-à-dire comprenant non seulement Tours mais aussi Angers, Blois, Orléans, Saumur) et de l'influence linguistique exercée par la Cour (Cf. *supra*, Ch.1, p.40) permet d'expliquer l'origine de cette tradition.

succès de la littérature linguistique à l'adresse du grand public en est également un indice tangible¹.

2. *Données retenues*

Avant de voir quelles données ont été retenues et sur quelles bases, il convient de rappeler les critères de différenciation sociale contenus dans l'encadré d'indications demandées en préalable à l'enquête. Les six informations requises (sexe, âge, taille de la ville de résidence, indicatif téléphonique, niveau d'études et catégorie socioprofessionnelle) sont celles que l'on retrouve dans la littérature sociolinguistique à la nuance près que si elles sont généralement précieuses pour la description des variations linguistiques, elles serviront dans ce cas précis à rendre compte d'éventuelles différences de représentations de pratiques linguistiques d'un locuteur à l'autre. Car, si ces critères de variation peuvent influencer sur leurs propres pratiques linguistiques, ils peuvent également avoir une incidence sur le jugement qu'ils portent sur les pratiques des autres : les locuteurs ne sont pas neutres, ils analysent les attitudes linguistiques des autres en fonction des leurs, différemment selon ces critères.

Nous l'avons vu, les représentations sociolinguistiques découlent d'une part des idéologies sociolinguistiques, et d'autre part des pratiques linguistiques des locuteurs. En effet, un locuteur tourangeau et un locuteur toulousain ayant des pratiques linguistiques relativement similaires – ayant le même âge, la même profession, le même niveau d'études, etc. – n'ont peut-être pas les mêmes représentations des

¹ Cf. *supra*, Ch.2, pp.92-93.

pratiques linguistiques du locuteur parisien : il est probable qu'ils analysent les pratiques de celui-ci en fonction de ce qui les différencie, le critère diatopique. Ainsi, alors que le locuteur parisien parle toujours de la même manière, il sera certainement jugé tour à tour comme quelqu'un qui ne parle pas très bien par le locuteur tourangeau, et comme quelqu'un qui parle plutôt bien, mais avec un accent « pointu », par le locuteur toulousain. L'explication de la discordance entre ces appréciations réside moins dans les critères sociologiques de celui qui est jugé que dans les critères de celui qui le juge, d'où l'intérêt de prendre en compte ces critères chez les enquêtés.

Plus concrètement, nous avons été aidée, dans notre démarche, par un groupe d'étudiants en Master (1^e et 2^e année) qui se sont chargés de diffuser de façon aléatoire des copies du questionnaire à la population en expliquant le principe de l'enquête. Dans un premier temps, le questionnaire a été soumis à 700 personnes. Les seules consignes données aux enquêteurs/enquêtrices étaient les suivantes :

- toucher une population de langue maternelle française sur le territoire métropolitain la plus variée qui soit, indépendamment des critères sociaux, c'est-à-dire contacter aussi bien les hommes que les femmes, les personnes âgées que les jeunes, interroger des personnes sur l'ensemble du territoire métropolitain et toutes catégories socioprofessionnelles confondues ;
- éviter, dans la mesure du possible, une sur-représentation des étudiants et enseignants spécialisés en lettres et langues. En effet, la contrainte du « locuteur non-spécialiste » nous a conduit à exclure de l'étude des personnes qui, par leur métier ou leur formation,

seraient naturellement sensibilisés aux problématiques évoquées et donc susceptibles de biaiser les résultats attendus. Mais, à la différence de Gueunier (*et al.*) et à des fins de représentativité de la population enquêtée, nous ne pouvions pas exclure tous les professeurs et étudiants spécialisés dans ces domaines. Nous avons simplement demandé aux enquêteurs/trices de ne pas diffuser le questionnaire dans leur environnement quotidien.

Sur les 700 questionnaires distribués, 87 n'ont pas été retournés et 53 étaient inexploitable pour de multiples raisons :

- soit l'enquête était bien remplie mais il manquait une ou plusieurs information(s) dans l'encadré des données préalables ;
- soit la personne interrogée avait oublié, sciemment ou non, de répondre à l'une ou l'autre des questions ;
- soit les consignes initiales et l'exemple donnés en préalable avaient été mal respectés, ce qui fausse ensuite la lecture des données.

Au final, 560 enquêtes se sont avérées exploitables, soit 80 % des questionnaires initialement diffusés. Après saisie des données et en comparaison avec celles fournies par l'INSEE, nous avons constaté qu'il fallait revoir quelques éléments afin que notre échantillon soit représentatif de la population française. Nous fournissons à cet effet le tableau comparatif entre les données obtenues à travers notre enquête et les données de l'INSEE :

		Données de l'enquête, en %	Données de l'INSEE, en % (recensement 2006)	Sources	
Sexe	Homme	45,1	48,4	<i>Estimation de population par département, sexe et âge quinquennal - Années 1990 à 2008 (format XLS)</i> [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=estim-pop] (dernière consultation le 05/02/2010)	
	Femme	54,9	51,6		
Age	< 25 ans	35,6	31		
	25-45 ans	27,3	26,3		
	46-70 ans	26,8	33,9		
	> 70 ans	10,3	8,8		
Ville de résidence	< 10 000	44,9	50,3		<i>Les communes par taille de population au 1er janvier 2006</i> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1217#nter4] (dernière consultation : le 05/02/2010)
	10 000 – 100 000	31,7	34,6		
	> 100 000	23,4	15,1		
Indicatif téléphonique	01	15,5	18,8	<i>Estimation de population par département, sexe et âge quinquennal - Années 1990 à 2008 (format XLS)</i> [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=estim-pop] (dernière consultation : le 05/02/2010)	
	02	49,2	20,1		
	03	10,6	23		
	04	16,2	24,5		
	05	8,5	13,6		
Niveau d'études	CAP / BEP	22,7	20,3	<i>Niveau général de formation selon l'âge – Années 2003 à 2008 (format Excel)</i> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07232] (dernière consultation : le 05/02/2010)	
	BAC	16,2	13,1		
	BAC +	46,1	19,4		
	Autre	15	47,2		
Catégorie socioprofessionnelle	Agriculteurs exploitants	2,3	1,1	<i>Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle</i> [http://www.recensement.insee.fr/chiffresCles.action?codeMessage=5&zoneSearchField=FRANCE&codeZone=1-FE&normalizedSearch=&idTheme=3&rechercher=Rechercher] (dernière consultation : le 05/02/2010)	
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3,9	3,2		
	Cadres, professions intellectuelles supérieures	16,7	8,3		
	Professions intermédiaires	9	13,6		
	Employés	20,6	16,7		
	Ouvriers	7,2	13,8		
	Retraités	15	25,3		
	Sans activité professionnelle	25,3	17,9		

Nous remarquons que des différences de taille se font jour, essentiellement dans les trois dernières rubriques. L'indicatif téléphonique qui nous a permis de découper le territoire de la métropole en cinq grandes zones de provenance ne sera pas une variable fiable dans la mesure où la zone 02 (nord-ouest de l'Hexagone) est sur-représentée. L'explication tient sans doute à la provenance quasi-identique des enquêteurs. De la même manière, la catégorie socioprofessionnelle et le

niveau d'études des personnes enquêtées montrent de grandes disparités, sources de trop grands biais pour une éventuelle interprétation. Un renversement de tendances n'était pas envisageable pour ces trois rubriques sans un très grand nombre de questionnaires supplémentaires. Des contraintes liées aux moyens dont nous disposions nous ont ainsi conduite à délaissier ces variables et à nous concentrer sur les trois restantes : le sexe, l'âge et la taille de la ville de résidence du locuteur. Quelques décalages peuvent être constatés entre les données de notre enquête et celles fournies par l'INSEE. Nous observons notamment une sur-représentation des critères « ville de plus de 100 000 habitants » et « âgé de plus de 70 ans ».

À ce niveau, les réajustements statistiques ont été rendus possibles et nous avons d'abord procédé au retrait, par tirage au sort, de 12 questionnaires, les données apportées par ces derniers étant superflues pour que l'échantillon soit conforme aux statistiques de l'INSEE. Cette opération a porté le nombre d'enquêtes exploitables à 548. Une seconde simulation a permis de déterminer le nombre d'enquêtes manquant à un échantillonnage représentatif ainsi que les critères très précis auxquels devaient répondre les sujets enquêtés pour atteindre le résultat escompté. Nous avons donc augmenté de 60 enquêtes ciblées notre base de données, ce qui nous donne un total de 608 enquêtes, et le tableau suivant¹ :

¹ On remarquera la fusion de deux critères de la rubrique « Ville de résidence » afin de faciliter les manipulations.

		Données de l'enquête, en %	Données de l'INSEE, en % (recensement 2006)
Sexe	Homme	48,4	48,4
	Femme	51,6	51,6
Age	< 25 ans	30,9	31
	25-45 ans	26,3	26,3
	46-70 ans	33,9	33,9
	> 70 ans	8,9	8,8
Ville de résidence	< 10 000	50,3	50,3
	> 10 000	49,7	49,7

En conclusion, pour les variables retenues (âge, sexe, milieu rural *vs.* milieu urbain), nous ne sommes pas en présence d'un échantillon *stricto sensu* dans la mesure où ces différents critères n'ont pas été croisés entre eux. En revanche, lorsque ces variables sont considérées une à une, la représentativité est assurée si l'on se fie aux critères INSEE et nous considérons alors l'échantillon comme statistiquement recevable par rapport aux variables retenues.

3. Outils statistiques

a) Logiciel de lecture graphique des données

Le programme *Lecture*¹ nous a permis de convertir les données brutes de l'enquête en tableaux puis en graphiques et ce, pour chacune des questions, et pour chaque critère testé. Ce programme permet également

¹ P. POTHIER, *Lecture*, développé en Turbo Delphi, 2009. Quelques captures d'écran pouvant éclairer sur le fonctionnement de ce programme figurent dans l'annexe n°9, pp.269-270.

le calcul de certaines valeurs de référence telles que celles des moyennes, médianes et écarts-types.

b) Calcul de l'indice Kruskal-Wallis

Il s'agit d'un test de comparaison d'échantillons de population indépendants qui est recommandé dans le cas où l'on souhaite comparer plusieurs groupes d'individus au sein de l'échantillon. Le coefficient obtenu après calcul indique si la différence entre les sous-groupes testés est significative. Le programme *Lecture* mentionné précédemment permet ce calcul du coefficient de Kruskal-Wallis pour les différents sous-groupes testés par notre enquête¹.

¹ Le lecteur pourra se reporter à l'annexe n°10, pp.271-272.

B. Résultats et analyses

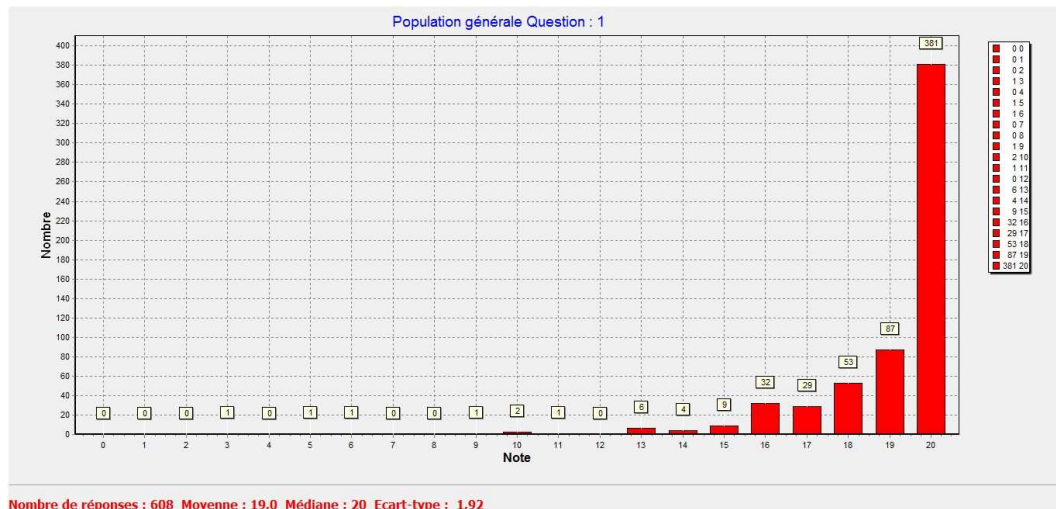
Concernant l'analyse des données, notre stratégie consiste à présenter, dans un premier temps, les résultats bruts pour chacune des assertions. Nous nous attacherons ensuite à synthétiser les points les plus remarquables qui se dégagent de cette analyse et qui serviront de points d'ancrage à une analyse plus fine que nous orienterons critère par critère (selon les variables sociales retenues plus haut) dans un second temps.

I – Résultats sur la population testée

Pour chaque assertion, nous rappellerons l'énoncé, présenterons le graphique des réponses et proposerons une analyse. En ce qui concerne les graphiques, nous précisons d'ores et déjà que l'axe x des abscisses correspond aux graduations de l'échelle sur laquelle les enquêtés ont répondu, converties en valeurs numériques¹. Quant à l'axe y des ordonnées, il correspond au nombre d'enquêtés ayant donné telle valeur x .

¹ Le 0 correspondant à l'extrémité gauche de l'échelle, le 20 à l'extrémité droite.

1. Vous parlez français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

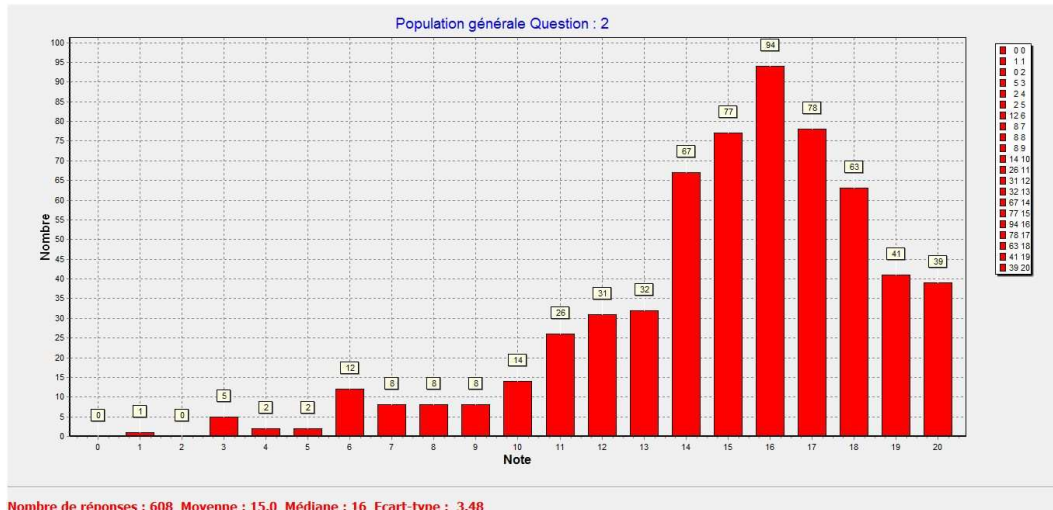


Le degré d'adhésion à l'assertion, exprimé par les enquêtés, montre que nous sommes en présence d'une population largement francophone (de langue maternelle ou non), ce qui était une condition préalable à la réalisation de l'enquête. En effet, l'écart-type indique que la distribution des réponses est globalement concentrée autour de la moyenne qui culmine à 19. On constate tout de même que 17 enquêtés sur les 608 (soit 2,8 %) ont placé le curseur en-deçà de la valeur 15. Nous écartons l'hypothèse qu'il s'agirait de locuteurs non-francophones dans la mesure où nous estimons que pouvoir remplir ce type de questionnaire implique de connaître la langue française¹. Nous voyons deux explications à ce phénomène : soit une anticipation sur la question suivante : par « vous parlez français », l'enquêté comprend qu'on lui demande d'évaluer la qualité de sa langue (soit pas du tout d'accord = un mauvais français et complètement d'accord = un français excellent), soit une mauvaise

¹ Ce qui a été vérifié lors de la phase de dépouillement où nous avons été amenée à éliminer un certain nombre d'enquêtes qui n'avaient été remplies que très partiellement par des enquêtés que nous avons considérés, dès lors, comme non-francophones. Ces questionnaires ne comportaient en effet une réponse qu'aux trois ou quatre premières assertions en général et le curseur était principalement positionné dans le premier tiers de l'échelle graduée pour le premier item.

compréhension de la méthode employée, ce qui pourrait constituer un léger biais dans le traitement des réponses aux autres questions.

2. Vous estimez que vous parlez un français (imparfait > excellent)



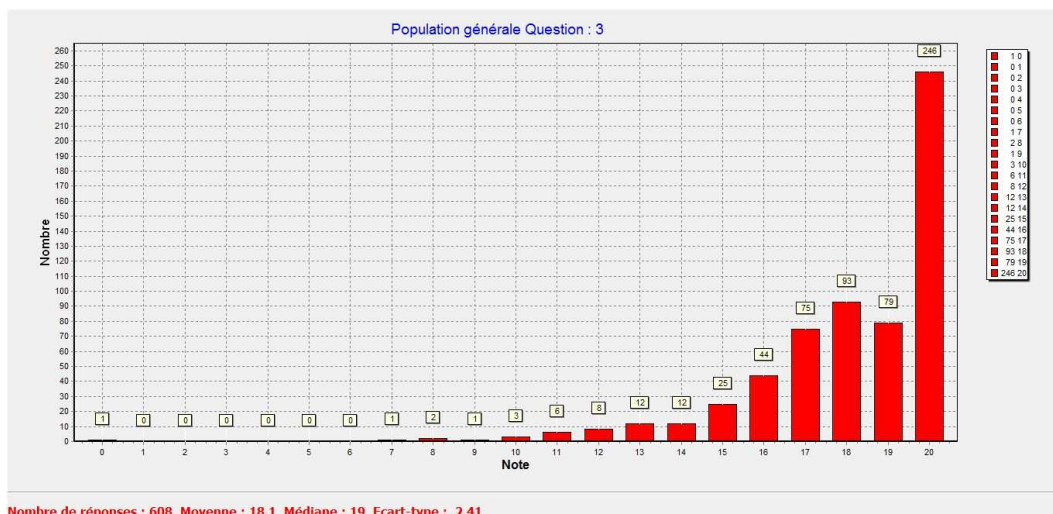
L'examen des réponses à cette assertion laisse apparaître une nette tendance chez les enquêtés à se situer sur la moitié droite de l'échelle de graduation. Le score moyen de 15 reflète chez les locuteurs interrogés un positionnement plutôt positif de leur pratique linguistique par rapport à la norme :

- 64,4 % situent leur pratique entre 15 et 20, révélant ainsi un sentiment de sécurité linguistique bien ancré chez ces locuteurs ;
- 27,9 % des personnes interrogées donnent un score moyen à cette affirmation, entre 10 et 14, restant du côté « positif » de la zone de notation, ce qui montre que l'examen réflexif de leur pratique est plus nuancé.

Cependant nous tenons à souligner que le fait que 92 % des enquêtés, tous critères sociaux confondus, se soient attribué un score compris entre 11 et 20 reste un résultat pour le moins surprenant. Cela signifie que seuls 7,6 % des enquêtés de l'échantillon ne situent pas leur pratique en adéquation

avec un standard intériorisé. À titre de comparaison, l'enquête de 1978 donnait pour une population interrogée à Tours 44 % de « oui » à la question « parlez-vous bien ? »¹. Nous expliquons cet écart par deux raisons qui sont le résultat de choix méthodologiques différents. Tout d'abord, nous avons privilégié un questionnaire individuel en autonomie lorsque l'enquête de 1978 était basée sur des entretiens semi-directifs. Deuxièmement, nous avons opté pour des questions ouvertes alors que la question telle qu'elle était posée dans l'enquête de 1978 ne laissait place qu'à trois types de réponse (oui, non, sans réponse) et non à un continuum entre deux extrêmes.

3. Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



Le graphique représentant les réponses données par rapport à cette assertion montre d'emblée une physionomie différente des réponses à l'affirmation précédente à laquelle elle est liée². Nous constatons en effet que, comme pour la question précédente, la quasi-totalité de l'échantillon a répondu en accord avec l'assertion. Nous ne comptons que 8 réponses

¹ N. GUEUNIER (*et al.*), *op. cit.*, p.133.

² Cf. *supra*, p.153.

sur 608 (soit 1,3 %) notées entre 0 et 10. En revanche, la répartition des réponses est très différente, la courbe dessinée s'apparentant à un tracé exponentiel à mesure que l'on s'approche de la réponse « complètement d'accord ». Cette dernière atteint 40,5 % des opinions, faisant ainsi progresser le score moyen de 3,1 points (15,0 vs. 18,1) par rapport à l'assertion précédente. Concrètement, cela se traduit par un net déplacement des réponses vers la droite du graphique et une concentration plus forte autour de la valeur moyenne¹. En effet, il suffit pour s'en rendre compte d'opérer le même découpage que pour la lecture des résultats précédents et nous obtenons le tableau suivant :

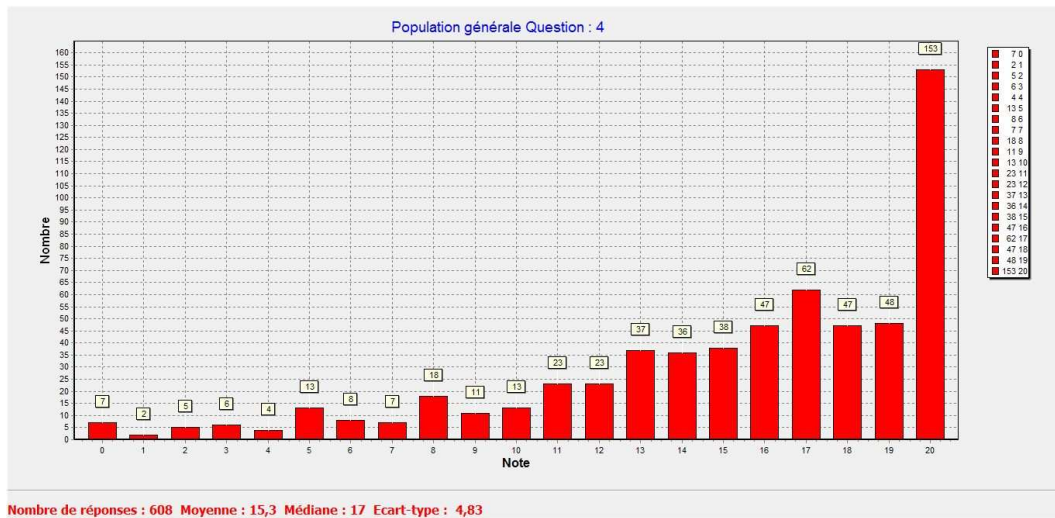
Évaluation de la pratique	Assertion 2 « Vous estimez que vous parlez un français... (imparfait < excellent) »	Assertion 3 « Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord < tout à fait d'accord) »	Évaluation de la norme
élevée (entre 15 et 20)	64,4 %	92,4 %	élevée (entre 15 et 20)
moyenne (entre 10 et 14)	27,9 %	6,7 %	moyenne (entre 10 et 14)
faible (entre 0 et 9)	7,6 %	0,8 %	faible (entre 0 et 9)

Nous constatons clairement que les personnes ayant apprécié leur pratique de manière faible et/ou moyenne (35,5 %) évaluent la norme dans la catégorie la plus élevée presque systématiquement. Autrement dit, il existe, chez les locuteurs de notre échantillon, un décalage marqué entre la perception de leur pratique linguistique et la perception de l'importance de la norme, cette dernière étant généralement amplifiée à leurs yeux par rapport à la première. Ceci confirme en partie l'hypothèse que nous avons émise et selon laquelle il existerait une idéalisation de l'objet-langue au travers de l'attachement à la norme chez le locuteur lambda.

¹ Les écarts-types le confirment : 2,41 pour l'assertion n°3 ; 3,48 pour l'assertion n°2.

Le degré d'attachement à la langue française chez les locuteurs enquêtés peut également être mesuré en comparant ces réponses à celles de l'assertion relative à la langue étrangère.

4. *Il est important de bien parler une autre langue (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



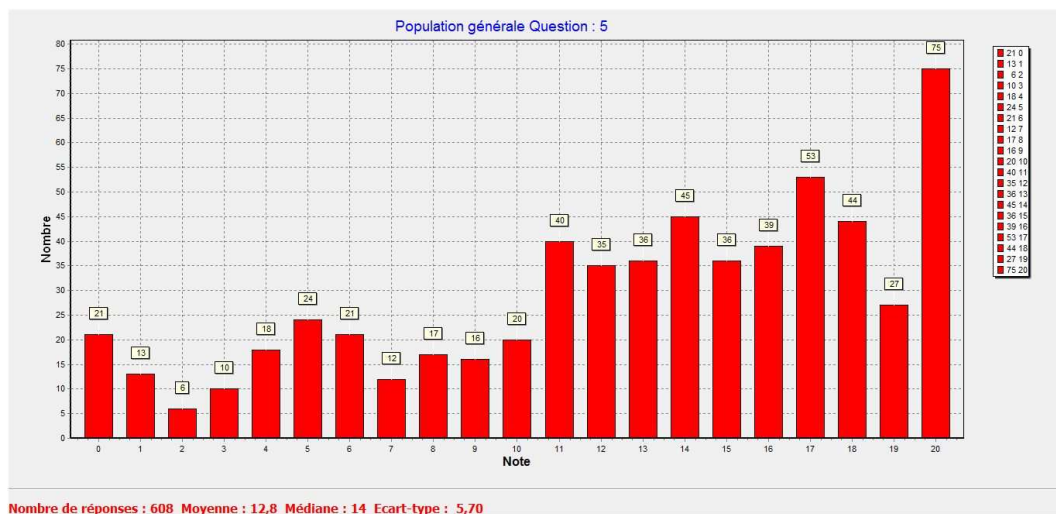
À première vue, il apparaît que l'attachement à la langue étrangère est bien réel à en croire la moyenne des résultats, ainsi que la médiane, qui restent très élevées. Cependant, l'importance de maîtriser une langue étrangère apparaît moins nettement que l'attachement à la maîtrise du français. Le consensus semble en effet beaucoup moins net, comme paraît l'indiquer l'écart-type qui dénote une distribution plus hétérogène des réponses.

- 65 % des enquêtés tendent ainsi vers le « complètement d'accord » (valeurs comprises entre 15 et 20) ;
- 21,7 % sont moyennement en accord avec l'énoncé (valeurs comprises entre 10 et 14) ;
- 13,3 % se situent sur la moitié gauche du segment (valeurs comprises entre 0 et 9).

Ce dernier chiffre était quasi-nul dans les résultats de l’assertion précédente (0,8 %). Ainsi, il semblerait qu’il soit plus important de « bien » parler le français que de « bien » parler une langue étrangère¹. La maîtrise du français, au sens normatif du terme, jouit donc d’une place supérieure chez les sujets enquêtés à celle accordée à la maîtrise d’une langue étrangère.

Nous arrivons à présent à l’examen de différents critères susceptibles de peser dans la définition d’une norme de l’oral.

5. Bien parler dépend de la prononciation (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

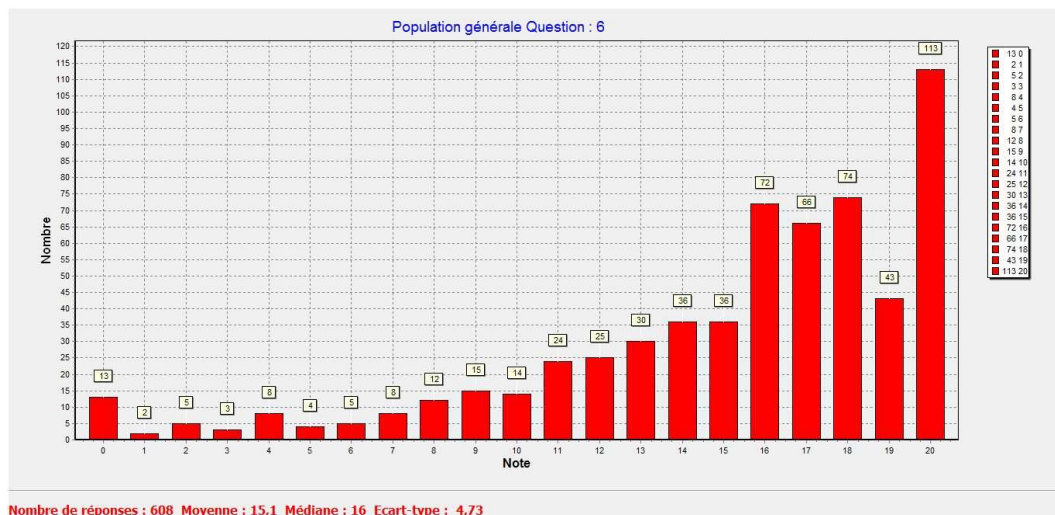


À travers cette assertion, nous pouvons constater que le degré d’adhésion est assez variable selon les individus à en juger par la répartition graphique hétérogène des réponses. Toutefois, dans sa globalité, l’échantillon a apprécié plutôt positivement cette assertion (la moyenne se situant à 12,8 et la médiane à 14). En effet, en attribuant une valeur supérieure ou égale à 10, nous pouvons dire que 75 % des enquêtés

¹ Et non pas qu’il est important de parler le français ou qu’il est important de parler une autre langue, nous nous permettons d’insister sur ce point.

accordent de l'importance au critère phonétique dans leur définition du « bien parler », ce qui n'exclut sans doute pas la prise en compte des autres critères.

6. *Bien parler dépend du vocabulaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Nous remarquons qu'une large majorité de notre échantillon se positionne à nouveau en accord – moyen ou total – avec l'énoncé proposé. Les chiffres donnent 87,7 % des réponses entre 10 et 20. Nous notons également la part importante de réponses données en attribuant une valeur supérieure ou égale à 16 (60,5 % des enquêtés). Ce phénomène dénote, chez les individus enquêtés, un intérêt profond pour le paramètre lexical dans leur définition de la norme. Quant à savoir à quelle(s) dimension(s) du lexique fait référence cette manifestation, l'enquête ne permet pas de l'avancer. Nous pouvons cependant imaginer que les locuteurs enquêtés sanctionnent ici l'aspect qualitatif et/ou quantitatif de la langue, sa richesse, critères pour le moins subjectifs. Quant aux réponses en désaccord avec l'assertion de départ, représentant 12,3 % du total, elles semblent être réparties de façon plus homogène sur le segment

allant de 0 à 9, les valeurs les plus basses ne se démarquant pas réellement des autres, ce qui confirme que le désaccord avec l'énoncé n'est pas catégorique.

7. *Bien parler dépend de la grammaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*

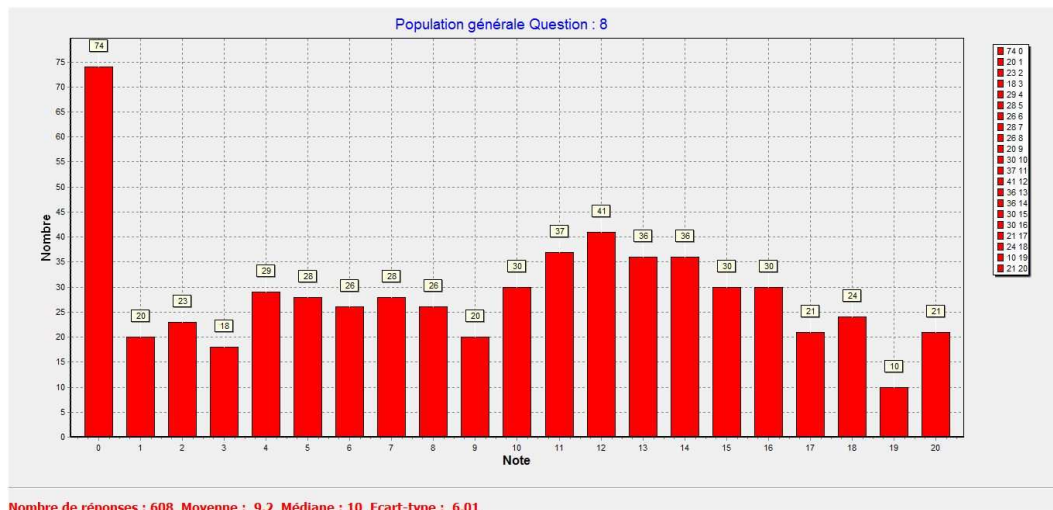
S'agissant du critère syntaxique, nous arrivons aux résultats suivants :



Nous constatons des similitudes avec l'assertion précédente puisque le calcul des éléments statistiques retenus donne sensiblement les mêmes valeurs, ce qui se traduit graphiquement par des courbes assez semblables. Ainsi, nous pouvons poser que, comme pour l'élément-lexique, la tendance des réponses concernant l'élément-syntaxe est à l'adhésion quasi-totale de la part des enquêtés. Néanmoins, à moyennes et médianes égales, nous pouvons tout de même départager les deux critères. Nous observons, en effet, une courte supériorité de l'attachement à la dimension syntaxique (89,1 % des personnes interrogées) par rapport à la dimension lexicale (87,7 %) dans les critères présidant à l'identification d'un français normé. Nous mettons ces résultats en rapprochement avec l'enseignement scolaire où la part accordée à la grammaire semble se

détacher de façon plus manifeste que la partie lexicale. Il existe en effet des séances dédiées à la grammaire, le lexique étant acquis de façon plus transversale.

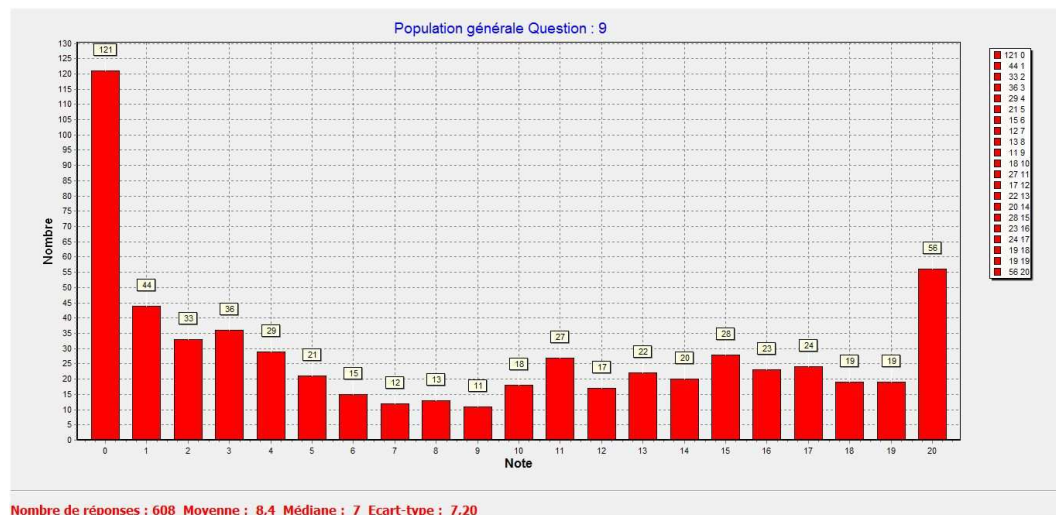
8. *Bien parler dépend de l'accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



L'observation des réponses fournies à cette assertion montre pour la première fois une moyenne située en-dessous de la valeur 10. En effet, 48 % des enquêtés sont en désaccord avec cette affirmation. Cela laisse entendre qu'une majorité d'individus accorde de l'importance à ce critère. Toutefois, nous remarquons également que l'adhésion à la réponse négative, si elle est quantitativement inférieure, est d'un point de vue qualitatif résolument plus catégorique puisqu'il y a un pic de 74 enquêtés (soit 12,2 % de la population globale, contre 3,4 % à l'autre extrémité de la courbe) qui attribuent la valeur minimale pour commenter cette assertion alors que toutes les autres valeurs possibles sur l'échelle graduée ne recueillent qu'entre 1,6 % et 6,7 % des réponses exprimées par les locuteurs interrogés. L'attitude des locuteurs supposés non-spécialistes face au critère régional révèle donc une importance relative même si ce dernier critère ne semble pas être sur le même plan que les précédents.

Sur les quatre critères linguistiques examinés jusqu'ici, seuls trois d'entre eux semblent entrer réellement en ligne de compte dans la définition de la norme des locuteurs non-spécialistes et ce, à des degrés différents. C'est en effet l'histogramme de la prononciation qui est le moins régulier. Ceci traduit des opinions relativement fluctuantes d'un individu interrogé à l'autre quant à l'importance de la dimension phonologique. À l'inverse, les deux histogrammes suivants témoignent d'un accord quasi-systématique avec les assertions 6 et 7. De surcroît, ces derniers laissent penser que les locuteurs interrogés seraient plus sensibles à la syntaxe dans leur définition du « bien parler ». En revanche, le quatrième critère, celui de l'accent régional, est apparemment moins pertinent pour le locuteur lambda.

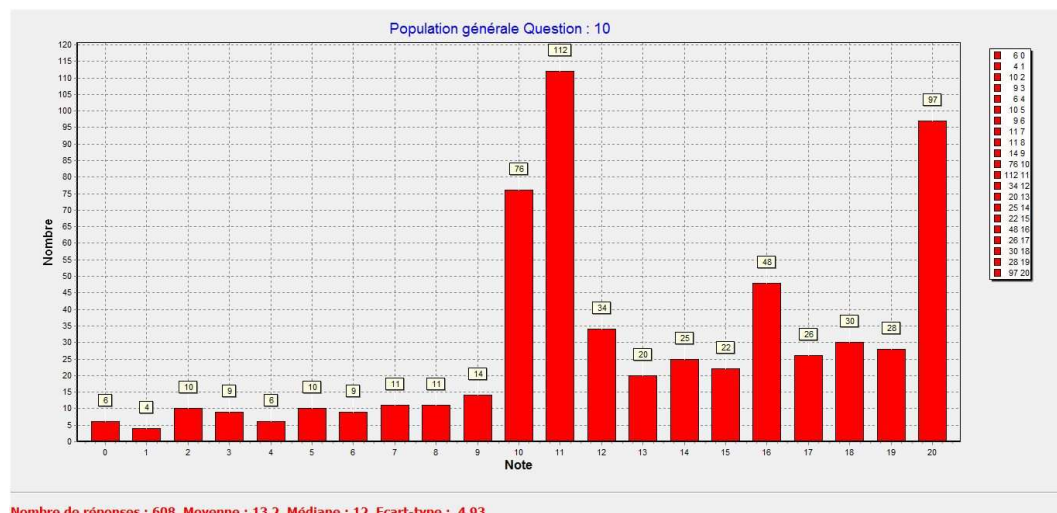
9. Vous parlez français avec un accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



L'examen des réponses à cette assertion indique qu'une majorité de locuteurs (55,1 % de l'échantillon) estime ne pas avoir d'accent. Ce consensus quantitatif est renforcé par la part de réponses résolument

catégoriques : 20 % de valeurs 0 contre 9,2 % de 20, soit plus du double. Nous aurions d'ailleurs pu nous attendre à recueillir davantage de réponses catégoriques partant du principe qu'un locuteur a conscience d'avoir un accent ou de ne pas en avoir. Or, 1 personne interrogée sur 4 a répondu dans la zone de réponses la plus nuancée (entre 6 et 14), traduisant ainsi l'hésitation et la difficulté de certains locuteurs à estimer leur propre pratique linguistique. Cela revient à dire qu'il peut paraître difficile de délimiter une frontière entre variation¹ et standard. Enfin, la proportion de personnes estimant ne pas avoir d'accent révèle également un sentiment global de sécurité linguistique au sein de notre échantillon, attitude toutefois nettement moins marquée que dans les réponses à l'assertion 2. Quant au lieu commun selon lequel « l'accent se trouve toujours dans l'oreille de l'autre », il semble être confirmé par ces résultats.

10. Vous estimez votre accent de façon... (défavorable > favorable)



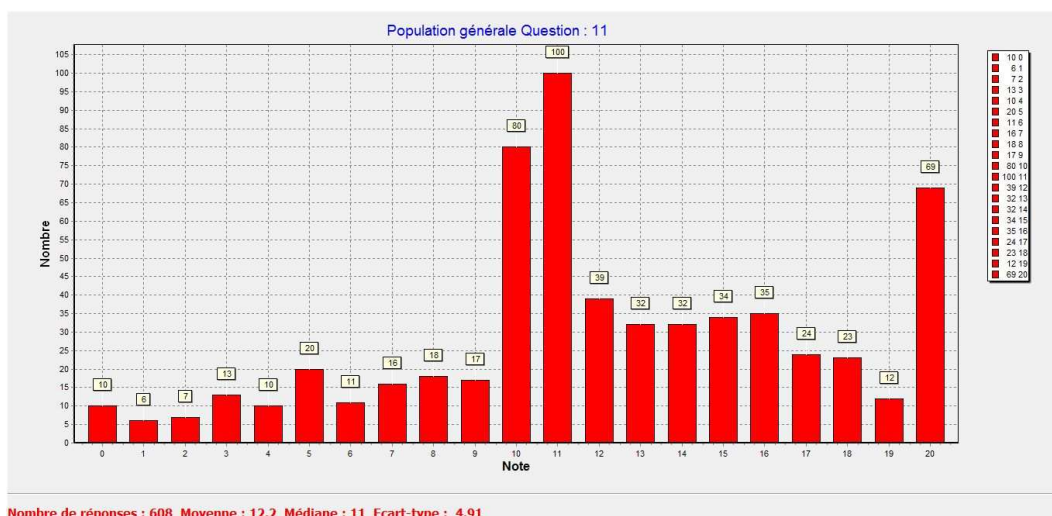
Concernant la perception de leur accent, 85,2 % des enquêtés ont répondu de façon favorable à cette assertion, contre 14,8 % qui l'estiment de façon défavorable. La répartition des réponses dans la partie droite du

¹ L'accent étant ici retenu comme manifestation d'un écart au standard, et donc comme indice de variation.

graphique mérite quelques explications. En effet, par leur score nettement supérieur aux autres, trois colonnes de l'histogramme attirent l'attention : celles des valeurs 10, 11 et 20. À elles seules, elles concentrent 47 % des réponses à cet item de l'enquête. Nous pouvons légitimement supposer que les personnes ayant répondu négativement à la question précédente, c'est-à-dire n'estimant pas avoir d'accent, auront visé le centre de l'échelle de graduation afin de signifier leur impossibilité d'évaluer la qualité d'un accent qui n'a, pour elles, pas d'existence. Ceci explique le score de 31 % sur les valeurs 10 et 11. Quant aux 97 réponses correspondant à la valeur maximale, elles contrastent avec l'autre extrême du graphique et témoignent une fois de plus d'un sentiment global de sécurité linguistique chez les individus interrogés.

Les quatre questions suivantes font intervenir le jugement des locuteurs par rapport à plusieurs accents marqués géographiquement et/ou socialement. Nous gardons à l'esprit que la provenance géographique des locuteurs exerce sans doute une influence sur les réponses données concernant chacune de ces assertions.

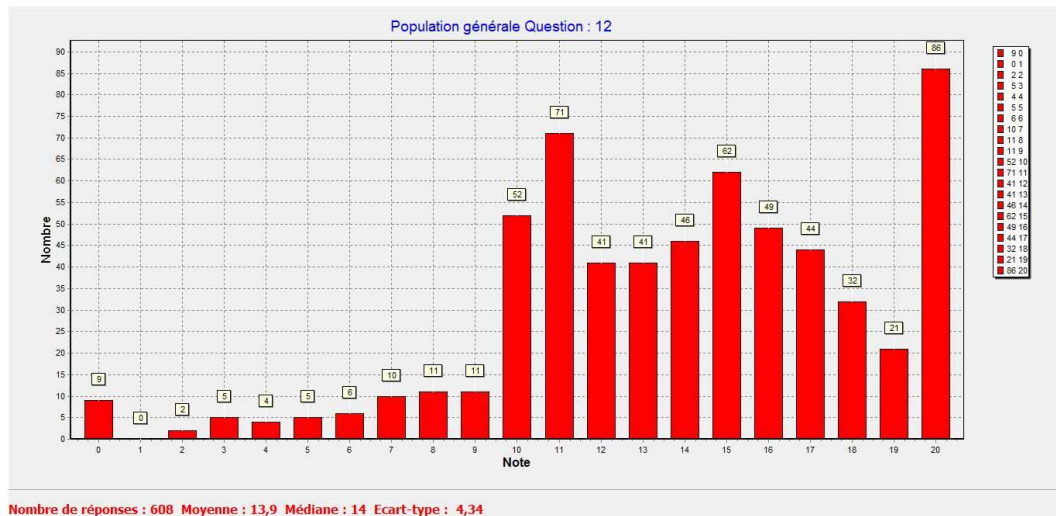
11. Vous estimez l'accent parisien de façon... (défavorable > favorable)



Globalement, la tendance est à un accueil plutôt favorable de cet accent régional de la part des enquêtés. 79 % des locuteurs se situent sur la moitié droite de notre continuum. La répartition de part et d'autre de la moyenne est inégale. Nous constatons ainsi que pour l'ensemble des personnes jugeant l'accent parisien de façon défavorable, la répartition est assez homogène entre les différentes valeurs susceptibles d'être attribuées. En revanche, du côté des valeurs supérieures à 10, les réponses sont plus fluctuantes. Comme pour l'assertion précédente, nous retrouvons trois valeurs plébiscitées par les enquêtés¹ : 10, 11 et 20. Ainsi, ne doit-on pas interpréter les 180 réponses du centre du graphique comme l'expression d'un désir de ne pas se prononcer sur cette question ? Cela nous amènerait alors à déduire ce chiffre des réponses positives, ce qui ne porterait plus qu'à 50 % la part de locuteurs portant un jugement positif sur l'accent parisien. Quant à la note 20 qui recueille 11,3 % des faveurs des enquêtés, elle manifeste un enthousiasme marqué en faveur de cette variante régionale. Il convient de rappeler qu'environ un habitant sur six vit dans la capitale aujourd'hui, ce qui peut influencer ce résultat.

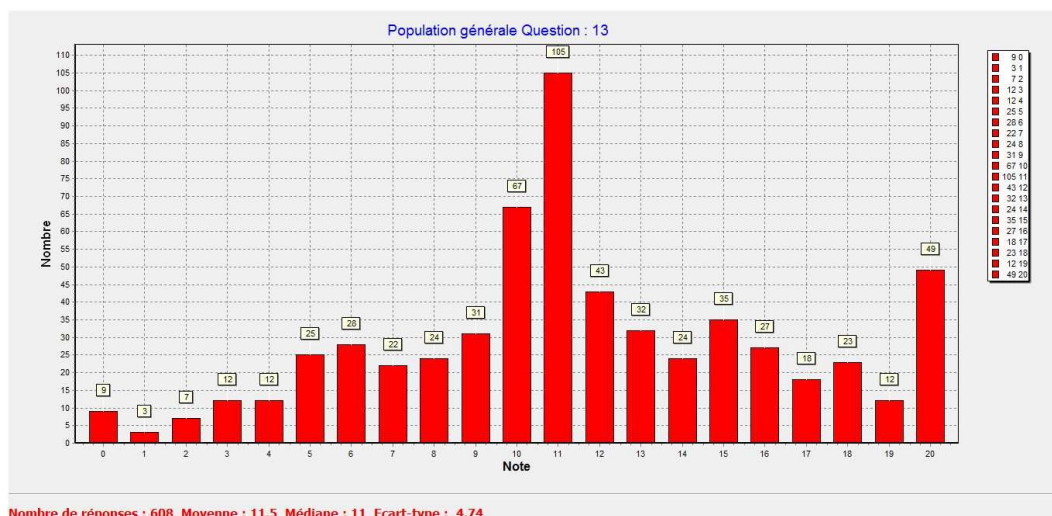
¹ Nous pouvons penser qu'il s'agit des mêmes personnes que pour l'assertion précédente.

12. Vous estimez l'accent toulousain de façon... (défavorable > favorable)



À travers ces résultats, nous remarquons clairement que les opinions concernant l'accent toulousain sont assez tranchées. Visuellement, cela se traduit par une apparente dichotomie gauche/droite dans la taille des colonnes de l'histogramme. En effet, 89,6 % des enquêtés jugent de manière favorable cet accent. Il convient de signaler également qu'en attribuant la note maximale à cette question, 14,1 % des individus interrogés signifient leur totale adhésion à cette position. Cependant, la valeur globale de réponses positives concernant cet item de l'enquête est à revoir à la baisse si, comme dans le cas de la question précédente, nous interprétons le grand nombre de réponses clairement exprimées sur les deux valeurs centrales – 123, soit 20 % de la population totale - comme une marque d'indifférence face à la question posée. Enfin, au regard de la question précédente, nous sommes aussi amenée à enregistrer une moyenne légère supérieure de réponses exprimant un sentiment favorable à l'égard de l'accent toulousain qu'à l'encontre de l'accent parisien.

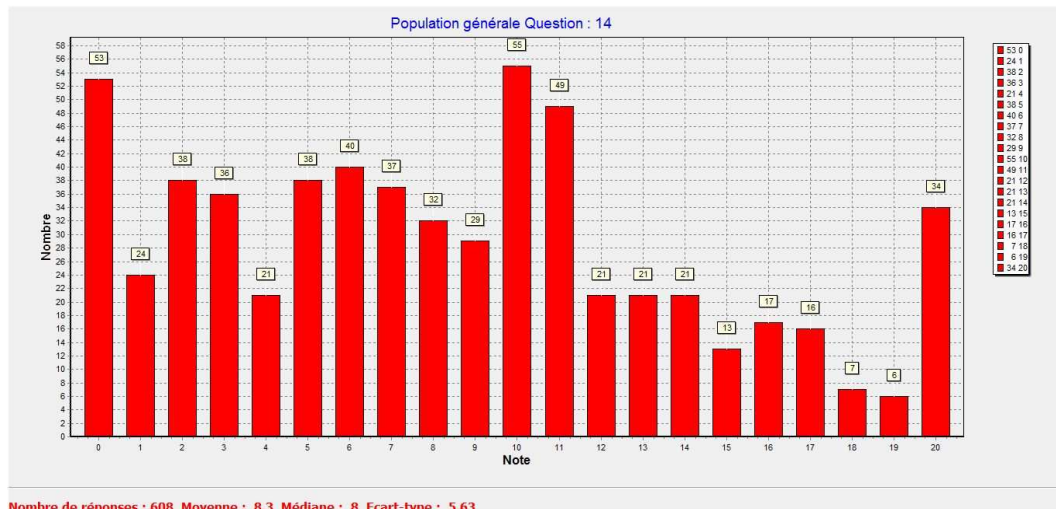
13. Vous estimez l'accent alsacien de façon... (défavorable > favorable)



L'analyse des réponses données à cet item semble indiquer que nous nous trouvons en présence d'une distribution pratiquement symétrique autour de la moyenne. Nous retrouvons au sommet de la cloche le pic déjà observé dans les résultats aux deux assertions précédentes et correspondant aux valeurs centrales 10 et 11 de l'échelle de graduation. Les 172 enquêtés ayant opté pour ces valeurs représentent cumulativement 28,3 % de la population totale. Le côté « défavorable » rassemble 28,4 % de cette même population. Il reste donc 43,2 % d'individus à juger favorablement l'accent alsacien. Nous noterons par ailleurs que l'adhésion à cette position est beaucoup moins nette que pour les deux items précédents puisque la valeur maximale n'est attribuée que par 8 % des enquêtés. Ceci est à rapprocher de l'assertion 5 à propos de la prononciation qui est un critère linguistique mis en avant dans la définition du « bien parler » par les locuteurs (75 % d'entre eux). L'accueil moins favorable de l'accent alsacien est peut-être lié aux traits phonétiques saillants de cette variété¹.

¹ « Parmi les traits caractérisant l'accent alsacien, nous pouvons citer :
- l'aspiration des consonnes (sic) plosives sourdes [p], [t], [k];

14. Vous estimez l'accent rural de façon... (défavorable > favorable)



La moyenne des réponses données à cette assertion est de 8,3. C'est la moyenne la plus basse sur tous les accents observés, laissant penser que la plupart des locuteurs ont une piètre opinion de l'accent rural. Nous relevons effectivement une majorité d'avis négatifs sur cet accent : 57,2 %. La proportion d'opinions positives est quant à elle de 25,7 %. Ce chiffre ne comprend que les réponses strictement supérieures à 11. En effet, une fois de plus nous nous trouvons en présence d'un nombre important de réponses concentrées sur les valeurs 10 et 11. Les 104 individus concernés représentent 17,1 % des enquêtés, part non négligeable de l'échantillon qui choisit de ne pas se prononcer sur sa perception de cet accent. Enfin, nous pouvons faire mention de la valeur extrême 0 qui recueille la majorité des opinions exprimées : 8,7 % des enquêtés l'ont choisie.

-
- une opposition de voisement peu ou pas marquée pour certaines consonnes (sic) (par exemple : [p]~[b]) ;
 - une prosodie différente de celle du français standard » (C. WOEHLING, *op. cit.*, p.18).

Conclusion intermédiaire

L'ensemble des questions portant sur l'évaluation de l'accent comme siège de représentations chez les locuteurs non-spécialistes envisagés dans leur globalité nous permet de tirer un certain nombre de conclusions partielles :

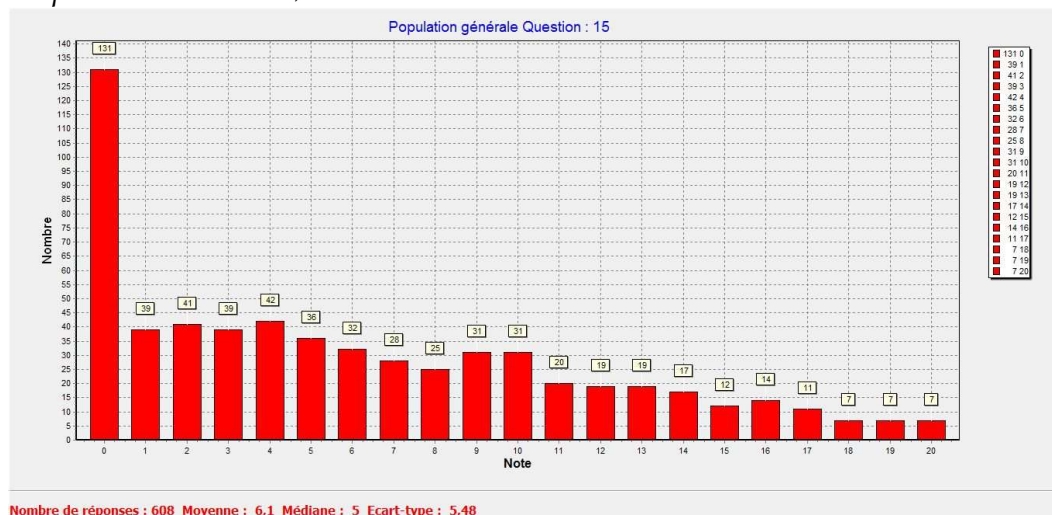
- a) Tout d'abord, nous avons pu constater qu'aux trois accents régionaux testés correspondaient trois profils de graphiques différents. En revanche, ce qui était moins prévisible, c'est le contraste observé chez les enquêtés entre l'évaluation de ces différents accents et l'évaluation de leur propre pratique vis-à-vis de l'accent.
- b) De plus, en mettant en parallèle les résultats obtenus aux questions 11, 12, 13 et 14 et ceux de la question 8, nous sommes en mesure d'observer un autre décalage. En effet, si les enquêtés ont signifié que l'accent ne leur semblait pas être nécessairement le critère le plus pertinent dans la définition du « bien parler », il n'en reste pas moins que les jugements évaluatifs formulés à l'encontre de ce facteur restent prégnants. Les représentations de la langue de l'Autre, et, partant, de sa norme – qu'elles soient positives ou négatives – semblent donc être bien ancrées dans l'inconscient collectif et être construites à partir des représentations de la pratique de l'individu lui-même.
- c) Enfin, nous mentionnerons deux éléments qui nous semblent significatifs. Nous avons enregistré une proportion importante de personnes interrogées se situant systématiquement sur les valeurs centrales de l'échelle de graduation dans les quatre dernières

questions étudiées, désirant ainsi peut-être manifester un certain détachement par rapport à l'évaluation demandée. Nous envisageons trois causes susceptibles d'expliquer ce phénomène :

- les individus ne souhaitent pas exprimer leur position sur le sujet ;
- ils n'ont pas d'opinion arrêtée sur la question ;
- ou plus vraisemblablement, ils estiment réellement que les divers accents sont à mettre sur le même plan, considéré par eux comme neutre.

Enfin nous avons pu voir que les valeurs extrêmes apparaissent comme des révélateurs importants qui confirment les tendances dessinées pour chaque information présentée.

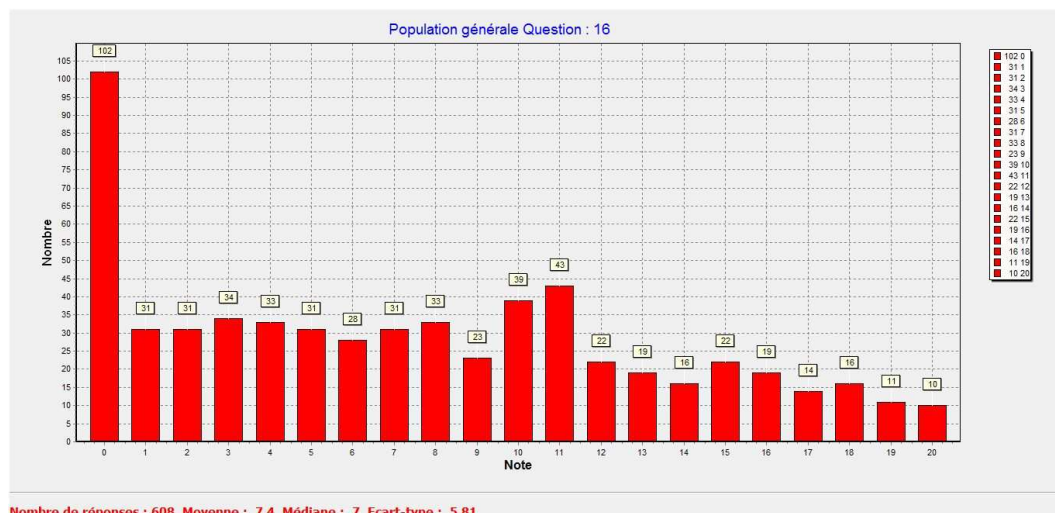
15. *On parle un meilleur français à Paris qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



L'analyse des réponses à cette assertion montre un écart-type élevé, ce qui explique la répartition des réponses sur un large éventail de valeurs autour de la médiane qui atteint 5. La moyenne des valeurs est également très faible (6,1). Elle témoigne ainsi d'un désaccord très marqué avec

l'assertion de la part des enquêtés. Nous observons en effet que 27 % de la population a attribué une note supérieure ou égale à 10, les ¾ de l'échantillon se positionnant sur le segment gauche de l'échelle de valeurs. Il convient également de noter que la valeur 0 concentre, à elle seule, 21,5 % des opinions, ce qui ne fait que renforcer le caractère catégorique de ce positionnement. Nous trouvons ces résultats surprenants dans la mesure où nous nous attendions à observer la tendance inverse. En effet, à en juger par certaines attitudes, nous aurions pu nous attendre à ce que le français de Paris bénéficie d'une meilleure cote de popularité auprès des enquêtés qui, dans le discours quotidien, associent souvent « français standard » à « français parisien ».

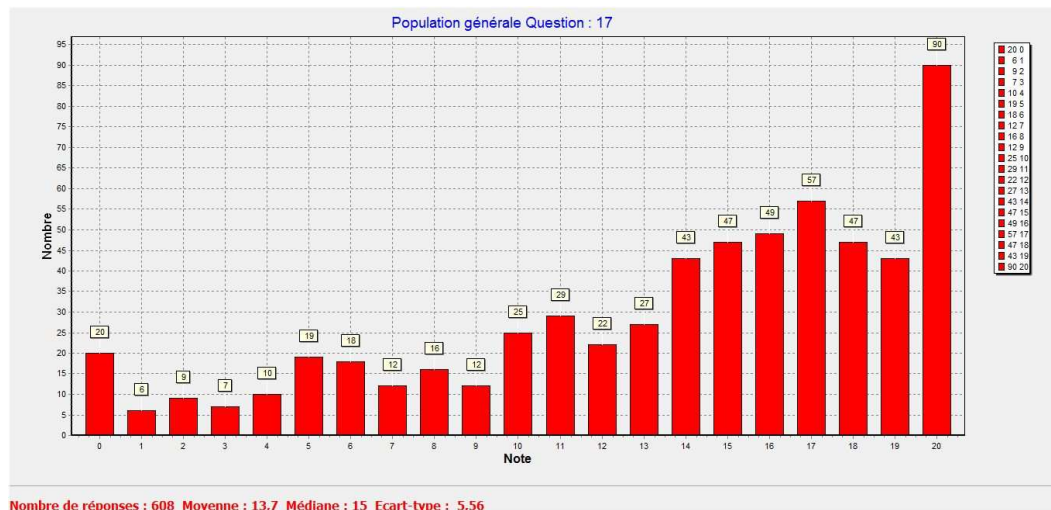
16. *On parle un meilleur français en Touraine qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



À première vue, il semble que les résultats à cette assertion soient similaires à ceux obtenus à l'assertion précédente. Parmi les différences observables, nous noterons une concentration sensiblement plus faible des réponses sur la valeur 0 (16,8 %), un score moyen supérieur de 1,3 point et la médiane supérieure de 2. Ces indices témoignent d'un transfert des

réponses vers la droite de l'échelle graduée. Pour autant, il semble difficile d'en conclure que cette idée reçue se porte « mieux » que la précédente. En effet, avec seulement 38 % d'opinions exprimées en accord – partiel ou total – avec l'énoncé, le score global reste très moyen. Pourtant, là encore, nous aurions pu nous attendre à observer la tendance inverse puisque la Touraine est connue pour être le berceau historique de la langue française, ce qui fait qu'on y assimile habituellement une langue de « meilleure » qualité. Ceci étant, nous sommes en mesure de dire que cet élément n'est pas connu de tous. Les commentaires écrits laissés en marge du questionnaire par certains enquêtés en témoignent : « *c'est quoi la Touraine ?* », « *y'a-t-il une langue particulière parlée en Touraine ?* ».

17. La langue française perd de sa qualité au fil des années (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



Globalement, nous constatons que l'assertion proposée remporte une forte adhésion auprès du public testé puisque 78,8 % des individus interrogés y ont répondu de façon affirmative (valeurs comprises entre 10 et 20). Visuellement, nous pouvons clairement distinguer cinq paliers, qui pourraient correspondre à des degrés différents d'attachement à la langue

française et à sa qualité. De manière plus précise, nous pouvons différencier :

- un premier palier (entre les valeurs 0 et 4) rassemblant 8,6 % de la population manifestant un désaccord total par rapport à l'affirmation ;
- un deuxième palier (entre les valeurs 5 et 9) où 12,7 % des enquêtés se déclarent en léger désaccord ;
- un troisième palier (entre les valeurs 10 et 13) : 16,9 % se montrent plutôt d'accord avec l'énoncé ;
- un quatrième palier (entre 14 et 19) : 47 % des locuteurs interrogés expriment leur accord quasi-total.
- Ce dernier chiffre est à porter à 61,8 % si l'on y ajoute les 14,8 % de personnes ayant attribué la note maximale à cette affirmation.

La progression est régulière sur les trois premiers paliers pour aboutir à une nette augmentation au niveau des deux derniers. Qu'est-ce qui pousse les locuteurs à penser que la langue française perd de sa qualité au fil du temps ? Il pourrait être intéressant de se pencher sur les raisons susceptibles d'expliquer un tel phénomène au travers d'un questionnaire qualitatif mais aussi de voir si cette réponse est donnée par un type de population particulier. L'engouement pour certains ouvrages à caractère normatif illustre parfaitement cet attachement des Français à leur idiome¹, tout comme les nombreuses chroniques tenues à propos de la langue française ou les concours tels que « Les Dicos d'Or ». Cette importance sociale octroyée à la langue en France, à sa qualité et à sa maîtrise, se manifeste également à travers la place qu'elle tient dans le système scolaire, ce qui permet aussi d'expliquer, en partie, de tels résultats.

¹ Cf. *supra*, p.92.

II – Résultats par critères

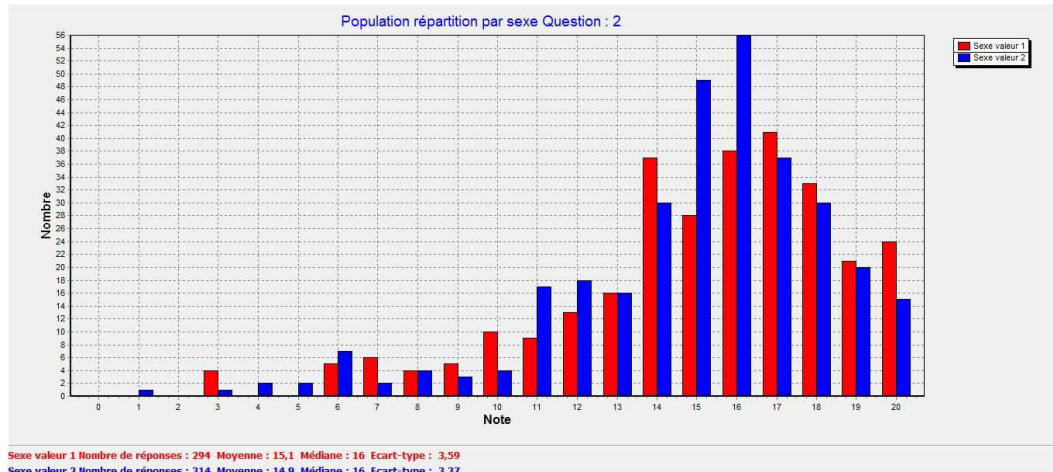
En émettant l’hypothèse que les sous-populations testées aient des attitudes qui leur sont propres face à la norme, l’examen des résultats selon les trois critères retenus pour notre analyse (sexe, âge, milieu urbain *vs.* milieu rural) doit nous permettre de montrer s’il existe des différences entre les sous-populations quant aux réponses données aux assertions de l’enquête ou si, au contraire, les résultats dénotent une similitude entre les diverses sous-populations. Nous ne reprendrons ni ne commenterons ici la première assertion qu’il ne semble pas pertinent d’exploiter en fonction des diverses variables que nous nous proposons d’examiner à présent¹.

1. Sexe

À titre de rappel, les deux sous-catégories de cette variable sont codées respectivement 1 et 2 pour les hommes et les femmes. Sur les graphiques, elles apparaissent respectivement en rouge et en bleu.

¹ La réponse à cette assertion ne reflète pas le rapport à la norme chez les locuteurs enquêtés. Il s’agit davantage de nous assurer, par cet item, de toucher des individus francophones.

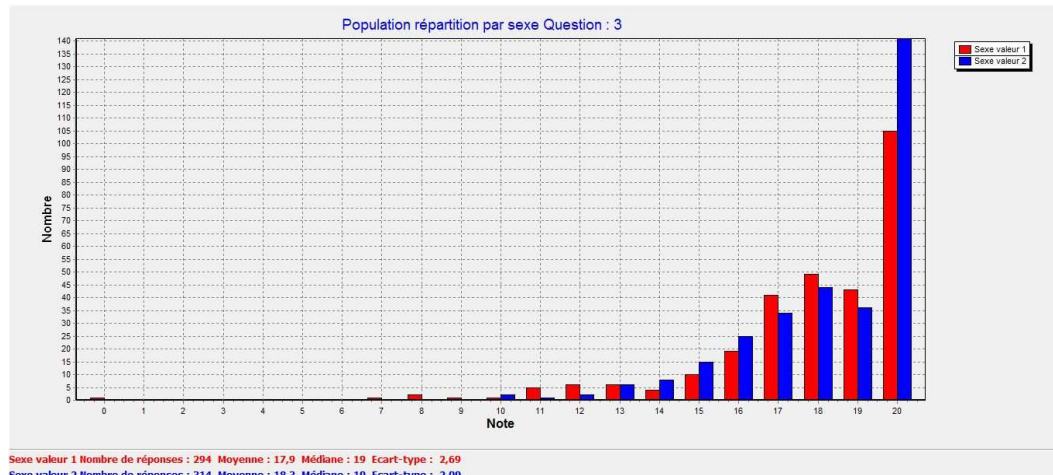
2. Vous estimez que vous parlez un français (imparfait > excellent)



Par rapport à cette assertion, nous rappelons que l'ensemble des personnes interrogées s'est positionné majoritairement sur le segment des opinions plutôt positives à l'égard de leur pratique linguistique, avec une moyenne globale de 15. La moyenne respective pour les deux sous-populations testées reste similaire puisqu'elle est de 15,1 pour les hommes et 14,9 pour les femmes. Ceci confirme le sentiment global de sécurité linguistique déjà mis en évidence. L'existence d'une norme intériorisée serait donc perçue par tous les individus, indépendamment de la variable « sexe ». En examinant de plus près le détail des valeurs attribuées à cette assertion, nous observons que 91,8 % des hommes ont donné un score compris entre 10 et 20, contre 93 % des femmes. La différence n'est sans doute pas significative sauf à considérer le détail de ces réponses positives. En effet, en opérant un découpage plus fin sur le segment des valeurs supérieures à 10, on constate une légère différence au niveau du degré d'évaluation de la pratique. La part d'hommes à évaluer de façon élevée leur pratique (score entre 15 et 20) est de 62,9 % quand elle est de 65,9 % chez les femmes. Ces dernières jugeraient donc leur pratique plus en adéquation avec un standard intériorisé que ne le font les hommes. Ces

résultats seront sans doute à mettre en relation avec d'autres éléments de l'enquête.

3. *Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Nous avons remarqué que la quasi-totalité de notre échantillon a répondu en accord avec cette assertion (99,2 % de valeurs comprises entre 10 et 20). Il en va de même pour les résultats selon le critère du sexe de l'individu : une très grande majorité des réponses est située sur ce même segment de l'échelle. En revanche, nous repérons un phénomène particulièrement intéressant puisque ce pourcentage atteint 97,3 % chez les hommes et 100 % chez les femmes. En d'autres termes, la part de femmes à avoir évalué la norme de manière faible (valeurs comprises entre 0 et 10) est nulle (et de 2,7 % chez les hommes). De même, en tenant compte des valeurs qui dénotent un accord plus marqué avec l'assertion (entre 15 et 20), les pourcentages respectifs chez les hommes et les femmes sont de 90,8 % et 93,9 %. Ces distinctions pourraient être révélatrices d'un attachement plus marqué à l'importance de la norme chez les femmes que chez les hommes, ce qui irait à l'encontre de l'idée selon laquelle les femmes seraient, d'un point de vue linguistique, moins conservatrices – et

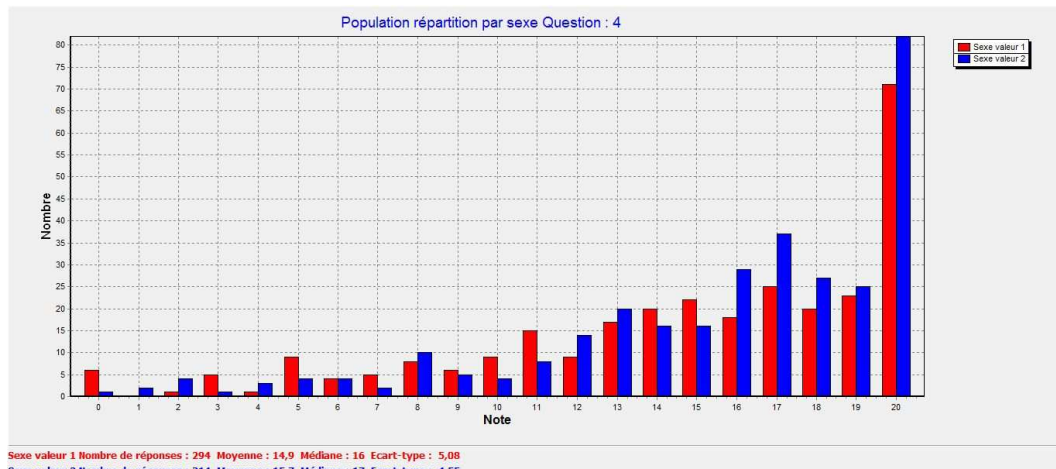
donc moins normatives – que les hommes. En outre, la confrontation des réponses données aux assertions 2 et 3 donne le tableau suivant :

	Évaluation de la pratique	Assertion 2 « Vous estimez que vous parlez un français... (imparfait < excellent) »	Assertion 3 « Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord < tout à fait d'accord) »	Évaluation de la norme
Chez les hommes	élevée (entre 15 et 20)	62,9 %	90,8 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	28,9 %	6,5 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	8,2 %	2,7 %	faible (entre 0 et 9)
Chez les femmes	élevée (entre 15 et 20)	65,9 %	93,9 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	27,1 %	6,1 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	7 %	0 %	faible (entre 0 et 9)

Comme pour les résultats concernant la population globale, nous constatons un décalage entre les réponses à l’assertion servant à évaluer la pratique des locuteurs et celles concernant la perception de la norme par ces mêmes personnes. Les flèches mettent en évidence ce décalage en symbolisant le report des réponses « moyennes » et « faibles » de l’affirmation 2 vers les réponses « élevées » de l’affirmation 3. L’attachement à la norme, s’il est bien réel, confirme également l’existence d’une certaine idéalisation de l’objet-langue que nous avons posée en préalable à cette enquête¹.

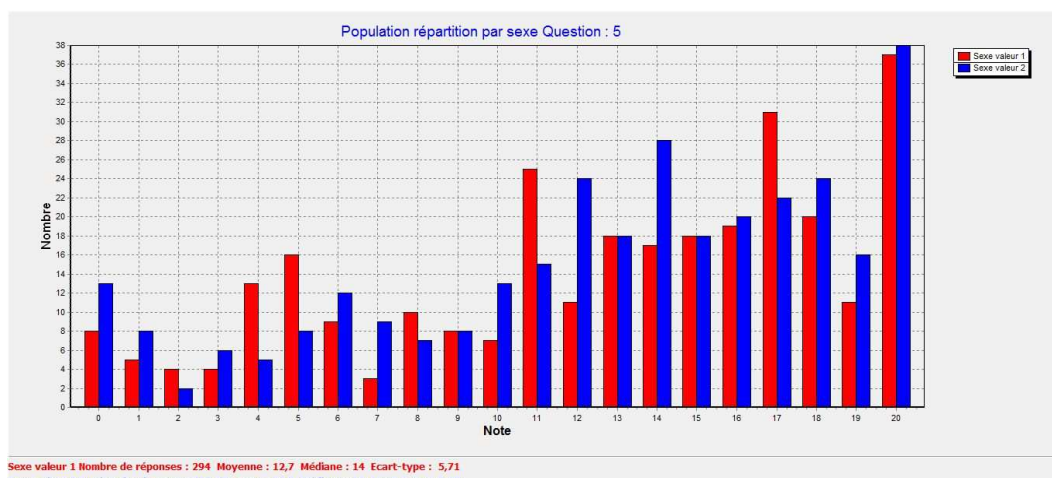
¹ Cf. *supra*, p.141.

4. *Il est important de bien parler une autre langue (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



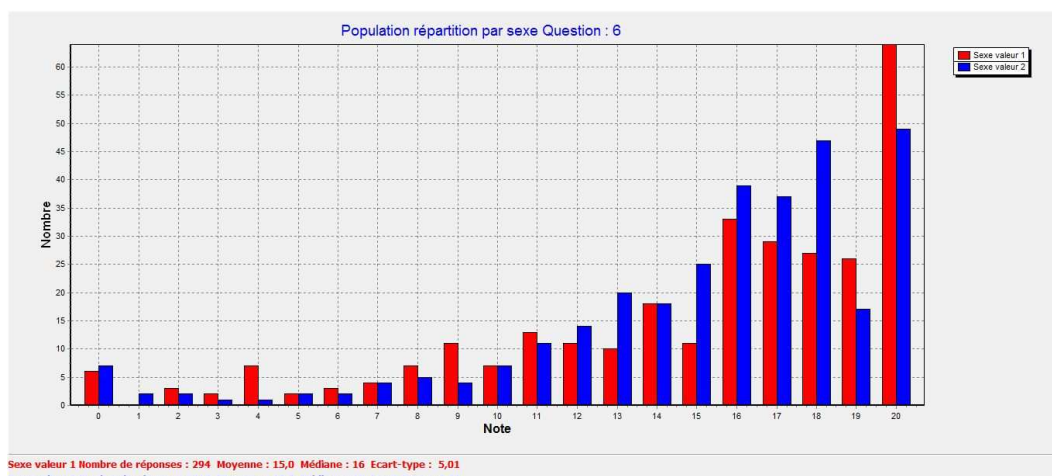
La part de locuteurs de sexe masculin à avoir répondu plutôt en accord avec cette assertion (réponses comprises entre 10 et 20) est de 84,7 %. Elle passe à 88,5 % chez la population de sexe féminin. Cependant, l'écart entre ces deux sous-populations se réduit lorsque l'on prend en compte uniquement les réponses notées avec la valeur maximale. Ces dernières représentent en effet 24,1 % des réponses données par les hommes et 26,1 % des réponses données par les femmes. La différence est trop infime pour pouvoir tirer des conclusions de telles données. Ce que nous pouvons dire en revanche, c'est que ces divers résultats, même s'ils témoignent d'un accord très franc avec l'assertion de départ, sont tout de même à mettre en relation avec ceux de la question précédente. Ainsi, nous observons que l'importance de la maîtrise d'une langue étrangère, si elle est bien réelle tant chez les hommes que chez les femmes, l'est dans une moindre mesure que l'attachement à la maîtrise de la langue française et ce, également pour les deux sous-populations envisagées. Ce résultat peut sembler logique étant donné que le français, de par son statut de langue maternelle chez les personnes enquêtées, jouit d'un plus grand prestige aux yeux de ces locuteurs.

5. Bien parler dépend de la prononciation (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



L'observation des différents critères susceptibles de peser dans la définition d'une norme du français oral nous amène tout d'abord à envisager le critère de la prononciation. L'adhésion à ce critère semble faire consensus aussi bien chez la population masculine que chez la population féminine puisque respectivement 72,8 % et 75,2 % des enquêtés de ces sous-groupes attribuent une valeur supérieure ou égale à 10 en guise de réponse à cette assertion. L'écart entre ces sous-populations diminue sensiblement pour les valeurs extrêmes. Ainsi, la valeur 20 recueille 12,6 % des réponses chez les hommes et 12,1 % des réponses chez les femmes. Quant à la valeur 0, elle rassemble uniquement 2,7 % des réponses chez les hommes et seulement 4,1 % des réponses chez les femmes. Le critère phonétique semble donc être important dans la définition du « bien parler » par les hommes et par les femmes. Il s'agit toutefois de comparer sa place avec les autres critères linguistiques testés par le biais de l'enquête.

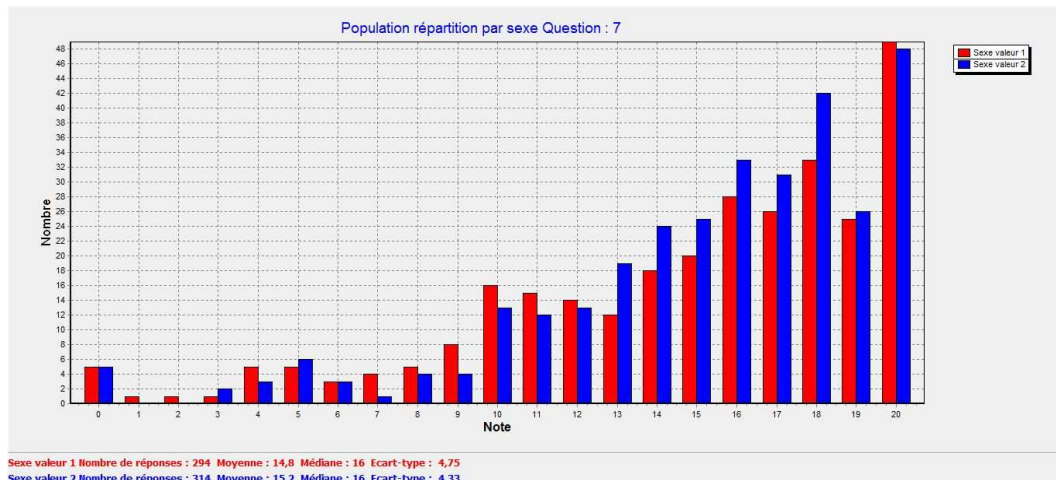
6. Bien parler dépend du vocabulaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



À la lecture des résultats de cette assertion, nous constatons que la dimension lexicale semble peser de façon importante dans les critères de définition d'une norme du français oral pour les deux sous-populations. Toutefois, une légère différence apparaît. En effet, en comparant ces résultats à ceux de la population globale, nous pouvons observer que la part d'hommes s'étant exprimés en faveur de cette affirmation est de 84,7 %, chiffre 3 points en-deçà de celui de la population globale¹. À l'inverse, la part de femmes se situant sur le même segment est de 90,4 %, soit 3 points au-dessus du score global. Cette forte adhésion au paramètre lexical est renforcée par la part d'individus ayant attribué la valeur maximale, même s'il existe encore une différence perceptible entre les deux sous-populations. 21,8 % des hommes se déclarent en accord total avec l'assertion contre 15,6 % des femmes. Ainsi, quantitativement, les femmes accordent plus d'importance au paramètre lexical que les hommes. Par contre, d'un point de vue qualitatif, ce sont les hommes qui adhèrent de façon plus catégorique à cette assertion.

¹ Pour rappel, 87,7 % des réponses étaient comprises entre 10 et 20 pour la population prise dans son ensemble.

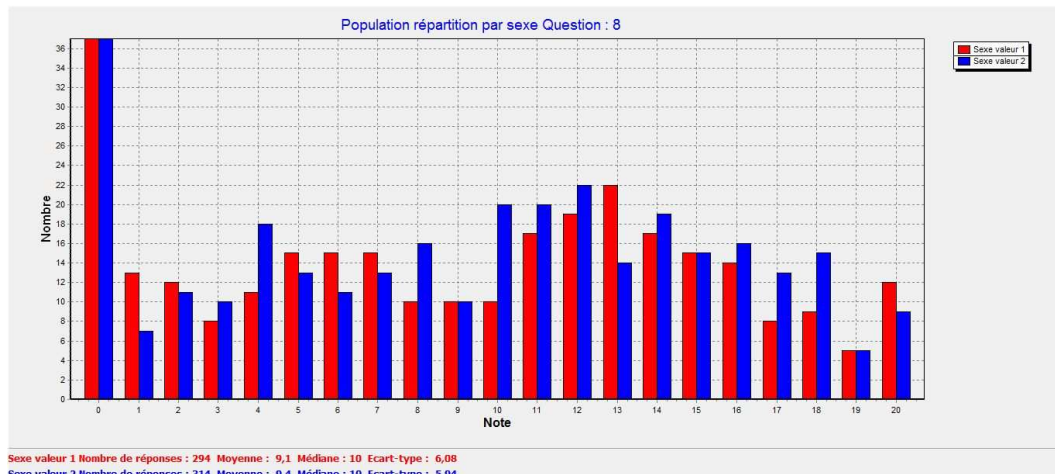
7. Bien parler dépend de la grammaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



La courbe générée par les résultats à cette assertion est globalement similaire aux deux précédentes. Comme ces dernières, elle suggère donc une tendance chez les enquêtés à l'adhésion quasi-systématique au paramètre syntaxique. Les écarts entre sous-catégories sont moins prégnants que pour l'élément-lexique puisque nous observons un pourcentage de 87,1 % de réponses en faveur de cette assertion chez les hommes et 91,1 % chez les femmes. L'adhésion est donc bien aussi forte que pour les deux paramètres précédents. Il est à noter toutefois que pour les deux sous-catégories testées, les chiffres sont en légère augmentation par rapport à ceux concernant la dimension lexicale, ce qui va dans le sens des résultats globaux, à savoir une courte préférence chez les individus interrogés pour le paramètre syntaxique, indépendamment de leur sexe. Concernant les taux de réponses accordées aux valeurs extrêmes, nous constatons de légères différences entre hommes et femmes mais sans doute trop infimes pour être révélatrices d'attitudes différentes chez ces deux sous-populations, ce qui est confirmé par l'indice de Kruskal-Wallis¹.

¹ Cf. Annexe 10, p.271.

8. Bien parler dépend de l'accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

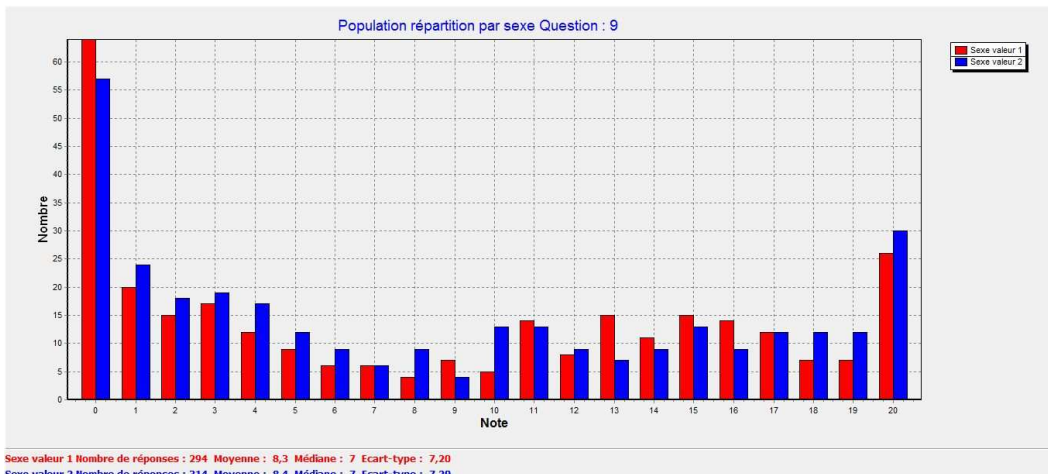


L'accent, au sens courant du terme, engendre une courbe à la physionomie différente. Nous remarquons que les réponses sont plutôt en désaccord avec l'assertion de départ. Par rapport à la population globale qui montrait 48 % d'enquêtés à avoir répondu par une valeur strictement inférieure à 10, il y a donc une inversion de tendance puisqu'au travers de la variable « sexe », nous observons qu'une courte majorité des enquêtés dans les deux sous-populations considérées se positionne plutôt en désaccord avec l'affirmation. Ainsi, 50,3 % des hommes ont répondu en attribuant une valeur comprise entre 0 et 9. Ce chiffre passe à 53,5 % chez la population féminine. Nous noterons aussi la valeur minimale qui recueille une part importante de réponses par rapport aux autres valeurs possibles (12,6 % chez les hommes, 11,8 % chez les femmes) et aussi par rapport aux trois questions précédentes (où cette réponse ne regroupait qu'entre 1,5 et 4 % des réponses, toutes catégories confondues). Le critère de l'accent régional semble alors avoir une importance moindre que les précédents dans la définition du « bien parler », ce qui avait déjà été repéré par l'analyse des résultats globaux. Toutefois, nous observons que l'examen des résultats au travers de la variable sexe révèle une inversion

de tendance par rapport aux résultats pris dans leur ensemble quant à la pertinence de ce critère.

Si l'on souhaite établir un classement hiérarchique des critères susceptibles de présider à la définition d'une norme du français oral, il apparaît que la syntaxe est donnée comme premier critère, suivie du lexique, puis de la dimension phonétique, l'accent n'arrivant que loin derrière. Cet ordre, établi à partir des réponses comprises entre 10 et 20, vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes et correspond à celui établi à la lecture des résultats globaux. En tenant compte seulement de l'adhésion maximale (valeur 20), nous observons une permutation entre les deux premiers éléments de ce classement et ce, dans les deux sous-populations concernées.

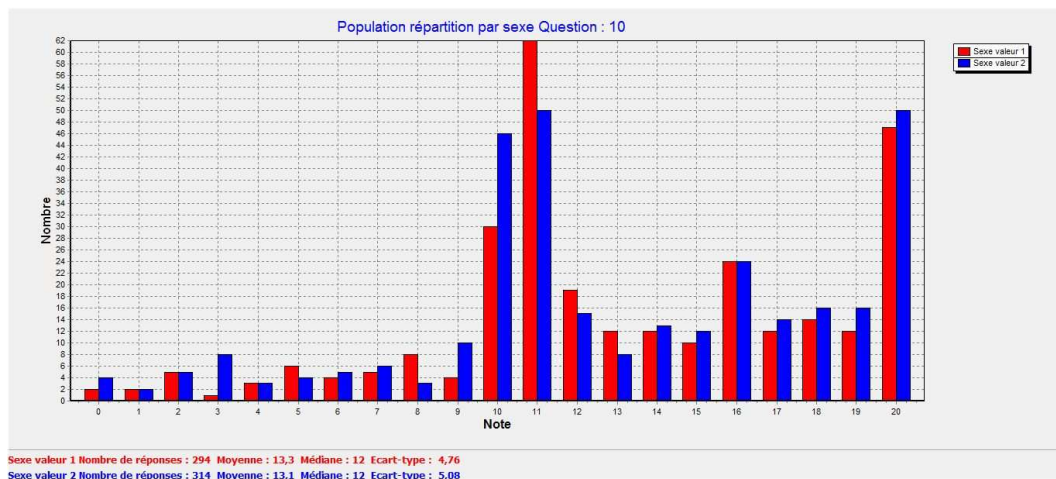
9. Vous parlez français avec un accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



Le graphique obtenu se caractérise par le taux important de réponses en désaccord avec l'assertion. 54,4 % des hommes interrogés estiment ne pas avoir d'accent (valeurs comprises entre 0 et 9) contre 55,7 % des femmes. Ces résultats ne se démarquent pas des résultats de la population prise

dans son ensemble puisque 55,1 % de l'échantillon total était plutôt en désaccord. Le pic formé ici par les réponses résolument catégoriques (valeur 0) renforce ce désaccord avec l'assertion et apparaît au sein de nos deux sous-catégories : il représente 21,8 % des réponses données par les hommes et 18,2 % des réponses données par les femmes. Ceci participe d'un sentiment de sécurité linguistique, indépendamment du sexe du locuteur puisque déjà observé dans la même mesure au niveau de la population globale. Enfin, si nous définissons la zone de valeurs comprises entre 6 et 14 comme étant la zone de réponses la plus nuancée, il apparaît que 25,9 % des hommes et 25,2 % des femmes semblent éprouver des difficultés à exercer leurs capacités réflexives concernant leur propre pratique linguistique. Là encore, il semblerait qu'il n'y ait pas de différences significatives entre ces deux sous-populations.

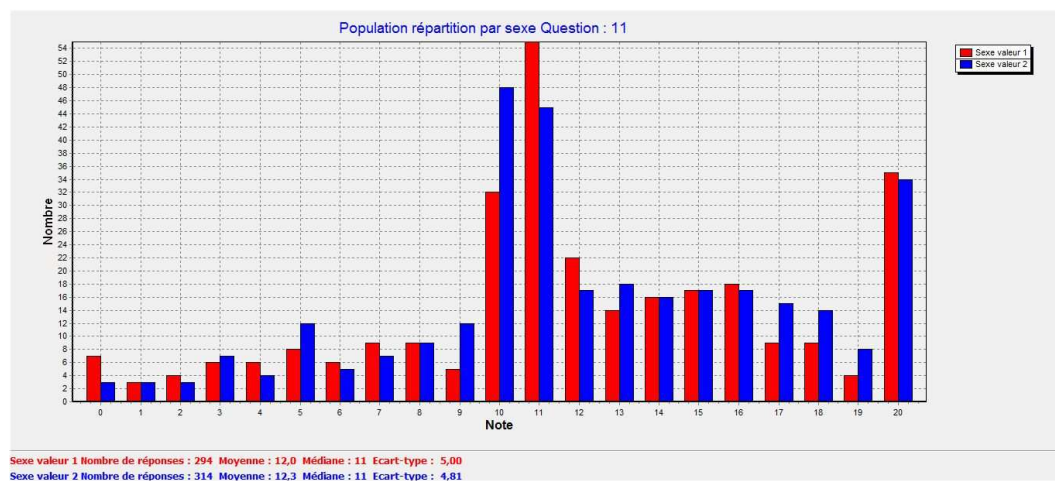
10. Vous estimez votre accent de façon... (défavorable > favorable)



Sur ce graphique, trois valeurs se démarquent nettement. Le taux de réponses sur les valeurs centrales 10 et 11 est relativement important, tant chez la population masculine (31,3 %) que chez la population féminine (30,6 %). Les explications quant à ce phénomène ont déjà été avancées dans l'analyse des résultats de la population globale. La valeur maximale

concentre également une part relativement importante de réponses dans les deux sous-catégories : 16 % chez les hommes, 15,9 % chez les femmes. Plus largement, 55,1 % des locuteurs masculins se positionnent entre les valeurs 12 et 20 pour commenter cette assertion. Ce pourcentage est de 53,5 % chez les femmes. Quant aux valeurs comprises entre 0 et 9, elles représentent 13,6 % des réponses des hommes et 15,9 % des réponses des femmes. Ainsi, nous constatons que très souvent (dans un cas sur trois) l'accent personnel est considéré comme inexistant ou n'a pas lieu d'être évalué qualitativement. Cependant lorsqu'il fait l'objet de jugements, il est plutôt caractérisé de façon positive, ce qui laisse entrevoir un sentiment global de sécurité linguistique, tant chez les hommes que chez les femmes, vis-à-vis de leur pratique linguistique.

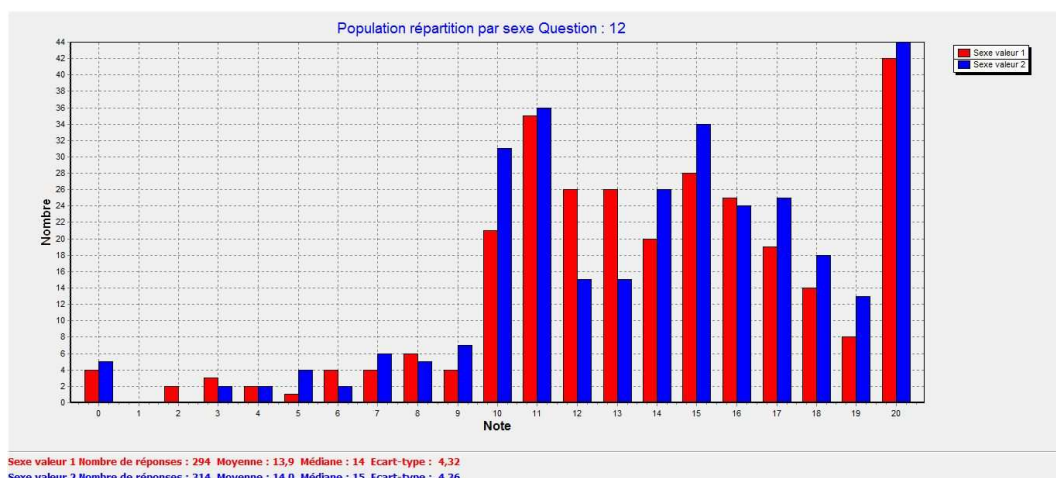
11. Vous estimez l'accent parisien de façon... (défavorable > favorable)



L'accent parisien est perçu de façon positive – totalement ou partiellement – tant par les hommes (78,6 %) que par les femmes (79,3 %). Même en enlevant de ces totaux les valeurs centrales (29,6 % de locuteurs indécis dans les deux sous-populations), on reste sur une plus grande part d'opinions favorables à cette variante régionale que d'opinions défavorables. Comme nous avons déjà pu le constater à maintes reprises,

les réponses données par les hommes diffèrent peu de celles données par les femmes. Nous pouvons simplement souligner qu'une fois de plus, quantitativement, les femmes jugent en plus grand nombre cet accent de façon positive mais les hommes qui évaluent de façon positive le font de façon plus catégorique (11,9 % de réponses « 20 » contre 10,8 % pour les femmes).

12. Vous estimez l'accent toulousain de façon... (défavorable > favorable)

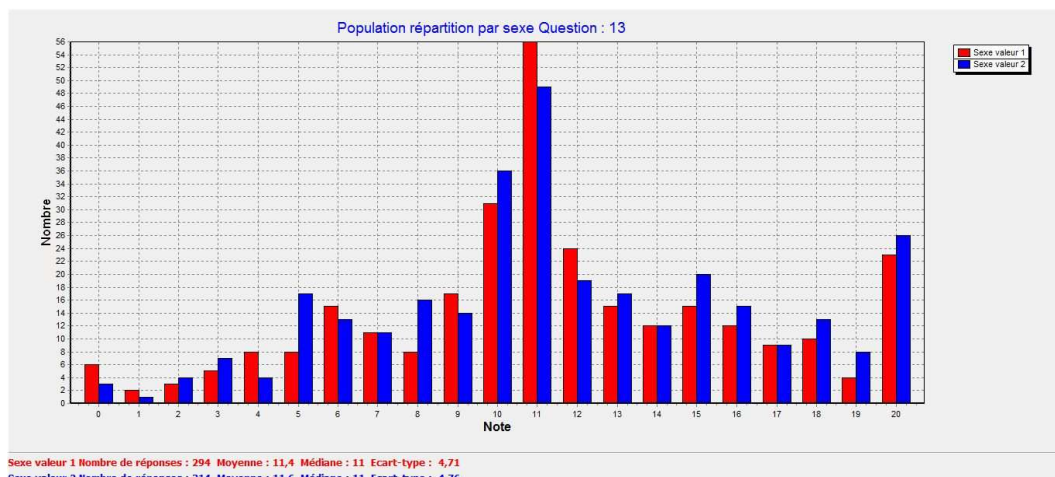


Concernant l'accent toulousain, le graphique est assez évocateur d'un enthousiasme certain pour cette variante. En effet, 89,8 % des locuteurs masculins se situent dans la portion de l'échelle des avis favorables. Chez les locutrices, ce chiffre est sensiblement le même : 89,5 %. Nous noterons également que si la part de personnes s'étant exprimées en attribuant les valeurs 10 ou 11 reste importante (19 % des hommes et 21,3 % des femmes manifestent leur indécision), elle est beaucoup moins significative que pour les autres accents examinés et pour lesquels ce pourcentage s'approche des 30 %. Ainsi, le désir de s'exprimer sur cet accent est très marqué et les opinions sont assez catégoriques. De plus, en comparant ces données à celles de l'assertion précédente, nous sommes amenée à enregistrer une préférence de l'accent toulousain par rapport à l'accent

parisien, les moyennes et médianes au sein des deux sous-populations étudiées étant en sensible augmentation par rapport à celles de la question 11 :

	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Q12	13,9	14	14	15
Q11	12	11	12,3	11

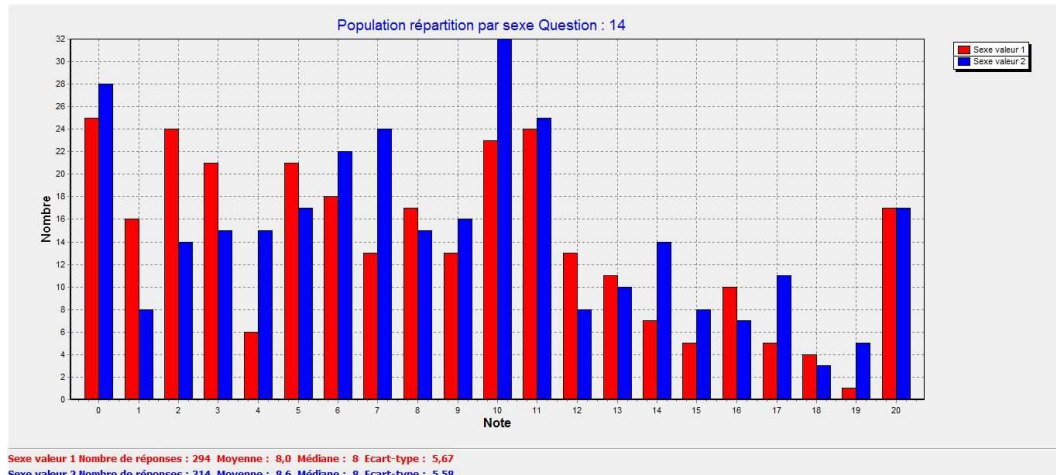
13. Vous estimez l'accent alsacien de façon... (défavorable > favorable)



Des trois accents régionaux étudiés par le biais de l'enquête, c'est l'accent alsacien qui fait le moins l'unanimité. En effet, la part d'individus interrogés à répondre entre 10 et 20 est respectivement de 71,8 % et 71,3 % chez les hommes et les femmes. Ces scores pourraient être pris comme des scores favorables mais comme pour les questions précédentes, il y a une large part de locuteurs se situant sur les valeurs 10 et 11 (29,6 % chez les hommes et 27,1 % chez les femmes). Ceci porterait à 42,2 % d'opinions plutôt favorables pour les hommes et 44,2 % pour les femmes. L'écart avec le taux d'opinions plutôt négatives (28 % dans les deux sous-populations) se trouve donc réduit par comparaison avec les questions précédentes, ce qui traduit une adhésion beaucoup moins nette à cette position. À ce sujet,

l'observation de la valeur maximale va dans ce sens puisqu'elle n'est attribuée que par 7,8 % des hommes et 8,3 % des femmes alors même qu'elle oscille entre 12 et 16 % pour les deux items précédents.

14. Vous estimez l'accent rural de façon... (défavorable > favorable)

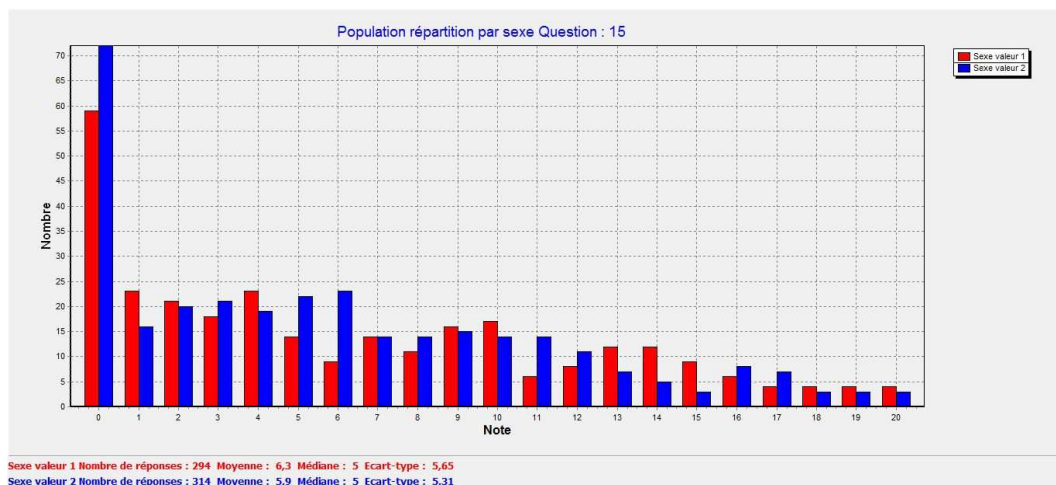


La moyenne des réponses correspondant à cette assertion du côté des hommes comme du côté des femmes reste faible (respectivement 8 et 8,6). La proximité de tels résultats laisse entendre que la variable « sexe » n'a pas nécessairement d'influence sur l'opinion qu'ont les locuteurs de cet accent. Dans les deux sous-populations, les avis négatifs l'emportent largement sur les jugements plus favorables. Ainsi, nous observons une part de 59,2 % des hommes se positionnant sur le segment des valeurs comprises entre 0 et 9, et 55,4 % des femmes. L'écart est, en effet, significatif si nous comparons ces chiffres aux résultats obtenus sur la portion 12-20¹ : 24,8 % chez les hommes contre 26,4 % chez les femmes. Hormis les deux valeurs centrales, un pic apparaît au niveau de la valeur extrême 0 qui représente la majorité des opinions exprimées. Elle représente 8,5 % des avis masculins et 8,9 % des avis féminins. La

¹ Nous mettons « de côté » les valeurs centrales, pour les raisons mentionnées plus haut, qui représentent respectivement 16 % et 18,2 % chez les hommes et les femmes.

différence entre les deux sous-populations est négligeable. En revanche, des quatre accents testés, c'est celui où la part de valeurs 0 est la plus significative puisqu'elle ne dépasse pas les 2 % dans les questions précédentes. Cet élément conforte l'idée d'une représentation négative plutôt bien ancrée dans l'esprit des individus interrogés.

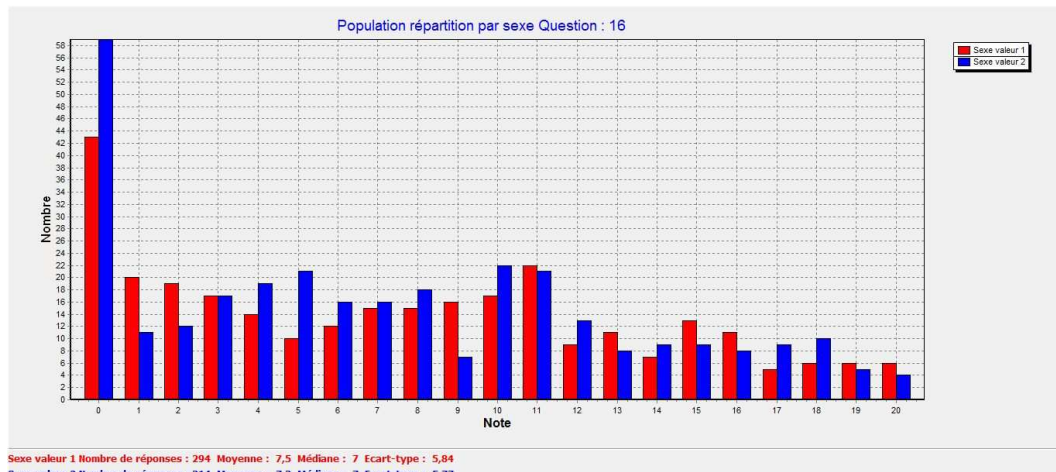
15. *On parle un meilleur français à Paris qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



L'analyse des réponses à cette question révèle un désaccord marqué avec l'assertion, tant chez les hommes que chez les femmes. En effet, nous sommes en mesure de repérer que 70,7 % de la population masculine se situe sur le segment gauche de l'échelle de valeurs. Ce chiffre passe à 75,2 % pour la population féminine. Ces taux ne varient que très peu par rapport au résultat obtenu pour la population prise dans son ensemble. La part de réponses « 0 » est à remarquer puisque cette valeur concentre à elle seule respectivement 20,1 % et 22,9 % des réponses chez les hommes et les femmes, ce qui traduit un désaccord profond et marqué avec l'assertion, indépendamment de la variable sexe. Les attitudes à l'égard de cette assertion sont à peu près identiques entre hommes et femmes, les hommes

ne semblant pas assimiler l'idée de norme du français oral à la variété parisienne de façon plus significative que les femmes.

16. *On parle un meilleur français en Touraine qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



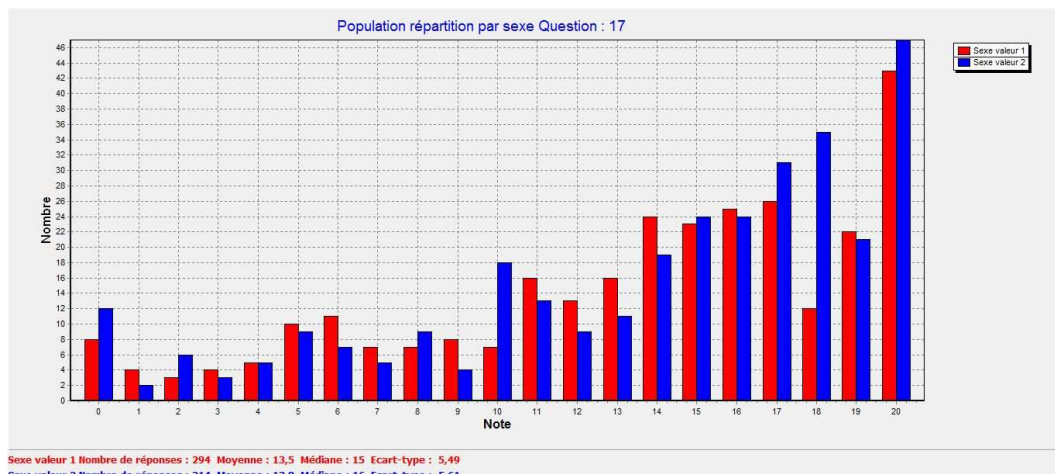
La forme générale du graphique semble être pratiquement semblable à celle de l'assertion précédente. La concentration de réponses sur la valeur 0 reste sensiblement plus faible : 14,6 % chez les hommes et 18,8 % chez les femmes. Une autre différence concerne une légère augmentation des moyennes et des médianes au sein de nos deux sous-populations.

	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Q16	7,5	7	7,3	7
Q15	6,3	5	5,9	5

Pour autant, il serait sans doute hâtif de vouloir voir dans cette translation de réponses vers les valeurs supérieures de l'échelle une meilleure adhésion à cette assertion qu'à la précédente. En effet, les opinions manifestées en accord – partiel ou total – avec l'énoncé restent minoritaires puisqu'elles représentent respectivement 38,4 et 37,6 % des réponses chez la population masculine et la population féminine. Là encore, le paramètre

sexuel ne semble pas exercer d'influence notable au niveau de la représentation du français de Tours comme le français normé/de référence, cette assertion étant globalement rejetée.

17. *La langue française perd de sa qualité au fil des années (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Au vu des résultats globaux obtenus pour cette assertion, il semblerait que cette idée se porte bien. Les deux sous-populations ont aussi largement répondu par l'affirmative à l'énoncé proposé. Ainsi, 77,2 % des individus de sexe masculin se déclarent en accord avec l'assertion. Ce chiffre passe à 80,3 % au sein de la population de sexe féminin. La variable « sexe » n'apparaît pas comme pertinente dans la définition de représentations liées à la qualité de la langue. Ce résultat est surprenant. Nous aurions en effet pu nous attendre à repérer des attitudes plus conservatrices chez les hommes, plus réticents au changement linguistique au fil du temps comme l'avance Françoise Gadet pour qui « [...] *les femmes se trouvent en avance sur les hommes dans leurs usages linguistiques (plus avancées dans la réalisation des changements)* »¹ et qui explique ce phénomène « *en relation avec leur place dans la société : elles-mêmes dominées par les hommes, elles ont*

¹ F. GADET, *op. cit.*, 2003, p.123.

intérêt au changement, alors que les hommes se montrent plus conservateurs, le statu quo leur étant favorable (ce qui est confirmé a contrario par le fait qu'elles ne sont pas en avance linguistiquement quand leur statut ne permet pas de mobilité) »¹.

L'analyse des résultats obtenus à l'aune de la variable sexe nous permet de formuler un certain nombre de remarques. Premièrement, nous avons pu observer que les données analysées suivant la dichotomie homme/femme ne variaient que très peu par rapport aux résultats de la population globale. Deuxièmement, nous n'avons pas constaté de différences majeures et/ou significatives entre ces deux sous-populations. Ce résultat est intéressant dans la mesure où il va à l'encontre de notre hypothèse selon laquelle nous aurions pu penser qu'hommes et femmes étaient vecteurs d'attitudes particulières selon le sexe eu égard à leur pratique linguistique, attitudes témoignant elles-mêmes de représentations différentes du concept de norme et, plus généralement par rapport à la langue.

Une tentative d'explication à l'absence de différences entre ces deux sous-catégories par rapport aux représentations linguistiques peut résider dans les mutations sociales qui s'opèrent au fil du temps et qui amènent à constater que les dissemblances entre les personnes de sexe différent s'estompent. Sur un certain nombre de points, hommes et femmes tendent à adopter le même comportement. Il en va ainsi par exemple de l'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes qui, longtemps très supérieure chez ces dernières, tend à diminuer car soumise aux évolutions

¹ *Idem.*

des modes de vie au sein de notre société¹. Ainsi, on peut supposer que les caractéristiques sociétales, au rang desquelles figure le rapport à la langue, sont en train de devenir moins stéréotypées.

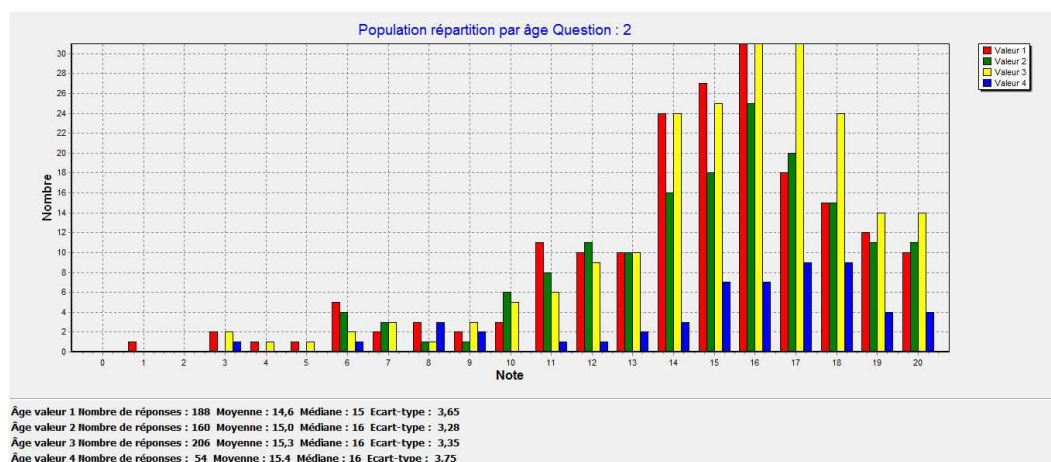
¹ Sur la dernière décennie, les estimations INSEE donnent une espérance de vie de 75 ans pour les hommes et 82,5 ans pour les femmes en 1999 et 77,8 ans pour les hommes et 84,5 ans pour les femmes en 2009 ; soit un gain de 2,8 années pour les hommes et de 2 ans pour les femmes. L'écart tend donc à se réduire : de 7,5 années en 1999, il est à présent de 6,7 années.

(Source : [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF02221], dernière consultation : le 24/07/10).

2. Âge

À titre de rappel, les quatre sous-catégories de notre échantillon retenues par rapport à la variable âge sont les suivantes : moins de 25 ans, 25-45 ans, 46-70 ans et plus de 70 ans. Elles apparaissent respectivement en rouge, vert, jaune et bleu sur les graphiques.

2. Vous estimez que vous parlez un français (imparfait > excellent)

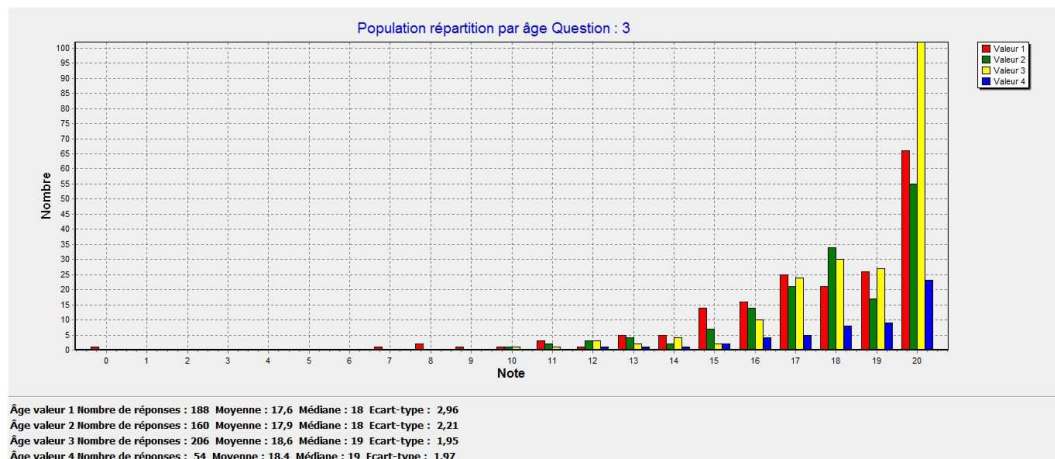


L'histogramme des résultats laisse apparaître de façon assez nette une tendance chez les locuteurs interrogés à situer leur pratique linguistique de façon très favorable par rapport à une norme intériorisée. Cela avait déjà été mis en évidence au travers de l'analyse des résultats de la population globale. Mais nous constatons à présent que cette tendance se vérifie chez les quatre sous-populations étudiées. Le pourcentage de personnes ayant répondu sur le segment des opinions plutôt positives quant à leur pratique linguistique (entre 11 et 20) varie entre 87 % chez les plus de 70 ans et 91,3 % chez les 46-70 ans¹. Ces chiffres restent globalement très proches de celui de la population prise dans son

¹ 89,4 % chez les moins de 25 ans et 90,6 % chez les 25-45 ans.

ensemble. Le sentiment de sécurité linguistique semble donc être un élément que l'on retrouve bien ancré aux différents stades de la vie.

3. *Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Les résultats relatifs à cette assertion selon le critère de l'âge donnent une représentation graphique assez proche de celle de la population globale, avec une croissance à mesure que nous nous approchons de la valeur maximale. Nous voyons ainsi que les réponses sont concentrées sur le segment des valeurs comprises entre 15 et 20 chez toutes les catégories d'âge :

- 89,4 % des moins de 25 ans se situent sur cet espace ;
- 92,5 % des 25-45 ans ;
- 94,7 % des 46-70 ans ;
- et 94,4 % des plus de 70 ans.

En termes de proportion, il n'y a pas réellement ici de différence notable selon les âges. En revanche, en ne prenant en compte que la valeur maximale (20), nous constatons que les réponses sont beaucoup plus tranchées chez les locuteurs de plus de 45 ans. En effet, la réponse « 20 » ne recueille que 35,1 % des opinions des locuteurs les plus jeunes, et

34,4 % chez les 25-45 ans ; contre respectivement 49,5 % et 42,6 % chez les 46-70 ans et les plus de 70 ans. L'attachement à la norme serait-il donc plus fortement marqué chez les classes d'âge moyen ? L'enseignement de l'importance d'une « bonne » maîtrise du français¹ ainsi que la vie professionnelle sont des causes possibles à ce phénomène. En comparant les réponses données aux questions 2 et 3, que nous présentons ici sous forme de tableau, nous constatons – comme au niveau de la population globale – un décalage prononcé entre l'évaluation de leur pratique par les locuteurs et leur représentation de la norme, ceci étant valable pour les quatre classes d'âge concernées :

	Évaluation de la pratique	Assertion 2 « Vous estimez que vous parlez un français... (imparfait < excellent) »	Assertion 3 « Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord < tout à fait d'accord) »	Évaluation de la norme
Chez les moins de 25 ans	élevée (entre 15 et 20)	60,1 %	89,4 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	30,9 %	8 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	9 %	2,6 %	faible (entre 0 et 9)
Chez les 25-45 ans	élevée (entre 15 et 20)	62,5 %	92,5 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	31,9 %	7,5 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	5,6 %	0 %	faible (entre 0 et 9)
Chez les 46-70 ans	élevée (entre 15 et 20)	67,5 %	94,7 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	26,2 %	5,3 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	6,3 %	0 %	faible (entre 0 et 9)
Chez les plus de 70 ans	élevée (entre 15 et 20)	74 %	94,4 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	13 %	5,6 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	13 %	0 %	faible (entre 0 et 9)

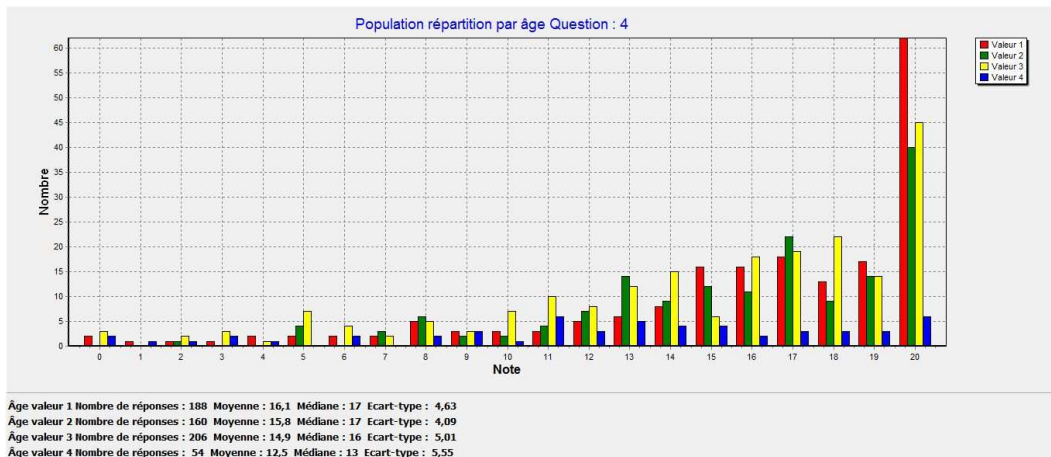
¹ Cf. *supra*, p.93.

Nous observons un report quasi-systématique des réponses à l’assertion 2 qualifiées de « moyennes » ou « faibles » vers l’appréciation maximale de l’assertion. Ce décalage, symbolisé par les flèches sur le tableau, traduit peut-être, dans une certaine mesure, la conscience d’une norme, au sens d’idéal à atteindre. Cette idée est d’ailleurs renforcée par le taux nul d’opinions négatives quant à la nécessité de « bien » parler pour trois sous-catégories sur quatre. En effet, il n’y a que chez les plus jeunes que nous retrouvons un faible pourcentage de locuteurs se déclarant en désaccord (transitoire ? rebelle ?) avec l’assertion de départ. Ceci témoigne d’un désir de démarcation identitaire. En choisissant de s’écarter volontairement d’une attitude normative largement plébiscitée par leurs aînés, les adolescents et jeunes adultes manifestent un rapport à la norme quelque peu différent de ces derniers. S’agit-il de signifier, par ce biais, une forme quelconque de rébellion en opposition aux figures de l’autorité linguistique que représentent l’École ou les parents ? Ainsi, faut-il voir dans ce phénomène, aussi peu perceptible soit-il¹, l’expression d’une « contre-culture »² ?

¹ Nous rappelons qu’il ne s’agit que de 2,6 % des moins de 25 ans.

² Concept attribué au sociologue américain Theodore ROSZAK (*Vers une contre-culture, réflexions sur la société technocratique et l’opposition de la jeunesse*, traduit de l’anglais par Claude Elsen, Paris : Stock, 1970) et repris notamment par P. BOURDIEU dans son ouvrage *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Éd. de Minuit, 1979.

4. Il est important de bien parler une autre langue (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

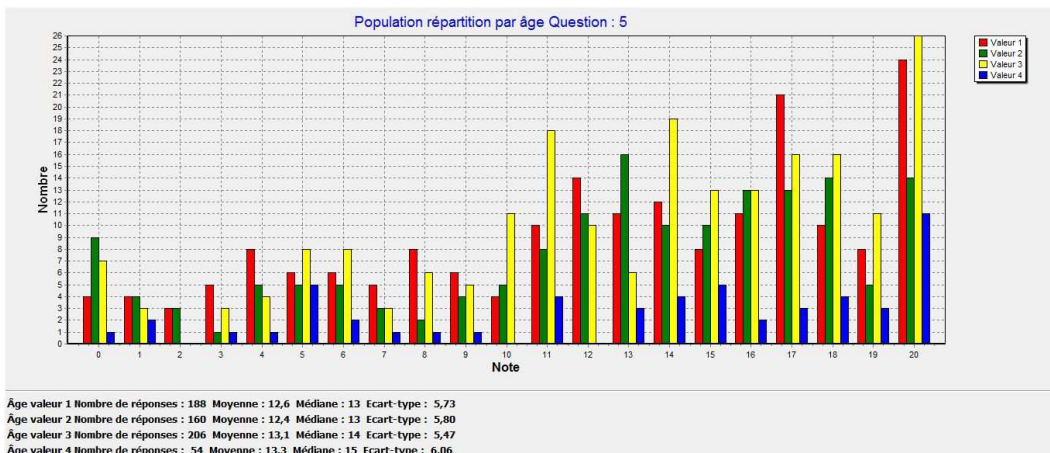


Si l'attachement à la langue étrangère apparaissait clairement dans les résultats de la population globale, nous pouvons toutefois noter que ce dernier varie en fonction des catégories d'âge. Il est maximum au sein de la tranche d'âge 25-45 ans (avec 90 % de réponses plutôt en accord avec l'assertion) et minimum chez les plus de 70 ans (avec 74,1 %). L'explication de ce phénomène tient sans doute aux mutations du monde actuel qui font des langues étrangères une quasi-nécessité dans le monde professionnel, mais qui sont aussi le biais par lequel il est possible de rester en contact avec des personnes qui sont de plus en plus mobiles au niveau international, même si les aînés voyagent désormais davantage. De plus, les jeunes sont aujourd'hui confrontés à l'apprentissage d'une langue étrangère dès l'école primaire, ce qui n'était pas le cas à l'époque de leurs aînés, où 20 % seulement d'une classe d'âge arrivait en sixième¹. Ces réponses sont aussi à mettre en relation avec la question précédente car elles contribuent également, de façon indirecte, à évaluer le degré

¹ Le taux de scolarisation à cet âge atteint aujourd'hui 100 %.
 (Source : INSEE, *Taux de scolarisation par âge*,
 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07116], dernière consultation : le 03/09/2010).

d'attachement à la langue française. En effet, les réponses situées entre 0 et 9 à l'assertion précédente étaient inexistantes (taux égaux à ou proches de 0 %), soulignant ainsi une adhésion totale à l'idée de « bien » parler le français. Nous pouvons repérer que pour l'assertion 4, il en va un peu différemment puisque certains locuteurs se sont positionnés en désaccord profond ou relatif par rapport à l'énoncé. Les taux s'échelonnent de 10 % chez les 25-45 ans à près de 30 % chez les plus de 70 ans. Ainsi, non seulement l'attachement à la langue française est plus marqué que l'attachement à une langue étrangère mais il l'est dans une plus large proportion à mesure que l'âge des locuteurs augmente.

5. *Bien parler dépend de la prononciation (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*

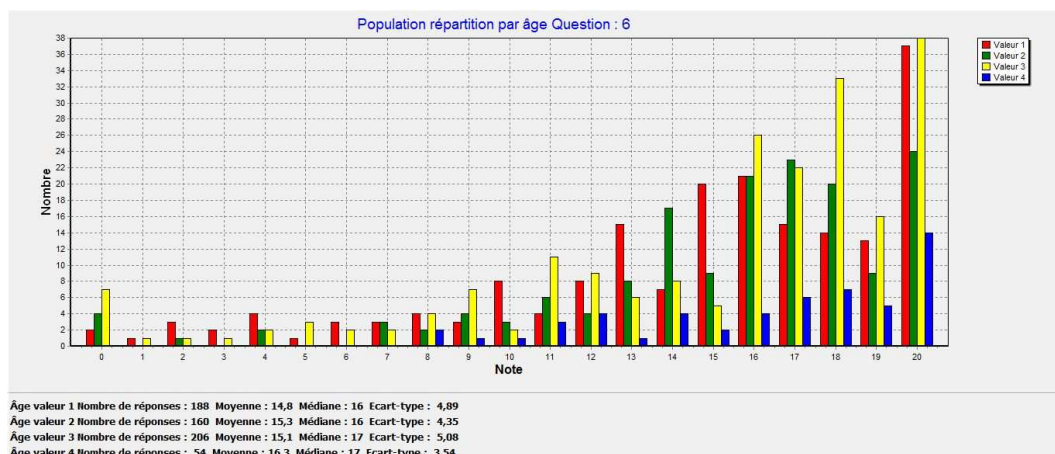


D'après les résultats globaux, parmi les critères susceptibles d'être pris en compte dans la définition d'une norme de l'oral, celui de la prononciation semble avoir de l'importance chez les enquêtés¹. En considérant à présent la variable âge, il apparaît que les taux de locuteurs enquêtés se déclarant « en accord » ou « en désaccord » sont sensiblement identiques. Nous

¹ À titre de rappel, 75 % de la population globale s'est déclarée plutôt en accord avec cette assertion.

remarquons toutefois des différences entre sous-populations au niveau des valeurs extrêmes. En effet, la tranche d'âge des plus de 70 ans semble accorder un plus large crédit au critère phonologique dans la définition du « bien parler » : 20,4 % des enquêtés de cette catégorie donnent la valeur maximale, contre 8,8 % chez les 25-45 ans et 12 % dans les deux autres catégories. De tels résultats laissent penser que la tradition normative dans l'institution scolaire avant 1968 a eu une place supérieure à celle qu'elle a actuellement, période pour laquelle les résultats suggèrent une plus grande ouverture à l'Autre.

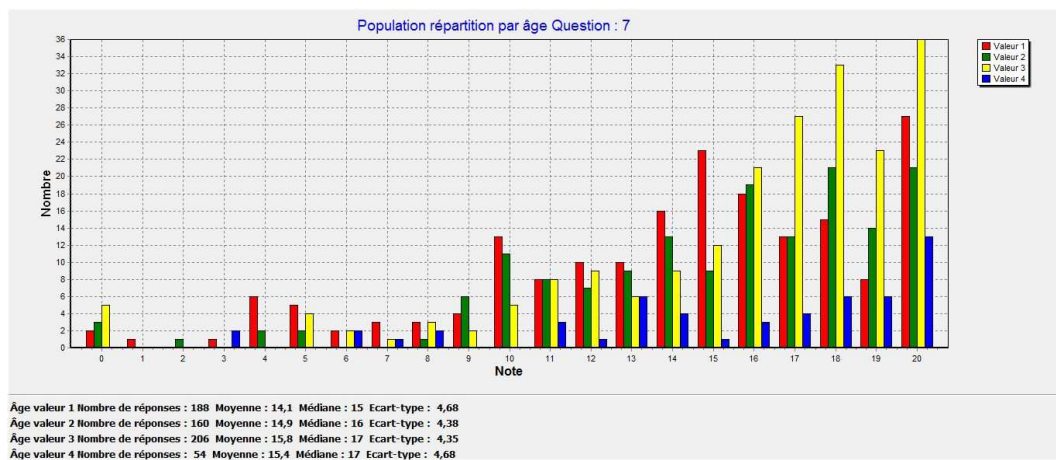
6. *Bien parler dépend du vocabulaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Au niveau de la population dans son ensemble, 87,7 % des enquêtés avaient répondu positivement à cette assertion. En regardant ce qui se passe au niveau des différentes catégories d'âge, nous nous apercevons que les chiffres sont pratiquement les mêmes pour les moins de 25 ans et les 46-70 ans. En revanche, le taux monte à 90 % chez les 25-45 ans et 94,4 % chez les plus de 70 ans, laissant percevoir une adhésion plus marquée au paramètre lexical dans leur définition de la norme, ce que tend à confirmer l'examen de la valeur maximale (20). En effet, les moins

de 25 ans attribuent cette note à hauteur de 19,7 %, les 25-45 ans à hauteur de 15 %, les 46-70 à hauteur de 18,4 % et les plus de 70 ans à hauteur de 25,9 %. Quoiqu'il en soit, le paramètre lexical semble être un élément de premier ordre dans la détermination d'une norme de l'oral, ce qui n'exclut sans doute pas la prise en compte des autres critères.

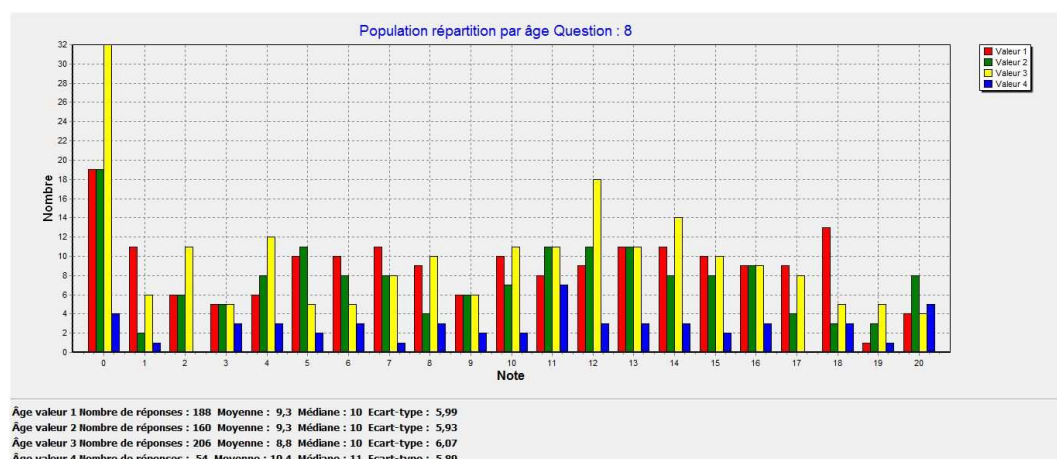
7. *Bien parler dépend de la grammaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Le paramètre syntaxique est aussi à envisager dans la définition du « bien parler » par les locuteurs non-spécialistes. Il semblerait même qu'il s'agisse là d'un critère primordial. En effet, les quatre sous-catégories de la population étudiée répondent en accord avec l'assertion (réponses entre 10 et 20) à plus de 85 %, le pourcentage le plus élevé étant celui de la tranche 46-70 ans (91,7 %). D'autre part, en examinant les taux de réponse accordées aux valeurs extrêmes, nous sommes à même de constater que l'adhésion à l'affirmation est maximale chez les locuteurs de la dernière sous-catégorie, avec 24,1 % (c'est 10 points de plus que chez les moins de 25 ans). Ce positionnement est par ailleurs renforcé par l'absence totale de valeur 0 chez les sujets de cette sous-catégorie. Nous voyons donc que si la population envisagée dans sa globalité considère le paramètre syntaxique

comme important, cette remarque est d'autant plus vraie et plus marquée chez les enquêtés appartenant aux classes d'âge plus avancées. Cela étant, les réponses des locuteurs semblent tout de même sensiblement plus mitigées que pour le paramètre lexical, signifiant peut-être ainsi leur légère préférence pour ce dernier critère dans leur définition du « bien parler ». En réalité, il est intéressant de noter que la tendance observée pour la population globale est inversée chez les locuteurs des deux classes d'âge centrales. En effet, nous avons observé une courte supériorité de l'attachement à la dimension syntaxique (89,1 % des personnes interrogées) par rapport la dimension lexicale (87,7 %) au niveau de la population globale. Il en va différemment pour ces deux tranches d'âge où la dimension lexicale prévaut légèrement sur l'aspect syntaxique : 90,6 % contre 90 % chez les 25-45 ans, et 91,7 % contre 85,4 % chez les 46-70 ans. Nous émettons l'hypothèse que la grammaire scolaire a pu traumatiser ces locuteurs, davantage que le lexique.

8. Bien parler dépend de l'accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



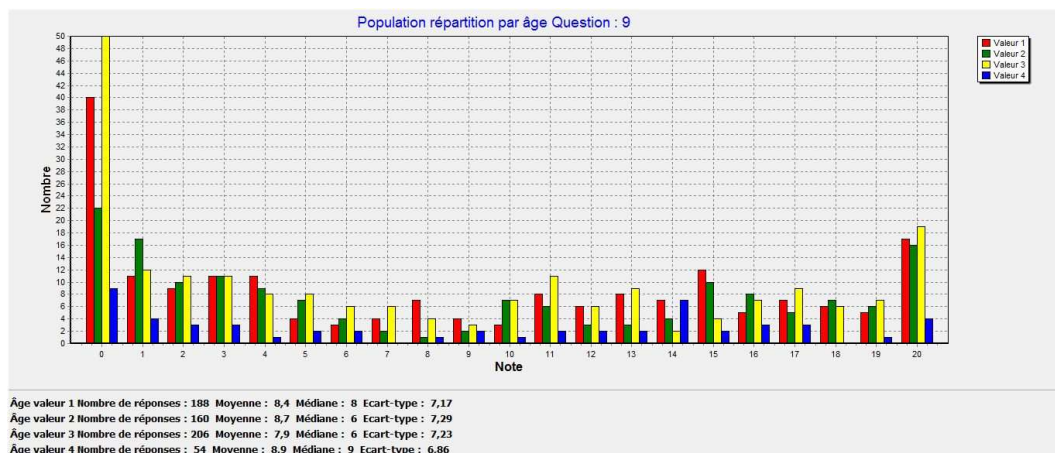
La pertinence du critère régional dans la définition du « bien parler » semble être plus aléatoire que les critères précédents. Le linguiste se réjouira de tels résultats. Les réponses se répartissent en effet de façon

assez homogène sur l'ensemble des valeurs possibles et ce, quelle que soit la sous-population concernée. La parité est presque respectée entre locuteurs se montrant en désaccord – total ou partiel – et en accord avec l'affirmation (50 % - 50 %). Ce résultat est équivalent à ce qui avait été observé au sein de la population totale. Toutefois, nous constatons chez les locuteurs de plus de 70 ans un léger décalage puisque ces derniers se prononcent à hauteur de 60 % en accord avec l'affirmation, soit une différence de +10 points en comparaison avec les autres sous-catégories. L'attachement à l'accent de type régional comme critère de définition d'une norme de l'oral serait donc plus marqué chez cette tranche de population, ce qui est accentué par le taux de réponses correspondant à la valeur maximale qui est de 9,3 % chez ces enquêtés alors qu'il ne dépasse pas 3 % dans les autres sous-catégories. Nous pouvons aisément penser que le mélange des populations dû aux mouvements migratoires se fait davantage sentir chez les plus jeunes, ce qui expliquerait en partie un tel phénomène. De même, nous remarquons qu'en ce qui concerne la valeur minimale, le pourcentage de personnes interrogées ayant choisi cette réponse oscille entre 10 %, 12 % et 15,5 % pour les trois premières tranches d'âge et redescend à 7,4 % chez les plus de 70 ans. Il semblerait que nous ayons donc là une sous-population atypique, concernant ce paramètre.

L'examen sous l'angle de l'âge des quatre critères linguistiques susceptibles d'être envisagés dans la définition d'un « bien parler » et, partant, d'une norme du français oral, révèle un certain nombre de disparités quant à la présence des différents critères pour le locuteur lambda, en fonction de son âge. Nous avons en effet observé une inversion de tendance par rapport à la population envisagée dans son ensemble

dans la hiérarchie des paramètres lexical et syntaxique au sein des deux catégories centrales. En termes quantitatifs, le critère phonétique n'arrive qu'en troisième position dans toutes les sous-catégories observées. De plus, si le critère de l'accent régional semble être d'une importance moindre par rapport aux trois autres, nous nous apercevons qu'il pèse un peu plus à mesure que l'âge augmente. Ainsi, contrairement à la variable « sexe » qui ne semblait pas exercer une influence notable sur la définition d'une norme de l'oral, la variable « âge », à en juger par l'analyse de ces résultats, semble être un facteur pertinent pour expliquer des différences de représentations de la norme chez les locuteurs non-spécialistes.

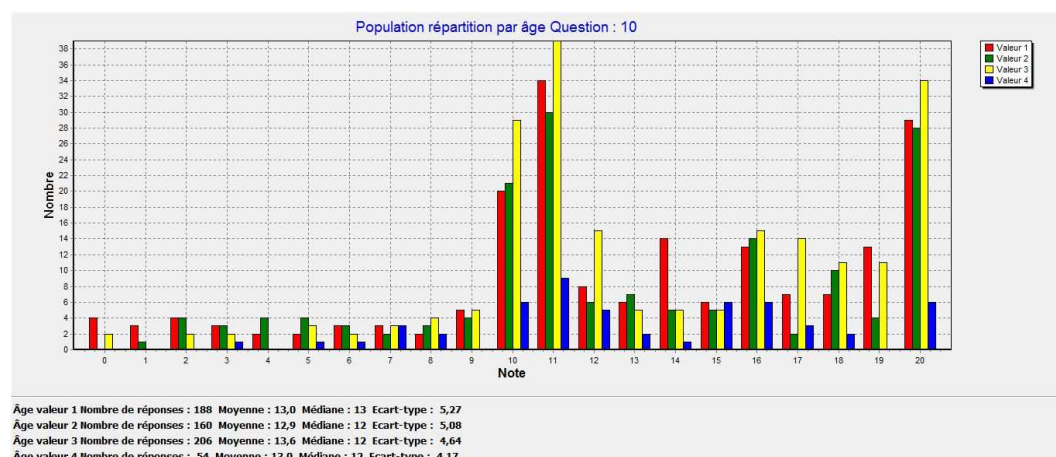
9. *Vous parlez français avec un accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Le premier point que nous pouvons avancer à la lecture de ces résultats concerne la part de personnes interrogées ayant répondu plutôt en désaccord avec l'assertion. Selon les différentes tranches d'âge, elle reste sensiblement identique à celle de la population globale, à savoir autour de 55 %, mais elle tend à décroître avec l'augmentation de l'âge puisque pour la catégorie des plus de 70 ans, nous obtenons une égalité parfaite entre la part de locuteurs en accord avec l'assertion et de locuteurs en désaccord.

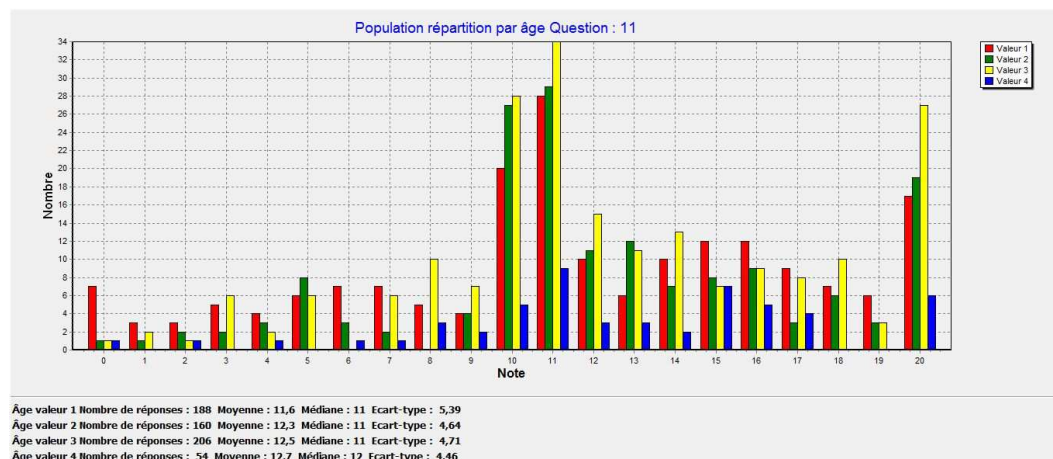
Parvenir à dire s'il possède un accent fait référence aux capacités réflexives du locuteur. Or, nous avons constaté qu'un locuteur sur quatre, toutes variables confondues, situait ses réponses dans la zone des valeurs comprises entre 6 et 14, témoignant peut-être d'une certaine difficulté à évaluer sa propre pratique linguistique. Les résultats sont encore une fois à peu de choses près les mêmes selon les catégories d'âge envisagées. Cependant, les locuteurs de plus de 70 ans se démarquent à nouveau sur cette question. En effet, le taux de personnes ayant répondu sur ce segment passe à une sur trois dans cette catégorie. Enfin, si nous partons du principe que déclarer ne pas avoir d'accent participe du sentiment de sécurité linguistique, alors l'analyse de la part d'enquêtés ayant répondu par la valeur minimale montre que ce sentiment de sécurité est maximal chez la tranche d'âge 46-70 ans (24,3 %), supérieure de 10,5 points à la catégorie 25-45 ans. Ces chiffres sont à rapprocher des résultats obtenus à l'assertion 2 qui révélait, elle aussi, le sentiment de sécurité linguistique plus ou moins marqué chez les locuteurs interrogés et où la différence entre ces deux sous-populations était inexistante puisque près de 7 % des enquêtés de ces deux catégories avaient répondu de façon catégorique (valeur 20) à l'assertion « *vous parlez un français...* » (*imparfait < excellent*).

10. Vous estimez votre accent de façon... (défavorable > favorable)



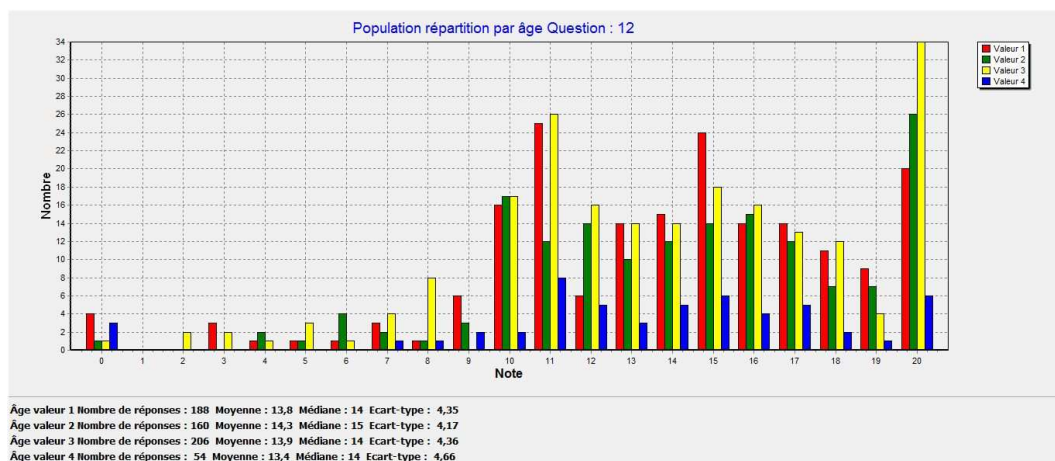
Le graphique obtenu à partir des résultats sur la perception de leur accent par les locuteurs a ici le même aspect que celui donné au niveau de la population globale, avec une part importante de réponses sur les valeurs centrales de l'échelle ainsi que sur la valeur maximale, c'est-à-dire le jugement positif à l'encontre de l'accent personnel. Nous noterons tout de même que c'est la tranche d'âge des 25-45 ans qui concentre la part la plus importante d'opinions défavorables même si celle-ci reste relativement faible (17,5 %) en comparaison avec le pourcentage de jugements partiellement ou totalement favorables. Paradoxalement, c'est aussi cette catégorie d'âge qui attribue la plus grande proportion de réponses correspondant à la valeur maximale (17,5 % également), réponses témoignant d'un sentiment de sécurité linguistique relativement bien ancré. Comment, dès lors, expliquer ces réponses apparemment contradictoires ? Et pourquoi ce phénomène n'apparaît-il qu'au niveau de cette tranche d'âge ? L'enquête ne permet pas de le dire. Ce que l'on peut affirmer, en revanche, c'est qu'il existe, chez toutes les sous-catégories liées à la variable âge, une conscience de la norme qui leur fait évaluer leur propre pratique (ou la perception de leur pratique) à l'aune de cette dernière, positivement ou négativement.

11. Vous estimez l'accent parisien de façon... (défavorable > favorable)



À en croire la distribution graphique des réponses, cette variante régionale semble être plutôt bien accueillie par l'ensemble des quatre catégories d'âge. Si nous faisons exception des valeurs centrales (10 et 11), pour les raisons évoquées plus haut¹, il reste toujours une proportion plus importante de personnes ayant émis un avis favorable à l'encontre de l'accent parisien. Il n'existe pas de différences notables entre les diverses sous-catégories concernant cette question². Nous pouvons simplement souligner que, des quatre sous-populations, c'est la tranche d'âge des 25-45 ans qui juge dans sa plus large proportion cet accent de façon positive ou plutôt positive. A contrario, ce sont les moins de 25 ans qui estiment le plus largement cette variante de façon défavorable, par rapport aux autres catégories.

12. Vous estimez l'accent toulousain de façon... (défavorable > favorable)



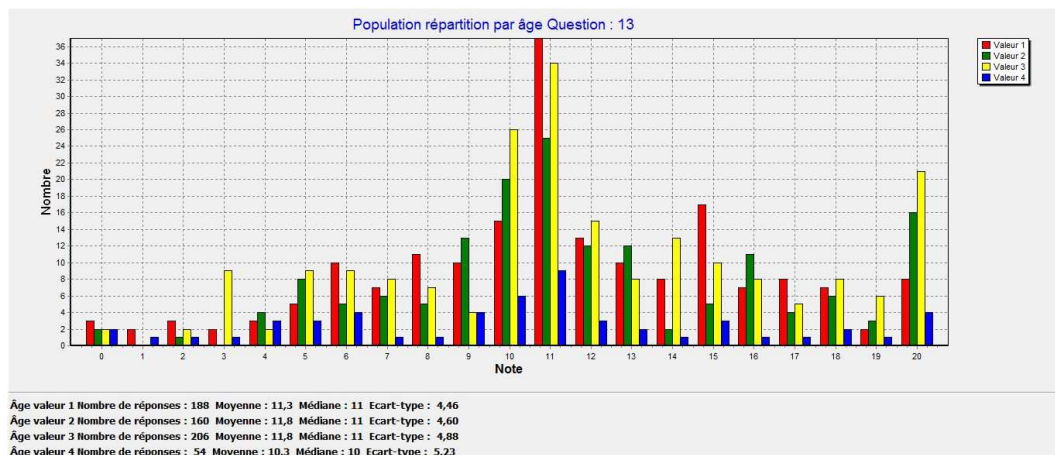
Comme pour les résultats pris dans leur globalité, les réponses constatées selon le critère de l'âge révèlent un assez net déséquilibre entre les deux moitiés du graphique. L'enthousiasme à l'égard de la variante toulousaine est incontestable. Si nous regardons plus particulièrement la valeur

¹ Cf. *supra*, pp.182-183.

² La variable « origine géographique » montrerait sans doute davantage de différences pour ce genre de questions que la variable « âge ».

maximale, nous constatons qu'elle recueille une part importante de réponses, à quelque âge que ce soit (de 10,6 % chez les moins de 25 ans à 16,5 % chez les 46-70 ans). Cette part de réponses catégoriques fait montre de l'adhésion à cet accent. L'observation des moyennes indique aussi que pour toutes les catégories d'âge, il y a une légère augmentation, ce qui, en termes de « préférence », reviendrait à situer l'accent toulousain devant l'accent parisien, ce que nous avons déjà pu remarquer en analysant les données de la population globale.

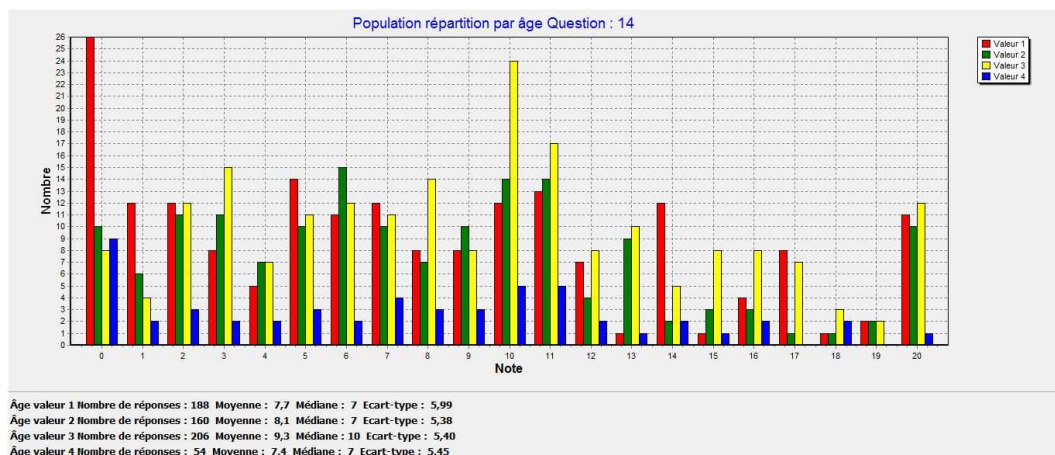
13. Vous estimez l'accent alsacien de façon... (défavorable > favorable)



L'analyse des moyennes selon les différentes classes d'âge montre qu'il n'existe pas de différences significatives en fonction de ce critère concernant la façon dont les locuteurs non-spécialistes se représentent l'accent alsacien. Il peut toutefois être intéressant d'observer que du côté des jugements défavorables (valeurs comprises entre 0 et 9), les proportions de locuteurs par catégories vont de 29,8 % chez les moins de 25 ans à 25,2 % chez les 46-70 ans, en passant par 27,5 % chez les 25-45 ans. Seuls les locuteurs âgés de plus de 70 ans se situent sur cette partie de l'échelle en proportion nettement supérieure : 38,9 % d'entre eux, soit 10 points de plus que les autres sous-catégories. L'explication est sans

doute à chercher dans les évènements historiques qui ont marqué cette génération. La seconde guerre mondiale ayant laissé un fort ressentiment envers tout ce qui était lié à l'ennemi¹, l'accent alsacien a peut-être lui aussi été victime de cet amalgame qui fait qu'aujourd'hui encore, il est jugé de façon beaucoup plus défavorable que les autres variantes régionales, au moins par cette tranche d'âge. Ceci est d'ailleurs confirmé par le pourcentage de locuteurs de plus de 70 ans ayant donné un avis défavorable total (valeur 0) : 3,7 %, quand le score des autres catégories d'âge atteint environ 1 %.

14. Vous estimez l'accent rural de façon... (défavorable > favorable)

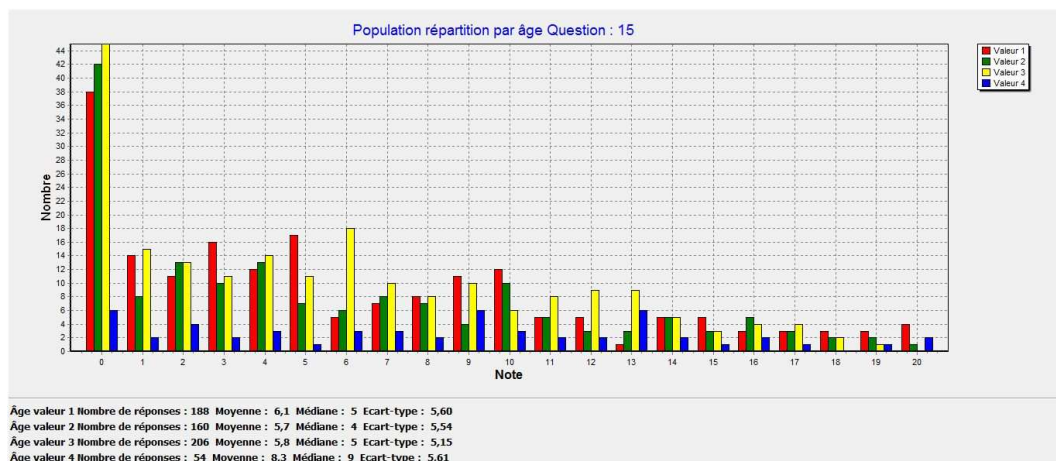


L'observation des moyennes est assez révélatrice quant à l'opinion formulée à propos de la variante rurale. Ce sont les plus faibles moyennes des quatre accents testés et ce, pour les quatre tranches d'âge analysées. Ce sont également les seules à se situer en-deçà de la valeur centrale, traduisant une opinion négative bien ancrée. L'idée qu'ont ou que se font les locuteurs de cet accent semble donc assez arrêtée, comme le suggérait déjà la lecture des résultats globaux. Nous pouvons néanmoins remarquer quelques différences de résultats entre les divers groupes d'âge. Ainsi, ce

¹ Le cinéma ne faisant que renforcer et perpétuer une telle représentation.

sont les plus de 70 ans qui stigmatisent dans une plus grande proportion cette variété (16,7 % de réponses correspondant à la valeur extrême « 0 », contre 3,9 % pour la tranche 46-70 ans par exemple). Sans doute est-ce là un effet plus ou moins direct de l'interdiction des patois à l'École. Les locuteurs de cette dernière sous-catégorie sont par ailleurs la seule catégorie à estimer majoritairement (50,5 % d'entre eux) de façon favorable ou plutôt favorable (valeurs comprises entre 10 et 20) l'accent rural. Les taux des autres catégories se situent aux alentours de 38 %.

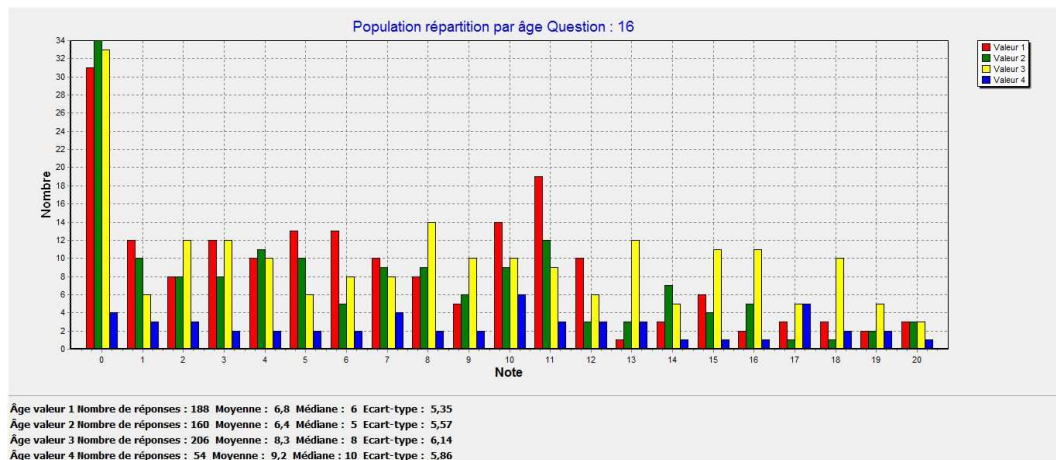
15. *On parle un meilleur français à Paris qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



Par rapport aux résultats de la population globale, nous constatons un certain nombre de similitudes au sein des différentes tranches d'âge observées. Tout d'abord, les réponses sont très échelonnées sur l'échelle de valeurs mais les moyennes restent relativement faibles, autour de 6 (ce qui était d'ailleurs la moyenne de la population globale pour cette question). Seule la catégorie des plus de 70 ans semble se dégager, avec une moyenne de 2 points supérieure (8,3) qui laisse penser qu'il y a une part moins importante de réponses marquant un désaccord plus ou moins profond que dans les autres sous-catégories. En effet, 59,3 % des plus de 70 ans se

déclarent en désaccord total ou partiel (valeurs entre 0 et 9) avec l'affirmation alors que ce pourcentage se situe aux alentours de 75 % dans les autres catégories. Ce phénomène semble d'ailleurs confirmé par le faible taux de réponses correspondant à la valeur 0 (11,1 %) au sein de cette même sous-population alors qu'il atteint 26,3 % chez les 25-45 ans. Les catégories de locuteurs plus âgés tendent donc à accorder plus de crédit à cette assertion que ne le font les populations plus jeunes. Il existerait alors une corrélation entre l'âge des locuteurs et leur représentation de la norme du français oral qui est ici identifiée par la variété parlée à Paris.

16. *On parle un meilleur français en Touraine qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



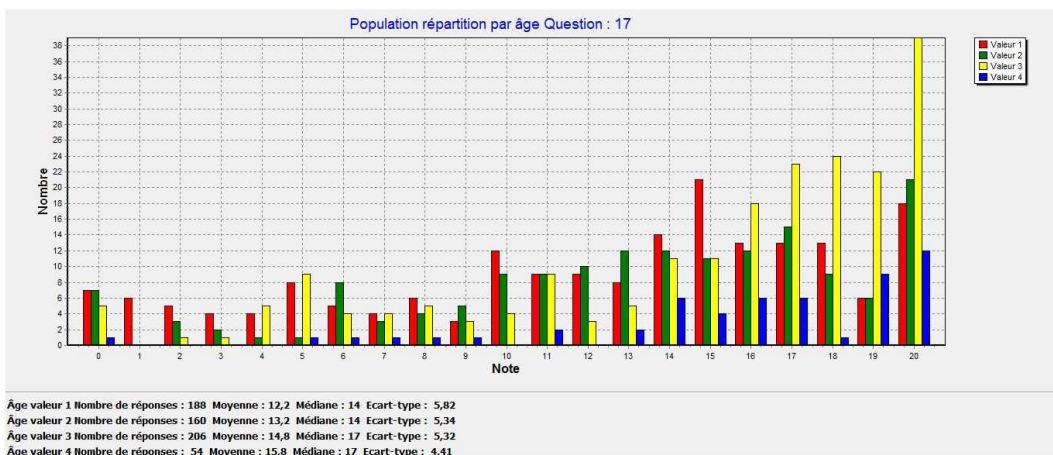
L'aspect général du graphique nous fait dire que les résultats semblent similaires à ceux obtenus pour l'assertion précédente. En outre, nous observons des moyennes et des médianes qui ont augmenté par rapport à l'assertion 15, à toutes les catégories d'âge concernées. Ce déplacement vers la droite de l'échelle de graduations avait déjà été mis en évidence au travers des résultats de la population globale. Nous pouvons tout de même souligner ici que les scores restent dans l'ensemble plutôt faibles.

Par ailleurs, le taux de désaccord avec l’assertion proposée est assez significatif et nous observons qu’il décroît à mesure que nous avançons dans les catégories d’âge :

- Ainsi, 64,9 % de la population de moins de 25 ans s’est positionnée entre 0 et 9 ;
- 68,8 % des 25-45 ans ;
- 57,8 % des 46-70 ans ;
- pour finalement atteindre 48,1 % chez les plus de 70 ans.

Comme pour l’assertion précédente, nous constatons que les seniors se sont préférentiellement déclarés en accord avec l’affirmation (51,9 %). Ils semblent être les seuls à assimiler « meilleur français » et « français de Touraine », allant ainsi à l’encontre de ce qui avait été observé au sein de la population globale¹. Il faut ici rappeler l’histoire de la Cour, sans doute méconnue des plus jeunes².

17. La langue française perd de sa qualité au fil des années (pas du tout d’accord > complètement d’accord)



¹ Cf. *supra*, pp.184-185.

² Cf. *supra*, note n°2, p.157.

Cette assertion fait presque l'unanimité puisque les résultats de la population globale ont montré que 78 % des enquêtés se déclarent en accord avec cette idée reçue. En considérant la variable âge, nous pouvons nettement distinguer deux sous-groupes :

- les plus jeunes – moins de 25 ans et 25-45 ans – dont les scores respectifs sur le même segment donnent 72,3 % et 78,7 % (résultats proches de ceux de la population prise dans son ensemble) ;
- les aînés – 46-70 ans et plus de 70 ans – dont les scores respectifs sont 82 % et 88,9 %.

Il y a donc une différence de 16,6 points en deux générations. La corrélation entre cette variable et l'attachement à la qualité de la langue transparaît également à la lecture de la part de locuteurs ayant choisi la note maximale pour signifier leur adhésion. En effet, celle-ci est croissante à mesure que l'âge augmente. Ainsi :

Moins de 25 ans	9,6 %
25-45 ans	13,1 %
46-70 ans	18,9 %
Plus de 70 ans	22,2 %

L'écart est assez important (12,6 points) entre les jeunes générations et les populations plus vieillissantes. Il permet de dire que l'attachement à la qualité de la langue est plus marqué chez les personnes d'« âge mûr » qu'il ne l'est chez les jeunes, ce qui tendrait à valider l'hypothèse selon laquelle les populations plus âgées ont une attitude plus conservatrice, plus normative (?), face à la langue.

Par rapport à la population globale, les résultats envisagés à travers le filtre de la variable âge coïncident pour la plupart des items du questionnaire. Cependant, nous remarquons qu'il existe des différences

assez significatives entre les diverses sous-populations identifiées. L'enquête menée semble faire émerger deux sous-populations aux résultats un peu plus atypiques : les 46-70 ans et les plus de 70 ans. En termes de représentations, ceci amène à penser que la norme est actuellement perçue différemment selon les âges de la vie, la population d'âge moyen à vieillissante semblant être la catégorie qui manifeste le plus d'attachement à la norme, ce qui vient corroborer ce que Cécile Bauvois avait déjà repéré en 1998 : « *Les personnes d'âge moyen seraient quant à elles marquées par le souci de se conformer à la norme liée à leur classe sociale et à leur statut professionnel et sont perçues comme des points relativement stables pour les recherches comparatives sur les autres groupes* »¹.

¹ C. BAUVOIS, « L'âge de la parole : la variable âge en sociolinguistique », *DiversCité Langues*, Vol. III, 1998, en ligne.
([http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/98/cbauvois/cbauvois_ftxt.htm], dernière consultation : le 21/09/10).

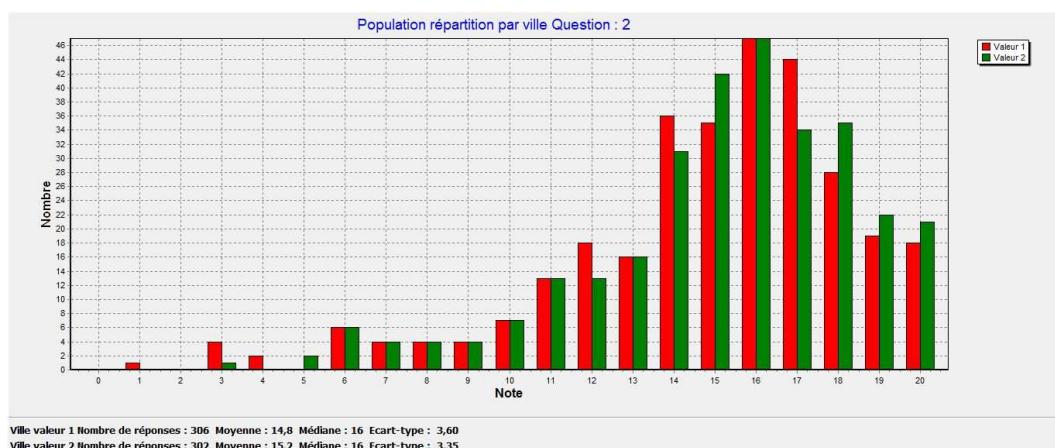
3. Population urbaine vs. population rurale

Tout d'abord, il convient de rappeler que nous avons opéré un changement dans le nombre de sous-catégories de cette variable, par rapport au questionnaire. Ce dernier en faisait apparaître trois que nous avons fusionnées en deux :

- locuteurs résidant dans une ville de moins de 10 000 habitants (zone rurale) ;
- et locuteurs résidant dans une ville de plus de 10 000 habitants (zone urbaine).

Sur les représentations graphiques, ces deux sous-catégories sont respectivement codées « valeur 1 » (histogrammes rouges) et « valeur 2 » (histogrammes verts).

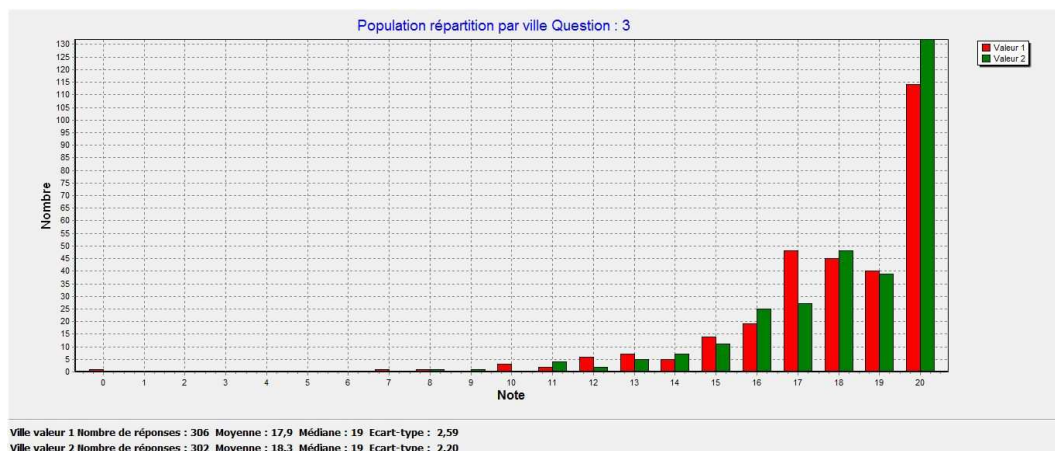
2. Vous estimez que vous parlez un français (imparfait > excellent)



Les réponses fournies par les locuteurs à cette assertion en fonction du milieu géographique duquel ils proviennent font état d'une tendance à situer leur pratique linguistique de façon favorable par rapport à une norme intériorisée. Ce sont en effet près de 9 personnes sur 10 qui, en zone urbaine comme en zone rurale, attribuent un score compris entre 10 et 20

pour commenter cet énoncé. Si nous observons la part d'enquêtés adoptant un positionnement très positif de leur pratique (réponses comprises entre 15 et 20), nous constatons une légère différence au sein de ces deux sous-groupes. En effet, les locuteurs de zones rurales y sont représentés à hauteur de 62,4 % et ceux des zones urbaines à 66,6 %. Ceci témoigne de l'existence d'un sentiment global de sécurité linguistique, légèrement plus marqué chez les habitants de zones urbaines. Ce que tend à confirmer l'écart infime entre le pourcentage de locuteurs de zones urbaines et de zones rurales ayant attribué la valeur maximale à cette assertion qui est, pour ces catégories, respectivement de 5,9 % et 7 %.

3. *Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



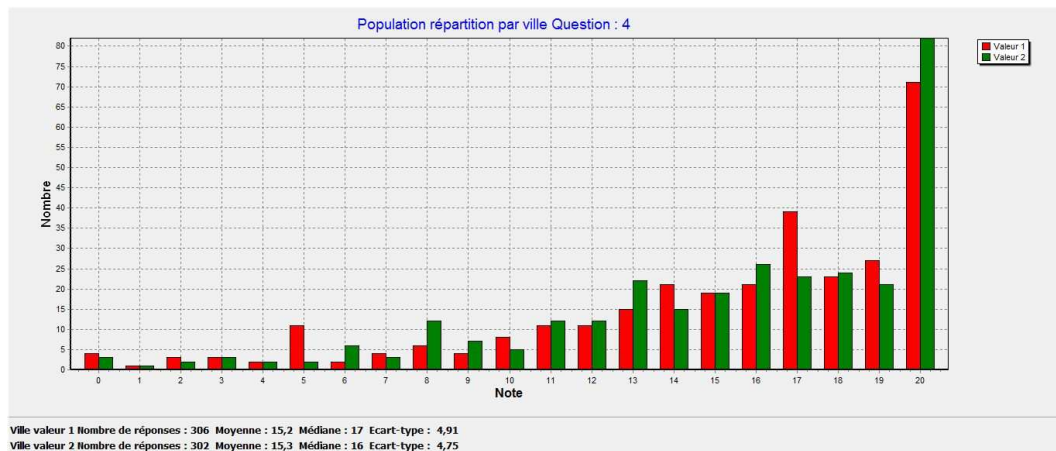
Au vu des résultats obtenus à cet item de l'enquête, l'idée de « bien parler » le français semble être un fait établi. Comme pour l'assertion précédente, la quasi-totalité de chaque sous-catégorie étudiée a répondu en accord total avec l'énoncé. Ainsi, 91,5 % des locuteurs de zones rurales et 93,4 % des locuteurs de zones urbaines se positionnent entre les valeurs 15 et 20. Il n'y a donc pas ici de différence notable selon la taille de la ville d'origine. Nous remarquerons cependant une différence entre les sous-

catégories au niveau du pic formé par les réponses reflétant une adhésion maximale avec l'énoncé (valeur 20) qui représente 37,3 % des réponses des locuteurs issus d'un milieu rural et 43,7 % des réponses des locuteurs issus d'un milieu urbain. L'attachement à et/ou l'idéalisation de la langue normée sont apparemment plus manifestes ou du moins plus catégoriques chez les locuteurs de zones urbaines. Comme nous l'avons fait pour les variables précédentes, nous présentons ici le tableau synthétique des résultats aux assertions 2 et 3 qui permet de constater encore une fois le déplacement des réponses entre ces deux items du questionnaire :

	Évaluation de la pratique	Assertion 2 « Vous estimez que vous parlez un français... (imparfait < excellent) »	Assertion 3 « Il est important de bien parler le français (pas du tout d'accord < tout à fait d'accord) »	Évaluation de la norme
Zone rurale (< 10 000 habitants)	élevée (entre 15 et 20)	62,4 %	91,5 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	29,4 %	7,5 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	8,2 %	1 %	faible (entre 0 et 9)
Zone urbaine (> 10 000 habitants)	élevée (entre 15 et 20)	66,6 %	93,4 %	élevée (entre 15 et 20)
	moyenne (entre 10 et 14)	26,5 %	6 %	moyenne (entre 10 et 14)
	faible (entre 0 et 9)	6,9 %	0,6 %	faible (entre 0 et 9)

Que les locuteurs proviennent d'un milieu urbain ou rural importe peu sur leur façon d'appréhender leur pratique à l'aune d'une norme plus ou moins conscientisée. Le décalage marqué entre les réponses aux deux questions atteste d'une idéalisation de la langue, amplifiée par les taux quasi-nuls de réponses « faibles » à l'assertion 3 (pour les deux sous-catégories testées). Par ailleurs, cette représentation « idéale » de la norme semble aller à l'encontre du fort sentiment de sécurité linguistique mis en évidence par les résultats obtenus à l'assertion précédente.

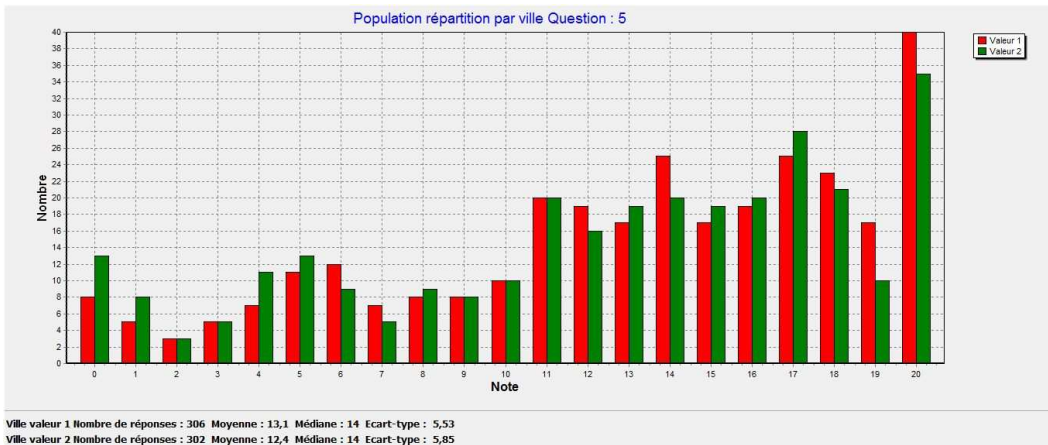
4. *Il est important de bien parler une autre langue (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



La comparaison des réponses à cette assertion avec celles de la précédente permet de mesurer le degré d'attachement des locuteurs à la langue française. L'importance de la maîtrise d'une langue étrangère ne semble faire aucun doute à en juger par les résultats obtenus. En effet, la moyenne et la médiane sont plutôt élevées au sein des deux sous-catégories envisagées (aux alentours de 15 pour la moyenne et 16,5 pour la médiane). Plus largement, les réponses notées avec des valeurs comprises entre 10 et 20 représentent respectivement 86,9 % et 86,4 % de la totalité des réponses chez les locuteurs des zones rurales et des zones urbaines. La différence que nous pouvons observer se situe au niveau des réponses en désaccord avec l'assertion de départ. Elles représentent en effet une part plus importante qu'à l'énoncé précédent (respectivement 13,1 et 13,6 %) où elles étaient quasi-nulles (respectivement 1 et 0,7 %). Rien de bien étonnant à ce que le consensus semble apparaître de façon plus nette autour de la maîtrise du français qu'autour de la maîtrise d'une langue étrangère. En revanche, ce qui peut surprendre, c'est que ce phénomène se produit indistinctement au sein des populations rurales et urbaines, les

besoins de maîtriser une langue étrangère étant sans doute plus importants dans un environnement urbain que rural.

5. Bien parler dépend de la prononciation (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

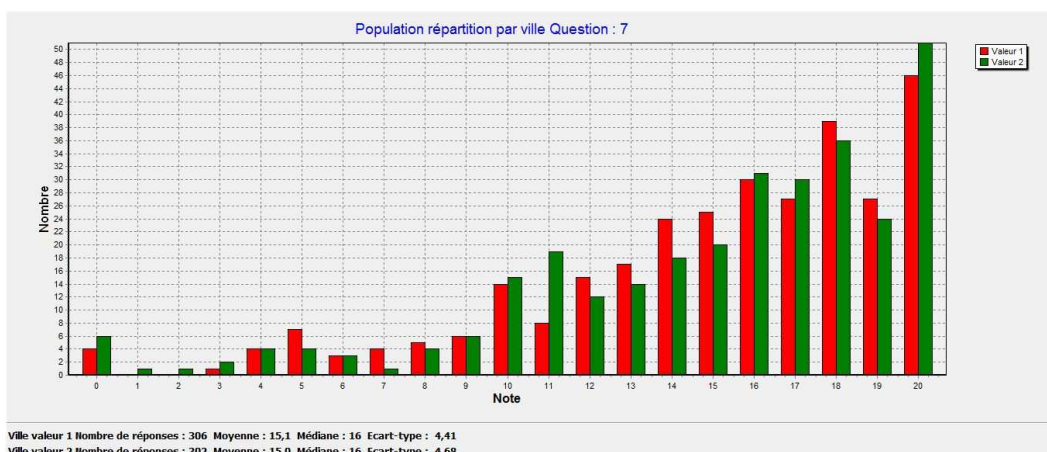


Les réponses à cette assertion sont à peu près semblables chez les locuteurs issus de zones rurales et de zones urbaines. Dans les deux cas, nous remarquons un enthousiasme assez marqué pour la dimension phonétique dans la définition du « bien » parler. Ainsi, la part de locuteurs accordant de l'importance – relative ou absolue – à ce critère est de 75,8 % en zone rurale et de 72,2 % en zone urbaine, ce qui n'est pas réellement révélateur d'attitudes différentes entre ces deux sous-catégories. L'examen des réponses notées avec la valeur maximale ne suggère pas non plus de différences entre ces deux types de locuteurs puisque l'écart est faible : 13,1 % en zone rurale contre 11,6 % en zone urbaine. La variable « taille de la ville de résidence » ne semble donc pas avoir d'incidence quant à l'attitude des locuteurs par rapport à leur représentation de la norme d'un point de vue phonétique.

6. *Bien parler dépend du vocabulaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*

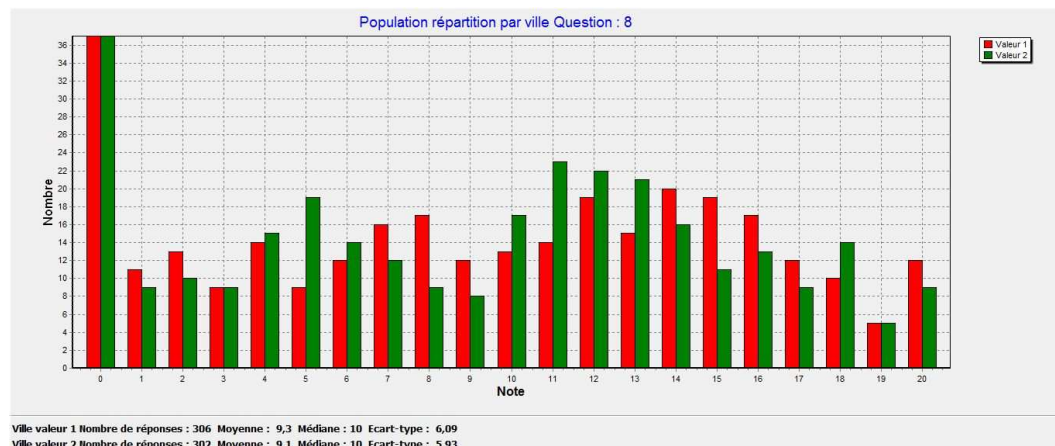
Le paramètre lexical comme critère de définition du « bien » parler semble remporter un franc succès, tant auprès des locuteurs issus des milieux ruraux que de ceux issus des milieux urbains. Les individus enquêtés se positionnant sur le segment 10-20 représentent 87,3 % de la population rurale et 88,1 % de la population urbaine. Une fois de plus, il n'existe pas de différence manifeste entre ces deux sous-groupes. En revanche, plus nous nous approchons de la valeur maximale et plus l'écart devient important. La valeur 20 recueille, en effet, 16,7 % des opinions des locuteurs de zone rurale et 20,5 % des opinions de ceux de zone urbaine. Dans la définition de la norme, la dimension lexicale semble ainsi faire l'objet d'un consensus un peu plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural. Une des raisons qui pourraient expliquer ce phénomène est sans doute à chercher au niveau de la création lexicale. En effet, nous pouvons légitimement supposer que les besoins nouveaux en communication sont plus importants en zone urbaine où, en outre, des groupes linguistiques différents se côtoient. L'accommodation lexicale y revêt donc une importance plus décisive qu'en zone rurale.

7. *Bien parler dépend de la grammaire (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



La part de locuteurs ayant répondu en accord – total ou partiel – avec l’assertion est quasi-identique entre individus issus d’un milieu rural (88,9 %) et issus d’un milieu urbain (89,4 %). Quoi qu’il en soit, dans les deux cas, il s’agit de la quasi-totalité des enquêtés, ce qui témoigne de la place de premier ordre conférée à la dimension syntaxique dans la définition du « bien » parler, indépendamment de l’opposition rural/urbain. Ceci est confirmé par l’examen des taux de réponses accordées à la valeur maximale. Les deux sous-catégories ne se démarquent pas à ce niveau-là non plus (16,7 % en zone rurale et 15,3 % en zone urbaine) et semblent suivre la tendance esquissée par les résultats de la population globale concernant cette assertion.

8. *Bien parler dépend de l’accent (pas du tout d’accord > complètement d’accord)*

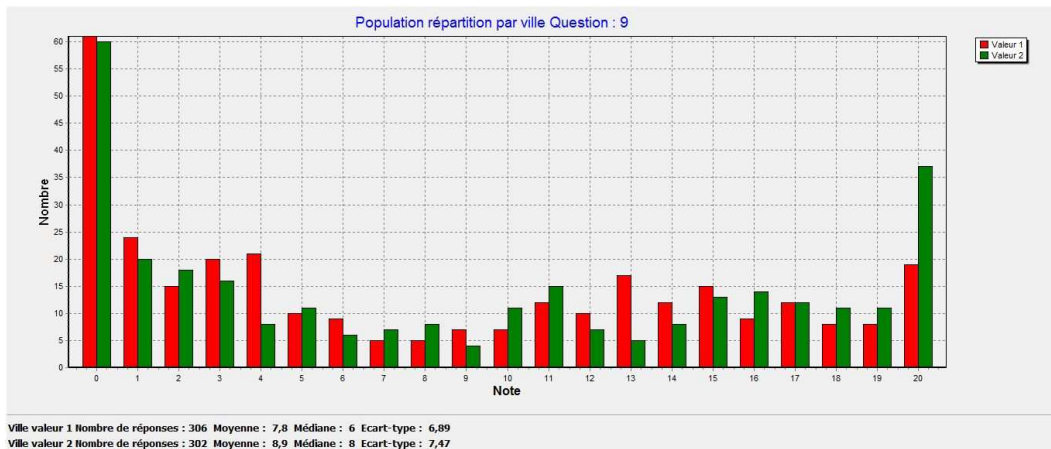


L’adhésion au critère régional semble être plus controversée que les autres critères examinés précédemment. En effet, la part de locuteurs à considérer ce paramètre comme plutôt pertinent dans la définition du « bien » parler dépasse à peine la majorité : 51 % des locuteurs issus de milieu rural contre 53 % des locuteurs issus de milieu urbain. De la même façon, la part de réponses accordées à la valeur 20, témoin d’une adhésion totale avec l’assertion, est la plus basse d’entre tous les critères envisagés

jusqu'à présent puisqu'elle reste inférieure à 4 % de la population de nos deux sous-catégories. Corrélativement, le taux de réponses accordées à la valeur 0, témoin d'un rejet catégorique de l'assertion, est le plus haut constaté jusqu'à présent puisqu'il dépasse les 12 % dans les deux milieux géographiques. L'importance du critère de l'accent régional semble pouvoir être qualifiée de relative, au regard des autres paramètres. Par ailleurs, l'opposition rural/urbain ne semble apparemment pas exercer d'influence sur ce critère.

L'examen des différents critères susceptibles de peser dans la définition d'un « bien parler » et, partant, d'une norme du français oral, à l'aune du critère « taille de la ville de résidence » ne révèle pas de dissemblances marquantes entre les résultats de ces deux sous-populations et les résultats de l'échantillon considéré dans sa globalité. L'opposition rural/urbain ne semble donc pas être un élément qui entre en ligne de compte dans la représentation que les locuteurs se font du français standard. En effet, le « classement » des quatre critères est identique à celui que nous avons pu repérer dans l'analyse globale, à savoir, par ordre décroissant : les trois critères linguistiques (syntaxe, lexicque, phonétique) puis le critère géographique de l'accent régional auquel les locuteurs, quels qu'ils soient, semblent moins sensibles dans leur définition du « bien parler ».

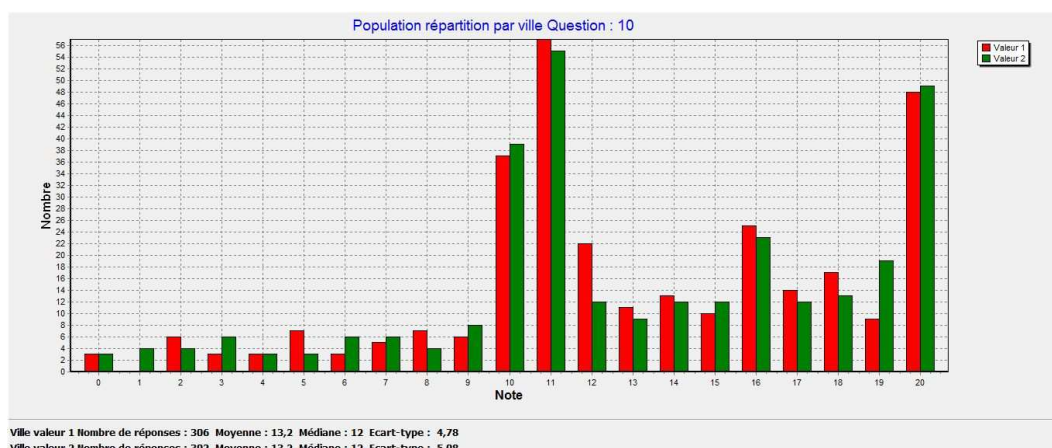
9. Vous parlez français avec un accent (pas du tout d'accord > complètement d'accord)



Les résultats permettent tout d'abord de dire que les sous-populations considérées ont plutôt répondu en désaccord avec l'assertion et que cet avis est sensiblement plus marqué chez la population rurale. En effet, la part de locuteurs se positionnant sur la moitié gauche de l'échelle de valeurs représente respectivement 57,8 % et 52,3 % des populations issues de zones rurales et urbaines. Ce léger écart refléterait-il un sentiment d'insécurité linguistique plus prégnant chez les locuteurs des zones rurales ? Il faudrait pouvoir analyser plus finement les réponses par le biais d'un questionnaire qualitatif pour s'en assurer avec certitude. Le deuxième élément remarquable de ces résultats est le décalage constaté au niveau des taux de réponses accordées aux valeurs extrêmes pour cette assertion. Pour la valeur minimale, il n'y a aucune différence entre les deux sous-catégories (19,9 % dans les deux cas). En revanche, en ce qui concerne la valeur maximale, la part d'enquêtés à l'avoir choisie est respectivement de 6,2 % chez les locuteurs issus de milieux ruraux et de 12,3 % chez ceux issus de milieux urbains, renforçant peut-être le constat établi plus haut, à savoir un sentiment d'insécurité linguistique plus prononcé chez les populations rurales qui conduit ces locuteurs à ne pas

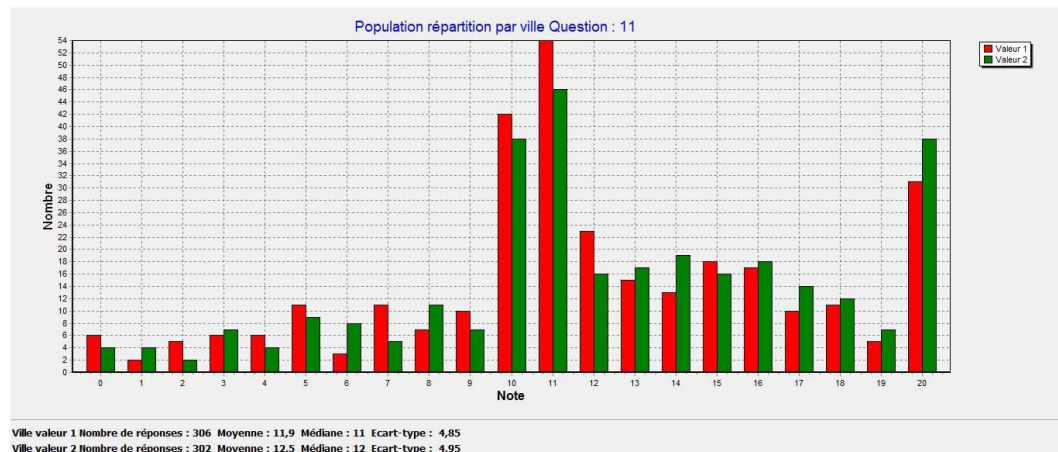
faire état de l'existence de leur accent. Là encore, cela reste de l'ordre de l'hypothèse, qu'il faudrait pouvoir confirmer par le biais d'analyses plus détaillées.

10. Vous estimez votre accent de façon... (défavorable > favorable)



Si nous examinons à présent la façon dont est perçu l'accent par ces deux sous-populations, nous constatons que, lorsque le locuteur a conscience d'en avoir un, celui-ci est perçu de façon positive et ce, indépendamment de l'opposition rural/urbain puisque 85,9 % des locuteurs de milieux ruraux et 84,4 % des locuteurs de milieux urbains se positionnent entre 10 et 20 par rapport à cette assertion. Nous remarquons que les valeurs 10 et 11 concentrent à elles seules environ 30 % de l'ensemble des réponses, pour des raisons évoquées plus haut. En revanche, il convient aussi de souligner l'importante concentration de réponses attribuées à la valeur 20. En effet, cette dernière recueille respectivement 15,7 % et 16,2 % des opinions en zone rurale et en zone urbaine. Dans les deux cas, cette appréciation favorable témoigne d'un sentiment global de sécurité linguistique chez les sous-populations envisagées, même si celui-ci est sensiblement moins marqué chez les locuteurs issus de zones rurales, ce qui confirme le résultat de l'item précédent.

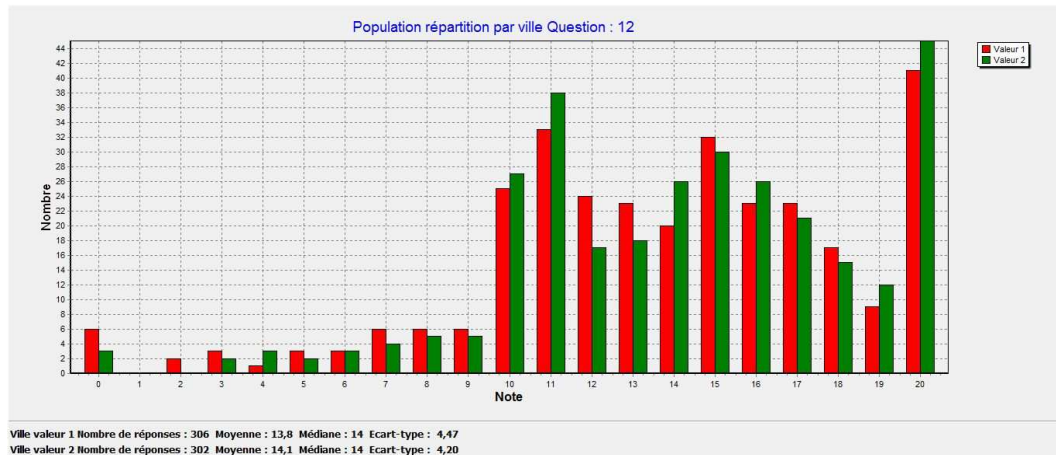
11. Vous estimez l'accent parisien de façon... (défavorable > favorable)



L'accent parisien semble faire l'objet d'un consensus important à en juger par la part de locuteurs à l'avoir considéré de façon plutôt favorable. Ce sont ainsi 78,1 % des locuteurs de zone rurale et 79,8 % des locuteurs de zone urbaine qui se situent sur une échelle de valeurs comprise entre 10 et 20. Toutefois, il est raisonnable de penser que les valeurs centrales (10 et 11) manifestent plus un non-désir de répondre ou traduisent le fait que les enquêtés n'ont pas d'opinion concernant l'assertion, et légitime alors le fait de les déduire de ces totaux, ce qui porte ces chiffres à 46,4 % et 52 %. L'écart est donc plus important entre ces deux sous-populations, avec une adhésion à la variété parisienne légèrement moins marquée chez les locuteurs issus d'un milieu rural. Pour autant, le décalage n'est sans doute pas assez significatif¹ pour parler d'une idéalisation de cette variété qu'ils se représenteraient comme étant la norme vers laquelle tendre et traduisant par là-même une certaine insécurité linguistique. Il faudra sans doute corrélérer ce résultat avec celui de l'item 15 pour en juger plus précisément.

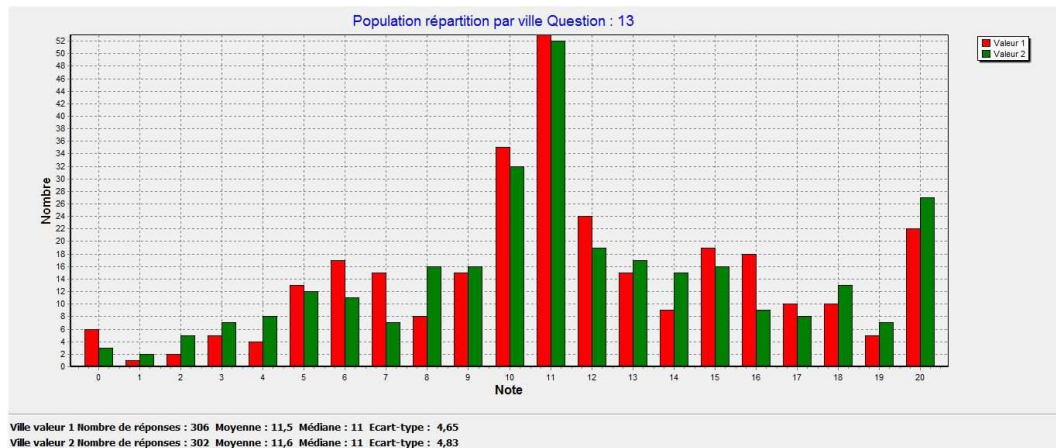
¹ Cf. *infra*, Annexe n°10, p.272.

12. Vous estimez l'accent toulousain de façon... (défavorable > favorable)



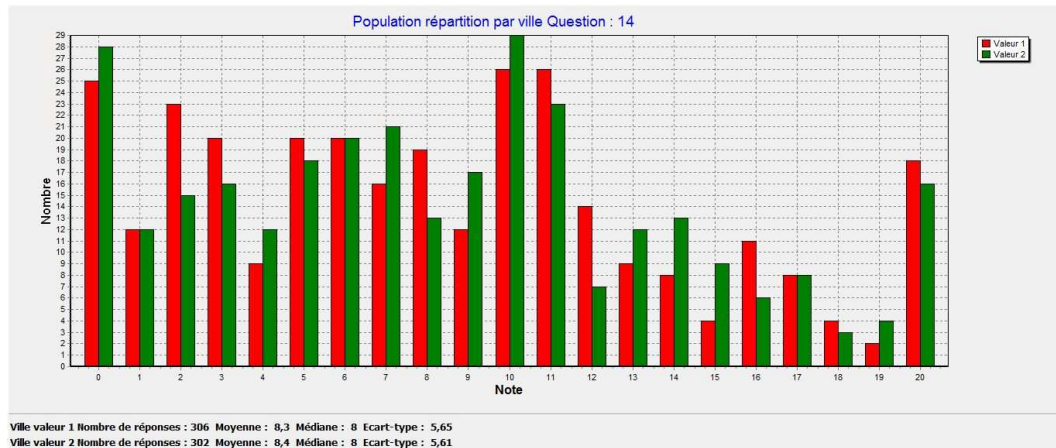
Vis-à-vis de l'accent toulousain, la tendance est à un accueil plus que favorable. La part de locuteurs ayant jugé cet accent régional de façon plutôt positive s'élève à 88,2 % chez les locuteurs issus de zones rurales et 91,1 % chez les locuteurs de zones urbaines. Comme pour l'assertion précédente, il nous a paru logique de déduire de ces résultats les pourcentages obtenus sur les valeurs centrales, qui pourraient venir fausser la lecture du graphique. Malgré cela, les scores restent relativement haut (respectivement 69,2 % et 69,6 %), traduisant un engouement certain pour cet accent, indépendamment de l'opposition rural/urbain. Ceci est renforcé par la part importante de locuteurs à adhérer pleinement à l'assertion : 13,4 % en zone rurale et 14,9 % en zone urbaine (pourcentages les plus forts sur cette valeur, en comparaison avec les quatre accents testés). Ainsi, nous sommes à même d'observer que la variable « taille de la ville de résidence » n'exerce pas d'influence sur la perception de cet accent. Par contre, nous pouvons dire qu'au niveau de la hiérarchisation des accents, ces deux sous-populations se comportent comme la population globale : en faisant état d'une légère prévalence de l'accent toulousain sur l'accent parisien.

13. Vous estimez l'accent alsacien de façon... (défavorable > favorable)



Nous noterons tout d'abord que le profil de ce graphique est différent des deux précédents. Certes, nous retrouvons les trois valeurs « caractéristiques » (10, 11 et 20). Mais la distribution sur les autres valeurs possibles semble être plus hétérogène. En termes quantitatifs, une fois les pourcentages sur les valeurs centrales déduits, nous obtenons une part d'opinions favorables vis-à-vis de l'accent alsacien de 43,1 % chez les locuteurs de zones rurales et de 43,4 % chez les locuteurs de zones urbaines. Encore une fois, ces résultats, en étant quasiment équivalents à ceux de la population globale, permettent d'établir que le critère du milieu d'origine ne semble pas pertinent pour mesurer des différences d'attitudes et/ou dans les représentations linguistiques d'un individu à l'autre, concernant cette variété particulière. Nous remarquons également que l'adhésion à cet accent est beaucoup moins marquée que précédemment : l'écart entre opinions favorables et défavorables est bien moins important qu'il n'a pu l'être concernant les deux accents testés jusqu'ici.

14. Vous estimez l'accent rural de façon... (défavorable > favorable)



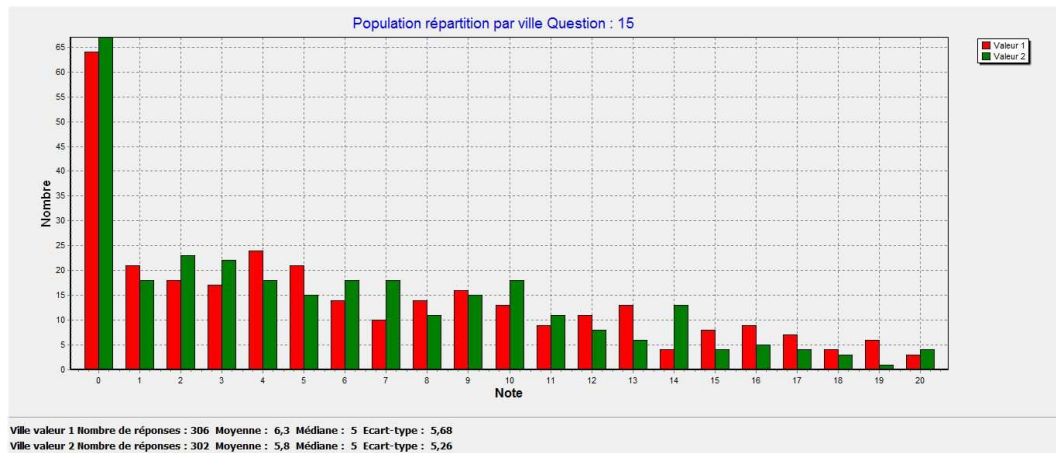
L'allure générale de la courbe dessinée par les réponses à cette assertion nous renseigne sur la représentation que se font les locuteurs de l'accent rural. En effet, la majorité des réponses semble être située sur le segment gauche de l'échelle de valeurs, témoignant ainsi d'une opinion assez défavorable vis-à-vis de cette variété. 57,5 % des locuteurs de villes de moins de 10 000 habitants partagent cette opinion, contre 57 % des locuteurs de villes de plus de 10 000 habitants. Il s'agit là d'une courte majorité, au regard des 42,5 % et 43 % d'opinions favorables. Mais comme pour les items précédents, les valeurs centrales « faussent » l'analyse de ces chiffres et il est préférable de les déduire, ce qui donne 25,5 % et 25,8 %. L'écart est alors considérable (32 points) et la majorité d'opinions négatives n'est alors plus relative. Ceci fait écho avec la part de locuteurs ayant choisi la valeur minimale pour qualifier cette variété : 8,2 % chez les individus issus de zones rurales et 9,3 % chez ceux issus de zones urbaines. Néanmoins, un point surprenant semble se dégager ici : il apparaît, d'un point de vue quantitatif, qu'il n'y a pas de différences significatives dans les réponses entre locuteurs de milieux ruraux et locuteurs de milieux urbains. Les positionnements sont les mêmes. Nous aurions pu nous attendre, sur ce point précis, à des représentations

différentes selon l'opposition rural/urbain. Cette non-distinction tient peut-être au fait que la dichotomie urbain/rural n'est plus significative aujourd'hui, en partie à cause des mouvements de population. De plus en plus d'urbains sont d'anciens ruraux, et vice-versa. L'INSEE rapporte en effet que le solde migratoire campagne/ville s'est inversé depuis les années 1990 : après une période d'exode rural (dont le dernier mouvement s'est terminé en 1975), la France connaît à présent l'exode urbain (ou rurbanisation)¹.

Au travers de ces quatre dernières assertions, c'est le jugement évaluatif des locuteurs par rapport à un certain nombre d'accents marqués géographiquement et/ou socialement qui a été sollicité. L'examen des résultats sous l'angle du critère population rurale *vs.* population urbaine fait ressortir que les représentations des différents accents sont identiques que l'on soit issu d'un milieu rural ou d'un milieu urbain. Les résultats suivent globalement les tendances observées lors de l'analyse des résultats de la population prise dans sa globalité. L'opposition rural/urbain ne semble ainsi pas avoir d'influence quant au positionnement des locuteurs vis-à-vis de ces variétés géographiques. Et même pour ce qui est du dernier accent testé, moins connoté géographiquement, mais peut-être davantage connoté socialement, nous ne constatons aucune différence dans la façon de l'évaluer entre locuteurs des deux sous-catégories envisagées.

¹ Source : INSEE [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=estim-pop®_id=99], dernière consultation : le 26/07/10.

15. On parle un meilleur français à Paris qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)

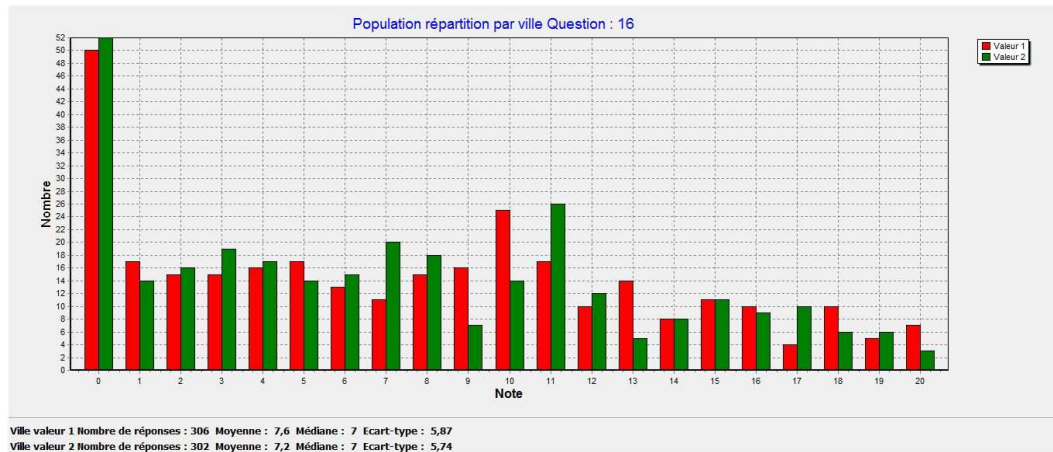


Le premier constat que nous pouvons établir est que les moyennes et médianes sont faibles, tant pour les locuteurs de zones rurales que de zones urbaines. Dans ces deux sous-catégories, une large majorité des locuteurs ont attribué des valeurs comprises entre 0 et 9 (respectivement à hauteur de 71,6 % et 74,5 %), signifiant ainsi leur désaccord avec l’assertion. En outre, ce désaccord semble être très marqué à en juger par la part importante de réponses attribuées à la valeur 0 : respectivement 20,9 % et 22,2 %. Plus les valeurs pour commenter l’assertion augmentent, plus la part de locuteurs ayant opté pour ces valeurs diminue. Par ailleurs, nous avons remarqué en question 11 que l’adhésion à la variété parisienne était apparemment moins marquée chez les locuteurs provenant de zones rurales. En faisant le lien avec la présente assertion, nous constatons que la tendance est à l’inverse puisque c’est dans la sous-population rurale que l’on trouve le plus fort taux de réponses en accord avec l’énoncé (28,4 % contre 25,5 %), même si l’écart entre ces deux sous-populations ne semble pas vraiment significatif¹. De plus, la présente assertion diffère quelque peu de la onzième en ce sens que non seulement elle teste le jugement

¹ Cf. *infra*, Annexe n°10, p.272.

d'une variété géographiquement marquée ; mais elle teste également la possibilité d'associer le français parisien à la forme standard de la langue, ce qui peut expliquer les inversions de tendance entre les sous-catégories.

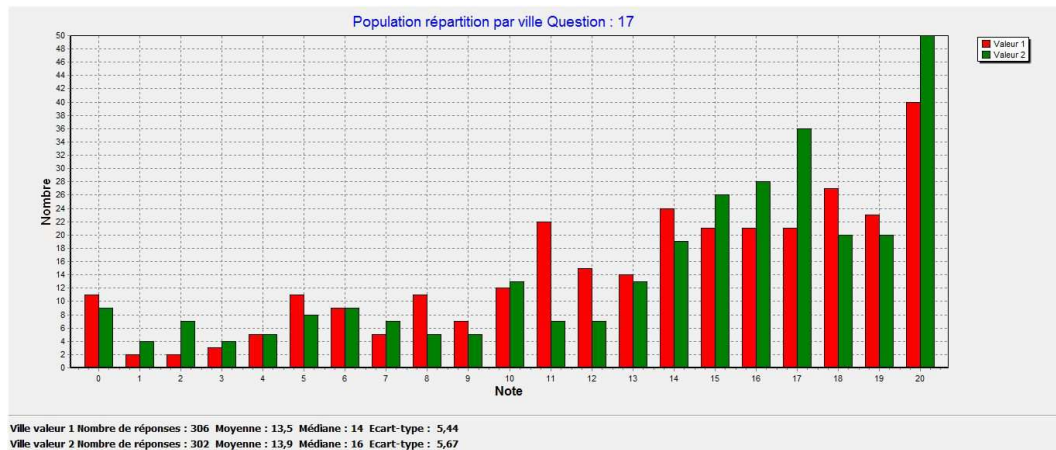
16. *On parle un meilleur français en Touraine qu'ailleurs (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



L'aspect général de la courbe laisse entrevoir des similitudes avec la courbe précédente. Encore une fois, les locuteurs se sont positionnés majoritairement en désaccord avec l'assertion qui veut que le français de Touraine soit la meilleure variété de français. Quantitativement cependant, une légère différence est à noter puisque le désaccord semble moins marqué. En effet, la part de locuteurs de zones rurales à s'être situés sur le segment des valeurs comprises entre 0 et 9 est de 60,5 %, contre 63,6 % pour les locuteurs issus d'un milieu urbain. Comme précédemment, les pourcentages de la population diminuent à mesure que les valeurs de l'échelle augmentent. La valeur « 0 » se démarque également des autres en recueillant respectivement 16,3 % et 17,2 % des réponses des sous-populations rurale et urbaine. En revanche, l'opposition selon le type d'habitat ne laisse distinguer aucune dissemblance entre les

deux sous-catégories dans leur perception du français de Touraine comme possible meilleure variété standard du français.

17. *La langue française perd de sa qualité au fil des années (pas du tout d'accord > complètement d'accord)*



L'adhésion à cette assertion ne fait pas de doute, aussi bien chez les locuteurs de zones rurales que chez les locuteurs de zones urbaines qui répondent en accord – total ou partiel – à respectivement 78,4 % et 79,1 %. Ces chiffres sont à la fois identiques à ceux de la population globale et à la fois proches entre eux. Ainsi, les représentations que se font les locuteurs de la qualité de la langue ne diffèrent pas selon un critère qui opposerait rural et urbain. Cette idée communément admise d'une déperdition du français du point de vue de sa qualité est partagée par tous les locuteurs, quelle que soit la variable sociale envisagée (milieu d'origine, sexe et âge). Nous avons alors des raisons de croire qu'elle continuera à « bien » se porter quelque temps.

III – Conclusions, prolongements et limites

Par rapport aux objectifs annoncés de l'enquête, les résultats analysés précédemment nous conduisent à formuler un certain nombre de remarques conclusives quant aux différentes thématiques abordées par le questionnaire. Ils nous amènent également à exposer les limites de notre travail ainsi que les prolongements de ce dernier.

Le premier objectif a été rempli puisque l'enquête et ses résultats nous ont permis à la fois de mesurer les perceptions des sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques chez des sous-populations particulières et, plus globalement, d'observer des tendances en matière de réflexivité sur la langue et les pratiques que cette dernière induit chez les locuteurs non-spécialistes.

L'hypothèse de l'existence d'une corrélation entre langue et société, au sens le plus large (c'est-à-dire non plus réduite uniquement à la variable CSP comme dans l'enquête de N. Gueunier (*et al.*)), est confirmée puisque l'analyse des résultats selon des critères définis (sexe, âge, origine de la population) a révélé, dans certains cas, des représentations et/ou attitudes différentes par rapport à la norme d'abord, à la langue ensuite.

D'autre part, l'hypothèse selon laquelle la notion de jugement de valeur à l'encontre de certaines productions linguistiques reste un élément/phénomène prégnant chez les locuteurs non-spécialistes est en partie invalidée. De fait, ce travail montre à plusieurs reprises que les personnes enquêtées préfèrent opter pour des réponses « neutres » en choisissant les « valeurs-refuges » de l'échelle de notation, leur permettant ainsi d'éviter de tomber dans le stéréotype linguistique vis-à-vis de telle ou telle production ou variété linguistique. Cela a été perçu de façon

d'autant plus remarquable au niveau des assertions touchant à la perception des variantes régionales (assertions 10 à 14).

La conscience de l'existence d'une norme orale a été mise en évidence au travers de cette enquête. En effet, l'hypothèse selon laquelle il existe une idéalisation de l'objet-langue au travers de certaines représentations de la norme chez le locuteur lambda a été confirmée par la mise en évidence, chez l'ensemble des individus interrogés, d'un décalage plus ou moins important (selon les sous-populations testées) entre la perception de leur pratique et l'importance qu'ils accordent à cette notion de norme.

Concernant les facteurs présidant à la définition de cette norme du français oral, nous pouvons mentionner des critères d'ordre linguistique, qui semblent être considérés comme les plus pertinents par l'ensemble de la population, même si leur degré d'importance diffère. Ainsi, il semble autorisé de les hiérarchiser¹ comme suit : syntaxe, lexique, phonétique. Cet ordre reste le même quelle que soit la sous-population envisagée. En parallèle à ces critères linguistiques réside celui de l'accent régional qui semble moins révélateur au moment de définir le « bien parler ».

Enfin, l'enquête montre que la question de l'attachement à la norme semble être un cliché qui reste particulièrement durable puisque les assertions permettant de le mesurer sont créditées d'un large consensus en faveur de cette idée, pour la grande majorité des locuteurs. Cette attitude est d'autant plus avérée lorsque les résultats sont envisagés sous l'angle de l'âge. L'attachement à la qualité de la langue est, en effet, beaucoup plus net chez les populations plus âgées que chez les jeunes qui ont, semble-t-il, une attitude globalement moins conservatrice que leurs aînés face aux

¹ Pour faire ainsi écho aux propos de F. GADET, *supra*, p.13.

phénomènes de changement, variation et évolution linguistiques inhérents à toute langue.

Par rapport à la variable du sexe des locuteurs, nous avons vu qu'il n'y a pas, entre sous-populations concernées, de représentations particulières qui permettraient de caractériser des attitudes face à la norme typiquement masculines ou féminines. Une des explications avancées tient à l'uniformisation des modes de vie qui participerait du gommage des distinctions dans les attitudes et comportements sociaux. De la même façon, en envisageant la variable « taille de la ville de résidence », nous ne constatons pas de différences significatives entre population rurale et population urbaine¹, y compris pour la question concernant la perception de l'accent rural. L'explication de cette non-distinction pouvant être, là encore, donnée par l'évolution des modes de vie qui amène la population à être davantage soumise au brassage et, partant, à la mixité. Les locuteurs ruraux peuvent être d'origine urbaine et vice-versa. Ceci se traduirait par une tendance à la perte d'opinions stéréotypées selon la dichotomie rural/urbain.

Si nous n'avons pas repéré de distinctions majeures entre les diverses sous-populations de ces deux dernières variables, il en va un peu différemment de la variable « âge ». Outre la question de l'attachement à la norme mentionné plus haut, l'enquête montre que ce critère est un élément semblant entrer en ligne de compte dans les représentations que se font les locuteurs non-spécialistes de la langue standard. Nous avons pu voir par exemple, que le critère lexical prévaut largement sur le critère syntaxique chez les 46-70 ans, ce qui concourrait à faire de cette tranche

¹ Si ce n'est l'existence d'une insécurité linguistique légèrement plus perceptible chez les locuteurs issus de zones rurales.

d'âge une catégorie quelque peu atypique¹. Nous avons également repéré que le critère de l'âge semble peser davantage dans la façon de définir le « bien parler » : à mesure que l'âge augmente, le critère de l'accent régional prend plus d'importance dans la construction du français normé.

En ce qui concerne les accents, un autre élément a été mis en lumière par cette enquête. En dépit de l'importance moindre accordée au critère de l'accent dans la définition du « bien parler », nous constatons tout de même que les représentations de la langue de l'Autre et, par là même, de sa norme sont fortement et solidement ancrées dans l'inconscient collectif – que les opinions soient favorables ou défavorables vis-à-vis de tel accent régional – et semblent être construites à partir des représentations de la pratique de l'individu lui-même. Quant aux stéréotypes qui tendent à assimiler « français parisien » et « français tourangeau » au « français standard », nous avons eu la surprise d'observer qu'ils n'étaient pas du tout partagés. Nous formulerons deux remarques à ce propos. D'abord, concernant le français de Touraine, nous avons pu avancer l'explication selon laquelle les raisons historiques qui font que cette variété est parfois considérée comme la norme ne sont pas connues de tous. Pour preuve, seule la variable âge montre une différence dans les perceptions de cette idée reçue : le désaccord avec l'assertion s'estompant à mesure que l'âge augmente. Ensuite, concernant la variété parisienne, nous pouvons nous interroger sur la pertinence d'une telle appellation compte tenu du fait que la population parisienne est aujourd'hui le fruit de brassages multiculturels. Nous pouvons, dès lors, nous interroger sur l'existence d'un français parisien, au sens géographique du terme. Nous pensons qu'il se produit aujourd'hui un

¹ À titre de rappel, c'est le critère syntaxique qui prévaut pour la population prise dans sa globalité.

glissement du sens géographique à un sens sociologique qui fait que l'on n'assimilerait plus l'accent parisien à une variable géographique mais que celui-ci ferait davantage référence à une marque sociale.

Enfin, parmi les limites que nous pourrions formuler vis-à-vis de ce travail, nous mentionnerons le regret de ne pas avoir été en mesure d'analyser les données recueillies à l'aune d'autres variables telles que la provenance géographique des locuteurs, leur niveau d'études ou encore leur catégorie socioprofessionnelle. Ces critères auraient sans doute éclairé davantage le rapport des locuteurs non-spécialistes à la norme. De plus, des croisements entre critères nous auraient sans doute permis de procéder à une analyse plus fine de certains résultats¹. C'est sans doute dans ces limites que résident précisément les prolongements d'un tel travail.

¹ Une simulation de croisement entre les variables « sexe » et « taille de la ville de résidence » a été réalisée, mais sans toutefois apporter de résultats significatifs, à en juger par les coefficients obtenus par le test de Kruskal-Wallis (se reporter à l'annexe 10, p.272).

CONCLUSION

Au moment de conclure cette thèse se pose la question non seulement des éléments que ce travail a permis de mettre en lumière (tant au niveau de ses apports que de ses limites), mais aussi de ses prolongements éventuels dans la perspective de travaux futurs. Plusieurs pistes méritent alors d'être examinées.

L'un des points majeurs qui nous semble se dégager à l'issue de notre recherche sur la norme linguistique est le paradoxe soulevé par l'existence de cette notion. En effet, nous avons tout d'abord été amenée à envisager le concept de norme linguistique à travers le prisme de ses deux dimensions constitutives que sont la communication et l'exclusion. Cette double tendance tend à prouver que la norme linguistique n'existe pas dans un seul souci d'intercompréhension mais que son statut est bien plus ambigu puisqu'elle doit faire face à deux contradictions : son existence met en effet en évidence les particularismes linguistiques tout en les stigmatisant, mais elle s'avère en même temps nécessaire, comme nous avons pu le montrer, dans la communication et l'interaction avec autrui.

Nous avons pu vérifier ceci en nous plaçant tout d'abord d'un point de vue historique. Car si l'on examine les différentes étapes du processus qui a conduit à l'émergence même du concept de norme linguistique, on s'aperçoit que c'est d'abord dans un souci de communication et d'intercompréhension qu'est apparue cette idée. Par exemple, c'est parce que François I^{er} était désireux d'être compris par tous ses sujets et parce

qu'il souhaitait que tous comprennent les actes administratifs et juridiques, qu'il a approuvé l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) préconisant l'utilisation exclusive du français dans ces domaines précis, aux dépens du latin et de la multitude de parlers régionaux alors ancrés sur le territoire. Cette attitude normative naissante allait cependant bien vite devenir une véritable spécificité franco-française (et ce, encore aujourd'hui) avec notamment la création de l'Académie française (1635) par Richelieu, toujours sous couvert de l'autorité monarchique, afin de perpétuer une tradition du « Bon Usage » amorcée par certains grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles (ex : Vaugelas). Au-delà de son caractère strictement nécessaire, nous avons donc été amenée à nous demander également si la question posée par la norme était d'ordre purement linguistique ou s'il ne fallait pas aussi y voir un objectif politique sous-jacent. Ainsi, en envisageant la norme linguistique non plus comme un seul outil de communication mais plutôt sous l'angle d'un « *processus négatif et répressif* »¹, il est possible de formuler certaines critiques quant au bien-fondé de son existence. Nous pouvons, dès lors, objecter son caractère absolument arbitraire. En effet, comment peut-on (et doit-on le faire ?) décider de ce qui doit ou ne pas se dire ? Qui décide ? (est-ce du ressort de l'État ? de l'École ? de l'Académie française ? des médias ?...). Et surtout, sur quels critères se baser pour valider ou, au contraire, condamner telle ou telle forme linguistique ? Ce qui soulève la question de l'impact et de l'influence sur l'usage non seulement de ces instances institutionnelles normatives, mais aussi des locuteurs français eux-mêmes, à travers leurs représentations linguistiques. Par

¹ F. GADET, *op. cit.*, 2003, p.108.

ailleurs, cette « *exception française* »¹, sans doute à la base de notre identité culturelle, ne doit pas nous faire oublier que nous avons cette langue en partage avec l'ensemble des membres de la communauté francophone pour qui les représentations de la norme et le degré d'attachement à la langue doivent être bien différents.

Parmi les limites de notre étude – et les frustrations qui s'ensuivent – nous pouvons tout d'abord mentionner le fait qu'il semble difficile d'aboutir à une définition satisfaisante du concept de norme, qui s'avère pourtant être un concept-clé dans le domaine linguistique. En effet, il serait quelque peu prétentieux d'aspirer à pouvoir avancer une définition précise de la norme linguistique compte tenu de toutes les subtilités qui s'y rapportent. Cette difficulté à définir ce qu'est la norme linguistique peut s'expliquer par la nature des réalités qu'elle met en jeu. Dans un premier temps, la norme, avant d'être un concept linguistique, est déjà un terme polysémique. D'autre part, nous avons eu l'occasion de montrer que la notion de langue uniforme n'existe pas. En effet, il n'est désormais plus possible d'envisager la langue française autrement qu'au pluriel, de la même façon que parler d'*un* « bon usage » et/ou d'*une* « bonne langue » est dépassé, théoriquement. Par conséquent, le concept de norme linguistique ne peut être défini autrement que de manière plurivoque. Cela nous amène à penser qu'il n'existe pas, en langue, une norme, mais des normes, comme en attestent les nombreuses définitions que nous avons pu mettre en évidence. Si deux grands ensembles semblent se dégager (à savoir une norme descriptive d'un côté, une norme prescriptive de l'autre), nous avons tendance à penser, comme Jacques

¹ M.-A. PAVEAU et L. ROSIER. *La langue française. Passions et polémiques*, Paris : Vuibert, 2008, p.11.

Leclerc, entre autres, qu'il est nécessaire de distinguer, en plus de celles-ci, une norme fonctionnelle, qui consiste à évaluer la validité d'un énoncé sur son adéquation avec la situation d'énonciation. Il faut donc garder à l'esprit l'hypothèse selon laquelle la norme, dans ce cas, reflèterait une certaine adaptabilité linguistique des individus. Une réflexion plus approfondie sur cette question précise pourrait nous conduire à nous demander si tous les locuteurs possèdent toutes les variétés d'une langue. Quelle place occupe alors la situation d'énonciation ? En opérant un décentrage sur le sujet parlant et plus particulièrement sur son adaptation au contexte de l'interaction, la sociolinguistique semble rejoindre certaines des problématiques déjà esquissées dans d'autres domaines de la linguistique, notamment l'analyse conversationnelle, ou encore l'énonciation et la pragmatique. Il s'agit, à notre sens, d'un dépassement nécessaire pour une vision plus globale sur cette question de la norme, ce qui ajouterait une dimension nouvelle à l'étude de ce concept puisque celui-ci serait alors replacé dans une perspective communicationnelle (et non plus seulement strictement linguistique ni esthétique, comme le suggère la dichotomie énoncée plus haut).

En effet, et c'est là un des autres points abordés, bien vite les finalités esthétiques, sociales, idéologiques, voire politiques, ont pris le pas sur l'objectif purement linguistique de communication, initialement poursuivi par la norme, comme le rappelle Jacques Leclerc : « *le choix d'une langue, d'une variété de langue ou d'une norme n'a rien de linguistique [...] c'est toujours la valorisation socio-économique de la langue dominante qui joue* »¹. Cette valorisation passe notamment par la sélection, la promotion, la

¹ J. LECLERC, *op. cit.*, 1986, pp.376-377.

catégorisation et la hiérarchisation sociales. La « langue de la norme », dans ce cas, devient également un instrument de pouvoir, au service de celles et ceux qui le possèdent.

De ce pouvoir découle un certain nombre de « pressions normatives » qui, comme nous avons eu l'occasion de le montrer au cours de notre travail, influent sur les représentations et le comportement linguistiques du locuteur pour qui la maîtrise de la norme – ou devrions-nous dire de la normalité ? – constitue une étape fondamentale dans sa quête de reconnaissance sociale. Mais ne peut-on pas aller plus avant dans le raisonnement et y voir également un cheminement qui s'apparente à une quête de LA vérité¹ ? Car à en croire Jean-Pierre Changeux, qui possède la norme détient du même coup la vérité puisque les normes sont à ses yeux « *des conduites à tenir pour celui qui part à la recherche de la vérité, elles sont des prêts-à-penser droit* »². Cette citation est, bien entendu, à replacer dans le contexte des sciences dites « exactes » mais suggère tout de même l'aspect transdisciplinaire induit par la notion de norme.

Par ailleurs, le passage d'une norme à une norme absolue a pour conséquence de faire de la langue un véritable instrument de la nation. Cela entraîne d'autres interrogations qui pourront trouver leur place dans un développement futur ; notamment concernant la dynamique des langues. En effet, ne faut-il pas voir, dans l'adoption d'une perspective à ce point normative, non seulement un obstacle à l'évolution de la langue, car à considérer, à l'instar de Victor Hugo, que « *les langues sont comme la mer, elles oscillent sans cesse. [...] C'est en vain que nos Josué littéraires crient à*

¹ Si tant est que l'on puisse effectivement en admettre l'existence...

² J.-P. CHANGEUX et P. RICOEUR, *op. cit.*, p.245.

la langue de s'arrêter ; les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se fixent, c'est qu'elles meurent »¹ ; mais aussi (et surtout) un frein à la reconnaissance de la diversité ?²

Poussée à l'extrême, l'idée de norme tendrait ainsi à faire adopter ce point de vue selon lequel « *la différence est vue comme une menace* »³. La dimension normative semble donc réprover l'idée d'une possible liberté de la langue qui influe sur notre façon d'appréhender le réel et nous confine alors dans un système conceptuel où une vision pré-construite du monde est imposée par le conformisme qui y règne.

Sans aller jusque là, la question de la norme linguistique pose, nous l'avons souligné également, le problème de la perception de leurs propres pratiques linguistiques par les locuteurs et de leurs attitudes vis-à-vis de la norme. En envisageant ainsi le point de vue des locuteurs et la manière dont ils s'approprient la langue – *leur* langue – au travers de certaines attitudes, certains discours tenus mais aussi, et surtout, par le biais des évaluations qu'ils produisent sur leurs propres pratiques et sur celles des autres, nous avons pu mettre en exergue un certain nombre de leurs représentations sociolinguistiques. Ainsi, il apparaît que, même si certains jugements à l'encontre de diverses productions linguistiques restent moins prégnants que ce à quoi nous aurions pu nous attendre, le « *sentiment de la*

¹ V. HUGO, *Cromwell* (préface), Paris : Garnier-Flammarion, 1968, p.97.

² Ces remarques ne valent que dans le cas où l'on se place dans une perspective prescriptiviste. En effet, V. BONNET nous fait remarquer que « *la norme linguistique ne serait pas, comme une conception naïve, forgée par le prescriptivisme, tendrait à le laisser supposer, une instance de fixation de la langue, mais une instance d'évolution de celle-ci* » (V. BONNET, « La norme, un artefact méthodologique ? », in SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.), *op. cit.*, p.77).

³ D. LEEMAN-BOUIX, *op. cit.*, p.35.

langue »¹ est bien vivace, cette dernière semblant assez idéalisée chez les locuteurs non-spécialistes. À ce sujet, il nous faut préciser que, de façon générale, la recherche et les résultats présentés dans ce travail n'ont d'autres ambitions que celles de donner un aperçu de la situation dans un contexte particulier et de susciter une réflexion qui pourrait trouver un prolongement dans l'adoption d'une démarche plus qualitative. De même, d'autres questionnements relatifs à ce sujet restent également sans réponse satisfaisante ou se font jour à l'issue de cette recherche : les perceptions et représentations de la langue changent-elles au cours du temps ? Si oui, dans quel « sens » ? Et pourquoi ? Il semble difficile, même sur le court terme, de dire quelles seront les perceptions des locuteurs sur leur langue et sur leurs pratiques dans quelques années, tant les facteurs favorisant l'unité ou la diversification sont étroitement imbriqués.

Finalement, au-delà de ces considérations, c'est également toute la question de l'acceptation de l'Autre dans sa (ses) différence(s) linguistique(s), culturelle(s) qui est, semble-t-il, implicitement posée par le concept de norme. En effet, face à l'influence conjointe des tendances unitaire et variationniste qui agissent sur la langue française, les normes linguistiques se doivent de maintenir un certain équilibre, ce qui les place, pour ainsi dire, dans la position de « chaînons manquants » entre langue et parole comme le soulignent successivement Sylvain Auroux et Valérie Bonnet :

« La standardisation dans les grands États – la généralisation de la communication, l'introduction de la scolarité, l'apparition de grammaires normatives recensant les procédures admises et des

¹ R. MILLET, *Le sentiment de la langue*, Seyssel : Éd. du Champ Vallon, 1986.

dictionnaires, sortes d'objets techniques (ou outils linguistiques, voir infra, p.264) jouant le rôle de mémoire externe – donne une certaine consistance empirique à l'hypothèse de la langue. [...] Mais l'opposition entre la langue et la parole (pas plus que celle de la compétence à la performance) – qui a le mérite de délimiter l'objet des préoccupations du linguiste – ne fait guère avancer la compréhension analytique du problème, lequel va bien au-delà de ce que ce type d'opposition met en cause : il s'agit en effet de savoir ce qui est réel en matière de langage. »¹

« La norme, en tant que créativité, serait donc un élément de modification du système. En d'autres termes, elle permettrait d'expliquer les phénomènes de passage de la parole à la langue. »²

Les positionnements épilinguistiques (au rang desquels figure l'attitude normative) chez les locuteurs non-spécialistes fonctionnent ainsi comme des témoins de leur recherche – ou de leur quête – d'une langue idéalisée, d'aucuns diraient idéale. Néanmoins, nous voulons croire qu'une telle représentation fantasmée de l'objet-langue n'a pas pour effet de freiner une évolution naturelle de l'idiome, ni d'empêcher l'expression de l'Autre, lui aussi porteur d'« *imaginaires* »³.

¹ S. AUROUX, *op. cit.*, p.99.

² V. BONNET, *op. cit.*, pp.76-77.

³ A.-M. HOUEBINE, *op.cit.*

Annexe 1 : La Gaule au temps de César

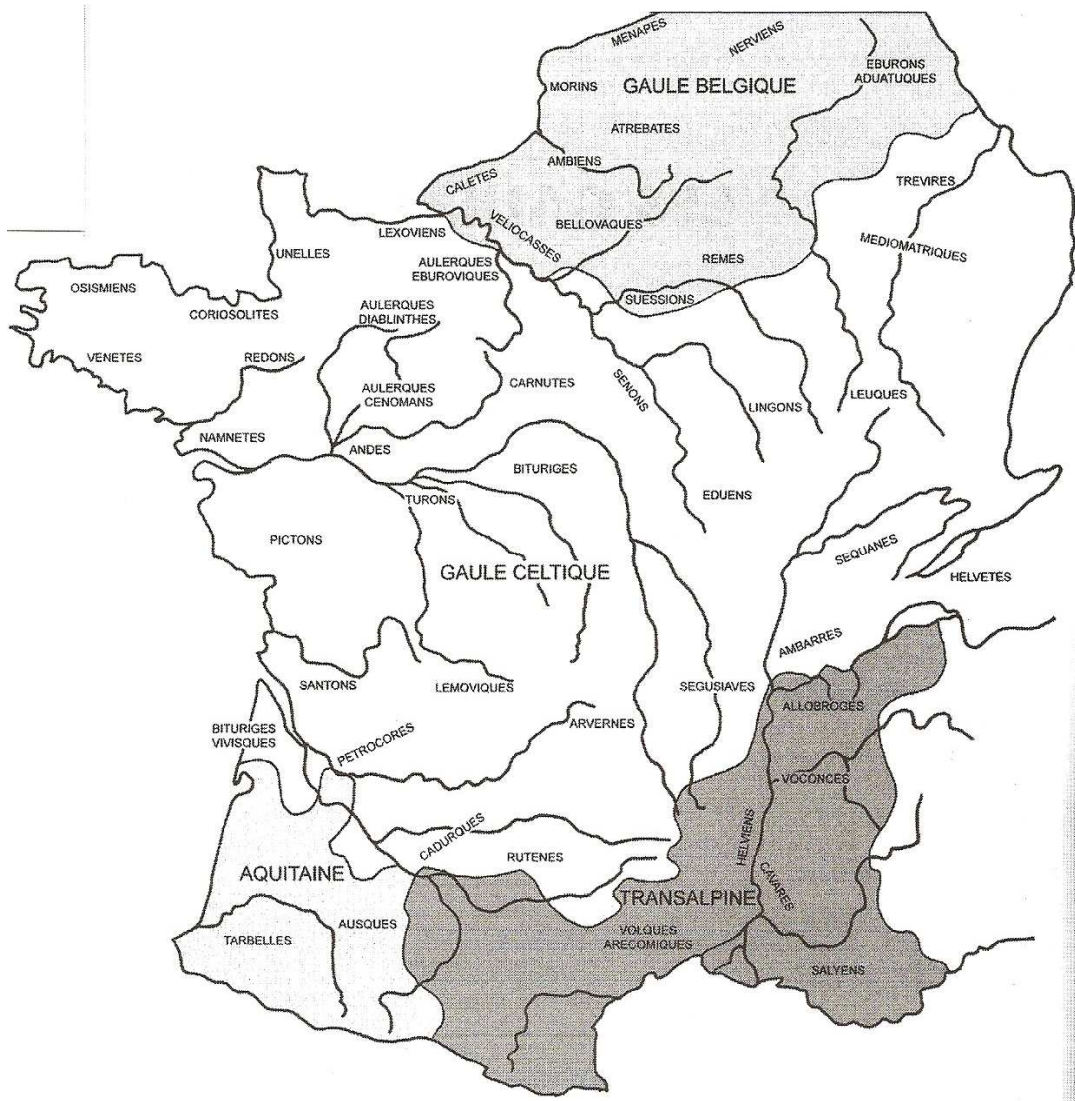


Figure 1 : La Gaule cisalpine

Annexe 2 : Exemples de termes provenant du substrat gaulois et du superstrat germanique

Pour une liste plus complète et des précisions d'ordre étymologique, on pourra se reporter au *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*¹ et au *Dictionnaire étymologique et historique du français*².

Il convient de remarquer que les mots d'origine gauloise ou germanique ont, pour la plupart, d'abord transité par le latin populaire (devenu ensuite le gallo-roman) puis par l'ancien français.

* Origine gauloise

- **bouleau** : ancien français *boul* < du latin populaire **betullus* (latin *betulla*, bouleau) < d'origine gauloise
- **char** : latin *carrus* (char à quatre roues) < d'origine gauloise
- **chemin** : latin populaire *camminus* < du celte *kamm* (le pas)
- **druide** : latin *druida* < d'origine gauloise **dervo* (le chêne)
- **gosier** : ancien français *geuse*, *gorge* < bas latin *geusiae* (les joues) < d'origine gauloise *gos-*
- **tunnel** : anglais *tunnel* (galerie, tuyau) < français *tonnelle* (tuyau, puis voûte en berceau) < latin populaire *tonna* (peau, outre, vase, tonneau) < d'origine gauloise **tunna* (tonneau)

¹ H. et G. WALTER, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, coll. « Expression », Paris, Larousse-Bordas, 1998.

² A. DAUZAT, *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse, 1993.

* Toponymie

- **Bordeaux** : gascon *Bordèu* < euskara *Bordale* < *Bordigala* < *Burdigala*, terme qui pourrait venir du basco-aquitain *burd* (marais) et *gala* (abri) et qui désignait la ville fondée au III^e siècle avant Jésus-Christ par le peuple gaulois des Bituriges.
- **Lyon** : latin *Lugdunum* (colline de Lug) qui désignait la ville fondée en -43 sur la colline de Fourvière, au sommet de laquelle avait été bâti un sanctuaire dédié au dieu gaulois Lug < du gaulois *Lug* (principal dieu des Celtes) et *dunon* (enceinte fortifiée, colline)
- **Paris** : latin *Civitas Parisiorum* (la Cité des Parisii) < *Parisii* (peuple gaulois) < peut-être du gaulois **kwar* (carrière)
- **Rennes** : latin *Redones* < *Condate Riedonum* < du gaulois *condate* (désigne un confluent, en l'occurrence celui de l'Ille et de la Vilaine) et *Redon* (désigne le peuple qui habitait cette région)

* Origine germanique

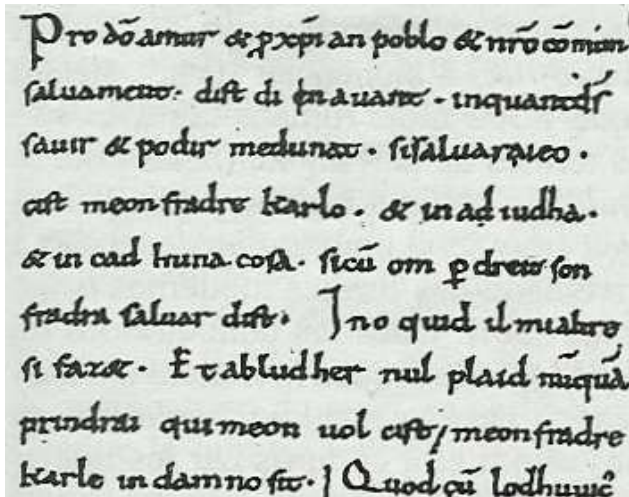
- **bleu** : ancien français *blo*, *blau*, *blef*, *bleue* < francique **blao* < allemand *blau*
- **déchirer** : francique **skerjan* (gratter) < anglo-saxon *sciran* (nettoyer)
- **grésil** : francique **grisilôn* (qui a donné également *grêle*)
- **troupeau** : ancien français *tropel* < francique **throp* (entassement)

Annexe 3 : Carte des toponymes d'origine gauloise



Figure 2 : Les villes des Trois Gaules.

Annexe 4 : Premier texte écrit en proto-français : *Les Serments de Strasbourg* (842)



Pro dō amur & p̄ xp̄i an poblo & n̄ro cōmūn
saluamētō. dist di p̄n auant. in quant d̄s
saur & podir medunat. si saluarai eo.
cist meon fradre karlo. & in ad iudha.
& in cad huna cosa. sicū om p̄ dreit son
fradra saluar dist. Ino quid il mi altes
si fazet. Et ab ludher nul plaid ni quā
prindrai qui meon uol cist / meon fradre
karlo in damno sit. | Quod cū lothuuic

Figure 4 : Texte du serment de Louis

Texte original

« Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament. dist di en auant. in quant deus savir et podir medunat si-salvarai-eo. cist meon fradre karlo. et in aiudha et in cadhuna cosa. si-cum om per dreit son fradra salvar dist. In-o quid il-mi-altresi fazet. Et ab-ludher nul plaid nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. »

Traduction française (d'après Michèle Perret)

« Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici présent de toute mon aide et en toutes choses, comme on doit, selon la justice, soutenir son frère, à condition qu'il m'en fasse autant. Et je ne prendrai jamais aucun accord avec Lothaire qui, intentionnellement, soit au détriment de mon frère Charles que voici. »

Traduction en latin classique (d'après Ferdinand Brunot)

« Per Dei amorem et per christiani populi et nostram communem salutem, ab hac die, quantum Deus scire et posse mihi dat, servabo hunc meum fratrem Carolum, et ope mea et in quamcumque re, ut quilibet fratrem suum servare jure debet, dummodo mihi idem faciat, et cum Clotario nullam unquam pactionem faciam, quae mea voluntate huic meo fratri Carolo, damno sit. »

Annexe 5 : Les 56 pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.)

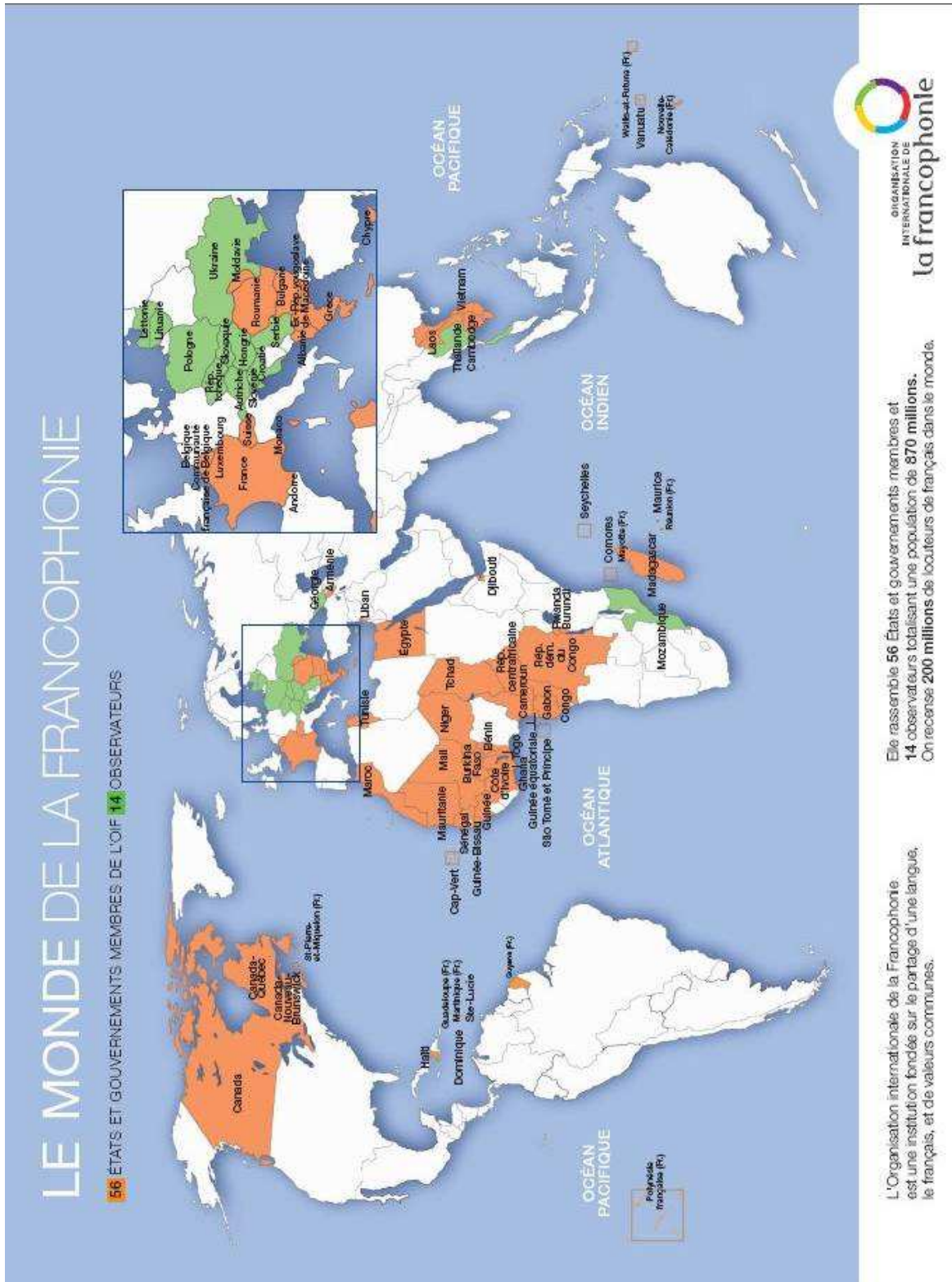


Figure 5 : Carte de l'Organisation Internationale de la Francophonie en 2008

Annexe 6 : Exemples d'ouvrages à caractère normatif

Ce tableau montre les différents critères mis en avant dans les titres d'ouvrages pour apporter une « justification » à l'attitude normative ou encourager la pratique normative qu'ils prônent :

- des critères d'ordre esthétique, moral ou ayant trait à la « pureté » de la langue ;
- des éléments plus explicites, relatifs au domaine prescriptif (impératifs, infinitifs à valeur injonctive...) ;
- le critère de la nostalgie, dénotant une certaine idéalisation d'un état de langue passé.

Titre	Auteur(s)	Année	
Bodico : Dictionnaire du français sans faute. Bien dire et bien écrire le français d'aujourd'hui	Borrot, A. et M. Didier	1970	} esthétique, moral, pureté
Accords parfaits	Colignon, J.-P. et J. Decourt	1993	
Particularités et finesses de la langue française	Ambrogi, P.-R.	2005	
Le bon usage	Grevisse, M.	1980	
"Le bon français"	Druon, M.	1999	
Le petit livre du français correct	Julaud, J.-J.	1992	
Le français correct pour les Nuls. Le guide du français tel qu'on le parle et l'écrit aujourd'hui	Julaud, J.-J.	2001	
En vrai français dans le texte	Gilder, A.	2000	
Le français sans fautes	Capelovici, J.	2001	
Evitez de dire... Dites plutôt...	Laygues, B. (coll. "Les Dicos d'or", B. Pivot)	2003	} prescription, proscription
Aimer la grammaire	Bergounioux, P.	2003	
Evitez le français, parlez français	Laroche-Claire, Y. (coll. "Les Dicos d'or", B. Pivot)	2004	
Ce français qu'on malmène	Berthier, P.-V. et J.-P. Colignon	1991	} nostalgie
A la recherche du français perdu	Dutourd, J.	1999	
Le petit manuel du français maltraité	Bénard, P.	2002	

Annexe 7 : Caractéristiques du langage formel et du langage commun chez Basil Bernstein

<p style="text-align: center;">LANGAGE FORMEL (langage des classes supérieures)</p>	<p style="text-align: center;">LANGAGE COMMUN (langage des classes populaires)</p>
<p>1) Précision de l'organisation grammaticale et de la syntaxe ;</p>	<p>1) Phrases courtes, grammaticalement simples, souvent non terminées, à syntaxe pauvre ;</p>
<p>2) Nuances logiques et insistance véhiculées par une construction de la phrase grammaticalement complexe, et spécialement par l'utilisation d'une série de conjonctions et de propositions subordonnées ;</p>	<p>2) Usage simple et répétitif des conjonctions ou des locutions conjonctives (donc alors, et puis, parce que, etc.) ;</p>
<p>3) Usage fréquent de prépositions qui indiquent des relations logiques, comme de prépositions indiquant la proximité spatiale et temporelle ;</p>	<p>3) Usage rare des propositions subordonnées servant à subdiviser les catégories initialement employées pour traiter du sujet principal ;</p>
<p>4) Usage fréquent des pronoms impersonnels, « il », « on » ;</p>	<p>4) Incapacité de s'en tenir à un sujet défini pendant un énoncé, ce qui facilite la désorganisation du contenu de l'information ;</p>
<p>5) Choix rigoureux des adjectifs et des adverbes ;</p>	<p>5) Usage rigide et limité des adjectifs et des adverbes ;</p>
<p>6) Impressions individuelles verbalisées par l'intermédiaire de la structure des relations entre les phrases et à l'intérieur de la phrase, c'est-à-dire d'une manière explicite ;</p>	<p>6) Usage rare de la tournure impersonnelle dans les phrases ou les propositions conditionnelles, du genre : « On pourrait penser... » ;</p>

<p>7) Symbolisme expressif différenciant dans le détail les significations au niveau des phrases, au lieu de renforcer les mots dominants ou d'accompagner les énoncés d'une manière indifférenciée ;</p>	<p>7) Usage fréquent d'énoncés où les justifications et les conclusions sont télescopées de manière à produire une affirmation catégorique ;</p>
<p>8) Usage du langage qui rend attentif aux possibilités attachées à un système complexe de concepts hiérarchisés pour l'organisation de l'expérience</p>	<p>8) Nombreuses affirmations et nombreuses expressions indiquant que l'on demande à l'interlocuteur d'accorder une valeur particulière à l'énoncé précédent : « N'est-ce pas ? », « Tu te rends compte ? », « Tu vois. » On pourrait appeler ce procédé « rhétorique du consentement ou de l'appel au consensus » ;</p>
	<p>9) Choix individuels opérés fréquemment dans un ensemble de tournures proverbiales ;</p>
	<p>10) Impressions individuelles à l'état implicite dans l'organisation de la phrase : c'est un langage à signification implicite.</p>

B. BERNSTEIN, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, traduit de l'anglais par Jean-Claude Chamboredon, Paris : Éd. de Minuit, 1975, pp. 30 et 40.

Annexe 8 : Extrait de *La place*, d'Annie Ernaux.

Le patois avait été l'unique langue de mes grands-parents.

Il se trouve des gens pour apprécier le « pittoresque du patois » et du français populaire. Ainsi Proust relevait avec ravissement les incorrections et les mots anciens de Françoise. Seule l'esthétique lui importe parce que Françoise est sa bonne et non sa mère. Que lui-même n'a jamais senti ces tournures lui venir aux lèvres spontanément.

Pour mon père, le patois était quelque chose de vieux et de laid, un signe d'infériorité. Il était fier d'avoir pu s'en débarrasser en partie, même si son français n'était pas bon, c'était du français. Aux kermesses d'Y..., des forts en bagout, costumés à la normande, faisaient des sketches en patois, le public riait. Le journal local avait une chronique normande pour amuser les lecteurs. Quand le médecin ou n'importe qui de *haut placé* glissait une expression cauchoise dans la conversation comme « elle pète par la sente » au lieu de « elle va bien », mon père répétait la phrase du docteur à ma mère avec satisfaction, heureux de croire que ces gens-là, pourtant si chics, avaient encore quelque chose de commun avec nous, une petite infériorité. Il était persuadé que cela leur avait échappé. Car il lui a toujours paru impossible que l'on puisse parler « bien » naturellement. Toubib ou curé, il fallait se forcer, s'écouter, quitte chez soi à se laisser aller.

Bavard au café, en famille, devant les gens qui parlaient bien il se taisait, ou s'arrêtait au milieu d'une phrase, disant « n'est-ce pas » ou simplement « pas » avec un geste de la main pour inviter la personne à comprendre et à poursuivre à sa place. Toujours parler avec précaution, peur indicible du mot de travers, d'aussi mauvais effet que de lâcher un pet.

Mais il détestait aussi les grandes phrases et les expressions nouvelles qui ne « voulaient rien dire ». Tout le monde à un moment disait : « Sûrement pas » à tout bout de champ, il ne comprenait pas qu'on dise deux mots se contredisant. À l'inverse de ma mère, soucieuse de faire évoluer, qui osait expérimenter, avec un rien d'incertitude, ce qu'elle venait d'entendre ou de lire, il se refusait à employer un vocabulaire qui n'était pas le sien.

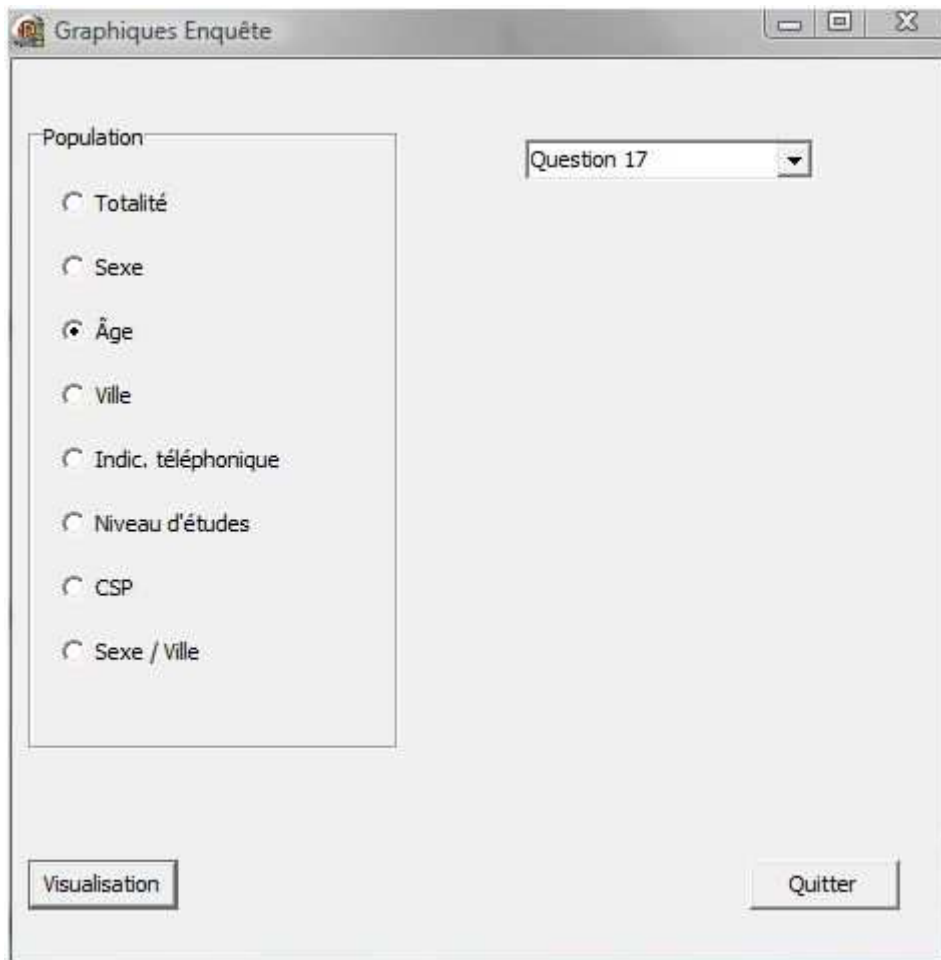
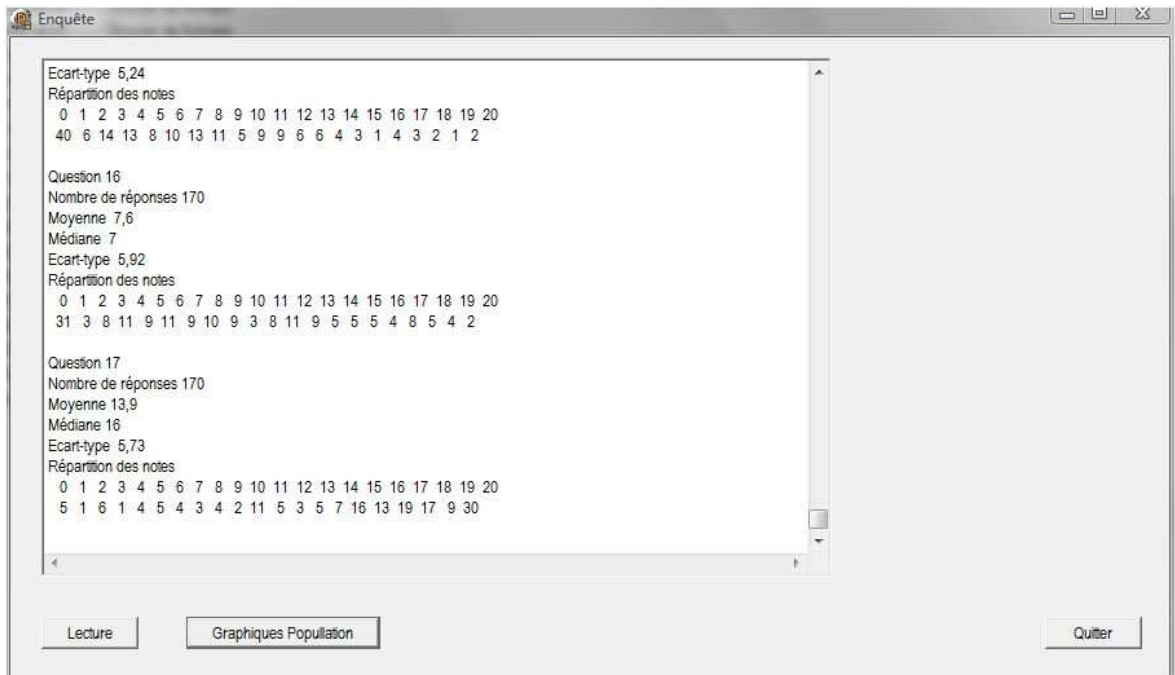
Enfant, quand je m'efforçais de m'exprimer dans un langage châtié, j'avais l'impression de me jeter dans le vide.

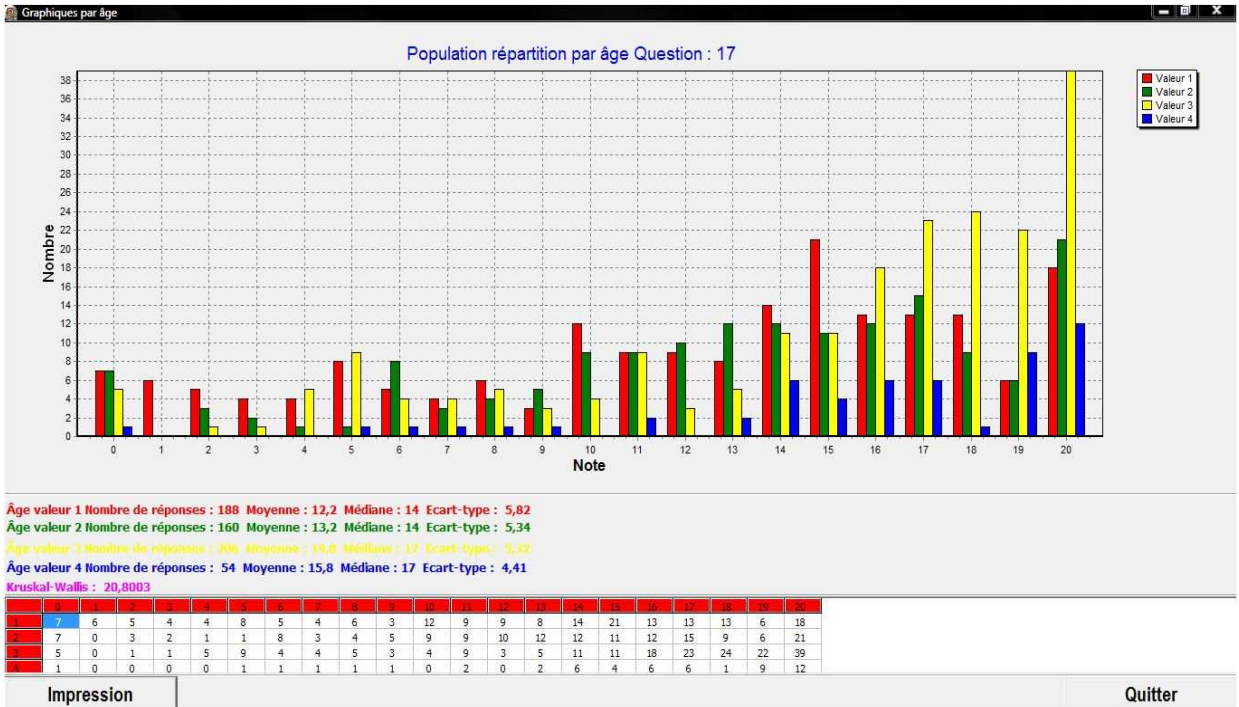
Une de mes frayeurs imaginaires, avoir un père instituteur qui m'aurait obligée à bien parler sans arrêt, en détachant les mots. On parlait avec toute la bouche.

Puisque la maîtresse me « reprenait », plus tard j'ai voulu reprendre mon père, lui annoncer que « se parterrer » ou « quart moins d'onze heures » *n'existaient pas*. Une autre fois : « Comment voulez-vous que je ne me fasse pas reprendre, si vous parlez mal tout le temps ! » Je pleurais. Il était malheureux. Tout ce qui touche au langage est dans mon souvenir motif de rancœur et de chicanes douloureuses, bien plus que l'argent.

A. ERNAUX, *La place*, coll. « Folio Plus », Paris : Éd. Gallimard, 1983, pp.55-58.

Annexe 9 : Captures d'écran du logiciel *Lecture*.





Annexe 10 : Tableaux des indices Kruskal-Wallis.

Question	Coef. K-W	P=95%	P=99%	Répartition par sexe
1	0,466	Non	Non	
2	0,0002	Non	Non	
3	0,4212	Non	Non	
4	0,116	Non	Non	
5	0,1833	Non	Non	
6	0,0269	Non	Non	
7	0,0406	Non	Non	
8	0,5018	Non	Non	
9	0,3545	Non	Non	
10	0,2178	Non	Non	
11	0,077	Non	Non	
12	0,0357	Non	Non	
13	0,3652	Non	Non	
14	0,0916	Non	Non	
15	0,0014	Non	Non	
16	0,0078	Non	Non	
17	0,0006	Non	Non	

Question	Coef. K-W	P=95%	P=99%	Répartition par âge
1	1,849	Non	Non	
2	8,2384	Oui	Non	
3	3,0701	Non	Non	
4	9,7647	Oui	Non	
5	28,4992	Oui	Oui	
6	13,1144	Oui	Oui	
7	11,1097	Oui	Non	
8	39,0086	Oui	Oui	
9	29,5942	Oui	Oui	
10	13,5091	Oui	Oui	
11	20,4356	Oui	Oui	
12	9,791	Oui	Non	
13	21,2048	Oui	Oui	
14	26,1725	Oui	Oui	
15	23,3743	Oui	Oui	
16	30,0755	Oui	Oui	
17	20,8003	Oui	Oui	

Question	Coef. K-W	P=95%	P=99%	Répartition par ville
1	0,2926	Non	Non	
2	0,0312	Non	Non	
3	0,1647	Non	Non	
4	0,0026	Non	Non	
5	0,052	Non	Non	
6	0,0128	Non	Non	
7	0,0101	Non	Non	
8	0,1954	Non	Non	
9	0,174	Non	Non	
10	0,004	Non	Non	
11	0,0057	Non	Non	
12	0,0843	Non	Non	
13	0,0002	Non	Non	
14	0,0102	Non	Non	
15	0,004	Non	Non	
16	0,0408	Non	Non	
17	0,2693	Non	Non	

Question	Coef. K-W	P=95%	P=99%	Répartition par sexe/ville
1	1,2068	Non	Non	
2	0,5712	Non	Non	
3	0,5837	Non	Non	
4	1,8701	Non	Non	
5	2,306	Non	Non	
6	0,7771	Non	Non	
7	1,0639	Non	Non	
8	5,8044	Non	Non	
9	3,5671	Non	Non	
10	1,9366	Non	Non	
11	2,7942	Non	Non	
12	1,569	Non	Non	
13	2,1505	Non	Non	
14	1,9051	Non	Non	
15	1,4734	Non	Non	
16	3,7559	Non	Non	
17	1,9879	Non	Non	

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages cités

- ARMOGATHE, D. « Les femmes et le langage », in *Analyses et réflexions sur le langage. 1. Littérature et linguistique*, Paris : Ellipses, 1986, pp.61-67.
- AUROUX, S. *La raison, le langage et les normes*, coll. « Sciences, modernités, philosophies », Paris : PUF, 1998, 337 p.
- BARTHES, R. *Leçon*, coll. « Points », Paris : Éd. du Seuil, 1978, 45 p.
- BARTHES, R. *Essais critiques IV. Le bruissement de la langue*, Paris : Éd. du Seuil, 1984, 412 p.
- BAUVOIS, C. « L'âge de la parole : la variable âge en sociolinguistique », in *DiversCité Langues*, Vol. III, 1998, en ligne (http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/98/cbauvois/cbauvois_txt.htm).
- BAYLON, C. *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, 2^e éd., Paris : Nathan, 1996, 304 p.
- BERNSTEIN, B. *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, traduit de l'anglais par Jean-Claude Chamboredon, coll. « Le sens commun », Paris : Éd. de Minuit, 1975, 347 p.
- BOILEAU, N. *L'art poétique*, Paris : Bordas, 1966, 127 p.
- BONNET, V. « La norme, un artefact méthodologique ? », in SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne : Peter Lang, 2007, pp.73-86.
- BOURDIEU, P. « L'identité et la représentation », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°35, 1980, pp.63-72.
- BOURDIEU, P. *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard, 1982, 243 p.

- BOURDIEU, P. *Langage et pouvoir symbolique*, coll. « Points », Paris : Éd. du Seuil, 2001, 423 p.
- BOUTET, J. *Langage et société*, coll. « Mémo », Paris : Éd. du Seuil, 1997, 62 p.
- BOYER, H. *Éléments de sociolinguistique*, Paris : Dunod, 1991, 147 p.
- BOYER, H. (dir.). *Sociolinguistique. Territoires et objets*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1996, 288 p.
- BOYER, H. *De l'autre côté du discours. Recherches sur le fonctionnement des représentations communautaires*, coll. « Langue & Parole », Paris : L'Harmattan, 2003, 122 p.
- BRANCA-ROSOFF, S. « Les normes du français en situation publique. Les ambiguïtés d'une notion », in SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne : Peter Lang, 2007, pp.21-48.
- BRONCKART, J.-P. « Langage et représentations », in DORTIER, J.-F. (coord.). *Le langage. Nature, histoire et usage*, Auxerre : Éd. Sciences Humaines, 2001, pp. 303-308.
- CALVET, L.-J. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris : Payot, 1987, 294 p.
- CALVET, L.-J. *L'argot*, coll. « Que sais-je ? », Paris : PUF, 1994, 127 p.
- CANUT, C. « L'épilinguistique en question », in SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne : Peter Lang, 2007, pp.49-72.
- CHANGEUX, J.-P. et P. RICOEUR. *Ce qui nous fait penser. La nature et la règle*, Paris : Éd. Odile Jacob, 1998, 350 p.
- CHAURAND, J. (dir.). *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 1999, 636 p.
- CLERICO, G. « Le français au XVI^e siècle », in J. CHAURAND (dir.). *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 1999, pp.147-224.

- DONATO, J. « La variation linguistique ou la langue dans l'espace, le temps, la société et les situations de communication », in *Linguistique*, Paris : PUF, 1980, pp.281-362.
- DUNETON, C. *Parler croquant*, Paris : Stock, 1973, 320 p.
- DURKHEIM, É. *Sociologie et philosophie*, Paris : PUF, 1951, 142 p.
- DURKHEIM, É. *La science sociale et l'action*, Paris : PUF, 1970, 336 p.
- DURKHEIM, É. *Les règles de la méthode sociologique*, coll. « Champs », Paris : Flammarion, 1988, 254 p.
- ERNAUX, A. *La place*, coll. « Folio Plus », Paris : Éd. Gallimard, 1983, 114 p.
- GADET, F. « La variation : le français dans l'espace social, régional et international », in M. YAGUELLO (dir.), *Le grand livre de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 2003, pp.91-152.
- GADET, F. *La variation sociale en français*, coll. « L'essentiel français », Paris : Ophrys, 2007, 186 p.
- GOFFMAN, E. *Les cadres de l'expérience*, traduit de l'anglais par Isaac Joseph, Paris : Éd. de Minuit, 1974, 573 p.
- GUEUNIER, N., GENOUVRIER, É. et A. KHOMSI. *Les Français devant la norme. Contribution à une étude du français parlé*, Paris : H. Champion, 1978, 203 p.
- HAGEGE, C. « Le plurilinguisme, éthique d'avenir », in *Assises de l'enseignement du français et en français*, Montréal : Agence Universitaire de la Francophonie, 1998, pp.57-68.
- HAGEGE, C. *Le français, histoire d'un combat*, Boulogne-Billancourt : Éd. Michel Hagège, 2003, 175 p.
- HJELMSLEV, L. T. *Essais linguistiques*, coll. « Arguments », Paris : Éd. de Minuit, 1997 (1^e éd. : 1971), 279 p.
- HOUDEBINE-GRAVAUD, A.-M. « L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique », in A.-M. HOUDEBINE-

- GRAVAUD (dir.), *L'Imaginaire linguistique*, Paris : L'Harmattan, 2003, 153 p.
- HUGO, V. *Cromwell*, Paris : Garnier-Flamarion, 1968, (préface).
- JAKOBSON, R. *Essais de linguistique générale*, Paris : Éd. de Minuit, 2003, 260 p.
- JAUSS, H. R. *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, coll. « Bibliothèque des idées », Paris : Gallimard, 1978 (pour la traduction française), 305 p.
- JODELET, D. (dir.). *Les représentations sociales*, Paris : PUF, 2003, 447 p.
- JOLY, G. *Fiches de phonétique*, Paris : Armand Colin, 1999, 291 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. « La norme en linguistique », Présentation dans le cadre du séminaire « Norme, règles, régularités », 24 octobre 2003, Université Lumière, Lyon 2.
- KLINKENBERG, J.-M. *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, coll. « La politique éclatée », Paris : PUF, 2001, 196 p.
- LABOV, W. *Sociolinguistique*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris : Éd. de Minuit, 1976, 458 p.
- LAFONTAINE, D. *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles : Pierre Mardaga, 1986, 163 p.
- LARNAC, G. *La Police de la pensée*, coll. « Questions contemporaines », Paris : L'Harmattan, 2003, 141 p.
- LASAGABASTER, D. « Les attitudes linguistiques : un état des lieux », in *ÉLA*, n°144, 2006, pp.393-406.
- LECLERC, J. *Qu'est-ce que la langue ?*, Laval (Canada) : Mondia Éditeurs, 1979, 172 p.
- LECLERC, J. *Langue et société*, coll. « Synthèse », Laval (Canada) : Mondia Éditeurs, 1986, 530 p.

- LEEMAN-BOUIX, D. *Les fautes de français existent-elles ?*, Paris : Éd. du Seuil, 1994, 148 p.
- LEVI-STRAUSS, C. *Anthropologie structurale*, Paris : Plon, 1958 (et 1974), 452 p.
- LODGE, R. A. *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, traduit de l'anglais par Cyril Veken, Paris : Fayard, 1997, 382 p.
- MARCHAND, F. (dir.). *La norme linguistique*, coll. « Éducation et Pédagogie », Paris : Delagrave, 1975, 134 p.
- MARCHELLO-NIZIA, C. « Le français dans l'histoire », in M. YAGUELLO, *Le grand livre de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 2003, pp.11-88.
- MARTINET, A. *Éléments de linguistique générale*, 4^e éd., Paris : Armand Colin, 1996, 221 p.
- MEJRI, S. « Normes et contre-normes : fonction identitaire et renouvellement du système », in *Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ?* (Colloque organisé dans le cadre du IX^e sommet de la Francophonie, Beyrouth, 2001), Montréal : Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 69-76.
- MILLET, R. *Le sentiment de la langue*, Seyssel : Éd. du Champ Vallon, 1986, 124 p.
- MOREAU, M.-L. (éds.). *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles : Mardaga, 1997, 312 p.
- NORMAND, C. *Saussure*, coll. « Figures du savoir », Paris : Les Belles Lettres, 2000, 174 p.
- ORWELL, G. 1984, traduit de l'anglais par Amélie Audiberti, coll. « Folio », Paris : Éd. Gallimard, 1976, 438 p.
- PAVEAU, M.-A. et L. ROSIER. *La langue française. Passions et polémiques*, Paris : Vuibert, 2008, 377 p.
- PERRET, M. *Introduction à l'histoire de la langue française*, 2^e éd., Paris : SEDES, 1999, 191 p.

- POTHIER, B. *De la possible contribution de la linguistique à la formation des enseignants*, Habilitation à Diriger des Recherches, Pau, mars 2002, pp.128-167.
- POTHIER, B. Séminaires et cours de Licence 3^e année, Master 1^e et 2^e années (linguistique générale et comparée), Angers (U.C.O.), 2004-2007.
- POTHIER, B. et P. *Pour un apprentissage raisonné de l'orthographe syntaxique*, Paris : Retz, 2008, 192 p.
- POTHIER, P. *Lecture*, Programme développé en Turbo Delphi, 2009.
- PRIEUR, J.-M. « Linguistique et littérature face à la langue maternelle. Réel, symbolique et imaginaire », in *ÉLA*, n°147, 2007, pp.289-296.
- PY, B. « La construction interactive de la norme comme pratique et comme représentation », in *AILE*, n°12, 2000, pp.79-95.
- REY, A. « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », in *Langue française*, n°16 (« La norme »), décembre 1972, pp.4-28.
- REY, A. *L'amour du français. Contre les puristes et autres censeurs de la langue*, Paris : Denoël, 2007, 313 p.
- REY, A., DUVAL, F. et G. SIOUFFI. *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris : Perrin, 2007, 1465 p.
- ROUQUETTE, M.-L. et RATEAU, P. *Introduction à l'étude des représentations sociales*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1998, 159 p.
- SAPIR, E. *Linguistique*, traduit de l'anglais par Jean-Élie Boltanski et Nicole Soulé-Susbielle, coll. « Le sens commun », Paris : Éd. de Minuit, 1984, 288 p.
- SAUSSURE (de), F. *Cours de linguistique générale*, Paris : Éd. Payot, 1972, 510 p.
- SCHÖNWASSER, M. « De la jactance à la tchatte », in *Le Monde de l'Éducation*, avril 2004, pp.44-47.

- SEGUIN, J.-P. « La langue française aux XVIIe et XVIIIe siècles », in J. CHAURAND (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 1999, pp.227-340.
- SIOUFFI, G. « De la Renaissance à la Révolution », in A. REY, F. DUVAL et G. SIOUFFI, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris : Perrin, 2007, pp.455-957.
- SIOUFFI, G. et A. STEUCKARDT (éds.). *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne : Peter Lang, 2007, 310 p.
- WALKER, D. C. *The Pronunciation of Canadian French*, Ottawa : University of Ottawa Press, 1984, 185 p.
- WALTER, H. *Le français dans tous les sens*, coll. « Le Livre de Poche », Paris : Éditions Robert Laffont, 1988, 416 p.
- WALTER, H. *Le français d'ici, de là, de là-bas*, Paris : Éd. Jean-Claude Lattès, 1998, 416 p.
- WELLHOFF, T. *15 ans de signatures publicitaires. Quand le slogan devient devise*, Paris : Dunod, 1991, 291 p.
- WITTGENSTEIN, L. *Tractatus logico-philosophicus* [suivi de] *Investigations philosophiques*, traduit de l'allemand par Pierre Klossowski, coll. « Bibliothèque des idées », Paris : Éd. Gallimard, 1961, 364 p.
- WOEHLING, C. « Accents régionaux en français : perception, analyse et modélisation à partir de grands corpus », Thèse doctorale sous la direction de P. BOULA DE MAREÛIL, M. ADDA-DECKER et L. LAMEL, Université Paris-Sud, 2009.
- YAGUELLO, M. (dir.). *Le grand livre de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 2003, 545 p.
- La Francophonie dans le monde 2006-2007*, 13^e éd., Paris : Nathan, 2007, 328 p.

Ouvrages consultés

- BACHMANN, C. & J. LINDENFELD & J. SIMONIN. *Langage et communications sociales*, Paris : Hatier, 1981, 223 p.
- BAGGIONI, D., GRIMALDI, É. et J.-M. KASBARIAN. *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s) : hommage à Guy Hazaël-Massieux. Suivi de Le concept de norme en philosophie et dans les sciences humaines et le concept de « norme linguistique »*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, 1994, 353 p.
- BARTHES, R. *Système de la mode*, Paris : Éd. du Seuil, 1967, 320 p.
- BAVOUX, C (éds.). *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris : L'Harmattan, 1996, 192 p.
- BEDARD, É. et MAURAS, J. (coord.). *La norme linguistique*, coll. « L'ordre des mots », Paris : Dictionnaires Le Robert, 1983, 850 p.
- BOUDON, R., P. DEMEULENAERE et R. VIALE. *L'explication des normes sociales*, Paris : PUF, 2001, 278 p.
- BOURDIEU, P. *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Éd. de Minuit, 1979, 670 p.
- BOURDIEU, P. et BOLTANSKI, L. « Le fétichisme de la langue », in *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°4, 1975, pp.2-32.
- BOYER, H. et J. PEYTARD (éds.). « Les représentations de la langue : approches sociolinguistiques », *Langue française*, n°85, 1990, pp.102-124.
- BOYSSON-BARDIES (de), B. *Le langage, qu'est-ce que c'est ?*, Paris : Odile Jacob, 2003, 240 p.
- BRETEGNIER, A. « Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langue : la Réunion », Thèse de doctorat, Université de la Réunion, Université de Provence, 1999.

- CALVET, L.-J. *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris : Payot, 1974, 250 p.
- CALVET, L.-J. *La sociolinguistique*, coll. « Que sais-je ? », 4^e éd., Paris : PUF, 2002, 127 p.
- CANGUILHEM, G. *Le normal et le pathologique*, 10^e éd., coll. « Quadrige », Paris : PUF, 2006 (1^e éd. : 1966), 224 p.
- CERQUIGLINI, B. (et al.). « Tu « parles !? Le français dans tous ses états », Paris : Flammarion, 2000, 415 p.
- CHARMEUX, E. *Le « bon » français... et les autres. Normes et variations du français d'aujourd'hui*, Paris : Milan, 1989, 199 p.
- COSERIU, E. *Sistema, norma y habla*, Montevideo : Universidad de la República, 1952, 71 p.
- DELAMOTTE, R., FRANÇOIS, F. et L. PORCHER. *Langage Éthique Éducation. Perspectives croisées*, Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, 1997, 182 p.
- DOISE, W. « Les représentations sociales : définition d'un concept », in *Connexions*, n°45, 1985, p.81.
- DUNETON, C. *La mort du français*, Paris : Plon, 1999, 147 p.
- DURKHEIM, É. *Les règles de la méthode sociologique*, coll. « Champs », Paris : Flammarion, 1988, 254 p.
- ECO, U. *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, traduit de l'italien par Jean-Paul Manganaro, Paris : Éd. du Seuil, 1994, 426 p.
- ELOY, J.-M. *La qualité de la langue ? : le cas du français*, Paris : H. Champion, 1995, 463 p.
- FREI, H. *Grammaire des fautes*, Paris : Éd. Geuthner, 1929, 319 p.
- FUCHS, C. et S. ROBERT (éds.). *Diversité des langues et représentations cognitives*, Paris : Ophrys, 1997, 283 p.

- GOMBERT, J.-É. *Le développement métalinguistique*, coll. « Psychologie d'aujourd'hui », Paris : PUF, 1990, 295 p.
- GRANDJOUAN, J.-O. *Les linguicides*, Paris : Didier, 1971, 318 p.
- GRUENAI, M.-P. (coord.). *États de langue : peut-on penser une politique linguistique ?*, Paris : Fayard, 1986, 246 p.
- HUCHON, M. *Histoire de la langue française*, coll. « Le livre de poche », Paris : Librairie Générale Française, 2002, 315 p.
- LADJALI, C. *Mauvaise langue*, Paris : Éd. du Seuil, 2007, 185 p.
- LAMBERT, W. *Language, psychology and culture*, Stanford : Stanford University Press, 1972, 362 p.
- LEDEGEN, G. *Le bon français : les étudiants et la norme linguistique*, Paris : L'Harmattan, 2000, 224 p.
- MACKEY, W. *Bilinguisme et contact des langues*, Paris : Klincksieck, 1976, 534 p.
- MATTHEY, M. *Les langues et leurs images*, Lausanne : LEP, Neuchâtel : IRDP, 1997.
- MERLE, P. *Le français mal-t-à-propos*, Paris : Archipel, 2007, 253 p.
- MERLIN-KAJMAN, H. *La langue est-elle fasciste ?*, coll. « La couleur des idées », Paris : Éd. du Seuil, 2003, 413 p.
- PAVEAU, M.-A. « Le parler des classes dominantes, objet linguistiquement incorrect ? Dialectologie perceptive et linguistique populaire », in *ÉLA*, n°150, 2008, pp.137-156.
- PICOCHÉ, J. et C. MARCHELLO-NIZIA. *Histoire de la langue française*, 5^e éd., coll. « Fac. », Paris : Éd. Nathan, 2001, 396 p.
- PICQ, P. (et al.). *La plus belle histoire du langage*, Paris : Éd. du Seuil, 2008, 183 p.

- REY-DEBOVE, J. *Le métalangage. Étude linguistique du discours sur le langage*, Paris : Armand Colin, 1997, 401 p.
- ROSZAK, T. *Vers une contre-culture, réflexions sur la société technocratique et l'opposition de la jeunesse*, traduit de l'anglais par Claude Elsen, Paris : Stock, 1970, 317 p.
- SIOUFFI, G. et D. VAN RAEMDONCK. *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Rosny-sous-bois : Bréal, 1999, 224 p.
- SOUTET, O. *Linguistique*, coll. « Premier cycle », Paris : PUF, 1995, 364 p.
- TABOURET-KELLER, A. « Les représentations métalinguistiques ordinaires face à la nomination, l'institution et la normalisation des langues. Un micro-sondage », in *Langages*, n°154 (Représentations métalinguistiques ordinaires et discours), juin 2004, pp.20-33.
- THEVENOT, J. *Hé ! La France, ton français fout le camp !*, Gembloux : Duculot, 1976, 175 p.
- TRASNEL, C. *Le français en partage*, Boulogne-Billancourt : Timée-Éditions, 2004, 143 p.
- WAGENER, A. « Le désaccord conversationnel : enjeux d'un processus interactionnel et applications interculturelles », Thèse doctorale sous la direction de B. POTHIER, UCO, Angers, 2008.
- YAGUELLO, M. *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris : Éd. du Seuil, 1988, 157 p.

Ouvrages de référence

DAUZAT, A. (et al.). *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris : Larousse, 1993, 822 p.

DORTIER, J.-F. (dir.). *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris : Éd. Sciences Humaines, 2004.

DUBOIS, J. (et al.). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, coll. « Expression », Paris : Larousse-Bordas, 1999, 514 p.

DUCROT, O. et T. TODOROV. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Éd. du Seuil, 1972.

Encyclopaedia Universalis, 28 vol., 2002.

Encyclopédie Microsoft Encarta, 2002.

GREVISSE, M. et GOOSE, A. *Le Bon Usage*, 14^e éd., Bruxelles : De Boeck Université, 2007, 1600 p.

MARTINET, A. et WALTER, H. *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris : France-Expansion, 1973.

RAMAT, A. *Ramat de la typographie*, 5^e éd., Montréal : A. Ramat, 2000, 224 p.

REY, A. (dir.). *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 4 vol., 2005.

WALTER, H. et G. *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, coll. « Expression », Paris : Larousse-Bordas, 1998, 427 p.

WARNANT, L. *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*, Paris : Duculot, 1987.

Sites Internet

Site de l'Académie française

[<http://www.academie-francaise.fr/>]

Dernière consultation : le 13/12/08

Site de l'INSEE

[<http://www.insee.fr/>]

Dernière consultation : le 03/09/10

Site de la Bibliothèque nationale de France sur l'aventure des écritures

[<http://classes.bnf.fr/dossiecr/>]

Dernière consultation : le 16/03/09

Site du Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)

[<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>]

Dernière consultation : le 19/03/09

Texte de la communication d'A.-M. HOUDEBINE

[http://labo.dynalang.free.fr/article.php3?id_article=105#nh4]

Dernière consultation : le 11/03/09

[<http://www.marianne-en-ligne.fr/>]

Dernière consultation : le 17/04/07

[<http://www2.unil.ch/fra/HistLitt/Cours/XVI-XVII/16-10.Honnetehomme.htm>]

Dernière consultation : le 13/01/08

Sources iconographiques

Figure 1

BRUNAU, J.-L. *Les Gaulois*, coll. « Guide Belles Lettres des Civilisations », Paris : Les Belles Lettres, 2005, p.20.

Figure 2

PICOT, J.-P. *Dictionnaire historique de la Gaule. Des origines à Clovis*, Paris : La Différence, 2002, p.497.

Figure 3

Carte 2. Langues et parlers régionaux, in CHAURAND, J. (dir.). *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Éd. du Seuil, 1999, p.37.

Figure 4

[<http://images.google.fr/imgres?imgurl=http://www.herodote.net/Images/SermentStrasbourg.jpg&imgrefurl=http://www.herodote.net/>]

Figure 5

[http://www.francophonie.org/pix/oif/carte_francophonie_2008bis.pdf]

Figure 6

Représentation du système des langues, in BOUTET, J. *Langage et société*, coll. « Mémo », Paris : Éd. du Seuil, 1997, p.38.

Place de l'attitude normative dans le discours épilinguistique. Le locuteur non-spécialiste face à la représentation de ses propres pratiques linguistiques.

La langue étant un bien commun partagé par tous les membres d'une communauté linguistique, chaque sujet parlant a une certaine idée de la langue, se fait son idée de sa propre pratique, à l'aune d'une variété standard, normée, dite « de référence ». Ces idées se manifestent le plus souvent au travers du discours tenu par la langue (métalinguistique) sur la langue (épilinguistique) puisque ce dernier véhicule un certain nombre de jugements de valeur que le linguiste, en tant que spécialiste et scientifique habité par un souci d'objectivité et de neutralité, est amené à, sinon les rejeter, au moins les qualifier d'idées reçues, de préjugés, voire d'idéologies. Quelle place occupe aujourd'hui l'attitude normative dans le discours épilinguistique ? Les représentations métalinguistiques du discours ordinaire sont-elles uniquement le fruit d'un jugement porté sur la langue de l'autre ?

Si d'un point de vue strictement communicationnel, la nécessité du concept de norme linguistique ne semble plus être à démontrer, sa pertinence pourra néanmoins être questionnée en se plaçant d'un point de vue sociolinguistique, perspective à partir de laquelle l'on est à même de constater que ce concept véhicule également l'idée d'exclusion. Cette recherche abordera donc les notions de variété et de variation, intrinsèquement liées à celle de norme. De plus, il semble que l'attitude normative traduise également une idéalisation de l'objet-langue chez le locuteur lambda. Il sera donc également question des représentations sociolinguistiques -et attitudes qui en découlent- qui concernent la langue et ses usages au sein de la communauté linguistique.

Mots-clés : norme linguistique – représentations – attitudes – variation –

Importance of normative attitude within the epilinguistic discourse. The non-specialist speaker facing the representation of his/her own linguistic practices.

Language being a common possession shared by all the members of a given speech community, each speaker has a specific view on language, and even makes up his/her opinion about his/her own linguistic practice, when measured with a standard, normed variety, also known as the « reference » variety. Most often, these opinions are to be found within the discourse held by language (metalinguistic dimension) on language (epilinguistic dimension) as the latter conveys a certain number of value judgments that may lead the linguist, as a specialist and scientist - meaning he/she cares about being objective and neutral - if not to dismiss them, at least to qualify them as received ideas, prejudices, or even ideologies. So, what place does normative attitude occupy within the epilinguistic discourse nowadays? Are the metalinguistic representations of the ordinary speech only the result of some judgment passed on the other's language?

If, from a strictly communicative point of view, there is no need to prove the essential nature of the concept of linguistic norm, its relevance can nonetheless be questioned by looking at it from a sociolinguistic point of view, a perspective that will enable the scientist to observe that this concept also conveys the idea of exclusion. Our research will therefore deal with the notions of variety and variation, both intrinsically linked to that of norm. Moreover, it seems that normative attitude may also reflect an idealization of the language by the average speaker. Thus, the research will also focus on the sociolinguistic representations – and all the ensuing attitudes – that have to do with language and its usages within the speech community.

Key words : linguistic norm – representations – language attitudes – variation –